Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/delajusticedansl02prou

DE LA JUSTICE

DANS LA REVOLUTION

ET DANS L'EGLISE

# DE LA JUSTICE
# DANS LA RÉVOLUTION
# ET DANS L'ÉGLISE

# ŒUVRES COMPLÈTES DE PROUDHON

## 37 volumes in-18 et 14 in-8°

**Qu'est-ce que la propriété?** 1er Mémoire. Recherches sur le principe du droit et du gouvernement. — 2e Mémoire. Lettre à M. Blanqui sur la propriété. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

**Avertissement aux propriétaires;** Plaidoyer de l'auteur devant la Cour d'assises de Besançon; Célébration du Dimanche; De la concurrence entre les chemins de fer et les voies navigables; Le Miséréré. 1 volume in-18. . . . . 3 50

**De la création de l'ordre** dans l'humanité ou principes d'organisation politique. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

**Système des Contradictions économiques** ou Philosophie de la misère. 2 vol. in-18. . . . . 7 »

**Solution du problème social.** Organisation du crédit et de la circulation. Banque d'échange. Banque du peuple. 1 vol. in-18 . . . . 3 50

**La Révolution sociale.** — Le Droit au travail et le droit de propriété. — L'Impôt sur le revenu. 1 volume in-18. . . . . 3 50

**Du Principe fédératif.** — Si les traités de 1815 ont cessé d'exister. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

**Les Confessions d'un révolutionnaire** pour servir à l'histoire de la Révolution de Février. 1 volume in-18. . . . . 3 50

**Idée générale de la Révolution** au XIXe siècle (Choix d'études sur la pratique révolutionnaire et industrielle). 1 vol. in-18. . . . . 3 50

**Manuel** du **spéculateur** à la **Bourse.** 1 vol. in-18. . . . . 3 50

**Des réformes** à opérer dans l'exploitation des chemins de fer. 1 volume in-18. . . . . 3 50

**La Guerre et la Paix;** recherches sur le principe et la constitution du droit des gens. 2 vol. . . . . 7 »

**Théorie de l'impôt.** 1 vol. . 3 50

**Majorats littéraires;** Fédération et Unité en Italie; les Démocrates assermentés. 1 vol. in-18 . . . . . 3 50

**Brochures et articles de journaux,** lettres, etc., depuis février 1840 jusqu'à 1852 (réunis pour la première fois). — Articles du *Représentant du Peuple*, du *Peuple*, de la *Voix du Peuple*, du *Peuple* de 1850. 3 volumes in-18. . . . . 10 50

**Philosophie du Progrès.** — La Justice poursuivie par l'Eglise. 1 vol. in-18. . . . . 3 50

**De la Justice** dans la Révolution et dans l'Eglise (avec les deux premiers volumes inédits). 6 volumes in-18 . . . . . 21 »

**Théorie de la propriété,** suivie d'un plan de l'Exposition universelle Un vol. in-18. . . . . 3 50

**De la capacité politique** des classes ouvrières. 1 vol. in-18. . . . 3 50

**France et Rhin.** 1 vol. in-18. 2 50

**Théorie du mouvement constitutionnel.** 1 vol. in-18 . . . . . 3 50

**La Bible annotée.** — Les Evangiles. 1 vol. in-18. . . . . 4 »
Même ouvrage. — Les Apôtres. 1 vol. in-18 . . . . . 5 »

**La Pornocratie** ou les Femmes dans les temps modernes. 1 v. in-18. 3 50

**Amour et Mariage.** 1 v. in-18. 3 50

**Du principe de l'art** et de sa destination sociale. 1 vol. in-18. . 3 50

**Césarisme et Christianisme,** avec une préface par M. LANGLOIS. 2 vol. in 18 . . . . . 7 »

---

## GRAND RABAIS :

## P.-J. PROUDHON : CORRESPONDANCE

14 vol. in-8°. — Prix : **20** fr., au lieu de **70** fr.

---

ÉMILE COLIN. — IMP. DE LAGNY.

ŒUVRES COMPLÈTES DE P. J. PROUDHON

ESSAIS D'UNE PHILOSOPHIE POPULAIRE

# DE LA JUSTICE
# DANS LA RÉVOLUTION
# ET DANS L'ÉGLISE

PAR

P. J. PROUDHON

NOUVELLE ÉDITION

TOME DEUXIÈME

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
C. MARPON ET E. FLAMMARION, ÉDITEURS
RUE RACINE, 26, PRÈS L'ODÉON

Tous droits réservés

Université d'Ottawa
Social Sciences Sociales

2352306
#7

HM.
665
.P16
1870
v. 2

# PHILOSOPHIE POPULAIRE

## QUATRIÈME ÉTUDE

### L'ÉTAT

—

### CHAPITRE PREMIER

Phénomène de l'instabilité des États. — Antipathie de la conscience humaine pour le gouvernement. — Origine du droit divin et de son équivalent, la souveraineté du peuple. — Exemple de la nation française. — Position du problème politique.

MONSEIGNEUR,

I. — L'homme qui possède la foi est vraiment heureux : il ne doute de rien ; il a sur toutes choses des réponses prêtes, des explications péremptoires.

Demandez au chretien, dit Jouffroy, d'où vient l'espèce humaine, il le sait ; où elle va, il le sait ; comment elle va, il le sait.

Demandez à ce pauvre enfant, qui n'y a jamais songé, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort : il vous fera une réponse sublime, qu'il ne comprendra pas, mais qui n'en sera pas moins admirable.

Demandez-lui comment le monde a été créé, et à quelle fin ; pourquoi Dieu y a mis des animaux et des plantes ; comment la terre a été peuplée, si c'est par une seule famille ou par plusieurs ; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues ; pourquoi ils souffrent, pourquoi ils se battent, et comment tout cela finira : il le sait.

Origine du monde, origine de l'espèce, question des races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec

Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien; et quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens : car tout cela sort, tout cela découle avec clarté, et comme de soi-même, du christianisme. (*Mélanges.*)

Vous savez, monseigneur, comment le philosophe Jouffroy, notre illustre compatriote, a vécu, et comment il est mort : ainsi trève d'ironie. Mieux que personne, après une jeunesse passée dans les ravissements de la foi, il en avait sondé les mystères; et il avait montré que ces prétendues explications dont se vante le chrétien sont des allégories dont la foi elle-même est impuissante à donner le sens. C'est ce qu'il vous eût fait voir, par exemple, au sujet du *droit naturel*, du *droit politique* et du *droit des gens*, que vous vous flattez d'avoir enseigné au monde, et dont vous ne savez même pas aujourd'hui le premier mot. Autrement, je vous prierais, monseigneur, vous docteur en théologie et inspecteur de la foi, de me rendre raison du phénomène que je m'en vais vous soumettre.

II. — C'est un fait que je n'essaierai pas d'amoindrir, que la société, à en juger sur les apparences, ne peut se passer de gouvernement. On n'a jamais vu de nation quelque peu policée qui fût privée de cet organe essentiel. Partout la puissance publique est proportionnelle à la civilisation, ou, si on l'aime mieux, la civilisation est en raison de son gouvernement.

Sans gouvernement, la société tombe au dessous de l'état sauvage : pour les personnes, point de liberté, de propriété, de sûreté; pour les nations, point de richesse, point de moralité, point de progrès. Le gouvernement est à la fois le bouclier qui protége, l'épée qui venge, la balance qui détermine le droit, l'œil qui veille. Au moindre trouble, la société se contracte et se groupe autour de son chef; la multitude n'attend que de lui son salut; les plus hardis contre toute discipline l'invoquent eux-mêmes, comme une divinité présente, omnipotente.

De telles paroles dans ma bouche ne sont pas suspectes, et vous pouvez prendre acte, pour l'avenir, de cette concession décisive. L'anarchie, d'après le témoignage cons-

tant de l'histoire, n'a pas plus d'emploi dans l'humanité que le désordre dans l'univers : *Non datur in κόσμῳ ἀκομία.* Pardon, monseigneur, de ce baragouin, que j'ai vainement essayé de traduire en notre langue.

Expliquez-moi maintenant comment, d'un côté, ce même pouvoir est pour les peuples un sujet de perpétuelle méfiance, d'hostilité sourde ; d'autre part, comment, malgré l'importance de sa fonction, qui devrait le rendre vénérable, sacré, il est en butte à une instabilité perpétuelle, à des catastrophes sans fin?

1° Que le gouvernement soit un sujet de méfiance pour les peuples, cela se voit rien qu'à leurs constitutions et à leurs chartes. Toujours il promet, il rassure, il offre des garanties, il se lie par des serments. Rien de plus beau et qui témoigne d'une plus grande honnêteté, d'un dévoûment plus profond, que ses manifestes; rien de plus engageant que ses harangues, ses circulaires, ses messages; autant il se sait nécessaire, autant il se montre plein de bonne volonté. A quoi bon toutes ces précautions oratoires cependant, s'il est véritablement la force qui défend, la Justice qui distribue?... On le craint plus qu'on ne l'aime, on le subit plutôt qu'on n'y adhère. Le sage s'en éloigne, et il n'est âme si vulgaire qui ne tienne à honneur de se passer de lui. Le philosophe dit : *Mal nécessaire!* Et conclut le paysan : *Que le roi fasse ses affaires, et je ferai les miennes!*

Cette disposition peu amicale de la conscience publique à l'endroit du gouvernement est vieille. *Ne recherchez pas l'empire*, dit l'Evangile. *Ne vous faites pas juges*, c'est à dire souverains. *Que celui qui veut commander aux autres soit traité comme forçat!* Dans le paradis promis après cette vie, l'âme bienheureuse ne connaît plus l'obéissance; elle en est affranchie comme du péché, elle partage avec le Christ son époux le règne éternel. Nos livres de dévotion sont pleins de cette image de la félicité de là-haut. Etre affranchi de tout gouvernement, quel idéal! et quelle idée!

2° Ce qui semble justifier ce sentiment des nations, c'est que partout le gouvernement apparaît dans un état d'agitation, de démolition et de reconstruction interminable. Serait-ce une loi de la société, que ce qui doit assurer en

elle la stabilité et la paix soit justement dépourvu de paix et de stabilité? Le mariage, la famille, la propriété, institutions de second ordre, vivant à l'ombre du pouvoir, suivent leurs progrès à travers les âges, sans secousses, entourés du respect universel : qui empêche que le gouvernement ne jouisse d'une destinée pareille?

III. — Chose à remarquer, c'est de la mauvaise opinion que l'on a dans tous les temps conçue du pouvoir et de sa stabilité, que sont sortis les deux principes qui depuis des siècles se disputent le monde politique : le droit divin et la souveraineté du peuple.

Si haut que nous remontions dans l'histoire des gouvernements, nous trouvons les peuples sans cesse occupés des moyens de conférer à leurs souverains les conditions de la Justice, de l'intelligence et de la durée, ce qui revient à dire, de gouverner leur gouvernement.

Dans l'origine, on crut que pour instituer l'autorité publique, cette puissance gigantesque, incommode, terrible et vacillante, il ne fallait pas moins qu'une investiture des dieux, un ordre du ciel. Toute dynastie, chez les anciens, était de filiation divine. Alexandre, César, descendaient des dieux. Le christianisme n'a point aboli cette théorie, qui est propre à tout l'âge religieux : il n'a fait que la modifier suivant son dogme. Ici encore le souverain légitime est celui dont le titre est écrit sur l'autel, et qui tient de la religion tous ses droits. Clovis et Charlemagne sont sacrés par l'Eglise, comme David et Salomon par la synagogue : leurs dynasties font partie de l'héritage de Dieu. *Votre fils, madame*, disait Chateaubriand à la duchesse de Berry, *est mon roi*! Fille aînée de l'Eglise, la France ne peut, sans adultère, en reconnaître un autre. Il n'y a pas jusqu'à la Réforme qui ne se soit pliée à cette loi : Calvin fut prince de Genève le jour où il en devint le pontife, et parce qu'il en était le pontife. Quand l'Angleterre embrassa le protestantisme, la royauté anglaise dut l'embrasser à son tour : si Jacques II perdit sa couronne, ce ne fut pas, comme on l'a dit, parce qu'il abusait du droit divin, mais parce qu'il en sortait, en niant la divinité de l'Eglise anglicane.

Les rois, il est vrai, eurent peu de peine à se soumettre

à une formalité qui, les faisant entrer en part de la religion, ne pouvait qu'assurer leur puissance et préparait de loin leur apothéose. Il n'est pas d'exemple de prince qui se soit avisé de réclamer, au nom de son épée, contre la sanction divine qu'exigeait de lui l'opinion. Mais quelque avantage qui résultât pour le prince de cette fiction théologique, il n'est pas moins vrai que le droit divin, imposé par le peuple ou supposé par le chef, témoigne de la souveraine méfiance que les hommes, dès le principe, ont eue de la moralité du pouvoir, autant que de son efficacité. Partout où il s'est formé un Etat, le chef de cet Etat a dû, pour faire acceptér sa mission, la placer sous une autorité transcendante : dès qu'il s'agit de gouvernement, monarchie, aristocratie ou république, l'homme ne se fie plus à l'homme, il ne reconnaît que les dieux. Les Tarquins expulsés, les consuls furent chargés à la fois du pouvoir civil et sacerdotal; de par l'ordre du ciel, la religion fut si intimement unie à la république, que les Césars, avec toute leur puissance, ne purent jamais se faire *rois*, ils eussent été sacriléges; ils durent se contenter du titre d'EMPEREURS.

Mais que peuvent les bénédictions du Ciel même contre le vice intérieur qui tue les gouvernements? Toutes les monarchies, aristocraties, démocraties de droit divin, sont tombées. On a accusé l'affaiblissement de la religion, la critique des légistes, le progrès de la philosophie, la désuétude, que sais-je? On s'en est pris tantôt à l'imbécillité des princes, tantôt à l'effervescence populaire, tantôt au temps, qui use tout. Vaines explications, contre lesquelles proteste le sentiment des peuples, dont le premier soin est de relever sans cesse le gouvernement abattu, et cela toujours aux mêmes conditions et sous les mêmes formules.

De nos jours, le droit divin paraît tombé en défaveur. Ce serait une grossière illusion de croire que parce qu'on a abrogé le mot, on ait renoncé à la chose. Jamais, au contraire, on ne fut plus attentif, en reconstruisant le pouvoir, à invoquer l'intervention du ciel. Seulement, on s'est dit qu'en définitive, pour donner l'investiture au prince, pas n'était besoin d'une onction pontificale; que l'esprit de Dieu était sur la place publique aussi bien que dans le chœur d'une église; qu'il n'y avait qu'à rassembler les ci-

toyens, et que, chacun déposant son suffrage en présence de l'Etre suprême et après le sacrifice solennel, le souverain surgirait, comme par une évocation prophétique, de l'assemblée du peuple.

Ainsi le droit divin ne fit jamais défaut au pouvoir. En fait comme en droit, c'est toujours lui, lui seul, qui intronise le gouvernement. La démocratie au dix-neuvième siècle a crié plus haut que celle du moyen âge : *Vox populi vox Dei*, ce que M. Mazzini traduit par ces mots, *Dio e popolo*. Grâce à cette maxime, Napoléon Ier et Louis-Philippe, sortis de la souveraineté nationale, purent se croire aussi légitimes que Louis XVIII et Henri V : il n'y avait de changé que le mode d'enregistrement.

La seule chose à remarquer dans ce système est qu'il témoigne d'une méfiance plus grande encore que le premier. Comme si la consécration du prêtre était inefficace, le peuple ne s'en rapporte qu'à lui-même de la révélation divine. Ainsi appuyé, le pouvoir, ce lui semble, ne pourra plus périr ni malfaire.

Hélas! on s'est vite aperçu qu'en substituant l'investiture du peuple à celle de l'Eglise on tombait dans une superstition pire; qu'au lieu d'améliorer le pouvoir et de le consolider on le dépravait : de sorte qu'on se trouvait avoir sacrifié le fruit de dix siècles d'élaboration politique aux hallucinations d'une démagogie sans tradition, sans idée, et livrée à la fureur de ses instincts. Religion pour religion, l'urne populaire est encore au dessous de la sainte ampoule mérovingienne. Tout ce qu'elle a produit a été de changer la méfiance en dégoût, et le scepticisme en haine.

IV. — C'est donc en vain qu'à l'exemple des nations les plus célèbres le peuple français, appliquant tantôt le droit divin sacerdotal, tantôt le droit divin populaire, a épuisé toutes les formes du gouvernement simple, l'aristocratie pure, la monarchie pure, la démocratie pure. Il n'a pu s'attacher à aucune, et toutes également lui répugnent.

C'est en vain que nous avons essayé ensuite de toutes les espèces de gouvernement mixte, mariant et fusionnant ensemble, dans un même système de monarchie tempérée ou représentative, les nobles avec les roturiers, les légi-

times avec les illégitimes. Rien ne peut tenir : la machine à peine établie se disloque; plus que jamais l'équilibre paraît instable, et la fatigue de la nation au comble.

Que l'on me permette à ce sujet de citer les paroles d'un écrivain monarchique, M. Albert de Broglie :

Quelle est véritablement, se demande-t-on, la forme de gouvernement intérieur qui convient à la nation française? En fait de gouvernement, que veut-elle et que peut-elle? Quelles sont ses capacités et ses convenances? qu'est-ce que son histoire lui conseille et lui lègue? Où est son expérience et sa tradition? Est-ce vers la liberté politique qu'elle aspire? Alors pourquoi l'avoir possédée si souvent pour la laisser échapper si facilement? Est-ce au joug d'un maître qu'elle veut prêter ses épaules? Alors pourquoi ces subites et impétueuses explosions d'indépendance qui reparaissent de siècle en siècle? Pourquoi ce déclin si prompt et cette chute si profonde du pouvoir absolu le lendemain même du jour où, débarrassé de toute entrave et vainqueur de tous ses ennemis, il était déposé tout entier entre les mains d'une famille adorée, et n'avait qu'à gouverner en paix une nation soumise?

Si la nation française est faite pour être libre, pourquoi s'est-elle si longtemps prêtée de bonne grâce au pouvoir absolu? Si elle est née pour servir, pourquoi l'a-t-elle si solennellement et si brusquement renversé?

M. de Broglie ne parle que de la nation française ; ses observations s'appliquent à toutes.

C'est un point d'histoire dès longtemps établi que toute nation, quelque désir qu'elle ait d'assurer son gouvernement, tend continuellement à en changer la forme, et que, n'y pouvant parvenir au gré de ses aspirations quotidiennes, elle finit par le renverser, accomplissant ainsi en un jour ce qui devait être l'œuvre des siècles. Pas de nation, pour peu qu'elle ait fourni de carrière, qui n'en offre d'exemple. — Cela résulte, dit Machiavel après Aristote, de la nature des choses. — Sans doute : mais quelle est cette nature? Aristote et Machiavel ne l'expliquent pas. Comment, tandis que l'autorité paternelle, le mariage, la famille, n'éprouvent de la part du peuple aucune opposition, tandis que les améliorations s'y opèrent sans résistance, comment, dis-je, un organe aussi important que l'Etat, à la conservation duquel tous les vœux sont acquis, est-il sujet à une existence aussi tourmentée, aussi précaire?

Ecoutons encore M. de Broglie.

Il est, nous le savons, d'heureux esprits que ces perplexités ne traversent pas. Nous avons lu naguère, et même en fort bon lieu, des théories d'histoire de France très conséquentes et très bien liées, dans lesquelles tout semble se tenir à merveille. Suivant ces faiseurs de systèmes, les deux principes qui ont toujours présidé au développement de la France suffisent aussi à tous ses vœux, l'Egalité et l'Autorité. La plus grande mesure d'égalité possible sous la garde de la plus grande somme d'autorité imaginable, voilà le gouvernement idéal de la France. C'est là ce que la couronne et le tiers état ont cherché de concert, à travers nos longues agitations. Supprimer les rangs supérieurs qui dominaient la bourgeoisie, et du même coup les autorités intermédiaires qui gênaient la royauté, arriver par là à une égalité complète et à un pouvoir illimité, c'est la tendance finale et providentielle de l'histoire de France.

Une *démocratie royale*, comme on l'a dit, en d'autres termes un maître et point de supérieurs, des sujets égaux et point de citoyens, point de priviléges, mais point de droits : telle est la constitution sociale qui nous convient. On appelle cela le gouvernement historique de la France et la glorification du principe d'autorité; on le recommande en termes coulants et par des raisonnements anodins, à l'imitation des législateurs de notre âge et à l'amour des générations futures.

Nous ne nions pas les douloureuses confirmations qu'un tel système peut trouver dans les précédents de notre histoire. Nous avons montré nous-mêmes comment, entre les étourderies de la noblesse, les défaillances du tiers état et l'habileté de la couronne, presque toutes nos commotions politiques se sont terminées par le progrès simultané de l'égalité et de l'autorité. Mais il est pourtant impossible de séparer ce mouvement de sa fin, et cette fin, ce fut la catastrophe de la Révolution française. S'il est vrai que la combinaison de l'égalité et du despotisme soit le gouvernement naturel de la France, comment se fait-il que l'ancienne monarchie ait péri au moment même où elle se rapprochait le plus de cet idéal? S'il est vrai que la nation française ne demande que deux choses, un joug et un niveau, et que tout Français consente aisément à obéir pourvu qu'il n'ait personne à respecter, d'où vient que c'est à partir du jour où ce double désir a été à peu près pleinement satisfait, que s'est ouverte pour la royauté une ère de décadence que rien n'a pu conjurer, et pour la nation une série d'agitations que soixante ans n'ont pu finir? Ne serait-ce point que le gouvernement fondé sur l'égalité dans l'obéissance, résultat des fautes successives du tiers état, flattant toutes ses faiblesses, ne satisfaisait pourtant aucune de ses aspirations généreuses, et laissait par conséquent la nation dans un secret mécontentement d'elle-même? Ne se-

sait-ce pas surtout que cette forme de gouvernement renferme des conditions qui rendent toute stabilité impossible, et qui font de la *démocratie royale* la moins solide comme la moins noble des institutions politiques. (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1854.)

Il n'est pas exact de dire, comme fait M. de Broglie, que la *démocratie royale*, il veut dire impériale, soit le moins solide des gouvernements. Elle est tout aussi solide que la monarchie et l'aristocratie, j'oserais même dire qu'aucune institution politique n'offre autant de stabilité. Il n'y a rien de plus ferme, de plus fixe, de plus immuable, que l'instinct. Une plèbe ignorante, purgée de tout ferment généreux et philosophique, se donnant un prince de son cru, forme un tout politique qui peut durer autant qu'elle-même, indéfiniment. Tel est le gouvernement turc, qui remonte à plus de 500 ans, et dont Abdul-Medjid est le *trente-quatrième* sultan. Si l'empire turc, après avoir usé dans de longues guerres les facultés physiques et conquérantes de sa nation, est tombé dans l'étisie, s'il soulève le mépris même de nos soldats, ce n'est pas tant sa faute que celle des nations qui l'entourent, qui l'étreignent de leur civilisation active, et, le pénétrant de toutes parts, le contraignant à réfléchir, accélèrent sa dissolution. Plus elles montent, plus il paraît descendre; mais ce n'est pas une raison de dire que par lui-même il manque de stabilité. L'empire ottoman pouvait aller dix siècles sous le protectorat de la Russie; il meurt de la raison des puissances occidentales.

Quoi qu'il en soit, il résulte des réflexions de M. de Broglie que la France, après avoir traversé cinq ou six sortes de gouvernements, ne sait point encore auquel s'arrêter; qu'elle les a repoussés successivement tous et avec la même énergie; que le scepticisme politique s'est développé dans le pays en raison directe des variations de l'autorité; que non-seulement la foi au pouvoir est éteinte, mais que l'antipathie est arrivée au comble, et que, n'était un je ne sais quel sentiment de conservation ou de peur qui retient en haut et en bas la masse, le pouvoir, dont la compression augmente de jour en jour, tomberait vite : en sorte que plus, avec le temps, la raison publique grandit et la civilisation se développe, plus éclate l'antagonisme entre la société et le gouvernement.

Tel est, monseigneur, l'énigme dont je vous demande, à vous à qui la foi enseigne tant de choses, la solution. Que signifie cette évolution interminable? S'il est pour les nations un système de gouvernement normal, et la raison y incline, à moins de supposer que le gouvernement ne soit qu'une superfétation nuisible, d'où vient que la nation française, intelligente entre toutes, généreuse, pleine d'audace, aimant la liberté jusqu'à la licence, l'égalité jusqu'à l'ostracisme, l'ordre public jusqu'à la transportation, folle de l'égalité et folle d'arbitraire, d'où vient qu'une telle nation ne l'a pas encore trouvé?

M. de Broglie tend à accuser le pays : j'inclinerais plutôt à accuser la nature même du gouvernement. Mais toutes ces récriminations de peuple à souverain sont puériles; elles ne prouvent qu'une chose, que le pays et le pouvoir, malgré leur bonne volonté, ne peuvent faire ménage ensemble, et c'est ce dont je demande la raison.

Que si, la question intentionnelle étant des deux parts écartée, les parties mises dos à dos avec leurs griefs réciproques, nous devons rapporter à une *loi générale* les évolutions politiques dont notre nation est le passif et très instructif sujet; si, comme a prétendu le démontrer Machiavel dans ses Discours sur Tite-Live, les sociétés sont condamnées à rouler sans fin dans ce cercle fatal, et si les événements contemporains n'ont fait que justifier sous ce rapport la théorie du Florentin, quelle est alors cette LOI? quelle est la raison de toutes ces aventures? par quelles considération de théodicée, de métaphysique, d'économie sociale, expliquer cette antinomie choquante, immorale, d'un être, la société, en lutte continuelle avec sa fonction motrice, avec son maître organe? Quelle cause secrète oppose incessamment l'intérêt du prince à l'intérêt, d'abord du plus petit, puis du grand nombre, et précipite ainsi les Etats vers leur ruine? comme si le gouvernement avait au sein de la vie sociale, seule continue et progressive, une vie propre et limitée, comme si par conséquent son renouvellement périodique était pour les sociétés une condition de durée!

V. — Je ne ferai pas attendre à mes lecteurs la solution. Ainsi qu'on vient de le voir, je ramène toute la science politique à une question unique, celle de la STABILITÉ.

Qu'est-ce qui fait que depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours la constitution des Etats a été si fragile, que tous les publicistes, sans exception, l'ont déclarée essentiellement instable? Comment leur conférer la stabilité et la durée?

C'est par ce côté spécial que j'aborde le problème politique; c'est sur ce terrain, encore inexploré, que je pose la question.

Et telle est ma réponse :

Ce qu'il faut considérer avant tout dans le gouvernement n'est pas l'origine (droit divin, droit populaire ou droit de conquête); ce n'est pas non plus la forme (démocratie, aristocratie, monarchie, gouvernement simple ou mixte); ce n'est pas même l'organisation (division des pouvoirs, système représentatif ou parlementaire, centralisation, fédéralisme, etc.) : toutes ces choses sont le matériel du gouvernement. Ce qu'il faut considérer, c'est l'esprit qui l'anime, sa pensée, son âme, son IDÉE.

C'est par leur idée que les gouvernements vivent ou meurent. Que l'idée donc devienne vraie, et l'Etat, si reprochable qu'en soit l'origine, si défectueuse que paraisse son organisation, se rectifiant de lui-même conformément à sa pensée secrète, sera à l'abri de toute atteinte du dehors, comme de toute corruption du dedans. Il fera rayonner autour de lui sa pensée, et s'accroîtra sans cesse en étendue, en profondeur et en force. Au contraire, que l'idée reste fausse, alors il n'est légitimité, popularité, organisation, puissance militaire qui tienne : il faut qu'il tombe.

Or, comme l'idée, avouée ou non avouée, des gouvernements, a été jusqu'ici un préjugé radicalement opposé à la Justice, une fausse hypothèse politique; comme d'un autre côté la succession des Etats dans l'histoire est une marche ascensionnelle vers la Justice, on peut, à ce double point de vue de la théorie et de l'histoire, les classer tous d'après trois idées différentes, que nous examinerons l'une après l'autre :

1. Idée de la *Nécessité*, qui est celle de l'antiquité païenne;

2. Idée de la *Providence*, qui est celle de l'Église :

Ces deux idées, antithèses l'une de l'autre, sont les ex-

trêmes opposés d'une antinomie qui embrasse tout l'âge religieux;

3. Idée de la *Justice*, qui est celle de la Révolution et qui constitue, par opposition au gouvernement religieux, le gouvernement humain.

Ainsi, il en est du gouvernement comme de la propriété, de la division du travail, et de toutes les forces économiques : pris en lui-même et abstraction faite de la pensée plus ou moins juridique qui le détermine, il est étranger au droit, indifférent à toute idée morale; c'est un instrument de force. Tant que le gouvernement n'a pas reçu la Justice, il reste établi sur les idées de fatalité et de providence, il tend à l'inorganisme, il oscille de catastrophe en catastrophe. Le problème est donc, après avoir préparé le terrain économique, de faire au gouvernement application de la Justice, par là de l'affranchir de la fatalité et de l'arbitraire. Tel est l'objet de la Révolution.

---

## CHAPITRE II

Du gouvernement selon la Nécessité. — Comment l'instabilité de l'État résulte de l'inégalité des fortunes. — Métaphysique de la raison d'État. — Platon, Aristote, Spinoza, Rousseau, Machiavel.

VI. — La plus grande des divinités antiques, devant laquelle toutes les autres, comme de simples créatures, courbaient la tête, était le Destin, *Fatum*, *Parca*, *Necessitas*, *Sors* ou *Fors*, *Fortuna;* en grec, Μοῖρα, Ἀναγκή, etc.

Par le Destin, disait la religion et, à sa suite la philosophie, s'explique tout ce qui arrive dans l'univers : les destinées des mortels et les révolutions des empires. Devant lui toute question tombe, toute recherche expire : il est la raison première et dernière des choses.

Pourquoi ces débâcles de nations et de trônes, croulant les uns sur les autres, dans une instabilité perpétuelle?

C'est le Destin qui le veut, c'était écrit dans son livre, c'est le fuseau de la Parque qui tourne : *sic volvere Parcas!*

Pourquoi suis-je pauvre, opprimé, tandis que tel autre,

qui vaut peut-être moins, commande et jouit? — C'est le Destin qui l'a ainsi établi, c'est lui qui nous assigne à chacun notre lot, *sortem* μοῖραν. Qui oserait réclamer contre ses décrets?

— Et pourquoi ne reclamerais-je pas? Qu'y a-t-il de commun entre moi, être libre, que la Justice possède, et le Destin? — Impiété! Les dieux mêmes sont soumis à la Destinée; et toi, ver de terre, tu protesterais contre elle! Heureux si seulement, avec le secours de ces Immortels, qui te donnent l'exemple de la soumission, tu parviens à lire quelques lignes du livre éternel! Connaissant ton sort par avance, tu le rempliras avec plus de certitude, tu éviteras ce qui pourrait t'en détourner : c'est le seul moyen qui te soit laissé d'ajouter à ta fortune si elle est favorable, comme aussi de l'adoucir si elle est contraire.

Ainsi procède le génie humain. Au lieu de chercher dans l'analyse des faits la raison des choses, de contrôler par des observations réitérées ses premiers aperçus et de rectifier ses jugements, il tranche, il décide, il décrète, il joue, sans s'en apercevoir, le rôle du Destin qu'il adore. Puis il se donne des mythes, il s'entoure de fables et de mystères; il se crée, pour conjurer le Destin. une pharmacopée de sacrements, et tout un chenil de divinités.

Ce qu'il y a de plus triste est de voir ensuite la philosophie redire en phrases pédantesques les enseignements de la superstition, et donner ses pastiches pour des découvertes. Moquons-nous, si nous voulons, de la théologie fataliste du pouvoir, que Mahomet a résumée en un mot, *Islam*, résignation : mais les docteurs ès-sciences politiques, qu'ont-ils donné autre chose qu'une déduction matérialiste du mythe oriental?

VII. — Tous les auteurs qui ont traité de la politique, depuis Platon jusqu'à Rousseau, sont donc d'accord que l'instabilité est inhérente au gouvernement, en sorte que, selon ces auteurs, l'Etat, obéissant à sa nécessité naturelle et sociale, marche constamment à sa ruine.

Mais comment et pourquoi l'instabilité est-elle inhérente à l'Etat? Car il ne suffit pas d'alléguer la nécessité, encore faut-il, toute mystérieuse qu'elle est, s'assurer qu'elle existe. D'où vient, où gît, à quoi tient cette néces-

sité dont la pensée plane, comme l'oiseau de la mort, sur le monde politique? Est-ce dans le principe, dans les conditions, ou dans le but du gouvernement qu'elle se trouve?

Le but du gouvernement, chez tous les anciens peuples. a été de faire prévaloir la Justice contre les incursions de la barbarie, soit intérieure, soit extérieure. L'histoire des plus vieilles civilisations, dans la Chine, l'Inde, la Chaldée, l'Égypte, de leurs guerres, de leurs expéditions, des invasions qu'elles ont éprouvées le démontre. Platon, à qui l'on fait honneur de cette découverte, que la Justice est l'objet capital du gouvernement, ne fut ici que l'interprète des législations primitives, de même que sa république n'est qu'une contrefaçon des premières utopies. Or, l'État ayant pour mandat la Justice, conséquemment pour loi d'organisation et d'action la Justice, sous tous ces rapports l'institution politique n'ayant rien que de légitime, d'éminemment vital, il semble que l'État devrait être, par essence et destination, à l'abri de toute atteinte. Que dit là-dessus Platon? Eh bien, Platon le premier désespère de la stabilité de l'État. Il n'attend rien, pour sa conservation, de l'efficacité du droit. Après avoir posé en principe la légitimité, au point de vue du motif, de l'institution, il conclut par la nécessité de la chute. Aussi ne donne-t-il sa république que comme un idéal.

Si le pouvoir est irréprochable dans son but, faut-il accuser son origine, ou sa forme?

D'une part, quant à l'origine et à l'intronisation, il ne paraît pas qu'elles exercent une influence sérieuse sur la stabilité des Etats. Quel que soit le prince, qu'il vienne de l'élection ou du droit divin, qu'il s'installe par l'usurpation ou par la conquête, le pays se montre toujours avec lui de bonne composition, s'il fait justice. Quant à la constitution du pouvoir, elle peut d'autant moins être un principe de ruine qu'elle est donnée le plus souvent par la constitution physique du pays : sol, race, génie, langue, religion, etc. C'est en vertu de ce principe que l'histoire de chaque peuple pivote sur une institution centrale, symbole, formule de sa constitution native, expression de son génie, sorte de palladium et de mot de ralliement, qui ne périt qu'avec lui : dans l'Inde, la caste ; en Égypte, le sacer-

doce ; chez les Arabes, la tribu ; en Grèce, l'amphictyonie ; dans l'Italie, ancienne et moderne, l'Église et l'empire ; en France, la monarchie ; en Allemagne, la diète ; en Angleterre, le parlement ; en Espagne, les cortès ; aux Pays-Bas, les bourgeois ; en Suède, les paysans ; en Pologne, les nobles, etc.

Nous avons en France un exemple frappant de cette persistance de la forme native de l'Etat. Après une durée de quartorze siècles, soit en comptant les empereurs romains, de près de dix-neuf, la royauté est enlevée par la Révolution. Pour créer l'équilibre social, la première pensée est de refaire le gouvernement. Quelle en sera la forme? La démocratie! s'écrient les révolutionnaires. Mais non : à peine la démocratie a supprimé la royauté et le roi, qu'elle travaille à les reproduire par une *centralisation* unitaire, par le *commandement*, la *réglementation*, l'*uniforme*. Le terrain ainsi préparé par les législateurs, le peuple n'a plus qu'à consommer l'œuvre par son suffrage. Aussitôt qu'il peut intervenir, il se donne un chef, Napoléon ; et nous n'avons pas même la monarchie balancée de 91, nous avons celle de Louis XIV et de Charlemagne.

Il y a dans tous ces faits comme un témoignage de la nature qui, en dépit des accidents révolutionnaires, proteste de la spontanéité et de l'autochthonie de l'État, et qui rend plus obscure la cause immanente de son instabilité. Ce n'est pas là, évidemment, qu'il faut chercher la cause première des cataclysmes politiques ; ajoutons que ce n'est pas là non plus que les auteurs ont cru la découvrir.

VIII. — Ce qui rend l'Etat fatalement instable, c'est, dit Aristote, l'*inégalité des conditions et des fortunes*. Telle est la cause générale des révolutions : toutes les autres ne sont que secondaires. Or, comme l'inégalité grandit avec la civilisation, on peut ajouter au principe d'Aristote ce corollaire, que plus la société avance, plus la condition des Etats devient précaire ; sur ce point encore l'histoire confirme le dire de la philosophie.

Inégalité dans les conditions, instabilité dans l'Etat : voilà donc, en deux mots, d'après Aristote, le nœud de la politique et la clef de l'histoire. Voilà l'arrêt du destin, et cet arrêt est irréformable.

Sur quoi je ferai observer deux choses :

1° S'il est vrai, comme le Péripatétique et ses successeurs le prétendent, que l'inégalité soit une loi de nature, elle ne peut pas, précisément pour cette raison, devenir une cause de subversion pour l'Etat. Tout au contraire, comme elle est un élément de l'humanité, elle en est un aussi de la politique, elle est par conséquent une condition de stabilité pour le pouvoir. Il implique contradiction qu'un être périsse en obéissant à sa loi. Dans cette hypothèse, la théorie d'Aristote, qui est celle de Platon, de Machiavel et detous les autres, serait contradictoire.

2° Mais il n'est pas vrai que l'inégalité soit une loi de la nature et de la société : sur ce point je n'ai plus à faire ma preuve. J'ai démontré, par raison juridique et mathématique, que l'inégalité des fortunes, bien qu'en vertu de conventions expresses et dans l'intérêt de relations économiques elle puisse être l'objet d'une certaine tolérance, n'a rien en soi cependant de nécessaire et d'humain ; qu'en tant qu'elle est le fait de la nature, c'est un accident auquel la prudence du législateur, l'habileté de l'économiste, la sagesse du pédagogue, sont appelées à porter remède: en tant qu'elle résulte de l'anarchie politique, mercantile et industrielle, une violation du droit. Je me reviendrai pas sur cette thèse, d'une certitude désormais invincible.

Etant donc démontré que l'inégalité des fortunes n'est ni une loi de nature, ni une loi sociale, l'observation d'Aristote, que cette inégalité est la cause de l'instabilité des Etats, redevient vraie, sauf quelques modifications :

*a*. Quelles que soient les inégalités que la nature laisse subsister entre les hommes, et dont nul ne songea jamais à faire un grief à l'Etat, ce ne sont pas ces inégalités qui par elles-mêmes et directement provoquent la révolte contre le gouvernement, et qui amènent les révolutions ; c'est l'iniquité politique dont elles sont le prétexte, et qui fait de l'Etat un guet-apens tendu au travail et à la liberté.

*b*. L'inégalité des conditions, cause reconnue, avouée, de l'instabilité de l'Etat, n'étant plus une loi, mais un accident de nature, il en résulte, contrairement à l'opinion d'Aristote, que l'instabilité de l'Etat n'a plus rien de nécessaire, elle est accidentelle.

*c*. Et puisque le pouvoir, d'après tous les politiques, est

établi pour la garde de la Justice, ce qui revient à dire pour maintenir la balance entre les intérêts et les services, il résulte que le remède à l'instabilité politique est trouvé : c'est de renoncer à l'hypothèse préconçue d'une inégalité nécessaire, et, à la place de cette idée funeste qui corrompt la Justice et détraque les gouvernements, de donner à l'Etat, pour idée et pour fondement, l'équilibre économique.

Ainsi la théorie de l'instabilité politique, par suite celle de la nécessité politique ou de la raison d'Etat qui a inspiré tous les législateurs, les philosophes, les hommes d'Etat et qui gouverne encore aujourd'hui les sociétés, cette théorie est trois fois fausse : elle est fausse dans sa donnée métaphysique, en ce qu'elle suppose une cause, et par suite une état de subversion nécessaire ; elle est fausse dans sa notion de l'inégalité, dont elle fait à la fois une loi de nature et une loi sociale, ce qui veut dire une loi de droit ; elle est fausse, enfin, dans les conséquences qu'elle tire du fait observé, et qui seraient, d'un côté, que les sujets de l'Etat peuvent avoir la pensée de se révolter contre une loi naturelle et sociale de manière à compromettre la stabilité du gouvernement ; d'autre part, que l'instabilité de l'Etat est, comme sa cause, éternelle, tandis qu'elle n'est véritablement que temporaire.

Nous tenons maintenant le fil qui va nous conduire dans le labyrinthe politique et nous donner le secret de toutes les agitations et culbutes des gouvernements. L'histoire des Etats n'est autre chose que l'évolution de cette funeste erreur, qui commence à l'origine même des sociétés, dont la philosophie s'est faite ensuite l'écho, et qui ne devait finir qu'à l'apparition d'une science nouvelle, l'inégalité.

On conçoit du reste, que le phénomène ait dû, pendant longtemps, égarer les esprits. Il fallait passer par l'égalité religieuse, puis par l'égalité politique, avant de concevoir, avec la netteté que nous y apportons aujourd'hui, l'égalité économique. D'un sentiment unanime, païens et chrétiens, monarchistes et démocrates, s'accordèrent à considérer l'inégalité comme une loi de la nature et de la Providence contre laquelle nul n'avait le droit de protester, et qui, s'imposant à la raison pratique, devenant ainsi raison d'Etat, trouvant son expression et sa consécration dans

le pacte social, conduisait systématiquement l'Etat de naufrage en naufrage.

Etablie sur une conception pareille, la société est en œuvre de suicide ; le pouvoir, gardien de la Justice, est impuissant à remplir son mandat : c'est un organe d'iniquité. Contraint fatalement, pour soutenir un ordre de choses dont l'immoralité ne tarde pas à froisser les âmes, d'user envers les citoyens de violence, de ce moment il est perdu. En place de la Justice règne la raison d'Etat, dont le dernier mot, le terme funèbre, est la *tyrannie*.

On en a fait avant moi la remarque : la vie des Etats est une dialectique. Rien ne le montre mieux que ce système de la nécessité.

IX. — L'ordre politique, ainsi que l'a montré Aristote, étant lié à l'ordre économique, tous deux solidaires, on peut prévoir quelle influence le principe de l'inégalité sociale, suivi, soutenu *per fas et nefas*, exercera sur la stabilité de l'Etat.

Le pouvoir, en effet, n'ayant et ne pouvant avoir d'objet que de protéger la Justice, et la Justice étant l'inégalité, il est clair que le gouvernement aura la paix ou sera livré à l'agitation selon que les intérêts seront plus ou moins troublés par le défaut d'équilibre et par leur antagonisme ; en autres termes, il est évident que l'iniquité qui affecte l'ordre social se communiquera dans la même proportion au gouvernemental. En sorte que, comme l'ordre économique se trouve, par l'inégalité qu'il consacre et développe, placé hors du droit, l'ordre politique, institué pour sa défense, sera fatalement conduit à s'affranchir aussi du droit.

Ainsi, à mesure que l'inégalité se creuse entre les citoyens et rend la société chancelante, le gouvernement, forcé d'user de plus en plus de la force, tourne au despotisme, à la tyrannie, et se démoralise. Par sa violence, il perd l'appui qui lui prêtait d'abord la société ; par la nécessité de se défendre, il se concentre, il déforme sa propre constitution, il rétrécit de plus en plus sa base, jusqu'à ce qu'enfin n'étant plus arc-bouté ni par la société qui se retire, ni par la division de ses fonctions, il perd l'équilibre et tombe.

Que des historiens, plus poètes que philosophes, accusent après cela de la décadence des empires la corruption des mœurs, l'ambition des grands, les passions de la multitude, l'affaiblissement de la religion, il est clair que ces explications n'atteignent pas la cause première, elles ne touchent que ses effets.

Aussi longtemps donc que la balance économique n'a pas été établie, le problème du gouvernement se pose en ces termes, qui font de son existence une impossibilité :

« Etant donnée une nation, avec son territoire, son industrie, ses intérêts, sa religion, ses mœurs, ses relations, ses instincts, son génie; l'inégalité des fortunes et la subordination des rangs étant tout à la fois la condition d'existence de la société et la cause de ses agitations : organiser au sein de cette société, avec ses hommes et ses ressources une FORCE publique devant laquelle tout intérêt s'efface, toute volonté plie, toute résistance se brise ; puis, au moyen de cette force, discipliner et conduire la nation, la maintenir dans l'obéissance le plus longtemps possible; exercer le pouvoir, au dedans et au dehors, dans le sens du privilége aristocratique, de la hiérarchie des fonctions, de la subordination des masses et de la prérogative gouvernementale; le tout avec le plus de gloire pour le prince et de profit pour la classe élevée, le moins de turbulence et de misère dans la plèbe. »

Dans ce programme, qui est celui de tous les pouvoirs, de toutes les théories, de toutes les utopies, la Justice n'est comptée pour rien ou presque pour rien. Il ne se peut autrement : la Justice, dans l'hypothèse de l'inégalité naturelle et sociale, hypothèse qui n'est autre que celle de la déchéance originelle, devient une superfluité, un embarras pour un pouvoir dont le principe est la nécessité; le moyen, la force; le but, d'empêcher par la force la révolte de la misère contre le privilége.

Suivant que le prince s'inspirera de tel ou tel des éléments dont est formée la constitution physique du pays, il y aura une politique des *instincts*, une politique des *intérêts*, une politique de *tradition*, une politique de *guerre*, une politique de *religion*. Toutes ces politiques ont été glorifiées tour à tour par les beaux esprits de chaque siècle; elles le sont plus que jamais aujourd'hui. Mais une

politique de Justice, il n'y en eut jamais, il ne saurait y en avoir. La justice, prise pour principe, moyen et but du gouvernement, est une utopie révolutionnaire, qui ne se peut réaliser que par l'égalité.

X. — Ces principes, je veux dire ces hypothèses, une fois admises, savoir, que l'inégalité est la loi de la nature et de la société, et qu'en conséquence elle sert de mètre à la politique, nous avons la métaphysique du système.

La société est sacrée. Elle est la source, le sujet de la Justice, si la Justice est quelque chose, puisque, sans remonter jusqu'à Dieu, qui en créant l'humanité lui a donné ses lois, hors de la société il n'y a que l'état de guerre, la barbarie, le non-droit.

Théoriquement, qui dit Justice dit égalité. Dans le fait, cette égalité est démentie par la nature, qui, nous faisant inégaux dans nos personnes, nous soumet à cette trinité fatale : inégalité devant la nature, inégalité devant la fortune, inégalité par conséquent devant la société et devant la loi.

Devant cette inégalité invincible, la créature raisonnable et pieuse s'incline avec résignation; le méchant, par la concupiscence de la chair et l'orgueil de l'esprit, se révolte et conspire contre la hiérarchie éternelle.

Or la société, en créant pour sa défense l'organe gouvernemental, confère au prince ses droits sur les personnes et sur les choses, et le rend inviolable.

Il suit de là que si la société réclame, pour le maintien de sa hiérarchie, le sacrifice de certains intérêts, le pouvoir ne peut reculer devant l'exécution de cet ordre; que tout ce que le prince accomplit à ce point de vue supérieur est légitime; qu'il serait coupable s'il manquait à ce devoir; que si, de plébéien à plébéien, de noble à noble, d'église à église, il est bien qu'une justice égale soit religieusement suivie, il n'en est plus de même de prolétaire à aristocrate, de laïque à clerc, de citoyen à prince, du prince lui-même à la nation.

Ce qui revient à dire que le gouvernement, institué en apparence et avec une commune bonne foi pour servir d'organe au droit, possède en outre le privilége de faire, le cas échéant, abstraction du droit et de ne se guider que

par la raison d'Etat; qu'ainsi, mandataire de la Justice, il est supérieur à la Justice; que par conséquent, plus il vieillit, plus, la nécessité le poussant, il accumule sur sa tête d'iniquités et avance sa ruine.

Cette théorie d'arbitraire autant que de fatalisme, qui se résout, comme l'on voit, en une contradiction, a été gravement soutenue de nos jours comme la quintessence de la morale, le fin du fin de la politique.

L'homme d'Etat, disent les adeptes, obéit à deux maximes différentes, à deux lois, à deux morales, selon qu'il applique les règles ordinaires de la Justice, ou que, s'élevant à une sphère plus haute, il considère la raison d'Etat. Mais son âme n'en est point troublée : autant dans la science le général l'emporte sur le particulier, autant dans la conscience de l'homme d'Etat la morale politique, la grande morale, l'emporte sur la morale vulgaire. Pour lui, les distinctions accoutumées du juste et de l'injuste changent et s'intervertissent dès qu'il est question du salut public et de la raison d'Etat. Ce qui est utile à la société, c'est à dire à la hiérarchie, à la noblesse, au clergé, au prince, passant en première ligne, est le vrai bien; ce qui peut leur nuire est le mal : tant mieux pour le citoyen dont le droit y est conforme, tant pis pour celui dont le droit y est contraire. C'est un risque que tous ceux qui vivent sous la loi d'Etat s'engagent tacitement à courir : la société n'existe qu'à ce prix. ISLAM, résignez-vous!

XI. — De cette métaphysique, donnée *à priori* par le préjugé d'inégalité, est sortie une longue tradition, dans laquelle philosophes et législateurs se montrent unanimes. L'histoire s'est développée en conséquence : le système de la raison d'Etat, qui n'est autre que le système du *Fatum*, motivé sur le principe d'une inégalité purement hypothétique, a régi tous les anciens peuples; il régit les modernes.

Car il ne faut pas s'imaginer, parce que le christianisme a répandu sur le monde son eau baptismale, que le paganisme, qui le premier donna la sanction du destin à l'inégalité, ait disparu. En politique, le paganisme vit toujours; il partage avec le christianisme la religion

des mortels, et plus la dissolution du corps social devient imminente, plus il se vante de le guérir... par la force.

Platon, qui avait si bien vu que la Justice et la vertu sont les seules et véritables bases de l'Etat; qui accusait la démagogie de son temps d'avoir fait de la politique un art de crime; qui, jouant sur le mot ἄριστοι, rappelle ses concitoyens au gouvernement, non plus des riches et des puissants, mais des *meilleurs*, et leur présente dans ce but un idéal de république où la Justice seule, selon lui, commande et gouverne; Platon, dans sa célèbre utopie, alors qu'il s'imagine n'obéir qu'à la justice, ne fait en réalité que suivre la raison d'Etat. Incapable de faire la balance du *doit* et de l'*avoir* de chaque citoyen, regardant l'inégalité comme une loi nécessaire, il ne trouve rien de mieux que de supprimer toute espèce de droit individuel et de faire peser sur les têtes un niveau absolu. C'est la raison d'Etat élevée à la plus haute puissance : communauté de biens, communauté de femmes, repas communs, élimination de la richesse, du luxe, de la poésie, de l'art, voilà où le prince des politiques et des moralistes se laisse conduire par la théorie de la nécessité.

Esprit plus positif, doué d'un sens trop vif des réalités humaines pour tomber dans ce communisme qu'il censure justement, Aristote, tout en faisant la part plus grande à la liberté, au droit de l'homme et du citoyen, n'en reste pas moins, comme Platon son maître, un sectateur fidèle de la nécessité, un praticien de la raison d'Etat. Mieux que personne il avait aperçu les rapports qui unissent l'ordre politique et l'ordre économique : les deux premiers livres de la *Politique* traitent de la société civile, de la propriété, de la famille, du travail, de l'esclavage, de la finance, etc. Pour comble, il avait recueilli, analysé, comparé jusqu'à cent cinquante constitutions, dont la substance se trouve résumée dans son livre. Rien n'y servit : ni l'érudition du publiciste, ni les observations de l'économiste, ne sauvèrent l'utopie aristotélique de l'écueil où avait échoué celle de Platon. Les temps n'étaient pas venus : la science était trop faible, le préjugé trop fort, la raison trop confuse, la conscience trop engourdie. De même que Platon, Aristote donne la préférence à l'aristocratie ou gouvernement des *meilleurs*, et distingue du premier coup dans la société trois

classes d'hommes : une classe supérieure, gouvernante ; une classe inférieure, ou plèbe, obéissante ; et une classe servile, travaillant pour les deux autres. De là, bon gré mal gré, toutes les iniquités du pouvoir aristocratique, mais iniquités nécessaires, qui font partie intégrante des attributions et prérogatives du sénat, et sans lesquelles la noblesse, le gouvernement, par suite la société elle-même, périraient.

Fallait-il naître homme de génie, s'appeler Aristote, pour nous donner ce travestissement de la mythologie du *Fatum?* Comme le gouvernement aristocratique naît de la nécessité, il a pour loi la nécessité! C'est plus métaphysique que la fable, mais c'est moins beau, à coup sûr. Mais dites-moi donc, ô philosophe, quelle différence vous faites alors de l'aristocratie et du despotisme? Qu'importe, pour parler au nom de la nécessité ou de la raison d'Etat, que le despote soit un ou plusieurs? Le gouvernement en sera-t-il plus équitable, plus moral, plus rationnel, moins enclin à l'inorganisme par la concentration fatale de ses pouvoirs? Et puis d'où savez-vous que dans tout cela il y ait nécessité?

Qui a nommé Platon et Aristote a dit la pensée de la Grèce et de l'Orient dans ce qu'elle eut à la fois de plus positif et de plus idéal : en eux, nous possédons l'antiquité tout entière, théorie, pratique et histoire.

L'histoire romaine, depuis l'expulsion des Tarquins jusqu'à César, est la démonstration éclatante de cette vérité, que le pouvoir élevé au dessus de la Justice par la raison d'Etat ne peut supporter de constitution, que si on lui en impose une il l'use à la longue, et que son dernier mot est la force. Sans tant philosopher, et longtemps avant d'avoir reçu la visite de Cynéas, les pères conscrits l'avaient compris et traitaient en conséquence la plèbe, qui de son côté le leur rendait en émeutes perpétuelles.

Cette constitution romaine, qui fit l'admiration de Polybe, ne se soutint qu'à force de révolutions et de remaniements, exempte de troubles alors seulement que le peuple était occupé à la guerre. Après quatre cent soixante ans d'agitations pour la liberté civile et l'égalité politique, Rome ne trouve la paix que dans la dictature perpétuelle : de ce moment date sa décadence, terme fatal d'une évolu-

tion dont le point de départ avait été la justice patricienne, l'inégalité.

La féodalité appartient au système de la Providence : nous en parlerons plus bas.

XII. — Sur la fin du moyen âge, la Renaissance, et tôt après la Réforme, semblent devoir apporter aux nations fatiguées quelque rafraîchissement. Mais la théorie de la nécessité ressuscite, comme si, pour apprendre la Justice, la raison des peuples avait eu besoin, en désapprenant l'Evangile, de rapprendre le Destin.

Machiavel, Hobbes, Spinoza fondent l'Etat sur le principe de nécessité, et aboutissent tous trois au despotisme. Ce que je trouve odieux dans ces philosophes, c'est que là où Mahomet, dans le sentiment de son impuissance, se borne à une élévation de cœur à Dieu, *Résignation!* ils prétendent mettre de la raison. Il n'y a pas d'iniquité pire que celle du sage : *Corruptio optimi pessima.*

Avant l'établissement de l'Etat, dit Spinoza, il n'y a ni juste ni injuste, ni bien ni mal. D'où résulte que tout ce que l'Etat fait pour sa propre conservation ne saurait jamais être injuste : cela, suivant Spinoza, impliquerait contradiction. Il accorde donc que l'Etat a le droit de gouverner, au besoin, par la violence, et d'envoyer, même pour les causes les plus légères, les citoyens à la mort; seulement il se confie en la prudence du souverain, que l'emploi malentendu de la force mettrait en péril. Il ne voit pas, ce qu'avait fort bien aperçu Aristote, que, l'inégalité donnée, le reste s'ensuit nécessairement, abus de la force, par suite dissolution de l'Etat, *fatum.*

Aussi la considération du péril n'arrête guère les despotes. *L'Etat, c'est moi*, dit Louis XIV. On peut voir dans ses Mémoires les étranges leçons qu'au nom du droit divin, et du style le plus dévot, il donne à son petit-fils sur la manière de gouverner les peuples. Hélas! hélas! si cette politique d'autocrate est nécessaire, il faut dire que la corruption de la société par la monarchie est aussi nécessaire. Est-ce le dix-huitième siècle qui corrompit Louis XV, et avec lui la constitution monarchique? Ou bien Louis XV, l'élève de Louis XIV, qui corrompit le dix-huitième siècle? Perverti dès la mamelle par cette tradi-

tion de famille, Louis XVI ne recula pas, malgré sa piété sincère et ses vertus réelles, devant le mensonge, la trahison, le poison même, s'il faut en croire Buchez, dès qu'il les crut nécessaires au maintien de sa couronne. Et l'empereur Napoléon Ier, qui se crut un instant l'héritier des rois, et à qui il arrivait de dire, en parlant de Louis XVI, *Notre pauvre oncle*, ne l'a-t-on pas entendu renouveler le mot de Louis XIV : *La constitution, c'est moi?* Avec le principe de fatalité et d'antagonisme pris pour base de la société, avec la raison d'Etat prise pour loi du gouvernement, le domaine public s'identifie avec l'apanage du prince, la constitution de l'Etat avec la volonté de l'empereur, la nation avec sa personne. Le droit n'existe plus : tout se règle par ordonnance du dynaste, rendue *secundùm artem*.

La démocratie a suivi, quoique de loin, l'exemple de l'aristocratie et de la royauté. Comme elle n'eut jamais pour but de réaliser la Justice dans l'économie, mais seulement de réprimer l'insolence des grands et de modérer l'exploitation bourgeoise, l'égalité ne fut pour elle qu'un mythe, la constitution une entrave à ses adversaires, pour elle-même une toile d'araignée; quant à sa politique, elle n'est jamais sortie de la raison d'Etat. Le *Contrat social* de J. J. Rousseau ne diffère en rien, sous ce rapport, des théories de Platon, d'Aristote, de Hobbes, de Spinoza, et de la pratique du despotisme : extrait des *Institutions* de Calvin, c'est tout dire. La démocratie a eu sa morale de salut public, ses suspensions de la liberté et de la Justice, ses tribunaux exceptionnels, ses lois de silence, ses épurations, son terrorisme, ses *auto-da-fé*. Puisse-t-elle enfin comprendre que cette politique dont elle est folle est la cause même de ses défaites, et qu'il n'y a pour elle de salut que dans la balance économique, seul principe qui lui appartienne, et qu'aucun de ses adversaires n'osera jamais ni récuser ni admettre.

Disons-le toutefois, à l'honneur du genre humain, rarement la conscience des princes fut à la hauteur du principe qui les faisait agir. Presque tous l'ignorèrent, et quand pour la première fois la révélation en fut faite au monde, ils s'en défendirent comme d'un monstre. Rois et pontifes, ministres et philosophes faisaient de la

raison d'Etat comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir; les peuples ne s'en scandalisaient pas : cela s'appelait toujours de la Justice. Aujourd'hui même, c'est à peine si la plus savante critique a pu voir dans le livre de Machiavel autre chose qu'une calomnie, une ironie ou une hyperbole.

XIII. — Machiavel avait parfaitement observé que l'instabilité de l'équilibre politique, quelle que soit la forme du gouvernement, a sa cause première dans l'*opposition des intérêts*, en autres termes, dans l'inégalité des fortunes : il le dit expressément dans ses *Décades*. Ceci posé, Machiavel ne va pas plus loin : il ne se demande pas si cette opposition est un fait de nature, ou le résultat d'une fausse opinion; si par conséquent l'antagonisme qu'elle crée dans le gouvernement est l'expression d'une nécessité absolue, ou seulement d'une nécessité hypothétique. Machiavel s'en tient à la croyance commune. Il suppose, avec Aristote et tous les publicistes, que l'inégalité des conditions est donnée, comme celle des climats, par la nature des choses, et il part de là. Que si, par hasard, il essaie de remonter par la pensée jusqu'à la cause de ce fait premier, il se jette alors dans le mysticisme, il en appelle à la *loi des sphères*, il se refait une mythologie. Plein de mépris pour l'Eglise et le catholicisme, qu'il accusait d'avoir corrompu l'Italie, ne pouvant revenir à la mythologie des anciens, Machiavel se livre à l'astrologie; il se crée, pour le besoin de son intelligence, une religion qui répond à tout : c'est le *mouvement des sphères*, figure nouvelle du destin.

La société ne pouvant donc, selon Machiavel, exister que sur l'inégalité et l'antagonisme, les sphères l'ayant ainsi réglé de toute éternité; d'autre part l'intérêt social étant le plus grand de tous, et l'Etat ou le prince représentant la société, il n'hésitait point à sacrifier, en tout état de cause, la Justice à la raison d'Etat. De là une nouvelle et redoutable opposition qui, s'ajoutant à celle des intérêts, devait finir par prévaloir contre le gouvernement et amener sa ruine.

Tous les Etats qui ont existé et qui existent, disait

Machiavel, roulent dans ce cercle invariable : monarchie, aristocratie, démocratie. — Passons sur les mixtes

La nation débute par la royauté : au prince, il recommande de tuer, en une fois et sans faire traîner l'exécution, tous ses ennemis.

L'aristocratie saisit le pouvoir : il lui conseille d'exterminer la dynastie, jusqu'au dernier rejeton.

La démocratie vient à son tour : il lui prescrit de tuer tous les nobles.

Il eût dit à l'Eglise, si l'Eglise avait eu besoin de ses conseils, de brûler tous les hérétiques, tous les philosophes, tous les socialistes, qui de leur côté ne devaient pas manquer de massacrer tous les prêtres, si jamais ils devenaient les maîtres.

Du reste, Machiavel ne s'occupe ni de droit public, ni de constitution : il avait pour cela trop de génie, trop de bon sens, trop de franchise. Pour lui, le gouvernement n'est pas l'application de la Justice aux choses de l'Etat; c'est l'art de s'établir au pouvoir, de l'exercer, de s'y maintenir, de s'y étendre d'après la loi des sphères, par tous le moyens possibles, au besoin par la Justice, même par une constitution.

— Mais, observez-vous, avec ce système de proscriptions le gouvernement se rend odieux et prépare sa perte.

— Rien de plus vrai, répond Machiavel; mais le gouvernement ne peut exister à d'autres conditions, puisque son mandat est de maintenir l'iniquité de l'économie sociale. D'ailleurs, toute chose devant avoir une fin, il ne s'agit plus ici de fonder, comme les prophètes le promettaient à David, pour l'éternité, mais de fournir une carrière suffisante et glorieuse. L'homme sage travaille-t-il à se rendre immortel? Non, mais à vivre le mieux et le plus longtemps possible. Hors de là, point de politique, point de gouvernement, point de société.

Bien entendu que là où les moyens de droit sont de mise, l'homme d'Etat ne doit pas les négliger. *Il serait à souhaiter*, dit Machiavel, *que les choses pussent être toujours réglées par la Justice; mais comme la chose* EST IMPOSSIBLE, *ce serait niaiserie de s'y astreindre.*

Ainsi la théorie de Machiavel n'est pas double, comme on l'a cru : appuyé sur le droit pur, s'il s'agit d'une répu-

blique ; fondée sur la raison d'Etat, s'il est question d'une monarchie. Dans tous ses ouvrages Machiavel est semblable à lui-même : c'est toujours la même politique, toujours la même déduction, basée sur la même hypothèse. Machiavel eut la logique de son sujet, et, ce qui vaut mieux, ce qui fit son affreuse réputation et souleva contre lui tous les anathèmes, il en eut le courage.

Ce qu'Adam Smith et les physiocrates firent au dix-huitième siècle pour l'économie, la séparant avec soin de la politique et de la Justice, découvrant le fatalisme de ses lois, l'opposition du travail et du privilége, etc., Machiavel, deux siècles et demi auparavant, l'avait fait pour la politique, la séparant également de la Justice et de l'économie, et faisant de ses procédés une sorte de rubricaire à l'usage de tous les pouvoirs, sans se préoccuper autrement de ce qui pouvait s'y rencontrer de moral ou d'immoral. C'est ainsi que nous avons entendu Rossi dire : Autre chose est l'économie politique, et autre chose la morale. Tout de même avait dit Machiavel : Autre chose est la politique, et autre chose la Justice.

XIV. — Nous avons le secret du fatalisme politique, nous en connaissons la théorie : nous pouvons en quelques lignes apprécier cette religion du Destin, sur laquelle on a écrit tant et de si insipides volumes.

1. Dans la société comme dans la nature, disent les fatalistes, les conditions sont naturellement inégales. La *Justice* dès lors n'a rien d'absolu ; elle est subordonnée à une loi plus haute, dont le *gouvernement* est l'organe. Cette loi est l'INÉGALITÉ. Cela est fatal.

2. L'inégalité des conditions engendrant une divergence d'intérêts qu'il est impossible de faire cesser par la Justice, le gouvernement est armé, pour vaincre les résistances, d'une prérogative supérieure qui lui permet de suspendre la Justice et la liberté : c'est la *raison d'Etat.* Cela est fatal.

3. Mais cette prérogative paraît bientôt incompatible avec la division du pouvoir ; elle exige que la plus entière liberté soit laissée au prince ; elle répugne à ce que l'on appelle *constitution,* et qui aurait pour objet de limiter la puissance politique ; et comme le gouvernement est avant tout une force de volonté et d'action, il est inséparable de la personne du prince : il y a *identité entre le prince et l'Etat.* Cela est encore fatal.

4. Donc, par le fait de l'action souveraine, il y aura *concentration*, absorption incessante des facultés de la nation dans la faculté princière ; de la pensée, de l'avoir, du moi de la nation dans la pensée, l'avoir, le moi, du premier magistrat. C'est toujours fatal.

5. De là, d'abord *corruption* du corps social par l'instrument gouvernemental, le premier répugnant invinciblement à l'inorganisme du second, autant qu'à sa raison d'Etat.

De là, en second lieu, réaction des citoyens contre le prince, antagonisme entre la société et le gouvernement.

De là, enfin, révolution, changement d'étiquette dans le pouvoir, sinon mort de la nation et de l'Etat : tout cela est fatal,

Ces propositions sont liées les unes aux autres par un rapport indissoluble. La nécessité de la première admise, celle des autres en découle ; leur ensemble constitue la métaphysique du gouvernement, tel qu'il s'exerce depuis l'origine des sociétés, et sauf les rares et illusoires réserves que le christianisme et la révolution y ont introduites. La philosophie allemande a fait à son tour des variantes sur ce thème antique : elle ne l'a pas changé.

---

## CHAPITRE III

Du gouvernement selon la Providence : — Décret de prédestination : règne éternel du Christ ; catholicité ; théocratie.

XV. — C'est ici surtout que celui qui veut apprécier avec sincérité l'influence de la pensée religieuse doit considérer, non pas tant son expression primordiale, que ses tendances constitutives.

On l'a dit à satiété, surtout depuis 1830, le christianisme, à son origine, eut quelque chose d'ultra-démocratique, que tous les novateurs brouillés avec l'Eglise ont eu soin de rappeler. Une école s'est formée pour rattacher par cet endroit le christianisme à la révolution : elle compte pour ses représentants principaux, après MM. Buchez et Ott, MM. Arnaud (de l'Ariége), Frédéric Morin, Bordas-Demoulin, Huet, Hubert Valleroux, Chevé, et quelques autres. Le système de ces messieurs est connu : on se pré-

vaut des coutumes longtemps suivies dans l'Eglise pour l'élection des évêques, la tenue des conciles, etc.; on cite les passages de l'Evangile, des Epîtres et des anciens Pères, concernant le gouvernement temporel, et dans lesquels le suffrage universel est présenté comme d'institution divine, de droit apostolique, canonique, civil et naturel : moyennant quoi on admet, sans plus de difficulté, la hiérarchie ecclésiastique, l'orthodoxie et son exégèse.

De bonne foi, est-ce ainsi que l'on doit juger la politique d'une Eglise? Qu'importe ce qu'ont dit, balbutié les premiers chrétiens? Il s'agit du MOUVEMENT DE L'IDÉE, et l'on nous parle du *point de départ* de cette idée, de la *thèse!* Que devait devenir l'Eglise, et qu'est-elle devenue, en vertu de son principe et de sa religiosité? Voilà ce que nous avons à voir. Question de tendance, par conséquent, et non pas question d'origine.

Or, ce que la société chrétienne tendait à devenir, quant à l'ordre politique, je m'en vais vous le dire.

D'abord, selon les néo-chrétiens comme d'après les ultramontains, tout pouvoir, démocratique ou monarchique, est de *droit divin*. M. l'abbé Lenoir, dont les allures démocratiques semblent faire de lui un néo-chrétien, le dit en fort bons termes :

> Le peuple est le vrai souverain, immédiatement établi de Dieu. Le suffrage universel est le moyen par lequel ce médiateur collectif fait connaître la volonté divine. C'est ce que l'abbé Lacordaire disait un jour par ces mots : Dieu a dit aux nations : *Allez et gouvernez-vous.* (*Dictionnaire des Harmonies de la Foi et de la raison*, col. 1532 à 1545).

Ainsi, d'après la démocratie catholique et néo-chrétienne, le peuple, *médiateur collectif*, ne parle point de son autorité propre et d'après une Justice immanente; il ne fait que rendre, comme la Sibylle, les oracles de la divinité. Sa loi, qui est sa religion, est supérieure à lui; sa conscience, comme son entendement, y est soumise.

Or, dès que l'idée du divin pénètre quelque part, la Justice en sort. Que dit au peuple sa religion?

J'ai montré dans le chapitre précédent que la religion, en ce qui touche la question d'Etat, se résolvait, pour les peuples polythéistes, en un mot, *fatalité*. Nous savons

quelle conséquence ils ont tirée de cette formule pour la politique du prince et la constitution du gouvernement : ç'a été de les débarrasser l'un et l'autre de la Justice.

Le christianisme change la religion, *nova facit omnia.* Il change donc l'idée du gouvernement, c'est à dire ce qu'il y a en lui d'animique, de vivant, de substantiel, et qui tôt ou tard doit lui donner sa forme légitime. Quelle politique nouvelle va resulter de ce changement? Sera-t-elle plus conforme à l'idée du droit?

Hélas! n'attendons pas que l'Evangile, saisissant l'erreur à la racine, affirme l'égalité positive : il ne connaît que le communisme. N'attendons pas que l'Eglise subordonne à la Justice son autorité et sa foi, qu'elle organise le gouvernement en conséquence et le purge de sa raison d'Etat : le pouvoir selon le Christ est encore plus jaloux de sa prérogative que le pouvoir selon le destin; et si l'Eglise répudie Machiavel et la loi des sphères, elle n'a pas moins horreur de la liberté, de la Justice, de la constitution politique, du progrès, de tout ce qui, en un mot, tend à émanciper l'homme.

XVI. — Le christianisme répugnait à la pensée du gouvernement antique par plusieurs raisons.

Comment, d'abord, accorder le principe de nécessité avec la notion d'un Dieu tout-puisant, tout sage, créateur de la matière, gouvernant tout par sa Providence, et réparant dans une vie meilleure les infortunes de celle-ci? L'idée du destin, absolu, aveugle, sans Justice, sans miséricorde, impliquait la négation de la divinité même; pour peu qu'on la pressât, elle menait droit au matérialisme.

Comment ensuite, sur ce grand fait de l'inégalité sociale, se contenter plus longtemps de l'explication usée, décriée, d'une nécessité brutale et sans intelligence? Eh quoi! de toutes parts l'esclave, le prolétaire, l'opprimé, se soulevaient contre la destinée et contre l'empire; ils appelaient de la fatalité à la Justice divine; cet appel faisait tout le christianisme; et l'Eglise leur répéterait, avec le paganisme, que, s'ils souffraient, s'ils jeûnaient, s'ils se désespéraient, c'était par force majeure, par la nature des choses, par la volonté du destin.

Quant aux révolutions des Etats, objet de scandale dans le paganisme même, par lesquelles les dieux, protecteurs des villes, se trouvaient convaincus d'impuissance, il était encore plus impossible à l'Eglise d'en admettre la théorie. Outre que cette théorie, faisant naître l'instabilité de la nécessité, semblait contradictoire, l'Eglise, héritière de la synagogue, se faisait des révolutions des empires un titre providentiel. C'était pour elle que tout ce mouvement s'était accompli, pour elle que l'Europe avait vaincu l'Asie, et que Rome commandait à l'univers. L'argument tombait si l'évolution était éternelle. Désormais au contraire, le Christ allait en finir avec ces établissements éphémères, qui tous promettaient l'ordre et ne donnaient que l'anarchie, *qui dicebant : Pax! pax! et non erat pax.* Telle avait été la pensée des Césars eux-mêmes et l'espérance des Romains. *Imperium sine fine dedi*, je leur ai donné un empire sans fin, dit Jupiter dans l'Enéide, I. I, v. 279; un empire de paix, de Justice et de concorde :

> Aspera tum positis mitescent sæcula bellis;
> Cana Fides, et Vesta, Remo cum fratre Quirinus
> Jura dabunt... (*Enéide*, v. 291-293.)

Le Christ annoncé par les prophètes, le Christ fils de Jéhovah, donnerait-il moins que Jupiter? L'Eglise resterait-elle au dessous de César, l'Evangile au dessous de l'Enéide?

La logique poussant à leur insu les intelligences, la révolution, au moins dans le dogme, était inévitable.

Au principe de la *Necessité* succède donc, par opposition, celui de la PROVIDENCE;

A la théorie des *évolutions* gouvernementales, l'affirmation d'un RÈGNE ÉTERNEL, préparé par les évolutions antérieures;

A la *pluralité* des cultes et des Etats, l'UNIVERSALITÉ politique et religieuse, le CATHOLICISME.

L'idée est d'une moralité supérieure; toutefois l'Eglise n'entendant ni établir l'égalité parmi les hommes, — son dogme de la prévarication ne le permet pas, — ni faire régner exclusivement la Justice et abdiquer sa propre prérogative, quelle satisfaction peut-elle donner aux con-

sciences ? En quoi le nouveau regime sera-t-il supérieur à l'ancien ?

Que le lecteur, s'il veut avoir l'intelligence de l'histoire ecclésiastique, veuille bien pour un instant descendre avec moi dans les profondeurs de la théologie chrétienne ; ce n'est pas plus difficile que de visiter un puits de mine : il y trouvera le secret du gouvernement sacerdotal, secret qu'un évêque aurait quelque peine à avouer.

XVII. — Des notions combinées de la Providence en Dieu, de la prévarication originelle dans l'homme, et de la rédemption par le Christ, la théologie déduit logiquement, nécessairement, une théorie prodigieuse, sur laquelle j'appelle l'attention de tous les transcendantalistes, parce qu'elle est renfermée dans toute hypothèse transcendantale, aussi bien, par exemple, dans la théodicée de M. Jules Simon que dans la réhabilitation charnelle de M. Enfantin : je veux parler de la *prédestination*.

La prédestination, dans le système chrétien, est la contre-partie de ce qu'est dans la morale rationnelle la théorie égalitaire, dont nous avons formulé les principes dans les deux Etudes précédentes, et de laquelle nous déduirons plus bas les formes du gouvernement de la Justice : c'est le décret providentiel, tenant lieu de charte sociale. Voici comment Bergier, le théologien classique, en résume les dispositions.

Il ne s'agit, dans l'extrait qu'on va lire, que de la prédestination relativement au salut. Mais la Providence, ainsi que la grâce, embrasse tout; et comme le temporel n'est donné qu'en vue du spirituel, comme l'ordre social a pour type l'ordre d'en haut, ce qui est dit de la prédestination dans l'autre vie doit s'entendre également de la prédestination dans la société.

Tous les catholiques sont d'accord :

1. Qu'il y a en Dieu un décret de prédestination, c'est à dire une volonté absolue et efficace de donner le royaume des cieux à tous ceux qui y parviennent en effet;

2. Que Dieu, en les prédestinant à la gloire éternelle, leur a aussi donné les moyens et les grâces par lesquels il les y conduit infailliblement;

3. Que ce décret est en Dieu de toute éternité, et qu'il l'a formé avant la création du monde, comme le dit saint Paul, *Eph.*, 1, 3, 45;

4. Que c'est un effet de sa bonté pure; qu'ainsi ce décret est parfaitement libre de la part de Dieu et exempt de toute nécessité;

5. Que ce décret de prédestination est infaillible; qu'il aura infailliblement son exécution; qu'aucun obstacle n'en empêchera l'effet : ainsi le déclare Jésus-Christ (Jean, c. x, 27, 28, 29);

6. Que, sans une révélation expresse, personne ne peut être assuré qu'il est du nombre des prédestinés ou des élus;

7. Que le nombre des prédestinés est fixe et immuable; qu'il ne peut être augmenté ni diminué, puisque Dieu l'a fixé de toute éternité, et que sa prescience ne peut être trompée;

8. Que le décret de prédestination n'impose cependant aucune nécessité aux élus de pratiquer le bien : ils agissent toujours très librement, il conservent toujours, dans le moment même qu'ils accomplissent la loi, le pouvoir de ne pas l'observer;

9. Que la prédestination à la grâce est absolument gratuite; qu'elle ne prend sa source que dans la miséricorde de Dieu; qu'elle est antérieure à la prévision de tout mérite naturel;

10. Que la prédestination à la gloire n'est pas fondée sur la prévision des mérites humains, acquis par les seules forces du libre arbitre : car enfin, si Dieu trouvait dans le mérite de nos propres œuvres le motif de notre élection à la gloire éternelle, il ne serait plus vrai de dire avec saint Pierre qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ.

11. Que l'entrée du royaume des cieux, qui est le terme de la prédestination, est tellement une grace, *gratia Dei vita æterna*, qu'elle est en même temps un salaire, une couronne de justice une récompense des bonnes œuvres faites par le secours de la grâce.

Bergier cite ensuite les autorités à l'appui de ces onze propositions; puis il rapporte les points sur lesquels les catholiques disputent entre eux, et que je me dispenserai de mentionner, ceux sur lesquels ils s'accordent suffisant pour notre édification.

Il résulte de cette doctrine, exclusivement orthodoxe, que le genre humain tout entier étant, par l'effet du péché originel, une masse de perdition, il n'y a de prédestinés que ceux qu'il plaît à Dieu, indépendamment de tout mérite propre, à tel point que la prédestination équivaut ici à une vraie loterie. Ce n'est plus le destin sans doute, puisque le destin est aveugle; mais c'est quelqu'un qui pour l'homme ne vaut guère mieux, puisque le décret de prédestination, antérieur à tout mérite et démérite, est un pur acte du bon plaisir de Dieu, immodifiable, irrévocable.

Quand le Juge suprême jouerait, comme Bridoye, la prédestination des hommes au sort des dés, une telle prédestination, affranchie de toute considération juridique, n'en serait, relativement à nous, ni plus morale ni plus judicieuse.

Remarquez du reste que la prédestination n'exclut pas l'égalité; elle la suppose, et c'est là le merveilleux. Si les âmes étaient inégales, si Dieu en les créant les dotait de facultés graduées, appropriées aux fonctions qu'elles auront à remplir dans la vie, le décret de prédestination pourrait être motivé par leurs qualités natives; il serait encore gratuit, mais il ne serait pas sans motifs; en dernière analyse, la destinée de chacun serait proportionnelle à ses moyens. Ce serait de la logique ordinaire, une application à la vocation des âmes de la théorie des causes finales. Mais tel n'est point l'ordre de la Providence : devant Dieu leur créateur toutes les âmes sont égales; elles ne perdent leur égalité que par l'union avec le corps, tombé sous la puissance de Satan. Ici donc la finalité, qui partout éclate dans la constitution des créatures, n'a plus lieu. Le souverain arbitre fait servir à ses desseins qui il lui plaît et comme il lui plaît; du berger il fait un roi, du piqueur de sycomores un prophète, du pêcheur un apôtre, du mendiant un pontife. C'est ainsi que ses jugements se manifestent et déconcertent la raison des hommes.

XVIII. — De la prédestination antémondaine, dont l'objet est le salut assuré de certaines âmes, en vue de la rédemption plus ou moins aléatoire de la masse, transportons-nous actuellement dans le gouvernement de l'humanité.

Déjà nous savons qu'au point de vue de la théologie chrétienne l'humanité n'est pas régie par des lois immanentes et fixes; elle est déchue de cette condition, livrée à l'esprit de désordre, incapable par elle-même de retrouver l'équilibre et de s'adonner à la Justice.

De là, d'abord, cette inégalité de rangs et de fortunes que le paganisme attribuait à la nécessité, que les économistes modernes, d'accord avec les politiques, rapportent à la même nécessité, et qui n'est autre chose, suivant l'Eglise qu'une conséquence du péché.

De là, en second lieu, l'impuissance des gouvernements à qui le droit ne saurait suffire, et que l'antagonisme, l'inorganisme, les révolutions, dévorent.

Possible que dans cet état de déchéance l'humanité ait conservé un souvenir confus de sa loi, qui est l'égalité : c'est ce qu'expliqueraient ses aspirations juridiques et ses incessantes révoltes; mais, sevrée qu'elle est de la grâce d'origine, livrée à toutes les contradictions du mauvais esprit, au sein d'une nature devenue rebelle, ses tentatives demeurent fatalement infructueuses, ses institutions sont toujours utopiques, et tôt ou tard dégénèrent en anarchie. Il n'y a pas, sur cette terre, d'équilibre stable dans l'économie de la société; il n'y a pas de gouvernement normal pour les nations. Le paupérisme et la tyrannie, l'égoïsme, l'ambition, l'envie, l'orgueil, pour les réduire la raison d'Etat : tel est notre lot à jamais.

Tout ce qui nous reste à faire et que nous prescrit l'Église est d'opérer, en vue du monde à venir, notre réconciliation avec Dieu, en subordonnant à ce grand but et notre économie publique, et nos gouvernements.

Concevons donc une bonne fois que, la fin de l'homme n'étant point ici-bas, tout dans le présent doit être ordonné pour cette fin supérieure, qui nous est annoncée et garantie par la religion.

Le temps que nous avons à passer dans cette vallée de larmes n'étant ainsi qu'un temps d'expiation, une lutte contre nos penchants et contre le diable, il en résulte manifestement que la société chrétienne ne peut être organisée pour la liberté, la paix et le bonheur : ce serait nous faire jouir dès cette vie de la condition des saints. Elle ne peut être organisée que pour la guerre. Elle s'appelle l'*Église militante*, marchant à la conquête du ciel, sous des chefs institués d'en haut, à travers les épreuves dont il plaît à la miséricorde divine de semer sa route. C'est une croisade sans fin de l'humanité tout entière contre le génie du mal, où le soldat se rafraîchit par moments à l'étape, mais où l'obéissance la plus absolue, l'abnégation la plus parfaite, sont la première loi et le premier devoir.

Comment dès lors une semblable destinée serait-elle compatible avec cette égalité que les plus anciens mythes, monuments défigurés de la révélation adamique, relé-

guaient déjà loin derrière eux, vers l'époque incalculable de l'âge d'or? Comment pourrait-elle s'accorder avec l'hypothèse d'un pouvoir démocratique, où chaque citoyen exercerait la prérogative souveraine et conserverait sa liberté?

La vie du chrétien est une milice : *militia est vita hominis super terram.* Chaque jour il reçoit sa solde : *sicut dies mercenarii dies ejus.* La constitution de l'Etat chrétien doit donc être la même que celle d'une armée : *sicut castrorum acies ordinata.* Il répugne à la raison, autant qu'à la foi, qu'il en soit autrement.

Que si telle est l'idée qui anime le gouvernement chrétien, il est aisé de dire quelle est sa loi. Ce n'est pas la Justice; c'est encore la raison d'Etat, mais la raison d'Etat expliquée, sanctifiée par le décret de la Providence, rendue plus morale par la conformité, formelle ou présumée, de la volonté du peuple à l'ordre de Dieu, et par la foi en ses promesses.

Le gouvernement chrétien, en effet, non moins antipathique à l'organisation que le gouvernement païen, sans distinction de pouvoirs, sans discussion parlementaire, sans contrôle, sans garanties, élevé au dessus de la Justice, a pourtant sa moralité. Il est moral comme le gouvernement d'une armée en campagne est moral, comme le régime pénitentiaire est moral, comme le bagne est moral, comme toute discipline est morale. Sans doute le droit souffre plus d'une atteinte; mais, la fin de la société n'étant pas, sur la terre que nous habitons, le droit, ce qui serait le souverain bien, la fin des fins, la fin suprême, cette fin étant l'expiation, par laquelle seule nous pouvons conquérir, pour une autre vie, la Justice ou béatitude, la moralité du gouvernement est sauvée si cette fin préparatoire est obtenue, et nous savons qu'elle ne peut l'être que par la discipline.

L'inégalité politique, corollaire de l'inégalité économique, s'explique et se motive de la même manière. De même que, d'après le décret de prédestination, l'objet des complaisances spirituelles et temporelles du Très Haut n'est pas nécessairement l'homme le plus habile, le plus courageux, le plus beau, celui que la sagesse humaine jugerait, en raison de ses facultés, le plus digne, mais celui

qu'il a plu à Dieu de choisir; ainsi dans le gouvernement chrétien le plus favorisé n'est pas toujours, il s'en faut, le mieux méritant, mais celui que l'autorité religieuse, assistée du Saint-Esprit, a désigné. Il est entendu d'ailleurs que le choix de l'Eglise se porte de préférence sur les sujets en qui apparaissent les signes de prédestination, tels que la noblesse, la fortune, la piété, l'obéissance, et toutes les vertus chrétiennes, d'après ce précepte connu, qu'à celui qui a le plus il sera donné davantage : *qui enim habet, dabitur ei; et qui non habet, etiam quod habet auferetur ab eo.*

XIX. — Où est, me demandera-t-on, le gouvernement chrétien?

Je réponds sans hésiter : dans l'Eglise, dans l'épiscopat, dont le chef suprême est le pape. C'est par l'institution de l'épiscopat que le christianisme traduit politiquement son idée : l'évêque, ἐπίσκοπος, c'est à dire le surveillant, voilà, mot pour mot, le représentant de la Providence. Le peuple, médiateur collectif, comme dit M. l'abbé Lenoir, ne l'institue pas; il ne lui impose pas les mains, il ne lui confère pas les pouvoirs. La puissance vient d'en haut, apportée premièrement par le Christ, comme le feu du ciel par Prométhée, puis communiquée aux apôtres, qui la transmirent à leurs successeurs. La prérogative du peuple, là où elle s'exerce, ne va que jusqu'à la présentation du sujet à instituer : affaire de pure complaisance, de convenance, de circonstance, qui n'est point essentielle au sacrement et qui a pu tomber en désuétude sans que l'épiscopat perdît rien de son autorité.

Oui, l'idée chrétienne, populaire, est que le gouvernement de la société réside dans le corps sacerdotal, dans la puissance appelée spirituelle, de laquelle la temporelle emane et tire sa légitimité. Telle est l'idée que le peuple, d'accord avec la papauté, a longtemps soutenue; idée qui fait la base du pacte de Charlemagne, et à laquelle s'est sacrifiée l'Italie. Depuis des siècles l'Eglise a dû transiger sur la séparation des pouvoirs, sans oser la qualifier, comme elle en avait le droit, d'hérétique. Mais la Providence veille, la foi commande l'espérance, et le Christ a dit : *Les portes de l'enfer*, c'est à dire, la PUISSANCE INFÉRIEURE, *ne prévaudront pas.*

Elle ne saurait prévaloir, en effet, cette puissance, tant que l'humanité sera chrétienne. Voici comment le thème de la subordination du temporel au spirituel se déroule :

1. La société est fondée sur l'idée de Dieu.

2. En raison du respect que commande la Divinité et de la fin qui nous est assignée par la révélation, la foi a le pas sur la Justice, le dogme est la véritable règle de la morale. — « Où la crainte de Dieu n'existe pas, dit Machiavel, qui niait le christianisme, mais qui croyait à l'influence des sphères et supposait *à priori* la perversité de l'homme, où la crainte de Dieu n'existe pas, il faut que l'empire succombe; « ce qui veut dire que le gouvernement ne repose pas sur la raison, mais sur le mystère.

3. Le dogme donc, principe et règle du droit, étant donné, l'Eglise, chargée de l'enseignement du dogme, se pose en embryon et paradigme du corps social; l'ordre spirituel est fait type du temporel et lui communique sa loi.

4. Dernière conséquence : la puissance législative, ayant pour principe la théologie ou théodicée, appartient essentiellement à l'Eglise. Les princes et le roi ne sont que les exécuteurs de ses canons; et le pape, *serviteur des serviteurs de Dieu*, est élevé au dessus de toutes les républiques et de tous les trônes, au dessus de l'humanité.

Telle est la doctrine dont Luther et Calvin, plus chrétiens que les papes, tirèrent les dernières et exécrables conséquences, le premier en donnant le signal de l'extermination des paysans du Rhin, soulevés par lui contre l'Eglise; le second en envoyant au bûcher, non pas des papistes, ce qui n'eût été de sa part qu'une représaille, mais des émancipés de l'Eglise, des réformateurs comme lui, tels que Michel Servet; doctrine dont Savonarola, de même que Jean Huss, fut la victime, après en avoir été l'apôtre; doctrine que tout théiste trouvera au fond de sa théodicée, pour peu qu'il en suive de bonne foi la déduction; que J. J. Rousseau reproduisit dans son *Contrat social*, et au nom de laquelle Robespierre guillotina la république; doctrine qui sert aujourd'hui au roi de Prusse à rayer de la constitution qu'il avait jurée la liberté, l'égalité, toutes les garanties de droit qui entouraient son gouvernement :

Je ne consentirai jamais, dit Guillaume IV dans son discours à l'ouverture de la Diète de 1847, à ce que entre notre maître qui est le

Dieu du ciel, et ce pays, il se glisse une feuille de papier, en quelque sorte comme une deuxième Providence, pour nous gouverner avec ses paragraphes et remplacer par eux l'antique et sainte fidélité.

C'est contre cette doctrine que se sont produites, depuis la fin de l'empire romain, toutes les protestations de la conscience universelle et les grands actes de l'histoire : querelle des investitures, séparation du spirituel et du temporel, tentatives d'Arnaud de Bresce et de Rienzi, priviléges de l'Eglise gallicane, schisme d'Avignon, institution des parlements, chartes bourgeoises, concordats, et, pour tout dire, la Révolution française, dont le crime, aux yeux de l'Eglise, est bien moins de lui avoir retiré ses biens que d'avoir élevé le gouvernement sur la Justice, en fondant la Justice elle-même sur l'Humanité.

Mais il est temps de suivre l'Eglise dans sa pratique : la pratique, bien plus que la parole, est l'expression de l'idée.

---

## CHAPITRE IV

### Pratique du gouvernement type, ou gouvernement sacerdotal.

XX. — Quelques-uns ont écrit, et Bossuet semble avoir penché vers cette opinion, qu'autrefois l'Eglise, par ses conciles, était une sorte de gouvernement représentatif; qu'ainsi les vrais principes de l'ordre politique étaient en elle, longtemps avant que la Révolution les affirmât. Une partie du bas clergé incline vers cette doctrine, dont l'assassin de monseigneur Sibour fut le triste apôtre.

Encore une illusion, qu'une philosophie judicieuse ne saurait autoriser.

La *constitutionnalité* de l'Eglise n'est pas plus vraie que son républicanisme. Ce serait prendre, en effet, on ne peut plus mal à propos, une des formes du gouvernement humain, passagèrement suivie dans l'Eglise, mais que l'Eglise a toujours impatiemment supportée, pour la forme du gouvernement ecclésiastique, qui n'est autre que celui de la Providence même.

La pratique, maintenant abrogée, des conciles, fut due originairement à la simultanéité et à l'indépendance des établissements apostoliques : elle ne pouvait être que transitoire. Pour qui connaît les faits, la période où fleurirent les conciles fut la plus malheureuse du catholicisme. L'Eglise eût péri vingt fois si, avec le secours du bras séculier, elle n'avait trouvé le moyen de neutraliser cette influence désorganisatrice, et finalement de l'eteindre. Des conciles! de la discussion dans l'ordre de la révélation! Vraiment, je ne suis surpris que d'une chose, c'est que l'Eglise n'ait pas osé, dès le siècle des apôtres, dire anathème à ces convocations tumultueuses. Le pape Clément, successeur de Pierre, dans son *Epître aux Corinthiens*, où il les rappelle à la vraie discipline concernant le gouvernement des évêques, avait posé la première assise de l'édifice ecclésiastique. L'épiscopat étant de droit divin, l'élection populaire n'intervenant quelquefois, comme plus tard l'empereur, que pour désigner le sujet, mais non pour lui conférer les pouvoirs, la hiérarchie papale s'ensuivait sans difficulté. Des éléments absolutistes, tels que furent dès les temps des apôtres les chaires épiscopales, ne pouvaient aboutir qu'à une concentration absolutiste. De Nicée, jusqu'à Trente, l'œuvre s'est poursuivie sans relâche; à présent la théorie ultramontaine règne sans opposition. Pie IX, lors de la promulgation du dernier mystère, a fait acte d'infaillibilité papale! Bellarmin triomphe, Bossuet est condamné. Toute la chrétienté en a tressailli : catholiques, a-catholiques et néo-catholiques ont senti le coup suprême que l'Eglise venait de porter à la morale des peuples, à la liberté.

Calomnie! s'écrie à ce mot M. de Montalembert : l'Eglise est amie de tous les gouvernements, et des gouvernements libres plus que des autres; elle n'a de préférence pour aucune forme, elle les admet toutes, et n'en condamne aucune.

Entendons-nous. S'il s'agit de la partie purement temporelle du gouvernement social, de celle que l'Eglise nomme *épiscopat du dehors*, et au sujet de laquelle elle est bien forcée de faire à la susceptibilité des peuples des concessions, sans doute la forme lui soucie peu. Qu'importe la monarchie ou la république, si au demeurant,

l'Etat est soumis à l'Eglise, comme le demande l'autorité spirituelle, et comme le prescrit la rigueur du dogme? Tout est là : l'honnête et simple foi de la Belgique constitutionnelle ou de la Suisse républicaine est sans doute plus agréable au saint-siége que le despotisme du tzar Alexandre; mais qui oserait nier aussi qu'il ne préfère le gouvernement du roi de Naples, Ferdinand le Bombardeur, à celui de Victor-Emmanuel, l'absolutisme autrichien à nos chartes de 1814 et 1830?

La vraie question ici est de savoir quelles formes affecte de préférence le gouvernement sacerdotal, puisqu'il est le gouvernement type, celui qui doit absorber, convertir tous les autres. Comment le saint-siége mène-t-il la chrétienté, je veux dire cette partie de l'Eglise qui lui est restée fidèle? Quels sont ses rapports de juridiction, d'administration, avec les évêques? Comment ceux-ci, à leur tour, gouvernent-ils leurs curés, leurs religieux, leurs lévites, et toute leur milice? La liberté entre-t-elle dans ce système, et dans quelle mesure? La Justice y est-elle inviolable? la responsabilité assurée? l'ordre garanti?... Car, comme les prêtres se font les uns aux autres, ils feront à leurs ouailles : c'est la loi et les prophètes.

XXI. — Un curé de campagne, dans un manuscrit que j'ai sous les yeux, résume comme suit le gouvernement ecclésiastique. Remarquez, monseigneur, qu'en citant ce témoignage non suspect, je suis loin de donner aux regrets qu'il exprime mon approbation. C'est manquer à l'Eglise et changer l'esprit du christianisme que d'y introduire des formes de gouvernement et des garanties qui ne tendent à rien de moins qu'à jeter la suspicion sur le mandat apostolique et à rendre la foi chrétienne inutile. Mon curé est honnête homme, je le garantis tel; l'esprit de la Révolution l'a séduit comme bien d'autres, il n'est plus chrétien.

L'arbitraire le plus absolu préside aux destinées du clergé. L'évêque, autorité sans contre-poids et sans contrôle, tient notre sort entre ses mains, dispose de nous à son gré. Il nous destitue, nous disgracie, nous condamne à un vicariat perpétuel, nous dépouille de notre traitement, de notre réputation, de notre honneur, nous frappe d'interdit, sans qu'aucune puissance au monde intervienne dans l'exercice de ce pouvoir monstrueux.

Comme le capitaine de vaisseau à son bord, monseigneur est maître après Dieu. Mais, la traversée opérée, le capitaine vient respectueusement soumettre sa gestion au contrôle de ses supérieurs; l'évêque ne reconnaît d'autre chef que lui-même, car le recours d'un prêtre au métropolitain ou au pape ne fut jamais qu'une mystification.

Avant 89, l'existence du clergé reposant sur la possession de biens immenses, dont le pouvoir séculier s'était réservé la collation, une certaine indépendance était assurée aux heureux bénéficiaires, pendant que la partie la plus laborieuse du clergé et la plus pure gémissait dans l'oppression et la pauvreté. Le Concordat de 1802, qui restaura le culte et améliora, sous un rapport, la condition des ecclésiastiques, détruisit jusqu'au dernier vestige de leur liberté; le clergé fut livré sans défense à la merci de quelques prélats. Bonaparte, qui concentrait dans sa main tous les pouvoirs, s'assurait ainsi une puissance de quarante mille prêtres dans la personne de quatre-vingts évêques.

Est-il besoin que je le rappelle? Le Concordat, en ce qui touche le gouvernement du clergé, fut un retour à la vraie discipline. Ainsi en avait usé Constantin lorsque, dans l'empire épuisé, il fit appel aux évêques, et retrouva dans les cadres de l'Eglise une armée nouvelle, enthousiaste, formée de longue main à l'obéissance, et, sous ce rapport, plus commode au despotisme, plus maniable que les prétoriens.

La charte ecclésiastique se réduit tout entière à un seul article, à un seul mot, l'obéissance. Le serment que le vassal prêtait au suzerain dans les temps féodaux, on nous l'impose avec les circonstances les plus propres à frapper nos jeunes imaginations. Le jour de l'ordination, l'évêque, trônant majestueusement la mitre en tête, nous à genoux, devant lui, les mains dans les siennes, nous jurons une obéissance absolue à lui et à ses successeurs. Aussi saura-t-il au besoin nous rappeler notre engagement et en exiger l'exécution. A nos observations timides, il répond victorieusement : Vous avez fait vœu d'obéir; pas de résistance, ou je vous interdis. Or, l'interdit signifie condamnation aux fers, au boulet, au bagne. — Ignorez-vous, disait un jour monseigneur Caron, ancien évêque du Mans, à un curé de campagne qu'il venait de maltraiter outre mesure et qui osait se plaindre, ignorez-vous que je vous tiens sous ma domination, et que je puis vous briser quand il me plaît et comme il me plaît?

Les évêques connaissent mieux que personne les abus de leur puissance. Pour en masquer l'odieux, ils affectent de s'entourer d'institutions libérales : chapitres, conseils, officialités, synodes. Ne nous arrêtons pas aux mots, et regardons aux choses.

Les membres du conseil sont exclusivement à la nomination de l'évêque, et, comme ils tiennent de lui seul existence, position, dignités, ces prétendus conseillers sont d'une obséquiosité à rendre jaloux les muets du Grand-Turc. — Faites-moi chanoine, monseigneur, disait un curé à son évêque ; je ne vous ferai pas d'opposition ! Aussi l'absolutisme épiscopal se traduit-il chaque jour avec une naïveté qui dépasse toutes les bornes. Au Mans, par exemple, les mandements, les *Ordo*, portaient en tête, de temps immémorial, la formule : Publié avec le consentement du chapitre. Le *Consensus capituli* a disparu, et on lit simplement : Par ordre de l'illustrissime et révérendissime seigneur J. B. Bouvier, évêque du Mans.

Autrefois, les accusations portées contre les ecclésiastiques ressortissaient à un tribunal ecclésiastique, l'officialité. En apparence, elle existe encore ; en réalité, elle est morte, et bien morte. Elle figure dans l'*Ordo* au même titre que les noms de nos confrères morts dans l'année et inscrits au nécrologe. Jamais, depuis un demi-siècle, elle ne donna signe de vie. Le clergé s'imagine posséder une cour de justice à lui, parce que l'*Ordo* la mentionne, comme un peuple qui se croit libre parce que la liberté est écrite dans la constitution. Si quelque jour l'officialité ressuscite, monseigneur saura la composer de membres qui rendent des services, et non des arrêts.

Ici je coupe la parole à mon auteur.

Le 6 avril dernier, le conseil d'Etat a rendu une déclaration d'abus contre monseigneur l'évêque de Moulins, coupable :

1° D'avoir imposé à plusieurs curés de son diocèse une renonciation écrite et signée à se prévaloir de leur inamovibilité et à exercer aucun recours auprès de l'autorité civile dans le cas où l'évêque jugerait à propos de les révoquer ou changer pour des raisons graves et canoniques ; 2° d'avoir, par un statut synodal, prononcé excommunication *ipso facto* et sans intimation préalable contre ceux qui s'adressaient à la puissance séculière pour réclamer son appui dans tout ce qui concerne la juridiction des statuts, mandements et autres prescriptions ecclésiastiques, en matière de bénéfices, titres, doctrine ou discipline ; 3° d'avoir composé le chapitre de l'église métropolitaine sans intervention de l'autorité civile.

A cette occasion, la presse libérale, voire républicaine, fit cause commune avec les ecclésiastiques suspendus par monseigneur de Dreux-Brézé, sur la plainte desquels avait été rendue la déclaration d'abus, et attaqua vivement l'évêque au nom du Concordat.

Je comprends, jusqu'à certain point, le Concordat, traité de pacification entre une nation révolutionnaire, qui n'avait pas cessé d'être chrétienne et tenait à le paraître, et le chef du catholicisme, obligé de plier devant une nécessité invincible. Le décret du 6 avril 1857 n'a rien non plus qui m'étonne : c'est la conséquence plus ou moins logique d'une situation contradictoire.

Mais il appartenait à la presse indépendante de rétablir dans sa vérité la question. Or, la vérité est qu'entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel il n'y a pas de conciliation possible, il ne peut y avoir qu'une subordination. La société, dont le gouvernement est l'expression, est-elle de la Révolution ou de la révélation? Procède-t-elle de l'homme ou de Dieu? A-t-elle son principe dans le droit ou dans le dogme? Le Christ est-il son serviteur ou son auteur? Selon que vous répondrez à la question, vous aurez déclaré la prépondérance du temporel sur le spirituel, ou du spirituel sur le temporel; le chef de l'empire sera pape, à la façon de Victoria, du roi de Prusse et du tsar Alexandre, ou serviteur du pape; et les deux ecclésiastiques suspendus par monseigneur de Dreux-Brézé, et monseigneur de Dreux-Brézé lui-même, devront être considérés comme fonctionnaires de l'Etat ou ministres de l'Eglise. Dans le premier cas, la France est protestante, et, les opinions en matière de foi devenant ecclésiastiquement libres, comme elles le sont politiquement, il n'y a plus ni foi, ni Eglise, ni religion. Dans le second cas, l'empereur est soumis, comme le plus humble des fidèles, à l'obéissance envers le saint-siége, et, bien loin qu'il puisse blâmer un évêque d'avoir révoqué de leurs fonctions deux curés *pour des raisons canoniques*, et déclaré excommuniés *ipso facto* ceux qui *appelleraient* à la puissance séculière en matière de *juridiction ecclésiastique*, son devoir est de prêter main-forte à l'évêque et de supprimer le traitement aux réfractaires.

Conçoit-on un empereur des Français, créature de la Révolution, déclarant abusive la révocation de deux curés *pour cause canonique?* abusive encore l'excommunication *ipso facto* de tout ecclésiastique appelant de l'autorité épiscopale à l'autorité séculière, *en matière de bénéfices, titres, doctrine et discipline?* abusive enfin la composition du chapitre faite *sans l'intervention de l'autorité civile?*

Que l'empereur, à l'exemple d'Henri VIII, se déclare chef de l'Eglise, à la bonne heure : mais vouloir cumuler le bénéfice de l'orthodoxie avec la prépotence de la Révolution, donner des avertissements aux journaux qui attaquent le saint-siége et à ceux qui combattent le Concordat, c'est ce qu'on appelait, il y a trente ans, bascule ; c'est de l'hypocrisie.

Feu monseigneur Sibour, avant sa nomination à l'archevêché de Paris, avait publié un ouvrage dans lequel il partageait les idées libérales des réfractaires de Moulins, ainsi que du curé dont je cite l'écrit. On s'attendait qu'une fois en puissance il n'hésiterait pas à mettre en pratique ce qu'il avait lui-même si doctement enseigné. Il n'en fut rien. Monseigneur Sibour, Dieu mette son âme en joie! abjura, sinon de parole, au moins de fait, c'est à dire de cœur, ses premières opinions. Il comprit, comme les évêques de Moulins et du Mans, l'impossibilité de concilier la hiérarchie, surtout en un temps de dissolution religieuse, avec les prétendus droits des clercs ; et tout le monde sait que sa fermeté à maintenir la vraie discipline fut la principale cause qui arma le bras de l'hérétique Verger.

J'aurais bien d'autres observations à adresser à ce sujet au conseil d'Etat. Je pourrais lui dire : Vous qui apercevez la paille dans l'œil de monseigneur de Moulins, arrachez donc la poutre qui est dans le vôtre... Je reviens à mon manuscrit.

Les synodes jouissaient jadis d'une certaine liberté de représentation et de discussion. Aussi un immense cri de joie accueillit, en 1851, l'annonce d'une assemblée diocésaine. L'ère parlementaire, le système des garanties constitutionnelles allait commencer pour le clergé. Nous rêvions, dans notre simplicité, une régénération par les états généraux ecclésiastiques, analogue à celle de la France en 1788.

Déception amère! les réunions synodales n'eurent d'autre effet que de servir de bureaux d'enregistrement à des ordonnances émanées de Leurs Grandeurs, et qui rendirent la position des prêtres plus pitoyable. Il y eut des créations d'archiprêtres et de doyens, astres inférieurs, chargés d'éclairer le troupeau en l'absence du soleil central. Ici on interdit le rochet à manches; là on remplaça le bonnet carré par la barrette; ailleurs on discutait gravement sur la question de savoir si pour coiffure, on adopterait le bicorne ou le tricorne. De réformes, d'améliorations, de garanties, mot. Plus d'inamovibilité qu'en faveur des doyens; les prêtres sont révocables et corvéables à merci, le bon

plaisir de monseigneur décide de leur sort sans appel. Un curé encourt l'inimitié du maire, du châtelain, d'une sœur, d'un dévote : une lettre anonyme le dénonce à Sa Grandeur, qui le sacrifie sans l'entendre.

Nous possédons une caisse de retraite, formée de nos deniers. C'est l'évêque qui en dispose, toujours en vertu du principe d'autorité souveraine ; et dans aucun cas, quels que soient l'âge et l'infirmité, nous n'avons *droit* à une pension. L'évêque seul, par le ministère d'une commission qu'il nomme et dirige, juge de l'opportunité, accueille ou repousse les réclamations.

Sous ce régime de l'autorité garantie par l'obéissance, en l'absence de règlements et de droit positif, la faveur dispose des places, de l'avancement et des récompenses. Le prêtre modeste, que recommande son seul mérite et que n'appuie pas un protecteur bien en cour, laïque ou ecclésiastique, mâle ou femelle, est sûr de végéter toute sa vie dans l'obscurité. Pourquoi disait-on à l'archevêque de ***, ne tirez-vous pas de son trou le curé C., si laborieux, si savant, si exemplaire ? — Parce qu'il ne demande rien, répondit-il.

Pas de concours ; point d'avantage, ni pour le mérite, ni pour l'ancienneté. Les luttes théologiques et scientifiques sont remplacées par les courses à la cure, les *steeple-chases*, c'est le cas de le dire. Le meilleur coureur est sûr de la victoire. Dans un diocèse voisin de la capitale, le desservant d'une cure lucrative vient à mourir : aussitôt sollicitations de pleuvoir à l'évêché. Pour relever le prix de sa faveur, l'évêque dit à l'élu : Je vous donne la préférence sur 53 de vos confrères !

Ma foi, disait un curé, j'ai fait comme tout le monde : ma cure m'a coûté 500 fr. M. l'archiprêtre de ***, très-puissant à l'évêché, quêtait pour la reconstruction de son église. Il s'adressa à moi d'une manière significative. Je compris, et pour 25 louis j'eus ma nomination.

XXII. — Je me méfie de ces anecdotes, d'autant plus que je suis loin de donner aux prestations de tout genre qui se font dans l'Eglise pour l'entretien du culte le sens simoniaque que la conscience séculière n'est que trop disposée à leur attribuer. En principe, ne l'oublions pas, l'Eglise subsiste de dons volontaires. Son ministère, d'ordre surhumain, n'est point soumis aux lois de la mercenarité, pas plus que la religion ne tombe sous la loi de l'*offre* et de la *demande*. Naturellement les dons faits à l'Eglise, de même que l'aumône et le jeûne, sont considérés comme un moyen pour les pécheurs d'obtenir les grâces célestes et de se racheter de leurs péchés. Or, parmi les grâces que peut mériter le dépouillement en faveur de l'Eglise, figurent sans contredit les dignités ecclésiastiques. Que de grands seigneurs autrefois et de grandes dames devenus chefs de

communautés religieuses, par cela seul qu'ils en avaient été les bienfaiteurs, les fondateurs! Y avait-il pour cela commerce? Entre ces deux faits si disparates, la donation du fonds et la nomination du donateur par le supérieur hiérarchique, faut-il nécessairement établir un rapport de vénalité? Ce serait aussi absurde que de dire que vous, monseigneur, vous avez obtenu votre chapeau de cardinal en échange d'un ostensoir d'or. Voici l'histoire telle qu'elle m'a été contée :

Vers la fin de 1848, quand Pie IX était encore à Gaëte, vous prescrivîtes des prières pour le salut de Sa Sainteté. Des prônes furent débités à cette occasion, dans lesquels on dépeignait sous des couleurs lamentables la pauvreté du pape et les persécutions que lui faisaient souffrir les républicains. Les esprits ainsi préparés, on annonce une quête, dont monseigneur doit porter en personne, au nom de l'Eglise bisontine, le produit à Sa Sainteté. La collecte fut, dit-on, abondante; on n'a pu m'en spécifier le chiffre. Le riche avait versé son offrande, la veuve avait déposé son obole. Allant à Rome et passant par Paris, Votre Eminence avisa chez un orfévre un superbe ostensoir, destiné d'abord à la chapelle de la reine Marie-Amélie, et dont le 24 février avait empêché la livraison. Vous crûtes, apparemment, que ce riche meuble serait plus agréable à Sa Sainteté qu'une somme en espèces; et c'est postérieurement à votre visite au Saint Père que vous fûtes élevé au cardinalat.

Non, dis-je, je ne crois pas à cette prétendue simonie. Je sais parfaitement que si, aux yeux de l'Eglise, l'abandon qu'on lui fait de ses biens est une marque de vocation, il n'est pas pour cela le prix de l'intronisation.

Mais voici où je vous arrête.

Le ministère que remplit l'Eglise en échange des prestations qu'elle réclame, office divin, sacrements, indulgences, est un ministère de FOI.

Son gouvernement, sa hiérarchie, sa discipline, sont aussi de foi.

Le mode de recrutement du personnel sacerdotal, la collation des pouvoirs, tout cela est encore de foi. Ce serait le renversement de la religion que d'introduire dans l'Eglise, pour tous ces objets, les formes et garanties des adminis-

trations civiles et politiques. La foi est tout ici : naissance, fortune, présents, génie, services rendus, âge, sainteté même, vœu du peuple, ne sont de rien. La foi est au dessus des règles, au dessus de ce que la prudence humaine prend pour le droit : telle est sa prérogative.

J'admets qu'un tel régime puisse se soutenir, mais à condition que la foi existe, qu'il y ait foi partout, foi vive, dans le sacerdoce, dans le peuple, chez les ministres comme chez les administrés. Car, que la foi se refroidisse, si peu que ce soit, et cède aux influences et considé rations mondaines, si habiles à se couvrir du prétexte de la religion, alors tout est perdu, nous tombons dans l'arbitraire et toutes ses corruptions.

Eh bien, monseigneur, je demande qui nous garantit que cette condition est remplie? Qui protége la chrétienté contre les défaillances de la foi? Est-ce encore la foi qui garantira la foi?...

J'aurais honte avec vous de presser l'argument. Ce qui est sûr, c'est que, la foi étant de toutes les choses la plus fragile, la plus légère, la plus inconstante, la plus précaire, *Modicæ fidei*, disait sans cesse le Christ aux apôtres, le gouvernement de la foi est par nature le plus immoral des gouvernements. Favoritisme, népotisme, pot-de-vin, concussion, vénalité, gaspillage, désordre, oppression, déni de justice : voilà quels sont, avec l'absolutisme du commandement, l'inclémence de l'autorité, l'inquisition des consciences, la justice secrète, les éléments de tout pouvoir établi sur la foi, dépourvu par conséquent de formes et de garanties.

XXIII. — C'est en vain que le Christ a dit, tout exprès pour les chefs de l'Eglise : Rendez vos comptes, *Redde rationem*. Des comptes! oui bien, disent-ils, dans l'autre vie, au tribunal de Dieu; non pas sur la terre, à nos propres subordonnés, ce qui serait contradictoire. Eh quoi! l'Eglise, la puissance souveraine, rendre compte au peuple! L'autorité s'expliquer devant l'obéissance! Elle ne s'explique pas devant elle-même. Madame de Meillac, supérieure de la communauté de Notre-Dame de Bordeaux, a-t-elle pu obtenir que madame Saint-Bernard, qui l'avait précédée dans l'administration de cette communauté,

rendit ses comptes? Et quand, après une réélection, elle voulut reprendre ses livres, tombés momentanément en des mains infidèles, ne les trouva-t-elle pas lacérés et les pages enlevées? Et dans le procès intenté par madame de Guerry contre les dames de Picpus, sur quoi repose l'argumentation de monseigneur Bonamie, défendeur? Chose incroyable! précisément sur l'absence d'écritures! Vous nous réclamez 1,303,783 francs, dit monseigneur Bonamie à madame de Guerry : vos titres? Je vous défie d'en produire. Et madame de Guerry, qui a tout donné, ne peut pas invoquer les livres de la communauté. Ces livres n'existent pas; il n'y a de compte ouvert pour personne! Les dons tombent dans la *caisse commune*, comme la manne sur le camp d'Israël. En effet, *le vœu de pauvreté*, qui forme la base des communautés religieuses, exclut l'idée de cette comptabilité égoïste. En sorte que ce qui, pour un négociant, motiverait une déclaration de banqueroute frauduleuse, en religion est réputé à sainteté. (*Mémoire à consulter pour madame de Guerry*, par Me Emile Ollivier, 1857.)

Des écritures, des pièces justificatives, un contrôle, un syndicat, une cour des comptes tout à l'heure! Hérésie, anarchie que tout cela! La politique du ciel n'a rien de commun avec le code de commerce. L'épiscopat, qui n'a inventé ni l'imprimerie, ni la boussole, ni les chemins de fer, ni le télégraphe électrique, n'a pas davantage inventé la tenue des livres en partie double. Il repousse de toutes ses forces l'introduction de cette pratique de méfiance dans une administration qui ne relève que de la foi. Et il a mille fois raison. Soumettez le gouvernement ecclésiastique aux règles de l'administration séculière, vous déclarez *ipso facto* la religion inutile; vous substituez à la révélation l'économie politique.

Au reste, ce procédé de gestion n'est point particulier à l'Eglise : il est de l'essence du communisme. Avec la sévérité dans les comptes et le contrôle des écritures, point de communauté possible (*Système des contradictions économiques,* t. II, ch. xv). A cet égard, j'ai été témoin de faits curieux. En 1846, lorsque le fondateur d'Icarie, Cabet, s'occupait de recueillir des souscriptions pour le cautionnement du *Populaire*, il lui arriva à plusieurs reprises de

faire servir à d'autres opérations les sommes versées pour le cautionnement. Cabet exposait alors que ce qu'il en avait fait avait été *pour le bien de la communauté*, et le bill d'indemnité ne lui manqua jamais. Ne l'a-t-on pas vu, en 1849, assigné en police correctionnelle par un malheureux Icarien qui avait dépensé tout son avoir à faire le voyage de Nauvoo et n'avait rencontré que la plus affreuse misère, se prévaloir de l'art. 1837 du Code civil sur la société universelle de biens et de gains, prouver que le plaignant, qui par bonheur pour lui s'était réservé quelques centaines de francs, avait violé ses engagements de communiste, et gagner son procès? C'est précisément la thèse de monseigneur Bonamie contre madame de Guerry, avec cette différence toutefois que, la constitution de Picpus ayant été changée, madame de Guerry rentrait dans ses droits.

Cabet était honnête homme, raide, comme un légiste, dans ses convictions. Lui aussi, avec la fraternité, la charité, la communauté et l'amour, refaisait, sans le savoir, le catholicisme. Son premier soin, à Nauvoo, fut de se faire décerner la dictature : dans un pays de liberté, où la terre est pour rien, le travail plus demandé qu'offert, c'était provoquer contre lui la révolte de tous les instincts. Son erreur lui coûta la vie. Cabet est mort de chagrin après avoir été destitué par son Eglise : ses amis d'Europe ont recueilli sa mémoire.

XXIV. — Dans le pays de la foi, nous allons de miracle en miracle. Croirait-on que ce régime d'absolutisme présuppose, comme état naturel de l'homme avant le péché, l'absence de tout gouvernement, l'anarchie? Rien n'est pourtant plus vrai.

J'ai eu l'occasion de faire dans ma précédente *Etude* une observation analogue relativement à la propriété. La propriété, et l'inégalité de condition qui vient à la suite, d'après Malebranche, dom Calmet, et tous les fondateurs d'ordres, n'est pas d'institution divine, c'est un effet du péché originel.

Il en est ainsi du gouvernement. Otez le péché originel, la doctrine de l'Eglise, en matière politique, est l'anarchie. L'institution du pouvoir, à ses yeux, est une suite du mal,

partant une nécessité de pénitence. Et cela est logique : sans propriété, il n'y a pas matière à gouvernement, puisqu'il n'y a pas de droits, pas même d'intérêts. L'horreur des communautés pour toute espèce de compte rendu le fait bien voir. Tous ne font qu'un. Aussi l'Eglise, dans sa hiérarchie même, imite de son mieux cette anarchie. Le dogme est invariable, la discipline n'a rien d'uniforme. Autant de maisons religieuses, autant de règles différentes : *Alius quidem sic, alius verò sic.* Bien que l'obéissance, après la désappropriation, soit la clef de voûte de l'édifice, à proprement parler ce n'est pas au supérieur que le religieux obéit, c'est à la règle. Obéir à l'homme, contre la règle, d'après saint Bernard, saint Thomas et les plus savants casuistes, serait péché. Or, qu'est-ce que la règle? Une révélation. De sorte que l'homme qui se désapproprie et jure obéissance à la règle, *mourant au monde*, c'est à dire à la vie politique et sociale, ne reconnaît rien entre Dieu et lui : il est anarchiste. De dire comment se concilie cette anarchie de principe avec l'autorité de fait, c'est une autre affaire : le catholicisme, comme l'économie malthusienne, est le monde de la contradiction.

Je cite les paroles d'un écrivain catholique, M. Huet, citant à son tour MM. Bordas-Demoulin et l'abbé de Sénac. Ce n'est pas pour de semblables propositions que ces messieurs seront excommuniés :

> Après des mille ans d'un si terrible régime (l'inorganisme gouvernemental et féodal), une cilivisation toute autre, lentement préparée, mais qui fait explosion comme un coup de tonnerre, éclate vers la fin du siècle dernier. Affranchie INTÉRIBUREMENT, et vivant de la vie de l'esprit, l'humanité se relève de son long esclavage, prend possession d'elle-même, et, pour la première fois, *rejette la domination de l'Etat.* Ce fut un grand jour dans l'histoire du monde, un jour digne d'une éternelle mémoire, que celui où les législateurs de la première nation chrétienne, de la fille aînée de l'Eglise et de la civilisation, abjurèrent solennellement la base antique sur laquelle jusqu'alors avaient reposé les sociétés, pour ne leur reconnaître d'autre fondement désormais que la nature humaine et ses lois immuables.

M. Huet parle comme un partisan de l'immanence, un vrai anarchiste. Seulement, comme Sosie dans l'*Amphitryon*, il prend son image pour Dieu : genre d'hallucination

dont on ne guérit plus, quand, sous cette funeste influence, on a écrit un volume in-8°. Il continue :

Aux yeux du chrétien, *la véritable origine des gouvernements ne saurait être autre chose que la corruption de notre nature*, corruption qui ne vient pas de Dieu, mais de l'homme. Si notre race eût gardé sa perfection première, la vie sociale eût fleuri dans une liberté fraternelle, *sans commandement, sans obéissance.* (*Règne social du christianisme*, pag. 73 et suiv.)

Et trois pages plus loin, cet estimable auteur se met à persifler les anarchistes, dont l'unique tort est de fonder l'anarchie sur la Justice, la sincérité des comptes, la balance des forces et des valeurs, tandis que l'Eglise fonde la sienne sur des révélations! Mais fermons cette parenthèse.

XXV. — Une chose est désormais avérée : l'Eglise, partant de la sainteté de Dieu et de la prévarication de l'homme, ne pouvait pas plus avoir de Justice politique que de Justice économique. Son principe, dans l'ordre de la liberté comme dans celui des intérêts, est de nier le Droit, c'est à dire de n'avoir pas de principe. En cela elle est logique, fidèle au dogme, bien supérieure aux théistes de l'école moderne, qui prétendent conserver dans la même théorie la transcendance et la liberté, allier ensemble la Justice et le ciel.

Pour moi, dont la raison répugne à toute hypocrisie, j'admire sincèrement la foi qui a créé ce système; qui, sur les ruines du droit antique, a osé instituer un pareil gouvernement. Je l'admire surtout d'oser y revenir; et quand le déiste, balbutiant un nom qui lui brûle les lèvres, me parle de rétablir la morale sur la religion; quand le vicaire de paroisse, simple soldat dans l'armée sacerdotale, se prévalant de quelques phrases mal interprétées de l'Evangile, demande un code qui définisse et garantisse ses droits; quand le poignard d'une fausse démocratie menace le cœur des pontifes, je dis : Honneur à l'épiscopat! Lui seul a la foi et l'intelligence; à lui par conséquent l'AUTORITÉ.

L'autorité! mot terrible, que peut seule soutenir une espérance surhumaine, et qui exprime merveilleusement tout ce qu'a été, tout ce qu'a dû être le christianisme.

Ce que la Déclaration des droits est au révolutionnaire, en effet, l'autorité l'est au chrétien. C'est son programme à lui, c'est son code et sa charte. — Est-ce pour rien, par hasard, que je crois en Dieu? pour rien que ce Dieu se manifeste, ainsi que l'assurent les éclectiques, à ma conscience et à ma raison? Est-ce pour rien que par un mystère inconcevable il a opéré le rachat de mon âme, et qu'ensuite, pour me premunir contre le retour du malin, il a institué son Eglise, dont son esprit anime les chefs? A quoi me servirait de croire au Saint-Esprit, à la présence de cet Esprit dans le sacerdoce, s'il fallait encore des règles de gouvernement pour l'Eglise, comme il faut des règles de conduite pour les fidèles? Cessez de me parler de droits politiques, de formes parlementaires, et de toute votre procédure constitutionnelle. Tout cela est de l'athéisme. Je suis chrétien : j'ai ma foi, j'ai mon Christ, qui, sauf les accidents inévitables à l'imperfection de notre nature, me garantit, autant que je puis le désirer, la sagesse et la féauté de mes pasteurs. Valent-ils donc moins que vos ministres, vos préfets, vos députés, pour n'être pas arc-boutés dans tous leurs actes par les articles d'une constitution?

Certes, un tel discours est irréprochable de logique, et d'une hauteur qui étonne la Justice même. Peut-être, aux temps de la ferveur apostolique, je n'eusse trop su qu'y répondre : aujourd'hui l'expérience en a démontré l'illusion.

Ce que le christianisme a dit de la liberté, de l'égalité, de la félicité, qu'elles ne sont pas de ce monde, on peut, en lui rétorquant l'argument, le dire avec infiniment plus de raison de l'autorité. Elle n'est pas faite pour les mortels; et m'est avis que l'Eglise, en nous prescrivant l'obéissance, a pris justement le contre-pied de la vérité et de la morale. Du premier au dix-neuvième siècle, l'autorité, même assisté de l'Esprit-Saint, n'est parvenu à se rendre respectable qu'en se cuirassant de Justice, ce qui veut dire en s'entourant des parachutes de la Révolution. Otez les formes légales, ce que je nommerai les mœurs du pouvoir, l'autorité n'est plus que tyrannie et sacrilége.

Et c'est pour cela que je ne puis souffrir l'hypocrisie de ceux qui, n'ayant au cœur ni foi ni justice, se font de l'au-

torité un masque sous lequel s'abrite leur scélératesse. *Il faut relever le principe d'autorité :* c'est leur réponse à tout, comme le bêlement d'Agnelet dans l'*Avocat Patelin*. Hors de l'autorité point de salut : qu'on ne leur en dise pas davantage ; ils sont édifiés, ils n'entendent plus rien. Et il ne manque pas de sots qui admirent : la prédestination, qui ne serait rien sans la Providence, je veux dire sans l'autorité, ne lui sert-elle pas de claque?

Autorité, Providence, Prédestination, quelles idées pompeuses! Combien ce style plein de poésie et de mystère l'emporte sur la jargon technique, utilitaire, de la mécanique constitutionnelle! Vous êtes transporté dans les siècles antiques; vous revoyez le chêne de saint Louis, les clefs de Pierre, la verge d'Aaron,la houlette de Jacob. C'est à pleurer d'attendrissement. Tel gentillâtre de la littérature n'en demande pas davantage pour se convertir au régime absolu. Ah! l'Eglise n'emprunte pas ses idées et ses symboles à la routine des industriels et des marchands; ce sont des rayons qu'elle dérobe, comme Prométhée, au foyer de l'Absolu. Semblable à Jéhovah, elle s'entoure de ténèbres et de mystères; elle procède par révélations, fulgurations, coups du ciel. Elle est la Providence souveraine, indiscutable, dont la rosée tombe sur les élus pendant que ses grêlons et ses foudres vont chercher les méchants, et qui cache sa main. Vous êtes exalté sans qu'on voie qui vous porte, ou frappé d'un trait invisible : c'est le doigt de Dieu qui vous touche, *Digitus Dei est hìc.*

Assez comme cela, messeigneurs. Vos lévites ont tort de se plaindre, puisqu'ils sont chrétiens et que leur désir est de faire revivre la foi antique. Mais nous, hommes de la Révolution, qui savons discerner le passé de l'avenir, nous avons le droit de le dire, votre Providence, votre autorité, n'a pas le sens moral.

On lit dans l'histoire ecclésiastique que, les chrétiens d'Alexandrie ayant dans une émeute démoli le temple de Sérapis, on trouva dans les caves les machines avec lesquelles les prêtres opéraient leurs prestiges, et que la considération du dieu en souffrit beaucoup. Nous connaissons aussi les pratiques du pouvoir spirituel, et combien peu il reste de foi dans les sacristies. Et je pourrai me dispen-

ser d'en parler; mais, attendu l'inclination des masses au mysticisme, il n'est pas sans intérêt de leur remettre de temps en temps sous les yeux la réalité toute crue.

XXVI. — Le grand ressort de la justice ecclésiastique est la délation et l'espionnage. L'un de vos collègues dans l'épiscopat, monseigneur Bouvier, évêque du Mans, a composé à cet effet un Manuel où il constitue tous les fidèles espions du clergé, qui de son côté surveille le troupeau, et les prêtres dénonciateurs les uns les autres. Dans cet ouvrage monseigneur Bouvier s'autorise des constitutions papales, qui n'avaient jamais été reçues ni même promulguées en France, mais auxquelles il faut croire que le Concordat a donné force de lois. Voici ce qu'on lit dans son supplément au traité du mariage, *De clericis sollicitantibus*, pag. 43 :

Plusieurs souverains pontifes ordonnent aux pénitents de dénoncer aux inquisiteurs ou aux évêques le confesseur qui les aurait sollicités au mal. Grégoire XV a étendu cette obligation à tout fidèle qui saura qu'un prêtre abuse de la confession pour satisfaire son immoralité, ou qui tient des propos déshonnêtes, etc.

Suit une longue thèse pour prouver que tout individu sans exception, homme, femme, jeune homme, jeune fille, connaissant, n'importe comment, l'inconduite d'un ecclésiastique, est tenu de le dénoncer. Rien de plus simple que la marche à suivre :

La pénitente écrira ou fera écrire le nom du coupable sur un billet qu'elle remettra au confesseur, et celui-ci l'enverra à l'évêché ; ou bien elle ira elle-même remplir sa mission ; ou bien elle désignera simplement le prêtre prévaricateur à son directeur, avec autorisation de le faire connaître à l'évêque.

Ainsi la confession, instituée comme moyen de police ecclésiastique à l'égard des laïques, redevient à son tour moyen de police à l'égard des clercs, par la dénonciation réciproque des uns par les autres. Du reste, il est entendu que la délation s'applique à toute espèce de délit commis par action, par parole, par opinion, et que le nom du délateur doit rester inconnu de l'évêque et du confesseur, aussi bien que du dénoncé. En sorte qu'à la faveur du

confessionnal et de la boîte de l'évêché, un individu peut multiplier et varier ses dénonciations contre qui bon lui semble, autant de fois qu'il lui plaît.

J'emprunte les détails qui suivent au prêtre que j'ai déjà cité :

Une institutrice se trouve enceinte et croit atténuer sa faute en la rejetant sur son curé. Jugement, ou plutôt condamnation du curé. Avant de quitter sa paroisse, il monte en chaire et prend Dieu et les hommes à témoin de son innocence. Quel sacrilége ! Donner un démenti à l'infaillibilité épiscopale ! Ce cri d'une conscience irréprochable mit le sceau à la réprobation du pauvre prêtre. Il dut quitter le diocèse et se réfugier dans une contrée étrangère. — Cependant l'institutrice tombe malade ; la peur de la mort rend plus poignant le souvenir de sa calomnie ; elle appelle son confesseur, le même qui, sur sa première déclaration, avait fait un rapport contre le curé, lui avoue son crime. Nouveau rapport du confesseur. Alors l'évêque finit par où il aurait dû commencer : il examine l'affaire, reconnaît l'innocence du proscrit, le rappelle de l'exil et lui confie une autre paroisse.

— Payez mon boulanger, m'écrivait une femme familiarisée avec les iniquités de la délation, ou je vous dénonce ! — Je possède encore la lettre, et j'ai eu lieu de me repentir d'avoir traité légèrement la menace de cette malheureuse.

Il ne se passe pas de jour où des dénonciations n'arrivent à l'évêché. Je me plaignais un jour à un confrère d'accusations puériles portées contre moi. — Taisez-vous donc, me dit-il ; je suis à ma quarante-troisième dénonciation, et je ne me plains pas.

La petite ville de St-D... possédait un vicaire qu'elle idolâtrait pour sa vertu, et surtout pour sa charité. Une sœur le dénonce comme coupable de négligence dans la prédication. Les femmes entrées en religion jouent un grand rôle dans le gouvernement ecclésiastique ; leur influence est bien plus grande que celle des desservants. Dans le diocèse du Mans, par exemple, tout membre de la communauté d'Evron jouit du titre d'espion patenté. L'abbé reçoit l'ordre de partir sur-le-champ. Le curé n'apprend la destitution de son vicaire que par la nomination du remplaçant. Il se rend auprès de l'évêque et lui adresse des reproches énergiques. Celui-ci, qui ne songeait plus à si petite chose, ouvre enfin les yeux et avoue son erreur. — Mais, ajoute-t-il, je ne puis revenir sur ma décision ; je la maintiens : je regrette seulement de n'avoir pas connu la vérité plus tôt.

Un prêtre use de son pouvoir pour rompre la liaison d'une femme mariée avec un jeune homme. Que fait l'amant ? Il dénonce le prêtre lui-même et l'accuse d'avoir voulu séduire sa maîtresse. Le trop zélé directeur n'échappa que par miracle à une destitution.

Un vicaire entretenait avec une jeune personne une correspondance

amoureuse. Sur ces entrefaites, il obtint un poste avantageux et quitta le diocèse. Avant de partir, frappé d'un sinistre pressentiment, il conjura l'objet de sa tendresse de brûler ses lettres. Après bien des pleurs et des gémissements, on transigea de part et d'autre, et il fut convenu qu'une seule serait conservée. Le vicaire partit; la jeune fille repentante se tourna vers Dieu; son confesseur, à force d'obsessions, lui arracha la lettre fatale et la déposa aussitôt entre les mains de l'évêque. Le moyen de nier une pareille pièce? Le prêtre ne l'essaya même pas : il avoua tout, et son avenir fut brisé. Aujourd'hui il habite Paris, mais il n'appartient plus au clergé. Une seule fois il a écrit à son ancienne maîtresse : On a abusé de votre inexpérience. Je ne vous en veux pas... Vous m'avez perdu à jamais. Que Dieu vous pardonne comme je vous pardonne. Soyez heureuse!

De bonne heure, le cœur et la conscience du jeune séminariste sont façonnés à ce rôle. Des supérieurs vénérés lui parlent au nom du ciel, au nom de la gloire de Dieu et du salut des âmes; ils lui commandent de dénoncer, et il dénoncera, sous peine de la malédiction d'en haut et des châtiments d'en bas. Nouveau croisé, il obéira à l'appel suprême : *Dieu le veut!* Avec le temps, il est vrai, la pensée, comme Samson, rompt d'indignes liens. Revenu à la probité, à l'honneur, le prêtre d'un âge mûr refusera de prostituer son ministère à la délation. Mais qu'il se garde de laisser rien paraître de l'indépendance de ces sentiments : il se verrait bientôt accusé par les pharisiens du sacerdoce de connivence avec les corrompus.

XXVII. — Qu'il y a loin de cette discipline d'esclave à la théorie révolutionnaire qui pose en principe que tout homme, en raison de son sens moral, a droit de haute et basse Justice sur son semblable; qui, en vertu de ce droit, et afin d'éviter les vengeances, organise la Justice, en faisant intervenir, à la place de l'individu, la cité comme *jury* dans toutes les affaires civiles, politiques et criminelles; qui repousse les dénonciations anonymes, et exige la comparution des témoins; qui enfin, pour dernière garantie, bien loin d'admettre la plus légère ombre d'autorité dans le juge, soumet les jugements, par la publicité des audiences, au contrôle, à la sanction de l'opinion!

Mais, à chaque recrudescence du régime jadis fondé par l'Eglise, nous voyons ces mœurs juridiques, si nobles, si pures, de la Révolution, entamées par l'arbitraire; les notes administratives prendre la place des témoignages; le huis clos s'introduire, le jury disparaître des affaires civiles, puis des affaires d'Etat, puis des tribunaux correc-

tionnels, et perdre à la fin jusqu'à la connaissance des délits politiques et de presse. Serait-ce donc que la Justice divine dont l'Eglise se prétend l'organe, ne peut supporter la clarté et la sérénité de la Justice humaine, et qu'il faille au grand Justicier, pour manifester ses arrêts, des cours prévôtales, des tribunaux d'exception, des conseils de guerre, avec leur cortége de formes inhumaines et d'immorales maximes?

O prêtres! ne pourrez-vous jamais jeter les yeux sur vous-mêmes, descendre dans vos consciences, et là, dans le silence de votre religion, faire l'examen de votre foi? Vous êtes hommes aussi; et, je n'en fais aucun doute, car je n'accuse ni vos intentions ni votre vie, bon nombre parmi vous sont gens d'honneur et de vertu. C'est donc à ce qu'il y a de meilleur en vous que je fais appel. Considérez dans quelle épouvantable situation vous place votre dogme. Sous le couvert d'un Evangile de paix, de fraternité et d'amour, vous êtes, pour l'asservissement des peuples, élevés à la chaîne, accoutumés à l'espionnage, et votre métier est de trahir. Cela n'est pas dans vos cœurs, non plus que dans votre bréviaire; mais cela éclate tout au long de votre histoire et résulte invinciblement de votre théologie. Ce qu'il y a en vous d'honnête, de généreux, de saint, n'est qu'un moyen de succès de plus pour votre immorale mission, et c'est par principe de conscience qu'en pensant sauver les âmes, vous vous êtes faits les ennemis du genre humain. Vous ressemblez à la femme adultère dont il est parlé au livre des Proverbes, et qui a perdu jusqu'au sentiment de son impudicité. “ Elle a mangé, dit le Sage sous le voile d'une métaphore à faire trembler Juvénal; elle s'est rincé la bouche, et puis elle dit : Je n'ai rien fait!... *Comedit, et tergens os suum dicit : Non sum operata malum.* „

---

## CHAPITRE V

Dépravation de la morale publique par le gouvernement providentiel.

XXVIII. — Avant de continuer cette revue, jetons un regard sur le chemin que nous avons parcouru.

Le but de l'Etat est d'organiser, de rendre et de faire observer la Justice. La Justice est l'attribut essentiel, la fonction principale de l'Etat. Le soin des intérêts généraux et de la défense ne sont pour l'Etat que des accessoires, des dépendances de sa faculté juridique.

La Justice, loi du monde matériel, intellectuel et moral, a pour formule l'ÉGALITÉ.

Mais, dans les deux premières périodes de la civilisation, sous le paganisme et le christianisme, l'égalité souffre une exception grave dans le fait généralement accepté de l'*inégalité des fortunes*.

Il en résulte que l'Etat, institué pour la Justice, se trouve en même temps obligé de défendre une chose qui de soi n'est pas juste, qui n'existe que par l'effet de l'ignorance et du préjugé, de sorte que l'action de l'Etat devient contradictoire. Placé entre des partis hostiles, dont l'un a pour lui la richesse, l'autre le nombre, après avoir été ballotté pendant quelque temps, il finit toujours par succomber. Puis, comme l'inégalité des conditions reste toujours, aux yeux des partis, le fait nécessaire, il arrive qu'au lieu de porter la réforme au siége même du mal, dans le monde des intérêts, on se contente de la porter dans le monde politique; on modifie les constitutions, on change les dynasties, on passe de la monarchie à la démocratie et de la démocratie à la monarchie; on entoure, à chaque évolution, le gouvernement de quelque nouveau lien, qui le rend moins agissant et plus faible; et toujours le gouvernement recommence à branler et se précipite sans que rien puisse le retenir. Telle est cette instabilité désespérante, phénomène le plus curieux et le plus apparent de l'histoire.

Pour expliquer cet état de choses, deux théories se produisent : la théorie païenne du *fatum*, et la théorie chrétienne de la Providence. On a vu en quoi elles consistent l'une et l'autre.

Les anciens réputaient l'inégalité des fortunes chose naturelle et fatale. De ce fatalisme, invincible, selon eux, ils déduisaient, le plus logiquement du monde, la nécessité de l'esclavage, la distinction des castes, l'omnipotence de l'Etat, finalement son instabilité. L'Etat, chargé de maintenir la Justice et l'inégalité, ne pouvait ainsi avoir jamais

tort ; sa raison devait l'emporter sur toute autre raison, sa prérogative sur tout autre droit : c'est ce que nous avons appelé raison d'Etat.

Le christianisme, de son côté, vit dans l'inégalité des conditions un fait accidentel, résultant d'une prévarication première. Il considéra dès lors l'humanité comme étant dans un état de pénitence ; il dit que le Christ était venu pour nous préparer à la réhabilitation ; qu'à cette fin il avait remis son autorité à son Eglise, et créé dans cette Eglise deux pouvoirs corrélatifs, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, en autres termes, le sacerdoce et l'empire. L'idée du fatalisme antique fut donc écartée ; un dogme nouveau prit sa place, le dogme de la Providence, dont la signification est que le monde, après avoir été créé dans une harmonie parfaite, est tombé, par la révolte de Satan et la prévarication de notre premier père, dans le désordre ; que c'est ainsi que l'inégalité est entrée dans le monde ; et que si ce grand organisme continue de marcher, c'est grâce à l'intervention incessante du Créateur, dont la prévoyance infatigable remet à chaque instant les choses à leur place, ranime le mouvement, entretient la vie, fait servir le désordre à l'ordre ; grâce surtout au mérite du sang de Jésus-Christ, qui a rendu l'homme plus disciplinable, moins esclave de la concupiscence de la chair et de l'orgueil de l'esprit.

Sous la loi païenne, l'humanité était irrémissiblement condamnée : l'esclavage, la tyrannie, la distinction infranchissable des castes, l'antagonisme et l'instabilité des Etats, la croyance stupide au destin, étaient les signes de cette condamnation.

Sous la loi chrétienne, l'humanité est en voie de réhabilitation : l'esclavage en conséquence est aboli ; la tyrannie remplacée par une Eglise au sein de laquelle les villes, les royaumes, les empires, les princes et les sujets, les nobles, les clercs, les bourgeois et les serfs, tous égaux en Christ et confondus en un même bercail spirituel, forment au temporel une vaste hiérarchie contre laquelle aucune force de Satan ne saurait prévaloir, aussi longtemps du moins qu'elle restera fidèle à la foi.

Mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer, il y a ceci de commun entre les deux théories, que l'Eglise du Christ

a aussi, comme l'Eglise du destin, sa raison d'Etat. Sa mission n'est plus de faire prévaloir, quand même, une loi de péché, une loi fatale; elle est de diriger, à travers un monde malade, et malgré les difficultés suscitées à tout moment par une méchanceté diabolique, l'humanité au port du salut, tantôt en subissant une condition de malheur qu'il n'est au pouvoir de personne de changer, et en essayant de la faire servir à l'ordre divin et à la sanctification des âmes; tantôt en créant, dans un autre esprit, des institutions qui servent aux fidèles de modèles et de refuges, qui entretiennent leur foi, leur charité et leur espérance.

Ici, comme autrefois, c'est donc toujours le principe d'autorité qui domine : cela est inévitable. La justice est subordonnée à la raison d'Etat : l'Etat ne résulte point d'un contrat qui émane des citoyens et les oblige les uns envers les autres; il résulte du rapport de subordination exprimé par ces deux termes : l'AUTORITÉ, qui commande non plus au nom de la nécessité, mais au nom du salut; et le *sujet*, qui obéit. De même donc que le gouvernement de la Providence dans l'univers est un gouvernement de réparations, de restaurations, de reprises, de réhabilitations, de prédestinations, de coups de théâtre; de même le gouvernement, dans la chrétienté, est un gouvernement de dictature, de priviléges, de prérogatives, de palliatifs, d'expédients, de *motu proprio*, de police, d'exceptions, de coups de main : de sorte que le christianisme, qui devait, en rachetant l'humanité, réformer l'Etat, aboutit tout simplement à mettre dans l'Etat le bon plaisir à la place de la nécessité, et conséquemment à le rendre plus immoral qu'auparavant.

XXIX. — En effet, la théorie fataliste viole la Justice, mais par nécessité : elle peut, jusqu'à certain point, protester de sa bonne volonté et de sa bonne foi. C'est malgré lui que le souverain a recours à la raison d'Etat : il préférerait suivre le droit; mais à l'impossible nul n'est tenu.

La théorie providentielle, au contraire, viole la Justice avec préméditation, de propos délibéré, par principe de religion. Le païen n'adorait pas le *Fatum*, ne lui demandait rien, bien qu'il cherchât à en découvrir les décrets. Le

chrétien ne cesse d'implorer la Providence; il lui baise les pieds, il n'attend que de sa ferveur sa subsistance et son succès. Cette idée d'un souverain régisseur, qui en l'absence de lois fixes gouverne arbitrairement toutes choses, est la source de l'immoralité profonde qui caractérise le gouvernement chrétien, et qui embrasse toute la sainte hiérarchie, depuis le valet de l'inquisition jusqu'à la personne de Dieu.

Il est de foi dans l'Eglise que Dieu, étant l'auteur des lois morales, peut à son gré y déroger pour l'accomplissement de ses desseins. La Bible en fourmille d'exemples. C'est Jéhovah qui suggère à Jacob toutes ses filouteries envers son frère et son beau-père; c'est lui qui inspire à Joseph le conseil que celui-ci donne à Pharaon d'organiser un immense monopole, à l'aide duquel le roi devient propriétaire de toute la terre d'Egypte; c'est lui qui commande aux Hébreux de voler les vases des Egyptiens. Dans les *Rois*, il envoie à Achaz un *esprit de mensonge;* dans les *Juges*, il ne permet pas que les fils d'Héli se rendent aux représentations de leur père, parce que son intention est de les *tuer;* dans l'*Exode*, il endurcit Pharaon pour le perdre; dans les *Prophètes*, il commande à Osée de s'approcher d'une fille publique et de lui faire des enfants, etc.

C'est un régime de dispensations, d'exceptions, de passe-droits, où la notion du juste et de l'injuste s'évanouit sous le miracle.

L'Evangile a suivi fidèlement cette théologie, comme on le voit dans les paraboles de l'enfant prodigue, des ouvriers tard-venus, des talents prêtés à usure, des cochons jetés à la mer. Le pouvoir de *lier* et de *délier* donné à l'Eglise n'a pas d'autre sens que cette suspension *ad libitum* des lois de la Justice et de la morale, par des considérations de Providence.

Et tout cela est irréprochable de logique : Dieu, étant l'auteur du statut moral imposé à l'humanité, ne peut pas lui-même, dans son administration cosmique, y être astreint. S'il lui plaît de faire naître son Christ d'un Abraham proxénète de sa femme, d'un Jacob escroc, d'un Juda incestueux, d'un David adultère et assassin, de vingt rois idolâtres et parjures, nous ne pouvons que nous incliner et adorer ses desseins. La dérogation à la Justice par

l'auteur même de toute Justice est la plus grande preuve de la révélation : elle nous prouve qu'il existe véritablement un Dieu, prévoyant et libre, édictant dans la plénitude de sa liberté les lois du monde et de l'humanité, et jusqu'aux vérités mathématiques, comme le dit Descartes. Otez en Dieu cette faculté de se soustraire aux lois qu'il a faites, d'y déroger, d'en suspendre l'action, et Dieu redevient, comme les fantômes du paganisme, sujet de la nécessité, du *fatum;* il est lui-même le *fatum;* pour mieux dire, il n'y a plus de Dieu.

Tel est donc dans l'univers le gouvernement de la Providence, tel sera le gouvernement typique ou sacerdotal, tel devra être à son tour le gouvernement laïque, qui en dérive.

C'est d'après ces principes que Bossuet composa pour le fils de Louis XIV, dont l'éducation lui avait été confiée, d'abord son *Discours sur l'histoire universelle*, ou démonstration de la Providence, puis sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, qui en est le corollaire. Dans ces deux ouvrages, Bossuet a eu pour but d'opposer la doctrine chrétienne et providentielle du gouvernement des sociétés à la doctrine fataliste des païens, renouvelée par Machiavel, Hobbes et Spinoza.

Bossuet comprend la loi de la monarchie comme celle de l'Eglise. Sans doute il recommande au prince la clémence, la justice, la chasteté, la bonne foi, l'économie, la tempérance et toutes les vertus chrétiennes; mais il met aussi au nombre de ses prérogatives les lettres de cachet, les coups d'Etat, la violation des consciences, la proscription par masses, et tous les moyens sommaires que peut appeler l'insurgence du peuple. C'est de Bossuet qu'est ce beau mot : *Tout ce qui se fait contre le droit est nul de soi.* Mais cette maxime l'embarrasse peu : le suprême droit, à ses yeux, c'est l'autorité, la hiérarchie sociale, l'accomplissement des destinées de l'Eglise; et du moment qu'il y a de l'orthodoxie ou de l'autorité, Bossuet n'hésite point à mettre la Justice en fourrière. Dieu le commande : *Providentia.*

Nous sommes tous pleins de cet esprit ecclésiastique, qui a survécu dans la société chrétienne à la dislocation du temporel et du spirituel, et à la division de l'Eglise

elle-même. Ce n'est pas pour rien que les princes ont été appelés *évêques du dehors*, et que Charlemagne est représenté vêtu de la chape, comme un métropolitain. Au machiavélisme antique, l'Etat moderne joint le providentialisme sacerdotal : la civilisation s'est couverte d'une double plaie. La Révolution, qui devait abolir ce regime atroce, n'y a fait, par l'ineptie de ses chefs, qu'une brèche insignifiante. Après les massacres de septembre et la suppression des cultes en 93, l'Eglise martyrisée a pu dire, comme le Christ montant au ciel : Je m'en vais, mais je vous laisse mon esprit!... Cet esprit, c'était le messie de Catharine Théot, Robespierre; c'était le président des théophilanthropes, Laréveillère-Lépeaux; c'était l'auteur du Concordat, Napoléon.

Aujourd'hui comme au moyen âge, et malgré les divisions qui agitent l'Etat et l'Eglise, tout s'incline devant l'autorité, tout cède à la raison d'Etat. La justice et la morale sont suspendues; les lois n'ont plus cours; la distinction des pouvoirs est abolie; les tribunaux jugent à discrétion; l'état de guerre devient l'état normal; la guerre elle-même est considérée comme un jugement de Dieu. Devant l'autorité centrale, représentant de la raison d'Etat, la liberté communale est annihilée, la liberté personnelle sacrifiée, la liberté des opinions suspecte, la liberté de réunion interdite. Devant la raison d'Etat, le domicile perd son inviolabilité, l'autorité paternelle s'abdique, le lit conjugal est forcé d'ouvrir ses rideaux, le travail se croise les bras, le malade n'a pas le droit d'avoir un avis sur son traitement. Je remplirais un volume si je voulais citer tous les faits parvenus à ma connaissance, et qui prouvent qu'entre le gouvernement du Pape, tant décrié, et le gouvernement impérial, tel que l'a refait le 2 Décembre, il n'y a de différence que le nom. Il suffira de quelques citations pour établir la thèse.

XXX. — En 1848, pendant l'insurrection de juin, l'Assemblée constituante, afin d'arriver à la répression radicale de la révolte, déclare la ville de Paris en état de siége. Depuis, la même mesure a été renouvelée plusieurs fois. L'état de siége, vous le savez, monseigneur, c'est, entre autres choses, la suspension de la Justice et des garanties

légales, et la concentration de tous les pouvoirs dans les mains de l'autorité militaire.

Suspension de la justice et des lois! Cela signifie, monseigneur, destruction du monde moral, abolition de l'humanité.

D'où peut venir une idée pareille? Est-il dans la vie des peuples des moments où la suspension de la Justice puisse être regardée comme une loi de salut public? La théorie de la fatalité dit oui, et la théorie de la providence parle de même. Il ne fallait pas moins que deux puissances de cet ordre pour forcer les consciences, qui toutes protestent contre une pareille extrémité. Cincinnatus abdiquait la dictature après quatorze jours de commandement, encore ne l'avait-il prise que pour combattre l'ennemi. Le général Cavaignac la déposa le lendemain de la bataille; l'Assemblée constituante elle-même, quoique pleine de chrétiens, combattant pour la propriété et pour l'Eglise, déclara que l'état de siége était une mesure d'exception que l'on devait abréger le plus possible. Il est clair que ce que la fatalité excuse et que l'Eglise absout, la conscience humaine le réprouve : de quel côté, s'il vous plaît, est la morale?

Or, depuis le 2 Décembre 1851, on peut dire que l'état de siége est devenu l'état normal du pays. Tous les pouvoirs sont réunis dans la même main; toutes les libertés sont suspendues, toute discussion arrêtée : le bon plaisir est la loi, le contrôle une fiction. L'Eglise y a trouvé son compte : elle n'a pas crié à l'immoralité, elle n'a pas lancé ses foudres; elle n'a commencé à se plaindre que le jour où l'Empereur, aussi absolu que le Pape, a jugé à propos, dans l'intérêt de sa politique personnelle, de demander au Pape un démembrement de son autorité. Pourquoi, monseigneur, au lieu de vous lever contre le principe même de cet absolutisme, n'avez-vous protesté que contre l'application qui vous en était faite personnellement?

Ah! dites-vous, c'est qu'en fait de gouvernement on peut dire que tout est exceptionnel, puisque d'après le principe de la chute et en vertu de la rédemption qui a suivi, la condition de l'humanité est extra-légale, toute de grâce et d'exception. D'où résulte que si l'autorité de l'Eglise est ébranlée, l'autorité civile tombe, son absolu-

tisme ne pouvait se justifier que par la foi, dont Sa Sainteté est l'organe.

Bien répondu, monseigneur : ni Bellarmin, ni Bossuet ne s'inscriraient en faux contre cette explication. Maintenant voyons où cela nous mène. Toute la politique de l'Eglise, toute sa police dérive de là.

XXXI. — L'Eglise a eu la main dans les affaires d'Orient. Lorsque éclata la querelle, deux tendances se manifestèrent en Europe, l'une pour une solution pacifique, l'autre pour la voie des armes. Les plus intelligents, les plus amis de la Justice et de la liberté, croyaient que la diplomatie pouvait faire en 53 ce qu'elle a fait en 56; ils disaient que la guerre n'était plus de ce siècle, protestant avec d'autant plus de force qu'à leur avis la guerre ne déciderait rien, et que la victoire, quelle qu'elle fût, ne serait guère moins préjudicable au vainqueur qu'au vaincu. L'ambition, l'orgueil des princes, la convoitise des Etats, le chauvinisme démocratique, l'instinct de pillage qui anime les masses et les pousse à la guerre, l'emportèrent.

De quel œil donc l'Eglise, maîtresse de morale, a-t-elle vu la guerre? Comment n'a-t-elle point paru au congrès de la paix? Est-ce que le principe de *catholicité* ne lui commandait pas d'évoquer le litige à sa barre, et, si son autorité était méconnue, de s'abstenir? N'est-elle pas l'amphictyonie chrétienne?

La guerre répond l'Eglise, entre dans le plan de la Providence, par conséquent dans les prévisions de l'empire catholique. L'armée est aussi une Eglise, Eglise terrible, affranchie de tout droit et de tout devoir humain, dont le dogme, la religion, l'économie, le gouvernement, la morale, se résument dans ce mot, qui est sa raison d'Etat, la *consigne*. Le soldat ne connaît ni famille, ni amis, ni citoyens, ni Justice, ni patrie : son pays est son drapeau; sa conscience, l'ordre de son chef; son intelligence, au bout de sa baïonnette. C'est pour cela que l'Eternel est un guerrier, *Dominus vir bellator*, aussi bien qu'un Dieu de paix, *Deus pacis*. C'est pour cela que l'Eglise a eu des pontifes belliqueux, Urbain II, Innocent III, Grégoire IX, chefs ou instigateurs de croisades, Jules II et une foule d'autres.

En effet, la guerre n'est-elle pas l'état permanent de l'humanité? Guerre contre le démon, guerre contre l'hérésie et la philosophie, guerre contre la chair et contre l'esprit; par suite, guerre des peuples et des gouvernements les uns contre les autres, guerre partout, guerre toujours. La Justice pourrait-elle exister de nation à nation, de prince à prince, d'Etat à Etat, quand elle n'existe pas dans la nation elle-même de prince à sujet, de gouvernement à citoyen?

La guerre est l'expression violente de la pensée religieuse. L'armée, comme l'Eglise, est le monde du passe-droit, du favoritisme, du bon plaisir, de l'obéissance passive, du mépris de la vie et de la dignité humaine. C'est, dit-on le foyer de l'héroïsme et du dévouement; c'est aussi celui de la trahison et de la lâcheté. Lisez, dans les mémoires et correspondances du temps, les plaintes des militaires de tous grades, sous le consulat et le premier empire. Là point de morale, nul souci du droit et des lois. — *Se bat-il bien?* demandait un général, à propos d'un soldat traduit en conseil de guerre pour crime de viol. — Oui. — Soyez indulgent. C'est le mot de l'Eglise : Va-t-il à la messe? — Oui. — Soyez indulgent. Le crime du soldat, comme celui du chrétien, ne prend de gravité qu'autant qu'il compromet le commandement, la hiérarchie, la discipline. Le serment militaire avant tout; mais le serment civique, qu'importe?

Ne soyons donc pas étonnés si l'Eglise prie, si elle jeûne, si elle chante pour des partis en apparence contraires : au fond c'est toujours la même cause qu'elle défend, la même vérité qu'elle proclame. En vertu du pacte de Charlemagne, renouvelé de siècle en siècle par les pragmatiques-sanctions et les concordats, l'Eglise reste la souveraine spirituelle des nations, qu'elle dirige, d'un côté par ses pontifes, ses évêques, ses légats, de l'autre par les rois et empereurs ses fils, selon la loi d'un perpétuel état de siége. Peut-être si les peuples s'abandonnaient tout à fait à la direction ecclésiastique, si les rois et les empereurs n'étaient que les exécuteurs des ordres du Saint Père, peut-être la chrétienté jouirait-elle d'une paix durable. Mais la désobéissance est partout; Dieu livre les nations à leur sens réprouvé. C'est pour leur propre châtiment qu'elles

arment : de quelque côté que se déclare la victoire, il faut la considérer comme un jugement de Dieu.

Suspension à perpétuité de la Justice et de la morale, pour la gloire de Dieu, le triomphe de l'Eglise et le salut des empires, tel est donc, en dernière analyse, le système chrétien : quel chef-d'œuvre!

XXXII. — Au temps où le catholicisme était plus qu'aujourd'hui une vérité, le Pape, chef de l'Eglise, pour châtier les princes, se permettait de temps à autre de délier les sujets du serment de fidélité. Certains auteurs, démocrates à tous crins, ont trouvé la chose superbe : le Pape, disent-ils, était alors le chef de la démocratie chrétienne, il représentait la souveraineté des peuples et en exerçait les droits. Cette raison, imaginée après coup et sur d'autres données, serait peut-être admissible, si l'excommunication papale avait eu pour motif quelque crime contre la Justice et la liberté. Mais il s'agissait ordinairement d'un prince qui épousait sa commère ou sa cousine, ou bien qui ne s'entendait pas avec le souverain pontife sur la question des investitures, et, franchement, c'était compromettre pour de bien petites choses de bien grands intérêts. Le chef féodal étant l'incarnation de la société, délier ses sujets du serment de fidélité équivalait à une dissolution sociale, et ce qui est pire, au transport de la nationalité à un souverain étranger. Tuer une nation, anéantir l'ordre et la patrie, en représailles de l'irrévérence du prince envers l'Eglise, encore une fois, c'était copier par trop servilement le dogme de la déchéance. Destruction de la nationalité, grand Dieu! destruction de la morale.

Les choses ont changé depuis six siècles. L'Eglise ne relève plus les peuples de leurs serments envers les rois ; ce sont les rois plutôt qu'elle délie de leurs serments envers les peuples. Il faut qu'elle lie ou délie toujours quelque chose. Ceci devient plus scabreux. En résultat, il ne paraît pas que les princes excommuniés du moyen âge, quand leurs peuples n'avaient pas à se plaindre d'eux, se soient bien mal trouvés de l'anathème ecclésiastique ; on a vu même quelquefois les sujets et les rois, les déliés et les liés, faire contre la papauté cause commune. De nos jours, la reciproque ne passe pas de même. Les Stuarts se sont

crus déliés de leur serment envers la nation : ils ont péri, qui par la main du bourreau, qui dans l'exil. Louis XVI s'est cru délié, et la guillotine a été sa récompense. Charles X s'est cru délié, et il est parti pour l'exil. Les chefs de la Sainte Alliance, après avoir renversé Napoléon, qui s'était fait lier, il est vrai, pour son irrévérence envers Pie VII, se sont crus, quant à eux, déliés vis-à-vis de leurs peuples, et 1848 leur a donné une saccade dont ils ne sont pas remis. De plus belle l'Eglise lie et délie, lie les peuples et délie les potentats. Suspension du droit public, abrogation des garanties sociales en faveur de l'arbitraire du prince : suspension de la morale.

XXXIII. — La France, après avoir fait la révolution de 1789 pour la conquête de ses libertés, en a fait encore deux autres, celles de 1830 et de 1848, pour les défendre. Parmi ces libertés, une des plus importantes est celle de la commune. Si d'un côté, par la suppression des douanes intérieures, par l'unité des poids et mesures, par la représentation nationale, la nation marque son unité ; de l'autre, par ses *fédérations*, par l'indépendance municipale et provinciale, elle atteste ses libertés locales, corollaire et complément de la liberté du citoyen. Sans la liberté de la commune, l'individu n'est libre qu'à demi, le joug féodal n'est qu'à moitié brisé, le droit public est équivoque, la probité publique compromise. Une des choses qui ont le plus occupé le gouvernement de juillet et celui de 1848 a été l'organisation des communes. D'où vient qu'aujourd'hui, toute vie locale, toute pensée libre s'absorbe dans l'action et dans la pensée du gouvernement?

Je disais à un maire de province : Depuis soixante ans votre cité est devenue méconnaissable. Qu'a-t-elle fait de son caractère, de sa volonté, de son action, de tout ce qui faisait d'elle un être moral, intelligent et libre, si j'ose ainsi dire, une personne? Où sont ses mœurs enfin? Tout est mort en elle, usé par le machinisme gouvernemental et l'absorption centralisatrice. Ne parlons pas de liberté individuelle, ce serait hors de saison : vous-même, chef de la police urbaine, ne pouvez rien sous ce rapport pour vos administrés. Parlons de votre liberté, de votre autonomie municipale. Vous êtes primé, subalternisé dans toutes vos

facultés : 1° par le préfet; 2° par le procureur général; 3° par le commissaire central; 4° par le recteur de l'académie; 5° par le général de division; 6° par l'archevêque; 7° par la banque; 8° par le receveur général; 9° par le chemin de fer; tout à l'heure, 10° par le dock... Votre ville est, pour le pouvoir et pour les corps privilégiés qui tiennent de lui leur existence précaire, une caserne, un bureau, une agence, une succursale, une école, un parquet, une station, un magasin : mais rien de tout cela n'est vous, vous êtes zéro. Faites acte de volonté, et le général vous assiége, l'archevêque vous excommunie, le préfet et le commissaire vous dénoncent, le procureur général vous ajourne, la Banque vous retire son crédit, le chemin de fer ses wagons. Vous n'êtes que des pierres, de vieux pignons, une ruine.

Et ce qui est vrai de telle commune prise au hasard est vrai de toutes : la vie des départements s'est concentrée dans les chefs-lieux, la vie des chefs-lieux a son foyer dans la capitale, et toute la vie de la capitale se ramasse en quelques établissements spéciaux qui l'élaborent pour le reste du pays, le Palais, la Bourse, l'Académie, la Préfecture de police, le Château. Que Paris, après cela, et les 37,000 communes à son exemple, possèdent un nombre plus ou moins grand de gargotes patentées, de bals publics surveillés, de théâtres censurés, de journaux avertis, d'églises abandonnées, de bibliothèques expurgées, de colporteurs médaillés, de feuilles illustrées, la centralisation n'y risque guère : de telles licences ne feront jamais échec au gouvernement.

L'inaugurateur de cet affreux système en Europe fut Dioclétien. Mais l'idée est chrétienne; elle appartient au mouvement messianique, elle date de plus loin que l'empire. C'est une de ces fantaisies orientales que l'Eglise seule, avec son orthodoxie indiscutable, avec sa liturgie unitaire, avec sa hiérarchie d'esprits célestes, modèle de la hiérarchie sacerdotale, avec son idée de bergerie appliquée au gouvernement humain, pouvait faire entrer dans les âmes en la sanctionnant d'une révélation. *Fiet unum ovile et unus pastor;* on peut dire que ce fut le rêve de Jésus-Christ. Suppression des libertés municipales, attaque à la morale.

XXXIV, — L'Eglise tient bureau d'esprit public : non contente de diriger l'opinion, au besoin de la suppléer, elle sert d'éclaireur au gouvernement.

En vertu du concordat de François-Joseph, les évêques de Lombardie, sous prétexte de sauvegarder la religion et les mœurs, mettaient l'interdit sur tous les livres de philosophie et de science qui leur semblaient de nature à contrarier la foi. Si j'en crois les confidences de nos libraires, le clergé de France n'exerce pas une moindre influence sur la police des écrits. Suspension de l'intelligence, suspension de la morale.

Dans une commune où se tenait une conférence d'ecclésiastiques, on vit arriver ventre à terre une estafette expédiée par le préfet du département pour demander à ces messieurs quels candidats ils souhaitaient pour leurs mairies respectives. Je laisse à penser l'effet que doit produire cette déférence des hauts fonctionnaires de l'Etat envers le clergé sur des paysans qui ont voté l'empire précisément en haine des prêtres et de leur régime.

Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que les pouvoirs sortis de la Révolution recherchent le concours du clergé. Un ministre de Louis-Philippe se plaignait à lui du choix qu'il avait fait de M. Bouvier pour évêque du Mans. “ Sire, “ disait le ministre, votre M. Bouvier n'est qu'un paysan. “ — Je le sais, répondit le roi; mais ce paysan me vaut “ dix mille baïonnettes. „ Est-ce que monseigneur Bouvier, par reconnaissance, aurait *délié* Louis-Philippe de ses serments?

Ainsi, dans le domaine de l'administration comme dans celui des idées, la pensée cléricale, de connivence avec celle du gouvernement, se substitue à la pensée libre. Cela ne peut être autrement, si l'on songe que la commune n'est pour le prêtre qu'une contrefaçon de la paroisse, un foyer de schisme, où le desservant doit rentrer en vertu du mandat pastoral : *Là où sont les brebis, là doit être le pasteur*. Mais cela suppose aussi que les brebis sont du tout incapables de penser par elles-même, sans quoi nous voilà forcés de conclure : suspensions de l'esprit public, suspension de la morale.

Je ne demande pas l'usage que le clergé a fait de son influence dans nos dernières commotions politiques; j'aime

à croire qu'il n'a rempli qu'une mission de charité. La Terreur semblait revenue; une épuration générale, auprès de laquelle les épurations de Robespierre n'eussent été que jeu, s'accomplissait. Les choses furent poussées au point que le ministre de l'intérieur, M. de Persigny, se crut un jour obligé de réfréner, par une circulaire officielle, ce zèle de proscription. D'après un *on dit*, il existerait des listes toutes dressées pour une première fournée de 40,000; ce qui est sûr du moins, c'est que le dossier de police d'un de mes amis porte le numéro 37,000 et tant; et qu'il a été annoncé dans un journal de Cologne une publication allemande où se trouverait une liste de 6,000 individus d'élite, réputés les plus insalubres de l'Europe, et sur lesquels doit s'étendre, au premier trouble, la main de la contre-révolution.

Je n'attribue pas, je le répète, toutes ces dénonciations à l'Eglise. Je sais qu'il ne se publie plus de monitoires, mais c'est elle qui a fait nos mœurs civiles et politiques, et sa main s'est assez laissé voir dans ces tristes événements pour que nous ayons droit de lui en demander compte. C'était un fervent chrétien que l'inventeur des fameuses *catégories*, M. de Labourdonnaye; et la séparation des *bons* et des *méchants*, au jugement dernier, est une des allégories les plus familières à nos sermonnaires. Si l'arme de l'excommunication est fourbue, on n'y a pas renoncé pour cela. L'an passé, à Cologne, le clergé ayant invité les habitants à cesser toutes relations avec un particulier excommunié pour cause d'indévotion, la ville entière alla se faire inscrire chez le proscrit, montrant par cet acte de haute tolérance que, si l'Eglise est immuable, le siècle marche, sur le Rhin aussi bien que sur la Seine. N'a-t-on pas cru voir, aux fêtes célébrées à Lyon pour la promulgation de l'*Immaculée*, des ecclésiastiques prendre note des maisons qui n'avaient point illuminé? Et les sœurs de charité, faisant la quête à domicile, soit pour frais et fondations du culte, soit pour les pauvres, pour leurs pauvres, ne sont-elles pas aussi accusées d'un service pareil? Suspension de la confiance et de la charité publique : suspension de la morale.

XXXV. — En Italie, les mariages mixtes sont illégi-

times. En France, si le gouvernement impérial écoutait les conseils qui l'assiégent, les unions formées seulement à la mairie et non bénies par le prêtre seraient également annulées, les femmes déclarées coquettes et leurs enfants bâtards. Tel est l'esprit de l'Eglise, transmis d'âge en âge depuis Moïse et Aaron, qui sans doute le tenaient de plus haut. Quel est le sens de ces interdictions? C'est que l'amour, le mariage, la paternité, la famille, institutions de nature, antérieures à la religion elle-même, sont suspects à l'Eglise; c'est que là est l'asile de la liberté, de l'indépendance, du libre examen, de la vraie charité, de l'inviolable Justice; une forteresse élevée par le cœur humain contre la théocratie et l'absolutisme, d'où la révolte sortira tôt ou tard si le sacerdoce ne s'en empare.

Mais qui donc êtes-vous, milice du Christ, pour consacrer mon mariage? Qu'y a-t-il de commun entre la société conjugale et votre célibat? Qu'ai-je besoin, pour devenir le compagnon, le soutien, le conseil d'une femme et de ses enfants, de votre bénédiction et de votre foi? Le contrat de mariage est le contrat social par excellence : qu'y faut-il de plus que la sanction de la famille et de la société? Vous voulez confesser ma femme : c'est assez pour que je la chasse comme infidèle; catéchiser mes enfants : c'est assez pour que je refuse de les reconnaître. Quand la politique, la concorde, l'hygiène elle-même, commandent de croiser les langues, les idées, les génies, les cultes, aussi bien que les races, vous, dans un intérêt d'église, vous prétendez l'empêcher! Arrière! Toute intervention d'autorité entre l'époux et l'épouse, entre le père de famille et les enfants, est une dissolution. Ce que la Justice domestique a joint, vous ne le séparerez pas. Suspension de la dignité conjugale pour cause de réligion, suspension de la morale.

Un père veuf, qu'une enquête judiciaire a fait connaître comme un modèle de père, est accusé par un conseil de tutelle d'avoir changé de religion, et, sur ce motif, poursuivi devant les tribunaux, aux fins de se voir dépouillé de la tutelle de ses enfants et séparé de leurs personnes. Assurément c'est chose peu glorieuse pour notre âge qu'un particulier s'occupant de questions religieuses au point d'en faire la chose capitale de sa vie, et se croyant, après

mûre réflexion, obligé de changer de foi. Si le conseil de tutelle avait reproché à ce père de manquer de jugement, j'aurais jusqu'à un certain point compris son inquiétude. Mais le conseil est encore plus entêté de religion que le père : celui-ci tient au protestantisme, le conseil veut l'obliger à rester catholique. Que la Justice entre dans ces considérations, et voilà la famille livrée à la fantaisie des cultes, les enfants engagés à perpétuité par le baptême de leur père, celui-ci par le baptême de ses enfants, et les uns et les autres déchargés de tout droit et devoir mutuel par le seul fait d'un changement de religion. Suspension de l'autorité paternelle : suspension de la morale.

A Rome, un nouvel ordre religieux, les *Sacconi*, a été établi par Pie IX dans un but de police religieuse. Ils entrent dans les maisons les jours d'abstinence, découvrent les pots et les marmites, s'assurent *de visu* que la loi du maigre est fidèlement observée. Par la même occasion, ils visitent les bibliothèques, bureaux, saisissent les livres impies, dénoncent et arrêtent ceux qui les recèlent. N'est-il pas vrai, comme je le disais tout à l'heure, que la famille est suspecte à l'Eglise? Violation du domicile : violation de la morale.

Une fois entrée dans la maison, l'Eglise ne respecte plus rien, ni le lit de la femme en couche, ni celui de la jeune fille qu'une maladie mortelle cloue sur le grabat.

Un docteur de mes amis exerce la médecine dans une localité où son zèle, sa modestie, non moins que ses talents, l'ont fait chérir de tout le monde. Mais il ne *pratique* pas : et le curé, les sœurs, le bataillon dévot, ont juré de lui faire perdre sa clientèle. D'abord M. le curé ne veut pas que le docteur fasse d'accouchements; il a lu dans je ne sais quelle biographie de Feller un article furibond, d'après lequel toute femme qui se fait accoucher par un médecin doit être tenue pour impudique et prostituée. Il a refusé l'absolution à une jeune fille poitrinaire parce que l'indiscret docteur s'était permis, une fois, par devant témoins, de pratiquer sur la malade... l'auscultation. Comme vous prenez feu, monsieur le curé! Vous ignorez donc que la condition la plus essentielle de l'art de guérir est la confiance que le malade a dans son médecin, et que cette confiance est ce qu'il y a de plus libre, et dans la

femme de plus chaste? Atteinte à la liberté du malade, attentat à sa vie. Je n'ai pas besoin d'ajouter : atteinte à la morale.

XXXVI. — Tout le monde a entendu parler de l'association pour la célébration du dimanche, dont les membres s'engagent non seulement à ne point travailler, ou faire travailler, acheter ou vendre, les jours défendus, mais encore à n'employer que des gens observant à leur exemple le repos sacré, et à refuser leurs ordres et commandes aux infracteurs. C'est l'excommunication appliquée au commerce et à l'industrie, et transformée en instrument de monopole. Quelle sanction éclatante donnée au gouvernement de la Providence ! Jamais, il est juste de le dire, le gouvernement n'avait songé à intervenir avec ce génie intolérant, vexatoire, dans les choses de l'industrie et du commerce, pas plus que dans celles de la conscience. Mais ce que n'ose le pouvoir, l'Eglise, plus puissante que le pouvoir, ne craint pas de l'entreprendre. D'abord, il ne s'agit que d'une association particulière entièrement libre, et pour un objet spécial, l'accomplissement d'un devoir de religion. Puis, quand l'association sera devenue nombreuse, quand elle aura enveloppé un certain nombre de villes et de départements, pétition sera adressée à l'empereur, qui faisant droit à la piété et aux réclamations unanimes de son peuple convertira en loi de l'Etat la défense de travailler le dimanche. Suspension de la liberté du travail : suspension de la morale.

Je crois avoir lu quelque part, mais le fait m'a été depuis confirmé par nombre de personnes, que dans le seul département du Doubs la police, à la sollicitation de l'Eglise, a fait fermer plus de trois cents établissements de consommation, sous prétexte d'ivrognerie et de trouble apporté au service divin. — Qu'a de commun, demandez-vous, la morale avec le cabaret? — D'abord, un cabaret est une propriété, et je n'ai point entendu dire que la police ou la fabrique, en faisant ôter les bouchons, ait indemnisé les propriétaires. Mais je veux ne considérer la chose que sous son aspect le plus frivole, le plaisir du consommateur. Il y a trente ans que je fréquente les cafés, cabarets, gargotes, estaminets, restaurants : le *casino*,

ou cercle, est au dessus de mes moyens. Célibataire, je n'avais pas d'autre salon que le café ; marié, j'y trouve de temps à autre, avec une société que je ne rencontrerais pas ailleurs, une distraction toujours agréable. Depuis la Révolution, le café et le cabaret sont entrés de plus en plus dans les mœurs du paysan. Tout le monde n'est pas en mesure d'avoir son vin ou sa bière dans sa cave : l'établissement public est de nécessité domestique. Qu'on apprenne au père de famille à ne pas s'y enivrer, à ne pas y dévorer la subsistance de sa femme et de ses enfants, s'il se peut même à n'y pas médire de l'Eglise et du gouvernement : à la bonne heure. Mais je soutiens que ces lieux de réunion servent plus au progrès de la civilisation que la maison de prière, et qu'au lieu de les détruire, une police intelligente tendrait à en perfectionner l'usage. Il est vrai qu'on y apprend moins l'adoration que la liberté : c'est pour cela que l'Eglise, l'aristocratie, le pouvoir, les haïssent. Leur sécurité exige que les citoyens vivent isolés dans leurs demeures, tenus au régime cellulaire. Interdiction des réunions libres, entrave à la morale.

XXXVII. — L'idée d'un Dieu auteur et sujet de la Justice entraîne cette conséquence que si l'infraction au précepte est répréhensible et mérite punition, l'offense à la personne divine est plus grave encore et emporte double châtiment. C'est le principe du sacrilége et des lois de majesté, propre à l'âge religieux, et dont nul théisme ne peut se dire exempt. Le supplice du chevalier de La Barre, condamné en 1766, pour quelques impertinences envers le culte, à être brûlé vif, est dans tous les souvenirs, et l'on sait quels débats la proposition d'une loi de sacrilége excita sous la Restauration. Le législateur révolutionnaire la flétrit ; mais je n'oserais répondre que, dans la pratique, le sacrilége ne soit considéré toujours par nos tribunaux comme circonstance aggravante, entraînant application du maximum. Ce que je puis dire, c'est qu'un arrêt de la cour de Rouen, de février 1853, confirmant un jugement du tribunal correctionnel d'Yvetot, condamna à six mois de prison un jeune homme coupable d'avoir communié, le jour de Noël, sans être allé à confesse.

Voici un fait rapporté par les journaux de l'année dernière :

A Sarnen, en Suisse, un homme a été condamné, pour vol d'église, aux peines suivantes :

Un quart d'heure de carcan sous la garde du bourreau ;
Soixante coups de baguette appliqués par le bourreau ;
Cinq années de brouette ;
Dix années d'internement dans sa ville natale ;
Perte des droits civils et politiques ;
Interdiction du mariage ;
Exclusion des exercices de piété ;
Amende honorable à l'église, la corde au cou, une baguette à la main ;
Dommages-intérêts, frais du procès, etc., etc.

C'est à ces mœurs disciplinaires qu'on voudrait aujourd'hui nous ramener. Dépravation de la pénalité, dépravation de la morale.

Mais le Dieu qui punit est aussi le Dieu qui fait grâce ; et trois fois heureux le coupable que l'Eglise couvre de son aile ! C'est un principe en théocratie que, comme les hommes cessent d'être égaux par le fait de la prédestination, ils ne le sont pas non plus devant la fortune, ni devant la loi, pas même devant le supplice. Et c'est en conséquence de ce principe qu'avant la Révolution, les prêtres, les nobles, tous les personnages élevés en dignité, plus rarement coupables que les autres parce que la loi leur était plus favorable, rarement punis parce que, jugés par leurs pairs, ils ne pouvaient trouver dans leurs pairs que des complices, lorsque enfin le châtiment les atteignait, étaient frappés beaucoup plus doucement et avec des formes qui ôtaient au supplice toute son ignominie. Nos mœurs, sous ce rapport, ont été singulièrement amendées par la Révolution. Mais qui oserait dire que notre bourgeoisie prétendue voltairienne soit entièrement purgée de tout catholicisme ?

Dans un département qu'il est inutile que je nomme, un paysan et sa femme martyrisèrent à coups d'épingles, enfoncées dans le sein, dans le ventre et la matrice, une jeune servante, dont le crime était d'avoir eu trop de complaisance pour le mari. Le lâche faisait sa paix en remplissant avec sa mégère l'office de bourreau. Un procès

criminel était imminent; mais le coupable était de bonne paysannerie, fermier, client de M. tel, qui était au mieux avec MM. tels et tels. Fallait-il, pour une vengeance féminine, provoquée par une peccadille maritale, porter la désolation, la honte, dans toute une famille honnête, considérée, pieuse? On dédommagerait la malheureuse, on admonesterait le mari et la femme : cela ne vaudrait-il pas mieux, pour la Justice, pour la religion, pour la morale publique, que le scandale d'une cour d'assises? L'affaire fut étouffée. Combien j'en pourrais citer de semblables, surtout quand le coupable est membre du sacerdoce! mais je veux être aussi discret que vous. *Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Amen.* Ceux que garde l'Eglise sont bien gardés. J'ai cité ce trait parce qu'il peint le tempérament bourgeois, honnête au fond et ennemi du bruit. Mais si cette manière de réparer les torts a ses avantages, n'a-t-elle pas aussi ses dangers? Soustraction du coupable à la vindicte des lois, soustraction de la morale . . . . . .

. . . . . .

XXXVIII. — C'est ainsi que dans le système chrétien, la raison providentielle, subalternisant la raison juridique, est conduite à supprimer de partout la morale, remplacée par le régime de prédestination et de guerre.

Et c'est avec ce système d'immoralité dogmatique que l'Eglise se flatte de régénérer les sociétés, de consolider les Etats, d'éclairer la religion des princes, et de former de bons citoyens, ou, pour mieux dire, de bons sujets : car, comme nous l'avons vu précédemment nous donner tour à tour *le bon homme* et le *bon pauvre*, elle a découvert aussi le type du *bon sujet*, du sujet obéissant, passif, inerte dans sa conscience, dans sa raison, dans sa volonté, tel enfin qu'il le faut à l'absolutisme.

Bon homme, — Bon pauvre, — Bon sujet : ces trois mots résument la jurisprudence de l'Eglise, en ce qui touche les personnes, les biens, le gouvernement. C'est son *droit public*, son *droit de la paix et de la guerre*, son *droit domestique*, son *droit municipal*, son *droit administratif*, son *droit pénal*, son *droit des gens*.

Pour moi, entendez ceci, monseigneur : jusqu'à ce que

le tonnerre d'un autre Sinaï, couvrant la voix de la Révolution par laquelle je jure, ait signifié aux mortels les décrets d'une autorité que ma RAISON avoue, je nie, à l'égal du Destin, votre Providence, et je déclare votre prédestination, votre discipline, non moins que la raison d'Etat de Machiavel, de Hobbes, de Spinoza, immorale ; je récuse à la fois et leur métaphysique et votre théologie. Sans me préoccuper de la nature de Dieu, de la genèse des âmes et de tout l'univers transcendantal, j'affirme, avec Pélage contre l'évêque d'Hippone, avec l'instinct de cette classe de déshérités dont je suis sorti contre le fatalisme intéressé d'une caste de repus ; j'affirme, avec la Révolution tout entière, la moralité essentielle de notre nature, la liberté, la dignité, la perfectibilité de mes semblables, et leur égalité civile et politique. J'affirme, dis-je, la Justice dans l'économie et le gouvernement.

Je n'accuse de notre longue servitude, pas plus que de notre misère, ni la volonté des hommes, ni la conspiration des intérêts : à cet égard, la manière dont j'ai retracé les évolutions de la pensée humaine à travers les symboles de la religion et les manifestations de l'histoire témoigne de la modération de mes sentiments. J'accuse l'infirmité des premières générations, les inévitables méprises des fondateurs, le mysticisme inné de l'esprit humain, à la suite desquels ont débordé l'égoïsme des castes, le pédantisme des philosophes, le machiavélisme des princes et le proxénétisme des intrigants.

Que la contre-révolution applaudisse à cette recrudescence théocratique, on sait ce que vaut sa piété : j'ose dire que la conscience du peuple est avec moi. La postérité jugera.

---

## CHAPITRE VI

Initiation révolutionnaire : soulèvement des âmes contre la Providence.

XXXIX. — La plus grande révolte dont l'humanité ait donné dans le passé le spectacle est celle qui agita les na-

tions depuis la première guerre des esclaves, 139 ans avant J.-C., jusqu'à la victoire de Constantin sur Maxence, en 312. On peut l'appeler la révolte de l'esprit contre le Destin. C'est de cette révolte qu'est sorti le christianisme.

Ce dut être un spectacle étrange, dans une société fataliste, sous une religion et un empire fatalistes, que cet entraînement des peuples à s'insurger contre ce que la raison reconnaît de plus invincible, à nier ce qu'il y a de moins niable, la nécessité. Une insurrection contre le *Fatum!* C'était absurde, et c'est pourquoi ce fut sublime.

Maintenant que l'histoire nous a révélé le mot de l'énigme : chute du paganisme, abolition de l'esclavage, fin de l'empire des Césars, transformation de la société, promulgation d'un nouveau dogme, nous admirons ce génie divinateur, que la contradiction de sa propre pensée ne peut retenir, et nous disons : Honneur à la révolte!

Certes, si l'esprit peut être frappé de religion, il ne le peut être qu'au regard de l'esprit : il répugne que ce qui pense s'incline devant ce qui ne pense pas. Faut-il maintenant se demander pourquoi la société, ayant nié le Destin, s'agenouilla devant la Providence? La Providence, c'était elle, c'était son image.

Mais voici qu'une révolte, plus formidable que la première, fermente au cœur des multitudes fascinées ; une conjuration dont l'idée écrase, titanique en son audace, monstrueuse en sa formule : il ne s'agit de rien de moins que d'une révolte contre la Providence elle-même.

L'homme, l'être qui pense, qui réfléchit, qui raisonne, qui délibère, qui voit le principe et la fin des choses; l'homme, sans cesse occupé du lendemain, tourmenté de sa destinée individuelle et sociale, spéculant à perte de vue sur les causes finales, le but de la création, le pourquoi de l'univers; cet homme, dont la pensée peut se définir une longue prévision, s'insurger contre la Providence, contre l'idéal de son propre entendement : quoi de plus inconséquent, de plus fou? Qui nous donnera de voir l'interprétation de cet autre mystère?

Je constate le fait, non sur la clameur populaire : le peuple, qui ne sait ni d'où il vient ni où il va, incapable d'ailleurs, quand il obéit à une pensée nouvelle, de la revêtir d'une expression propre et adéquate, le peuple ici ne

nous dit rien. Et les agitateurs avec leurs manifestes, et les philosophes avec leurs utopies, ne nous en apprennent pas davantage. Tous suivent la multitude, qu'ils semblent conduire, engagés comme elle dans la tradition, les yeux tournés vers le passé, dénaturant, dans leur style suranné et contradictoire, des idées dont ils n'ont pas l'intelligence. Je le constate, ce fait étrange, sur le revirement des consciences, dont le pôle est déplacé, dont l'orientation n'est plus la même, et que l'on voit pour cette raison, depuis environ un siècle, devenir de plus en plus réfractaires à toutes les conditions du régime fondé sur l'autorité, réfractaires à la Providence.

Le peuple, de nos jours, est loin d'être blasphémateur et sacrilége; mais il est profondément indévot. L'adoration est sortie de ses habitudes. Séparant la religion de la Justice, il est convaincu que celle-ci suffit à l'homme, que la première est de surérogation, et il a inventé un mot pour traduire cette pensée de haute indifférence, *la foi du charbonnier*.

Le peuple a compris du reste l'alliance naturelle, dogmatique, de l'autel et du trône, du prêtre et du noble. Aussi laisse-t-il l'église au bourgeois, se méfiant de la bigoterie autant que de la prêtraille.

Le peuple aspire à un gouvernement égalitaire, fondé sur des lois absolues, immanentes, comme celles que la science découvre tous les jours dans l'univers. La science, la vérité positive, objective, juridique, en tout et partout, tel est son idéal. La Providence, le bon plaisir dans le gouvernement de l'univers et de la société, lui répugne.

La résignation, aussi bien que la foi, est morte dans son cœur ; il veut le droit, le travail, la liberté, n'attendant son bien-être que de ses efforts, et prêt à se faire justice du pouvoir comme de la religion.

Tous ces sentiments, obscurs encore et mal définis, pénètrent les âmes : elles en sont imbues, et si j'ose ainsi dire, transnaturées. Et plus la réaction sévit et fait d'efforts pour conjurer le péril, plus la révolte gagne, sans journaux, sans docteurs, sans missionnaires.

XL. — Ici, monseigneur, permettez-moi pour quelques minutes d'entrer en scène : je ne saurais mieux faire, pour

montrer dans sa profondeur ce phénomène de psychologie sociale, et dévoiler, *flagrante delicto*, cet état nouveau des consciences, que de citer des observations qui me touchent; vous m'en avez donné le droit par vos indiscrètes révélations.

Les Proudhon, dit mon biographie, sont des paysans paperassiers et liseurs de Codes. Toute la race est foncièrement révolutionnaire.

De cette famille est issu un jurisconsulte célèbre.

Pour être juste et ne pas confondre les innocents avec les coupables, il eût fallu ajouter que la branche de laquelle *le jurisconsulte célèbre est issu* est parfaitement conservatrice et pieuse, chose que je ne lui envie point; qu'elle a toujours vécu en bons termes avec le gouvernement, dont elle a, naguère encore, reçu des distinctions, ce qui ne me soucie pas davantage; qu'enfin elle n'a pas fourni rien que des gens de loi, il s'y trouve aussi des gens d'église. C'est la branche bénie, dont un rameau malheureux s'est séparé. Ainsi le schisme de Jéroboam brisa l'unité du peuple de Dieu; ainsi le moyen âge eut ses gibelins et ses guelfes; ainsi, depuis 89, la France est divisée en deux partis, le parti de la Révolution et le parti de la Contre-révolution. Pas de famille sur terre qui n'ait sa gauche et sa droite, et ne reproduise en petit cette irrémédiable scission.

Le *professeur*, c'est ainsi qu'on appelait dans la famille le célèbre jurisconsulte, disait un jour, parlant de la lignée à laquelle j'ai le malheur d'appartenir : *Il y avait une goutte de mauvais sang chez les Proudhon; elle a passé de ce côté-là*. Ce qu'il en disait du reste ne venait pas de malveillance, tant s'en faut : jamais il ne refusa service ni conseil à ces entêtés plaideurs de la branche cadette; c'était impatience pure. Quant à lui, il aimait mieux se laisser voler que plaider : il pouvait perdre.

J'ai entendu ce propos, que j'étais jeune gars. *La goutte de mauvais sang!* Vous comprenez, monseigneur, ce que cela veut dire : toute la doctrine de la prédestination est là. C'est cette idée funeste qui, infiltrée dans l'âme des nations, rend raison de leurs luttes et donne le mot du gouvernement providentiel. Ainsi donc, moi et ceux de ma branche, nous étions prédestinés à la pauvreté, prédestinés

à la révolte, prédestinés aux procès, à la prison, prédestinés de l'Antechrist! Vous figurez-vous l'effet de cette sentence, rendue par un jurisconsulte célèbre, qui avait porté la soutane encore, sur un cerveau de treize ans?

Au fond, il y avait quelque chose de vrai dans l'idée du professeur : je m'en suis aperçu. J'étais allé passer une semaine de vacances à la montagne avec mes cousins de la gauche. Le hasard voulut que nous nous trouvassions logés dans une grange qu'habitait une autre famille de cousins, mais de la droite. Tous les soirs on faisait en commun la prière. Un jour, dans un accès de dévotion, celui qui en était chargé, — c'était un cousin de la droite, — commença une enfilade de *pater* et d'*ave* pour une multitude de grâces spéciales dont il pensait que chacun des assistants devait sentir autant que lui-même l'urgence et le prix : un *pater* et un *ave* pour obtenir la grâce de ceci, un *pater* et un *ave* pour obtenir la grâce de cela. On était à cinq, et la kyrielle ne finissait pas. Tout à coup un des Proudhon de la gauche se lève, met son bonnet et dit : *Tu nous ennuies avec tes* PATER; *moi je ne veux point de grâce.* Ce fut un éclat de rire universel. Depuis il m'a été impossible, quelque envie que j'en eusse, de prier Dieu.

Je voudrais qu'un philosophe, de l'école éclectique ou de l'école écossaise, psychologisant doctoralement sur cet *Ite missa est* d'un paysan que la prière ennuie, *Moi je ne veux point de grâce*, me dit, après s'être tâté la conscience, s'il ne lui semble pas que cet homme, qui ne compte que sur son courage, a l'âme plus saine, plus vertueuse, que le béat qui fatigue le ciel de ses obsécrations? N'est-il pas vrai qu'il y a ici un élan de moralité qui efface toutes les formules de l'adoration païenne et chrétienne? Certes, vous soutiendrez difficilement que ce mouvement si pur, si prompt, de la vaillance humaine, est un effet de la grâce, puisqu'il est la négation de la grâce même. Et ce que disent Cicéron, Sénèque et tous les Pères, que la vertu dans l'homme est un don de la Divinité, ne peut trouver ici son application, puisque voilà une vertu qui consiste précisément à vouloir se passer de la faveur du ciel.

Or, si la conscience humaine, une fois donnée, est capable de se porter spontanément à l'action, ce qui veut dire à la vertu, elle possède en soi, *à priori*, et pour toute

la durée de son existence, la Justice; nous n'avons que faire de grâces supplémentaires, ultérieures et supérieures, et la doctrine de la prédestination est une impertinence. Il n'y a point parmi nous de favoris de la Divinité : il n'y a que des braves et des lâches.

Ce n'est pas tout. Avec la Justice, nous n'avons plus que faire de la Providence d'en haut, de même que l'univers, avec l'attraction, n'a plus besoin que Dieu vienne sans cesse relancer le mouvement des sphères, prêt à s'assoupir. La société marche toute seule, fondée sur la réciprocité du respect et du service; toute intervention du Père suprême est inutile, dangereuse, immorale; c'est un non-sens. Dès lors, à quoi bon l'Eglise? A quoi bon la pourvoyance du pape et des princes? A quoi bon leur commandement?

Voilà, j'ose le dire, ce que sent tout homme du peuple en qui les pratiques d'oraison et les sophismes d'une philosophie niaise n'ont pas atrophié le sens moral; ce qui soutient, contre les corruptions du mysticisme et de l'ignorance, la conscience des sociétés; ce que j'ai appris dès l'enfance, et que n'a pu détruire en moi une éducation sans principes, aussi bien pour la conduite de la volonté que pour celle de l'entendement.

XLI. — Mais, monseigneur, je ne suis pas rien que Proudhon; et s'il est vrai, comme certains physiologistes le prétendent, que dans les familles les mâles tiennent surtout de la mère, vous allez voir que je pourrais bien cumuler les vices de plusieurs races. Pour peu que ma postérité continue de se croiser comme firent mon père et ma mère, Dieu sait de quelles affreuses catastrophes la société est menacée!

Mon grand-père maternel, après avoir servi pendant dix ans, comme simple soldat, sous Louis XV, rentra dans son village, où il se maria et leva charrue. Ceci se passait environ vingt ans avant la Révolution. A cette époque la noblesse, avec une fraction minime du tiers état, formait le corps des prédestinés; le peuple était condamné à l'enfer. Du nom du régiment, Tornésis ou Tournaisis, (Tournay), où avait servi mon grand-père, les paysans le surnommèrent en patois, *Tournési*. Ce fut tout le fruit qu'il

rapporta de ses campagnes. Or, la commune qu'il habitait jouissait, par ses vieilles cartes, du droit de faire du bois dans une forêt voisine dite la Récompense, laquelle faisait partie d'un fief des seigneurs de Bauffremont. Le garde Brézet, faisant du zèle, s'avise un jour d'empêcher les pauvres usagers d'exercer leur droit : autant de contrevenants, autant de procès-verbaux. Tournési, plus hardi que les autres, voulut plaider : c'était le pot de terre contre le pot de fer; puis, c'était la justice du seigneur qui jugeait. Il fut ruiné en amendes. Un jour, en plein midi, le garde Brézet le surprend, avec sa voiture et ses chevaux, en récidive. Il était allé chercher un arbre dont il avait besoin pour le faîte de sa maison; et comme malgré les condamnations il n'entendait pas laisser périmer le droit il ne se cachait point. — Comment t'appelles-tu? lui dit le garde. Je te dénonce procès-verbal. — Je m'appelle *Retournes-y*, répond l'autre en jouant sur son sobriquet. — Donne-moi ta hache. — Prends-la! — Et il la jette à terre entre deux, chacun ayant sa part de champ et d'ombre. Voilà mes deux hommes, le garde d'un côté dégainant son sabre, le paysan de l'autre brandissant une hache. Ce qui se passa je ne le saurais dire : suffit que le garde rentra chez lui éreinté, et rendit l'âme avant le vingtième jour. Au lit de mort, il refusa de déclarer le meurtrier, connu de tout le monde; il dit qu'il n'avait que ce qu'il méritait.

Se faire justice à soi-même, et par l'effusion du sang, est une extrémité qui existe peut-être chez les Californiens, rassemblés d'hier pour la recherche de l'or, mais dont la fortune de la France nous préserve! Grâce au ciel, la Révolution de 89, en mettant fin à la tyrannie féodale et aux vexations de ses suppôts, a changé pour toujours, je l'espère, cet affreux régime. Elle a doté notre pays d'une magistrature éclairée, vigilante, intègre, sans complaisance pour le pouvoir, sans partialité pour les nobles, et qui saurait, à l'occasion, maintenir le droit d'une pauvre commune contre les empiétements d'un seigneur de Bauffremont.

Je suis donc loin d'ériger en exemple le coup de mon grand-père : qui mieux que moi sait qu'une société civilisée ne va pas chercher ses modèles dans les nécessités barbares? Je demande seulement à qui revient la respon-

sabilité première du meurtre? Qui avait fondé la société féodale? Qui avait créé ce système, où l'autorité faisant la Justice, le respect et le droit n'étant pas réciproques, la loi étant l'expression du bon plaisir, la balance du juge trébuchait toujours du côté du pouvoir, et la morale n'avait de refuge que dans le désespoir de l'opprimé? N'était-ce pas l'Eglise, avec son effroyable dogme de la chute, ayant pour conséquence la misère, pour corollaire la servitude, pour règle la prédestination?

Si le seigneur prétend exercer sur moi droit de Justice, à mon tour je prétends exercer droit de Justice sur le seigneur : telle fut la pensée qui arma le bras de Tournési. Il eût frappé le justicier du seigneur, comme il frappait son garde; il eût frappé le seigneur lui-même. Pourquoi non? N'était-il pas, à cette heure, contre une tyrannie insolente, l'organe de la réprobation publique, le vengeur de l'imprescriptible droit? La commune, dont le silence solennel le couvrit comme d'un bouclier, n'avait-elle pas depuis longtemps, par ses plaintes, par sa résignation, même, rendu son verdict?

Virgile, au huitième livre de l'Enéide, représente le tyran Mézence fuyant la haine de ses sujets, qui le poursuivent d'asile en asile, et, les armes à la main, exigent son extradition :

> Ergo omnis furiis surrexit Etruria justis;
> Regem ad supplicium præsenti marte reposcunt.

Quand les rois eux-mêmes peuvent être frappés par cette clameur de haro, la colère s'arrêterait-elle devant le chien d'un boyard.

Le crime de Tournési, si c'en fut un, est le même que celui de ces intrépides constituants qui, en 89, renversèrent le régime nobiliaire, et jetèrent les fondements d'une société nouvelle. Car vous ne pensez pas sans doute, monseigneur, que les députés qui prêtèrent le serment du Jeu de paume, pas plus que les bandes qui prirent la Bastille, aient fait, au point de vue de la procédure existante, que les représentants affectaient de suivre, un acte légal? Cette délibération, ce serment, suivis bientôt d'une insurrection terrible, tout cela, qu'est-ce autre chose que la révolte des consciences contre la discipline providentielle, une justice

exercée sur la royauté, fille aînée de l'Eglise, et de qui était censée émaner toute justice? En 89, la nation française tout entière est anti-prédestinatienne, et elle en produit les actes. Aussi le serment du Jeu de paume, et la prise de la Bastille qui en fut la conséquence, et l'enlèvement de la royauté au 5 et 6 octobre, et le retour de Varennes, et le 10 août, sont demeurés dans la conscience du peuple comme des actes de haute moralité; et plus l'histoire, avec le temps, devient impartiale, plus elle les célèbre.

XLII.—Ce droit de justice individuelle, base nécessaire de la Justice sociale, et qui témoigne si haut en faveur de l'immanence, nous le retrouvons partout à l'origine des sociétés. Moïse ne fit que le consacrer en le réglementant; ses *villes de refuge* en sont la reconnaissance expresse. Il va plus loin : il établit des cas de sûreté générale où chaque Israélite est investi par la loi du droit antique de justice personnelle, et tenu de l'exercer.

S'il s'élève au milieu de toi un faux prophète, dit le Deutéronome, homme ou femme, tu ne l'écouteras pas, tu ne l'épargneras point, tu ne le déroberas point à la justice ; mais tu le tueras sur-le-champ, *statim interficies;* tu commenceras par le frapper, et tout le peuple le frappera après toi.

C'est ce que les docteurs juifs nommaient *jugement de zèle*, et dont la Bible fournit maint exemple, nommément en Phinées, Elie, Joad et Mathatias. L'idolâtrie était assimilée au crime de haute trahison : tout citoyen était juge et exécuteur. Il a convenu à l'abbé Bergier de révoquer en doute cette institution de Moïse, et de fausser même le texte du Deutéronome. Nous connaissons le motif de cette infidélité : la théorie chrétienne de la prédestination et la discipline catholique ne sauraient cadrer avec cet appel républicain du législateur hébreu à la justice personnelle, à la Justice immanente de l'humanité.

Voyez pourtant où nous en sommes réduits, et à quel degré la provocation est venue!

Un pamphlétaire voué au service de la providence épiscopale publie ma biographie; ce qui est pire, à mon sen-

timent, que de m'empêcher d'exercer un droit d'affouage. Quand cette notice serait aussi anodine que l'eût pu souhaiter le plus chatouilleux amour-propre, je demanderais toujours : De quel droit cet homme se permet-il de toucher à ma personne? Comment est-il licite de biographier un citoyen, soit en bien, soit en mal? Mais ce n'est pas à ma gloire que M. de Mirecourt a publié son pamphlet : autant qu'il est en lui, il verse le ridicule, l'odieux sur toute ma vie; il me poursuit jusque dans ma race : il met l'interdit sur mon travail, sur la subsistance de ma famille; il me signale à l'animadversion du pouvoir, à la haine de la bourgeoisie conservatrice; il m'excommunie. Je veux me défendre, répondre au libelle, dénoncer au pays cette influence intolérable du clergé, rendre coup pour coup à qui de droit. Point de Justice pour l'impie : imprimeurs et libraires me ferment leur porte. Le sceau de l'Eglise est sur ma polémique : c'est à peine si l'on me laissera publier un livre de philosophie, un gros livre scientifique, métaphysique, historique, politique, économique, mais point du tout polémique, que ne regarderont pas les cent mille badauds qui ont dévoré ma biographie. La censure, soufflée par l'Eglise, arrête mes justes représailles. Point de recours : dans l'état où la recrudescence religieuse nous a mis, la loi ne protége point la vie privée; la justice publique se tait, le parquet regarde faire. La police lit les opuscules de M. de Mirecourt vingt-quatre heures avant la mise en vente, et donne l'*exequatur :* le tribunal ne sera saisi que sur ma plainte; et si la violence de l'outrage l'oblige à sévir, car il ne se dérangera pas pour une plaisanterie, il relatera tout au long dans son jugement la diffamation, sans dire si elle est contraire ou non à la vérité, et m'allouera pour ma réputation perdue 25 fr. de dommages-intérêts. (*Voir* les condamnations prononcées contre Mirecourt par le tribunal de la Seine, 1857, au profit de Mirès et Bocage.) Supposons que je me venge : selon vous, monseigneur, qui gouvernez par la grâce, j'aurai commis un assassinat, digne du dernier supplice; selon le droit éternel, organisé par Moïse, j'aurai fait un acte de justice, une chose morale. Franchement, croyez-vous qu'il y ait aujourd'hui beaucoup d'hommes qui, au fond de leur cœur, hésitent entre ces deux définitions?

XLIII. — Rassurez-vous : malgré les violences dont nous sommes témoins, je ne crois pas que la liberté ait besoin désormais, pour revendiquer ses droits et venger ses outrages, d'employer la force. La raison nous servira mieux; et la patience, comme la Révolution, est invincible. Puis, je n'ai pas reçu de mes ancêtres rien que des leçons de meurtre; écoutez encore celle-ci :

Tournési, raisonneur et médiocrement dévot, était mal avec le desservant de la paroisse, le curé Blessemaille. Une année, s'apercevant qu'il était l'objet des cancans, il crut devoir faire ses pâques. A qui pensez-vous qu'il s'adressa pour l'absolution? Au curé Blessemaille lui-même, à ce prêtre vindicatif, qui fut saisi d'horreur en voyant son ennemi, l'épilogueur de sa conduite, entrer au confessionnal. Dans une sainte colère, il voulait le renvoyer. " Adressez-vous à un autre, lui dit-il. — Je ne connais que mon pasteur; „ répliqua humblement Tournési. Et force fut à Blessemaille de l'absoudre, qui plus est, de le communier de sa propre main. N'est-ce pas, monseigneur, que voilà un joli tour de soldat paysan? Ah! curé, tu dis que je suis un orgueilleux, un plaideur, un envieux, un mécréant. Eh bien, je te ferai lever la main et jurer sur l'hostie comme quoi tu m'as trouvé sans reproche. Communion indigne! allez-vous dire; profanation des choses saintes, attentat à la religion et aux mœurs! Doucement, s'il vous plaît : le scandale, s'il y en avait, n'était que pour le prêtre; quant aux assistants, l'édification était complète, car ils riaient tous. Au demeurant, un homme qui réunit, comme Tournési, toutes les vertus domestiques et sociales, qui n'a d'autre défaut que de taper sur le garde et de se moquer du chapelain, est essentiellement moral; il ne lui manque que la grâce.

Tournési mourut dans l'hiver de 89, d'une chute qu'il fit sur cet affreux verglas d'impérissable mémoire. Il allait de maison en maison, chantant des complaintes révolutionnaires, dans lesquelles, suivant le style du temps, les institutions féodales étaient représentées comme une punition du ciel, et la misère qui accablait le peuple comme leur conséquence :

Chrétiens, contemplons les fléaux
Dont Dieu punit nos crimes!

Ma mère nous les chantait encore : j'ai oublié la suite.

Ma mère, sa fille de prédilection, pleura ce père deux longues années; sa femme, qu'il avait épousée éprise d'un autre amour, mais dont il avait su se faire accueillir, perdit les yeux de chagrin. Montrez-moi un pape, un empereur, qui ait excité autant de regrets. Les prédestinés se font craindre : on réclame leur intercession, on ne les pleure guère. Ma mère m'a souvent répété que je ressemblais au père Tournési par le front, les yeux, le franc rire, et la large poitrine. Elle ne cessait de me raconter sa vie de famille, ses discours, son air résolu. Pour moi, je le mets au niveau des hommes de Plutarque.

---

## CHAPITRE VII

Du gouvernement selon la Justice. — Réalisme du pouvoir; force collective; constitution de la République.

XLIV. — Ce qui fait la vie d'un Etat, avons-nous dit en commençant, ce qui détermine sa stabilité ou sa caducité, c'est son idée. Si cette idée exprime un rapport de justice, l'Etat sera, au dedans, à l'abri de toute dissolution; au dehors, aucune puissance ne prévaudra contre lui. Si au contraire l'idée qui régit l'Etat est fausse et inique, alors même qu'elle aurait pour elle le préjugé universel, l'Etat, en contradiction avec lui-même, tôt ou tard périra.

Il semble d'après cela que la loi d'égalité étant démontrée, nous n'ayons pas davantage à nous occuper du gouvernement. Que le gouvernement se règle d'après la loi d'égalité, et, quelle que soit sa forme, du moment qu'il n'existe que pour la Justice, il est assuré de vivre; sa constitution devient chose secondaire, qu'on peut abandonner sans inconvénient à la fantaisie populaire ou à la tradition locale.

Cependant une semblable conclusion ne serait vraie que dans une certaine limite : c'est à dire que, la balance des services, produits et fortunes étant opérée, on peut s'en fier à la Justice du soin de consolider l'Etat, et de donner la forme définitive au gouvernement. Hors de là on serait

dans une grave erreur, si l'on supposait que l'équilibre économique établi, le gouvernement pût conserver l'organisation qu'il s'était donnée antérieurement d'après son idée d'inégalité. L'indifférence de la science économique, en matière de gouvernement, ne va pas si loin.

L'IDÉE du gouvernement donnée, la *forme* s'ensuit : ces deux termes sont liés l'un à l'autre, comme l'organisation de l'animal l'est à sa destinée. Nous savons quelle a été jusqu'à présent la forme des Etats, d'après l'idée de l'exploitation de l'homme par l'homme : centralisation despotique, hiérarchie féodale, patriciat avec clientèle, démocratie militaire, oligarchie mercantile, enfin monarchie constitutionnelle. Quelle est la forme propre du gouvernement républicain, organisé par et pour l'égalité? Voilà une question à laquelle il nous est impossible de nous soustraire. La Justice, sans cela, mentirait à elle-même; elle ne serait pas la Justice, ayant moins de force créatrice que son contraire, l'iniquité.

Ce n'est pas tout. Jusqu'ici nous n'avons considéré dans le gouvernement qu'une forme d'action : nous ne nous sommes pas demandé si cette forme couvrait quelque chose de réel; s'il fallait y voir une combinaison du cerveau humain, ou la manifestation d'une nature positive. Or, l'Etat ayant son idée, qui est sa conscience; puis sa forme, en autres termes son organisme, qui est son *corps*, nous sommes induits nécessairement à croire que ce mot, Etat, pouvoir, gouvernement, indique un véritable être, puisque ce qui réunit les deux attributs de l'existence, l'idée et la forme, l'âme et le corps, ne peut pas se réduire à un néant. Quel est donc le réalisme de l'Etat? En quoi consiste-t-il? Où le trouver? — Je m'explique.

XLV. — Dès le début de ces Etudes, nous nous sommes posé la question : Qu'est-ce que la Justice?

Et le résultat de nos recherches a été de démontrer que, la religion faisait de la Justice un commandement divin, la philosophie un simple rapport, une nécessité de raison, la Justice, selon toutes deux, se réduisait pour la conscience à une abstraction; qu'ainsi le droit manquant de réalité au for intérieur, la morale entière était un pur préjugé, une soumission bénévole, nullement obligatoire, à

certaines convenances en elles-mêmes dépourvues de fondement. Dans un tel état de cause, l'athéisme avait raison de soutenir que la Justice est un mot, le bien et le mal des mots ; qu'il n'y a pas d'autre droit que la force, et que tout ce que la théologie et la métaphysique débitent à cet égard est fantaisie pure, logomachie, superstition.

Cependant nous voyons la Justice entraîner l'humanité, produire par son développement la civilisation, élever haut les nations qui l'observent, perdre au contraire celles qui l'oublient. Comment attribuer des effets si puissants, si réels, à une idée sans sujet, à une chimère?

Pour rendre raison de l'histoire et sauver la morale, pour expliquer la religion elle-même, force était donc de démontrer que la Justice est autre chose qu'un commandement et un rapport; que c'est encore une faculté positive de l'âme, une puissance de même ordre que l'amour, supérieure même à l'amour, une réalité enfin: et c'est ce que nous avons entrepris dans ces Etudes.

Autre question.

Après avoir reconnu, dans son essence et sa réalité, la Justice, nous nous sommes demandé, passant des personnes aux choses : quelle est la loi de production et de distribution de la richesse, en autres termes, qu'est-ce que l'économie? Existe-t-il réellement, peut-il exister une science de ce nom, ayant pour objet une réalité déterminable, possédant des principes propres, des définitions, une méthode; ou ne faut-il voir dans cette prétendue science que les actes d'un mercantilisme sans principe et sans loi, des caprices de l'imagination, des zigzags de la volonté, dans lesquels il serait illogique de chercher une ombre de raison, et qui ne tombent que sous le bon plaisir du gouvernement?

Dans ce dernier cas, il est clair que l'économie politique, se résumant en un mot, la liberté, sauf les réserves qu'impose l'Etat, n'est point par elle-même une science : c'est une négation, et les conclusions du socialisme sont sans fondement.

Pour nous, au contraire, l'économie est une science dans l'acception la plus rigoureuse du mot; science ayant pour but d'étudier un ordre de phénomènes qui, bien que produits sous l'initiative de la liberté, et variables à l'infini,

obéissent cependant à des lois constantes, dont la certitude est égale à celle de toutes les lois qui régissent l'univers. Des *forces* et des *lois*, voilà ce qui fait la réalité de l'économie : il n'y a pas autre chose dans la physique elle-même. Grâce à ce réalisme de la Justice et de l'économie, la société n'est plus une fantasmagorie arbitraire, une figure passagère ; c'est une création, un monde.

Maintenant je poursuis :

Qu'est-ce que le pouvoir dans la société? Qu'est-ce qui produit le gouvernement, et qui donne naissance à l'Etat? L'idée politique correspond-elle, comme l'idée juridique et l'idée économique, à une réalité *sui generis*, ou bien n'est-ce encore qu'une fiction, un mot?

Suivant l'Eglise et toutes les mythologies, le pouvoir social n'a pas sa base dans l'humanité : il est de constitution divine. Suivant les philosophes, qui essayèrent d'en déterminer les conditions, le gouvernement résulterait de l'abandon que chaque citoyen fait d'une partie de sa liberté; ce serait le produit d'une renonciation volontaire, une sorte de société par actions, en lui-même rien.

Quelques hommes, dans ces derniers temps, paraissent avoir senti l'insuffisance radicale de toutes ces conceptions. « Sans l'individu, ont-ils dit, sans la liberté, le gouvernement, la société elle-même, ne sont assurément rien ; mais ne peut-on pas dire aussi que, la société une fois formée, elle est autre chose que l'individu, un organisme qui impose à ce dernier ses lois?... » C'est ainsi que s'est formée l'hypothèse d'un être social, réel, positif et vrai.

Mais ce n'est qu'une hypothèse : qui nous atteste cette réalité? En quoi consiste-t-elle? Où la saisir? Comment en analyser les parties? Ici tout est à faire, et si la Révolution ne nous inspire, nous n'avons plus qu'à confesser notre impuissance : il n'y a pas de gouvernement.

Je raisonne donc du gouvernement comme j'ai raisonné de l'économie et de la Justice. Le gouvernement est une chose à laquelle, malgré tous les mécomptes, l'humanité s'obstine, et que ni la violence, ni la ruse, ni la superstition, ni la peur, ne suffisent à expliquer. *A priori*, j'affirme que l'institution politique exprime, non une convention ou un acte de foi, mais une réalité.

Ce sera le sujet de ce dernier chapitre.

# PETIT CATÉCHISME POLITIQUE

—

## INSTRUCTION PRIMAIRE

### Du pouvoir social, considéré en lui-même

DEMANDE. — Toute manifestation couvre une réalité : qu'est-ce qui fait la réalité du pouvoir social?

RÉPONSE. — C'est la force collective.

D. — Qu'appelez-vous force collective?

R. — Tout être, par cela seul qu'il existe, qu'il est une réalité, non un fantôme, possède en soi, à un degré quelconque, la faculté ou propriété, dès qu'il se trouve en présence d'autres êtres, d'attirer et d'être attiré, de repousser et d'être repoussé, de se mouvoir, d'agir, de penser, de PRODUIRE, à tout le moins, de résister, par son inertie, aux influences du dehors.

Cette faculté ou propriété, on la nomme *force*.

Ainsi la force est inhérente, immanente à l'être : c'est son attribut essentiel, et qui seul témoigne de sa réalité. Otez l'attraction, nous ne sommes plus assurés de l'existence des corps.

Or, les individus ne sont pas seuls doués de force; les collectivités ont aussi la leur.

Pour ne parler ici que des collectivités humaines, supposons que des individus, en tel nombre qu'on voudra, d'une manière et dans un but quelconque, groupent leurs forces : la résultante de ces forces agglomérées, qu'il ne faut pas confondre avec leur somme, constitue la force ou puissance du groupe.

D. — Donnez des exemples de cette force.

R. — Un atelier, formé d'ouvriers dont les travaux convergent vers un même but, qui est d'obtenir tel ou tel pro-

Université d'Ottawa
Social Sciences Sociales

duit, possède, en tant qu'atelier ou collectivité, une puissance qui lui est propre : la preuve, c'est que le produit de ces individus ainsi groupés est fort supérieur à ce qu'eût été la somme de leurs produits particuliers, s'ils eussent travaillé séparément.

Pareillement, l'équipage d'un navire, une société en commandite, une académie, un orchestre, une armée, etc., toutes ces collectivités, plus ou moins habilement organisées, contiennent de la puissance, puissance synthétique et conséquemment spéciale au groupe, supérieure en qualité et en énergie à la somme des forces élémentaires qui la composent.

Du reste, les êtres auxquels nous attribuons l'individualité n'en jouissent pas à d'autre titre que les collectifs : ce sont toujours des groupes formés sur une loi de relation, et en qui la force, proportionnelle à l'arrangement autant au moins qu'à la masse, est le principe de l'unité.

D'où l'on conclut, au contraire de l'ancienne métaphysique :

1° Que toute manifestation de puissance étant le produit d'un groupe ou d'un organisme, l'intensité et la qualité de cette puissance peuvent servir, aussi bien que la forme, le son, la saveur, la solidité, etc., à la constatation et au classement des êtres; 2° qu'en conséquence, la force collective étant un fait aussi positif que la force individuelle, la première parfaitement distincte de la seconde, les êtres collectifs sont des réalités au même titre que les individus.

D. — Comment la force collective, phénomène ontologique, mécanique, industriel, devient-elle puissance politique?

R. — D'abord, tout groupe humain, famille, atelier, bataillon, peut être regardé comme un embryon social; par conséquent la force qui est en lui peut, dans une certaine mesure, former la base du pouvoir politique.

Mais ce n'est pas en général du groupe tel que nous venons de le concevoir que naît la cité, l'Etat. L'Etat résulte de la réunion de plusieurs groupes différents de nature et d'objet, formés chacun pour l'exercice d'une fonction speciale et la création d'un produit particulier, puis ralliés sous une loi commune et dans un intérêt identique. C'est une collectivité d'ordre supérieur, dans laquelle

chaque groupe, pris lui-même pour individu, concourt à développer une force nouvelle, qui sera d'autant plus grande que les fonctions associées seront plus nombreuses, leur harmonie plus parfaite, et la prestation des forces, de la part des citoyens, plus entière.

En résumé, ce qui produit le pouvoir dans la société et qui fait la réalité de cette société elle-même, est la même chose que ce qui produit la force dans les corps, tant organisés qu'inorganisés, et qui constitue leur réalité, à savoir le rapport des parties. Supposez une société dans laquelle tout rapport viendrait à cesser entre les individus, où chacun pourvoirait à sa subsistance dans un isolement absolu : quelque amitié qui existât entre ces hommes, quelle que fût leur proximité, leur multidude ne formerait plus un organisme, elle perdrait toute réalité et toute force. Semblable à un corps dont les molécules auraient perdu le rapport qui détermine leur cohésion, au moindre choc elle tomberait en poussière.

D.—Dans le groupe industriel, la force collective s'aperçoit sans difficulté : l'accroissement de production la démontre. Mais dans le groupe politique, à quel signe la reconnaître? En quoi se distingue-t-elle de la force des groupes ordinaires? Quel est son produit spécial, et de quelle nature sont ses effets?

R. — De tout temps le vulgaire a cru voir la puissance sociale dans le déploiement des forces militaires, dans la construction des monuments, l'exécution des travaux d'utilité publique.

Mais il est clair, d'après ce qui vient d'être dit, que toutes ces choses, quelle qu'en soit la grandeur, sont des effets de la force collective ordinaire : peu importe que les groupes producteurs, entretenus aux frais de l'Etat, soient à la dévotion du prince, ou qu'ils travaillent pour leur propre compte. Ce n'est pas là que nous devons chercher les manifestations de la puissance sociale.

Les groupes actifs qui composent la cité différant entre eux d'organisation, comme d'idée et d'objet, le rapport qui les unit n'est plus tant un rapport de coopération, qu'un rapport de commutation. La force sociale aura donc pour caractère d'être essentiellement commutative; elle n'en sera pas moins réelle.

D. — Montrez-le par des exemples.

R. — La MONNAIE. En principe et en résultat, les produits s'échangent contre des produits. En fait, cet échange, fonction la plus importante de la société, qui fait mouvoir en valeurs tant de milliards de francs, en poids tant de milliards de kilogrammes, n'aurait pas lieu sans ce dénominateur commun, à la fois produit et signe, qu'on appelle monnaie. En France, la somme de numéraire circulant est, à ce qu'on croit, d'environ deux milliards de francs, soit 10 millions de kilogr. argent, ou 645,161 kilogr. or. Au point de vue des marchandises que cet instrument fait mouvoir, et en supposant toutes les affaires faites au comptant, on peut dire que cette quantité de monnaie représente une force motrice de plusieurs millions de chevaux. Est-ce le métal dont la monnaie est faite qui possède cette force prodigieuse? Non : elle est dans la réciprocité publique, dont la monnaie est le signe et le gage.

La LETTRE DE CHANGE. La monnaie, malgré cette puissance merveilleuse que lui donne le rapport de commutation des groupes producteurs, ne suffit point encore à la masse des transactions. On a dû y suppléer par une combinaison ingénieuse, dont la théorie est aussi connue que celle de la monnaie. La production annuelle du pays étant de 12 milliards, on peut, sans exagération, porter la somme des échanges que cette production implique, à quatre fois autant, soit 48 milliards. Si les affaires se faisaient au comptant, il faudrait une quantité de monnaie d'au moins moitié, sinon égale : en sorte que l'emploi des lettres de change agit en réalité comme feraient une vingtaine de milliards de francs, en espèces d'or ou d'argent. D'où vient cette puissance? Du rapport de commutation qui unit entre eux les membres de la société, groupes et individus.

La BANQUE. L'escompte des lettres de change est un service que les banques particulières se font payer à un prix assez élevé, mais pour lequel la Banque de France, qui a le privilége d'émettre des billets au porteur et de les faire partout accepter, n'exige qu'un salaire de deux tiers moindre. Et il est prouvé que ce salaire pourrait être réduit encore de neuf dixièmes. Nouvelle économie obtenue, par conséquent nouvelle force créée, du fait des relations

sociales. Car qui dit économie de frais, dit, en toute chose, diminution de force inerte ou de poids mort, par conséquent augmentation de force vive.

La Rente. Trois causes concourent à la production de la rente : la terre, le travail et la société. Faisons d'abord abstraction de la terre. Quant au travail, nous savons comment, par la séparation des industries et la formation du groupe travailleur, on augmente, le nombre des individus restant le même, la production : c'est un effet de la force collective, dont nous avons parlé plus haut. Mais là ne se borne pas l'avantage de cette division. Plus les groupes, en se multipliant, multiplient les rapports de commutation dans la société, plus le nombre des objets utiles et leur utilité elle-même augmentent. Or, cet accroissement d'utilité, qui résulte, à territoire égal et la quantité du service effectif ne changeant pas, du rapport des groupes, qu'est-ce autre chose que de la rente? Donc, création de richesse, création de force.

Sureté générale. Dans une population antagonique, telle qu'elle existait au moyen âge, l'Eglise a beau faire entendre ses menaces, les tribunaux étaler leurs supplices, les rois et leurs soudards faire sonner leur lances sur les dalles de leurs casernes, la sécurité est nulle. La terre se couvre de donjons et de forteresses; tout le monde arme et s'enferme; le pillage et la guerre sont à l'ordre du jour.

On accuse de ce désordre la barbarie du temps et l'on a raison. Mais qu'est-ce que la barbarie, ou plutôt qu'est-ce qui la produit? L'incohérence des groupes industriels, d'ailleurs en très petit nombre, et l'isolement dans lequel ils agissent, à l'instar des groupes agricoles. Ici donc, le rapport des fonctions, la solidarité d'intérêts qu'elle crée, le sentiment qu'en acquièrent les producteurs, la conscience nouvelle qui en résulte, font plus pour l'ordre public que les armées, la police et la religion. Où trouver une puissance plus réelle et plus sublime?

Il suffit de ces exemples pour expliquer ce qu'est en soi le pouvoir auquel donne lieu la collectivité sociale. C'est à l'aide de ce pouvoir, converti en impôt, que les princes se procurent ensuite le gendarmerie et tout l'appareil de coercition qui leur sert à se maintenir contre les attaques

de leurs rivaux, souvent contre le vœu des populations elles-mêmes.

D. — Ceci change toutes les idées reçues sur l'origine du pouvoir, sur sa nature, son organisation et son exercice. Comment croire que de telles idées aient pu s'établir partout, si véritablement on doit les tenir pour fausses?

R. — L'opinion des anciens peuples sur la nature et l'origine du pouvoir social est un témoignage de sa réalité. Le pouvoir est immanent dans la société comme l'attraction dans la matière, comme la Justice au cœur de l'homme. Cette immanence du pouvoir dans la société résulte de la notion même de société, puisqu'il est impossible que des unités, atomes, monades, molécules, ou personnes, étant agglomérées, ne soutiennent pas entre elles des rapports, ne forment pas une collectivité, de laquelle jaillit une force. D'où il suit que le pouvoir dans la société, comme la pesanteur dans les corps, la vie dans les animaux, la Justice dans la conscience, est chose *sui generis*, réelle et objective, dont la négation, la société étant donnée, implique contradiction.

Par son pouvoir, de tous ses attributs le premier et le plus substantiel, l'être social fait donc acte de réalité et de vie; il se pose, il entre dans la création, au même titre et sous les mêmes conditions d'existence que les autres êtres.

C'est ce que les premiers peuples sentaient, mais qu'ils exprimèrent sous une forme mystique, quand ils rapportèrent l'origine de la puissance sociale aux dieux, de qui leurs dynasties étaient filles. Leur raison naïve, plus sûre que leurs sens, se refusait à admettre que la société, que l'Etat, que le pouvoir qui s'y manifeste, ne fussent que des abstractions, bien que ces choses demeurassent invisibles.

Et c'est ce que les philosophes n'ont pas vu, quand ils ont fait naître l'Etat du libre arbitre de l'homme, ou pour mieux dire de l'abdication de sa liberté, anéantissant ainsi par leur dialectique ce que la religion avait mis tant de soin à établir.

D. — Une condition essentielle du pouvoir est son unité. Comment cette unité sera-t-elle assurée si les groupes formateurs restent égaux, si aucun n'obtient sur les autres la prépondérance? Or, si cette prépondérance est accordée,

nous rentrons dans l'ancien systeme : à quoi sert dès lors de rapporter le pouvoir à la collectivité?

R. — La diversité des fonctions dans la société n'entraîne pas plus la divergence ou la pluralité dans le pouvoir que la diversité des opérations dans l'atelier n'entraîne la diversité du produit final. Le pouvoir est un par nature, ou il n'est pas : loin de le créer, toute compétition ou prépotence, soit d'un membre, soit d'une fraction de la société, ne servirait qu'à l'abolir. L'électricité cesse-t-elle d'être une, dans la pile, parce que cette pile se compose de plusieurs éléments? Tout de même la qualité du pouvoir social varie, son intensité s'élève ou s'abaisse, selon le nombre et la différence des groupes : quant à l'unité, elle reste immuable.

D. — Toute force suppose une direction : à qui la direction du pouvoir social?

R. — A tout le monde, ce qui veut dire à personne. La puissance politique résultant du rapport de plusieurs forces, la raison dit d'abord que ces forces doivent se balancer les unes par les autres, de manière à former un tout régulier et harmonique. La Justice intervient à son tour pour déclarer, comme elle l'a fait dans l'économie générale, que cette balance des forces, conformes au droit, exigée par le droit, est obligatoire pour toute conscience. C'est donc à la Justice qu'appartient la direction du pouvoir; de sorte que l'ordre dans l'être collectif, comme la santé, la volonté, etc., dans l'animal, n'est le fruit d'aucune initiative particulière : il résulte de l'organisation.

D. — Et qui garantit l'observation de la Justice?

R. —C ela même qui nous garantit que le marchand obéira à la pièce de monnaie, la foi publique, la certitude de la réciprocité, en un mot la Justice. — La justice est pour les êtres intelligents et libres la cause suprême de leurs déterminations. Elle n'a besoin que d'être expliquée et comprise pour être affirmée par tout le monde et agir. Elle est, ou l'univers n'est qu'un fantôme et l'humanité un monstre.

D. — Ainsi le pouvoir social, si élevé qu'il soit, n'implique pas en lui-même la Justice?

R. — Non : de même que la propriété, la concurrence, et toutes les forces économiques, toutes les forces collec-

tives, le pouvoir est, par nature, étranger au droit; c'est de la force.

Disons cependant que, la force étant un attribut de toute réalité, et toute force pouvant s'accroître indéfiniment par l'association, la conscience acquiert d'autant plus d'énergie chez les hommes et le respect de la Justice de certitude, que le groupe social est plus nombreux et mieux formé : c'est ce qui fait que dans une société civilisée, si corrompue ou asservie qu'elle soit, il y a toujours plus de Justice que dans une société barbare.

D. — Qu'entend-on par division des pouvoirs?

R. — C'est l'unité même du pouvoir, considérée dans la diversité des groupes qui le forment. Selon que l'observateur se place au centre du faisceau, et de là parcourt la série des groupes, le pouvoir lui paraît divisé; selon qu'il regarde la résultante des forces en rapport, il voit l'unité. Toute séparation véritable est impossible. C'est pour cela que l'hypothèse de deux pouvoirs indépendants, ayant chacun leur monde à part, tels que l'on se figure aujourd'hui le pouvoir *spirituel* et le pouvoir *temporel*, est contraire à la nature des choses, une utopie, une absurdité.

D. — Quel est l'objet propre du pouvoir social?

R. — Il résulte de sa définition : c'est d'ajouter sans cesse à la puissance de l'homme, à sa richesse et à son bien-être, par une production supérieure de force.

D. — A qui le bénéfice du pouvoir social, et généralement de toute force collective?

R. — A tous ceux qui ont concouru à le former, au prorata de leur contribution.

D. — Quelle est la limite du pouvoir?

R. — Le pouvoir, par nature et destination, n'a pas d'autre limite que celle du groupe qu'il représente, des intérêts et des idées qu'il doit servir.

Cependant, on entend par limite du pouvoir, ou des pouvoirs, ou plus exactement de l'action du pouvoir, la détermination attributive des groupes et sous-groupes dont il est l'expression générale. Chacun de ces groupes et sous-groupes, en effet, jusqu'au dernier terme de la série sociale qui est l'individu, représentant vis-à-vis des autres, dans la fonction qui lui est dévolue, le pouvoir social, il s'ensuit que la limitation du pouvoir, ou mieux sa

repartition, régulièrement accomplie sous la loi de Justice, n'est autre chose que la formule d'accroissement de la liberté même.

D. — Quelle différence faites-vous de la politique et de l'économie ?

R. — Au fond, ce sont deux manières différentes de concevoir la même chose. On n'imagine pas que les hommes aient besoin, pour leur liberté et leur bien-être, d'autre chose que de force; pour la sincérité de leurs relations, d'autre chose que de Justice. L'économie suppose ces deux conditions : que pourrait donner de plus la politique?

Dans les conditions actuelles, la politique est l'art, équivoque et chanceux, de faire de l'ordre dans une société où toutes les lois de l'économie sont méconnues, tout équilibre détruit, toute liberté comprimée, toute conscience gauchie, toute force collective convertie en monopole.

---

## INSTRUCTION II

### De l'appropriation des forces collectives, et de la corruption du pouvoir social.

D. — Se peut-il qu'un phénomène aussi considérable que la force collective, qui change la face de l'ontologie, qui touche presque à la physique, se soit dérobé pendant tant de siècles à l'attention des philosophes? Comment, sur une chose qui les intéresse à si haut degré, la raison publique d'une part, l'intérêt personnel de l'autre, se sont-ils laissé tromper si longtemps?

R. — Rien ne vient qu'avec le temps, dans la science comme dans la nature. Tout commence par un infiniment petit, par un germe, d'abord invisible, qui se développe peu à peu, et tend à l'infini. En sorte que la persistance des erreurs est en raison même de la grandeur des vérités. Qu'on ne soit donc pas surpris si la puissance sociale, inaccessible aux sens malgré sa réalité, a semblé aux premiers hommes une émanation de l'Etre divin, à ce titre le digne objet de leur religion. Moins ils savaient, par l'ana-

lyse, s'en rendre compte, plus vif en était chez eux le sentiment, bien différents en cela des philosophes qui, venus plus tard, firent de l'Etat une restriction de la liberté des citoyens, un mandat de leur bon plaisir, un néant. A peine si, aujourd'hui encore, les économistes nomment la force collective. Après deux mille ans de mysticisme politique, nous avons eu deux mille ans de nihilisme : on ne saurait nommer autrement les théories qui règnent depuis Aristote.

D. — Quelle a été, pour les peuples et pour les Etats, la conséquence de ce retard dans la connaissance de l'Etre collectif?

R. — L'appropriation de toutes les forces collectives et la corruption du pouvoir social; en termes moins sévères, une économie arbitraire et une constitution artificielle de la puissance publique.

D. — Expliquez-vous sur ces deux chefs.

R. — Par la constitution de la famille, le père se trouve naturellement investi de la propriété et de la direction de la force résultant du groupe familial. Bientôt cette force s'accroît du travail des esclaves et des mercenaires, dont elle concourt à augmenter le nombre. La famille devient tribu : le père, conservant sa dignité, voit croître d'autant la puissance dont il dispose. C'est le point de départ, le type de toutes les appropriations analogues. Partout où se forme un groupe d'hommes, ou une puissance de collectivité, là se forme un patriciat, une seigneurie.

Plusieurs familles, plusieurs entreprises, se réunissant, forment une cité : la présence d'une force supérieure se fait aussitôt sentir, objet de l'ambition de tous. Qui en deviendra le dépositaire, le bénéficiaire, l'organe? D'habitude, ce sera celui des chefs qui compte dans sa seigneurie le plus d'enfants, de parents, d'alliés, de clients, d'esclaves, de salariés, de bêtes de somme, de capitaux, de terres, qui, en un mot, dispose de la plus grande force de collectivité. C'est une loi de la nature que la force la plus grande absorbe et s'assimile les forces plus petites, et que la puissance domestique devienne un titre à la puissance politique : aussi n'y a-t-il de compétition pour la couronne que parmi les forts. On sait ce que devint la dynastie de Saül, fondée par Samuel au mépris de cette loi, et quelle peine le roi Jean, surnommé *Sans-Terre*, eut à s'affermir

sur le trône d'Angleterre. Jamais il n'eût triomphé de la résistance des barons sans la charte qu'il leur accorda, et qui devint le fondement des libertés anglaises. Sans sortir de notre histoire, quand le maire du palais, Pépin de Herstal ou Hugues le Blanc, fut devenu plus puissant, en hommes et en fiefs, que le roi, il fut fait roi, en dépit de la consécration ecclésiastique qui protégeait le suzerain. En 1848, lorsque Louis Napoléon fut élu président de la République, le peuple des campagnes lui croyait une fortune de vingt milliards.

Au surplus, l'aliénation de la force collective, outre qu'elle fut le résultat de l'ignorance, paraît avoir été un moyen de préparer les races. Pour façonner l'homme primitif, sauvageon, à la vie sociale, une longue trituration des corps et des âmes était, il faut le croire, nécessaire. L'éducation de l'humanité se faisant par une sorte d'enseignement mutuel, la loi des choses voulait que les moniteurs jouissent de certaines prérogatives. A l'avenir, l'égalité consistera en ce que chacun puisse à son tour exercer la maîtrise, comme il aura supporté la discipline.

D. — Ce que vous dites montre bien comment s'est consommée la grande exhérédation sociale, comment l'inégalité et la misère sont devenues la plaie de la civilisation. Mais comment expliquer cette résignation des consciences, cette soumission des volontés, que troublent à peine, pendant une si longue période, quelques révoltes d'esclaves, de fanatiques, de prolétaires?

R. — L'ancienne religion du pouvoir rendrait jusqu'à certain point raison du fait. On se soumettait au pouvoir parce qu'on le regardait comme venant des dieux, en un mot parce qu'on l'adorait. Mais cette religion est perdue : légitimité dynastique, droit du seigneur et droit divin, ne sont plus que des mots odieux, qu'a remplacés le principe altier de la souveraineté du peuple. Or, le phénomène persiste : les hommes de nos jours ne paraissent pas moins prompts à se soumettre à l'autorité et à l'exploitation d'un seul que ne faisaient autrefois leurs pères. Preuve flagrante de la vanité des théories théologiques et métaphysiques, dont les principes peuvent alternativement périr ou s'affirmer, sans que les faits dont ils étaient censés la cause, ou qu'ils devaient prévenir, cessent de se produire.

Sur ce triste sujet, dont se prevalent la misanthropie et le scepticisme, excuse banale de tant de trahisons et de lâchetés, la théorie de la force collective fournit une réponse péremptoire, qui relève singulièrement la moralité des masses, tout en laissant à leur infamie les oppresseurs et leurs complices.

Par le groupement des forces individuelles, et par le rapport des groupes, la nation entière forme corps : c'est un être réel, d'un ordre supérieur, dont le mouvement entraîne toute existence, toute fortune. L'individu est immergé dans la société; il relève de cette haute puissance, dont il ne se séparerait que pour tomber dans le néant. Si grande, en effet, que soit l'appropriation des forces collectives, si intense que soit la tyrannie, il est évident qu'une part du bénéfice social reste toujours à la masse, et qu'en somme il est meilleur pour chacun de rester dans le groupe que d'en sortir.

Ce n'est donc pas l'exploiteur en réalité, ce n'est pas le tyran, que suivent les travailleurs et les citoyens : la séduction et la terreur entrent pour peu dans leur soumission. C'est la puissance sociale qu'ils considèrent, puissance mal définie dans leur pensée, mais hors de laquelle ils sentent qu'ils ne peuvent subsister; puissance dont le prince, quel qu'il soit, leur montre le sceau, et qu'ils tremblent de briser par leur révolte.

Voilà pourquoi tout usurpateur de la puissance publique ne manque jamais de couvrir son crime du prétexte de salut public, de se qualifier père de la patrie, restaurateur de la nation, comme si la force sociale tirait de lui son existence, tandis qu'il n'est pour elle qu'une effigie, un timbre, et, si on peut le dire, une raison commerciale, Aussi tombera-t-il avec la même facilité qu'il s'est établi, le jour où sa présence semblera compromettre le grand intérêt qu'il a prétendu défendre : là est, en dernière analyse, la cause de la chute de tous les gouvernements.

D. — Le pouvoir social constitué en principat, approprié par une dynastie ou exploité par une caste, que deviennent ses rapports avec la nation?

R. — Ces rapports sont complétement intervertis. Dans l'ordre naturel, le pouvoir naît de la société, il est la résultante de toutes les forces particulières groupées pour le

travail, la défense et la Justice. D'après la conception empirique suggérée par l'aliénation du pouvoir, c'est la société au contraire qui naît de lui; il en est le générateur, le créateur, l'auteur; il est supérieur à elle : en sorte que le prince, de simple agent de la république que le veut la vérité, en est fait le souverain, et, comme Dieu, le justicier.

La conséquence est que le prince, occupé de sa domination personnelle, au lieu d'assurer et de développer le pouvoir social, se crée, par l'armée, la police et l'impôt, une force particulière, capable de résister à toute attaque de l'intérieur et de contraindre au besoin la nation à l'obéissance : c'est cette force princière qui s'appellera désormais le pouvoir. Napoléon III, comme Napoléon Ier, dit *mon armée*, *ma flotte*, *mes ministres*, *mes préfets*, *mon gouvernement;* et il a raison de le dire, car rien de tout cela n'est plus à la nation, tout cela au contraire est contre la nation.

D. — Comment, dès lors, se conçoit la Justice?

R. —Comme une émanation du pouvoir, ce qui est la négation même de la Justice. En effet, dans la condition normale de la société, la Justice domine le pouvoir, de la balance et de la distribution duquel elle fait une loi. Sous le régime dynastique, le pouvoir domine la Justice, qui devient un attribut, une fonction de l'autorité. De là, la subordination de la Justice à la *raison d'Etat*, dernier mot de l'ancienne politique, condamnation de tous les gouvernements qui la suivent, et que le christianisme, en y ajoutant la *raison du salut*, n'a point sanctifiée. Que les princes et les prêtres se querellent pour l'exercice du pouvoir : ni les uns ni les autres n'en sont dignes, parce que tous ils méconnaissent la suprématie du droit.

D. — Comment, dans ce système d'usurpation, se déterminent les rapports des citoyens quant aux personnes, quant aux services, et quant aux biens?

R. — Telle est la Justice devant le pouvoir, telle elle sera dans la nation : c'est à dire que, la Justice étant regardée comme une émanation de la force, tant humaine que divine, la force devient en tout et pour tout la mesure du droit, et que la société, au lieu de reposer sur l'équilibre des forces, a pour principe l'inégalité, c'est à dire la négation de l'ordre.

D. — Quelle peut être, après tout cela, l'organisation sociale et politique?

R. — Il est facile de s'en rendre compte. Les forces collectives appropriées, la puissance publique convertie en apanage, les individus et les familles, déjà inégaux par le hasard de la nature, le deviennent davantage par la civilisation : la société se constitue en hiérarchie. C'est ce qu'exprime la religion dynastique et le serment de fidélité à la personne impériale. Dans ce système il est de principe que la Justice, ou ce qu'on appelle de ce nom, penche toujours du côté du supérieur contre l'inférieur : ce qui, sous l'apparence d'une autocratie inéluctable, est l'instabilité même.

Et, chose triste, tout le monde est ici complice du prince, l'esprit d'égalité que la Justice crée dans l'homme étant neutralisé ou aboli par le préjugé contraire, que rend invincible l'aliénation de toute force collective.

D. — Comment, dans ce travestissement de la Justice, de la société et du pouvoir, se conserve l'unité?

R. — La nature des choses veut que l'unité résulte de la balance des forces, rendue obligatoire par la Justice, qui devient ainsi le véritable souverain, et qui, en cette qualité, donne la consigne à tous les participants de la puissance publique. Maintenant l'unité consistera dans l'absorption en la personne du prince de toute faculté, de tout intérêt, de toute initiative : c'est la mort sociale. Et comme la société ne peut ni mourir ni se passer d'unité, l'antagonisme s'établit entre la société et le pouvoir, jusqu'à ce qu'arrive la catastrophe.

D. — Dans cet état de choses, l'amoindrissement du pouvoir a semblé de tout temps une garantie pour la société : en quoi consiste et à quoi peut servir une telle réduction?

R. — A part ce que le prince possède à titre de patrimoine ou domaine privé; à part aussi le commandement des armées, la perception de l'impôt et la nomination des fonctionnaires, le principe est qu'il abandonne le surplus, terres, mines, cultures, industries, transports, banques, commerce, éducation, à la libre jouissance, disposition absolue, concurrence effrénée ou coalition immorale de la classe privilégiée. Ce qui est du domaine économique est

censé ne le regarder point ; il ne doit se mêler de rien. En un mot, l'abandon à une caste de feudataires de la véritable force sociale, voilà ce que l'on appelle limite du pouvoir, et qu'on décore du nom de libertés publiques. Transaction absurde, qu'aucun gouvernement n'est maître de tenir, et qui ne tardera pas à devenir un nouveau ferment de révolution. Aujourd'hui, en France, l'empereur est maître de tout : mais par cela même il s'est mis en un danger toujours croissant de perdre tout : ce que l'avenir, de façon ou d'autre, démontrera.

D. — Ainsi conditionné, le pouvoir est sans objet.

R. — Non pas : l'objet du pouvoir est précisément alors de maintenir ce système de contradictions, en attendant la Justice et comme une image renversée de la Justice.

D. — Donnez la synonymie du pouvoir.

R. — La constitution artificielle du pouvoir en ayant altéré la notion, la langue devait s'en ressentir : ici, comme partout, les mots sont la clef de l'histoire.

Considéré comme apanage du prince, comme son établissement, sa profession, son métier, le pouvoir social a été dit l'*Etat*. Comme les gens du peuple, le roi dit : mon Etat, ou mes Etats, pour mon domaine, mon établissement. — La Révolution, transportant du prince au pays la propriété du pouvoir, a conservé ce mot, synonyme aujourd'hui de *res publica*, république.

En tant que le personnel du pouvoir est censé régir la nation et présider à ses destinées, on donne à ce personnel et au pouvoir lui-même le nom de *gouvernement*, expression aussi fausse qu'elle est ambitieuse. En principe, la société est ingouvernable; elle n'obéit qu'à la Justice, à peine de mort. En fait, les soi-disant gouvernements, libéraux et absolus, avec leur arsenal de lois, de décrets, d'édits, de statuts, de plébiscites, de règlements, d'ordonnances, n'ont jamais gouverné qui ou quoi que ce fût. Vivant d'une vie tout instinctive, agissant au gré de nécessités invincibles, sous la pression de préjugés et de circonstances qu'ils ne comprennent point, le plus souvent se laissant aller au courant de la société qui de temps à autre les brise, ils ne peuvent guère, par leur initiative, faire autre chose que du désordre. Et la preuve, c'est que tous finissent misérablement.

Enfin si l'on considère dans le pouvoir cette éminente dignité qui le rend supérieur à tout individu, à toute collectivité, on le nomme *souverain :* expression dangereuse, dont il est à souhaiter que la démocratie se préserve à l'avenir. Quelle que soit la puissance de l'être collectif, elle ne constitue pas pour cela, au regard du citoyen, une souveraineté : autant vaudrait presque dire qu'une machine dans laquelle tournent cent mille broches est la souveraine des cent mille fileuses qu'elle représente. Nous l'avons dit, la Justice seule commande et gouverne, la Justice, qui crée le pouvoir, en faisant de la balance des forces une obligation pour tous. Entre le pouvoir et l'individu, il n'y a donc que le droit : toute souveraineté répugne ; c'est déni de Justice, c'est de la religion.

---

## INSTRUCTION III

### Des formes du gouvernement et de ses évolutions, pendant la période pagano-chrétienne.

D. — Ainsi l'histoire des nations et les révolutions des Etats ne seraient autre chose que le jeu des forces économiques, tantôt contrariées et troublées, selon les vues du prince, l'égoïsme des grands et les préjugés du peuple, tantôt favorisées et harmonisées selon le droit?

R. — Il en est ainsi : ajoutez seulement que l'arbitraire doit avoir son terme, la Justice ramenant toujours la société à l'équilibre, et devant tôt ou tard triompher définitivement *des influences subversives.*

D. — Pendant cette longue période, qu'on pourrait, en un sens, appeler révolutionnaire, puisque l'Etat ne cesse d'aller de révolution en révolution, quelles sont les formes du pouvoir?

R. — Suivant que le gouvernement est censé appartenir à un seul, à plusieurs, ou à tous, on l'appelle monarchie, aristocratie ou démocratie. Souvent aussi un compromis a lieu entre ces élements, et il en résulte un gouvernement *mixte*, qu'on suppose pour cela plus solide, et qui ne se soutient pas mieux que les autres.

Dans un autre sens, on appelle *formes* du gouvernement les conditions auxquelles l'existence du pouvoir est soumise. Ainsi la Charte de 1830, après avoir fixé les principes du droit public, définit en quelques chapitres les formes du gouvernement, c'est à dire ce qui concerne le roi, les Chambres, les ministres, l'ordre judiciaire.

L'idée de consacrer par écrit les conditions du pouvoir date de loin : les Juifs attribuaient leur constitution à Dieu, qui l'aurait donnée à Moïse sous le nom de *Bérith*, alliance, pacte, charte ou testament.

Ces constitutions reposent toutes sur l'idée préconçue que la société ne marchant pas seule, ne possédant en soi ni virtualité ni harmonie, la puissance de même que la direction lui venant d'en haut, par l'intermédiaire d'une dynastie, d'une Eglise ou d'un sénat, on ne pouvait user de trop de prudence dans l'organisation du pouvoir, le choix du prince, l'élection des sénateurs, les formalités législatives et administratives, la juridiction, etc.

D. — Laquelle de ces formes gouvernementales mérite la préférence?

R. — Aucune : à part ce qu'elles tiennent de la nature des choses, et qui fait d'elles l'expression du génie des peuples, leurs défauts sont les mêmes ; c'est pourquoi l'histoire les montre se supplantant continuellement l'une l'autre, sans que la société puisse trouver nulle part la stabilité.

Consécration du principe d'inégalité par le défaut de balance dans les transactions économiques ;

Appropriation des forces collectives ;

Etablissement d'un pouvoir factice à la place du pouvoir réel de la société ;

Abolition de la Justice par la raison d'Etat ;

La direction livrée à l'arbitraire du prince, si l'Etat est monarchique, et, dans toute autre hypothèse, aux cabales des partis ;

Tendance continuelle à l'absorption de la société par l'Etat :

Voilà, pendant la période préparatoire, sur quels fondements est constitué l'ordre politique, quelque dénomination qu'il prenne et quelques prétendues garanties qu'il se donne.

D. — Qui dit démocratie, cependant, dit rétablissement de la nation dans la propriété et jouissance de ses forces : d'où vient que vous paraissez condamner cette forme de gouvernement comme les autres ?

R. — Tant que la démocratie ne s'est pas élevée à la vraie conception du pouvoir, elle ne peut être, comme elle n'a été jusqu'à ce jour, qu'un mensonge, une transition honteuse et de courte durée, tantôt de l'aristocratie à la monarchie, tantôt de la monarchie à l'aristocratie. La Révolution a conservé à ce mot comme une pierre d'attente ; nous en avons fait depuis soixante et dix ans une pierre de scandale.

D. — Ainsi, à moins d'une révolution dans les idées, toute stabilité politique, toute moralité sociale, toute liberté et félicité pour l'homme et le citoyen, sont impossibles?

R. — Ce n'est pas seulement l'histoire qui le révèle, ni la Justice et l'égalité qui nous le montrent comme leur inévitable sanction; c'est la science économique, dans ce qu'elle a de plus élémentaire, de plus positif, de plus réel, qui le prouve. Les forces collectives appropriées, la puissance sociale comprimée, aliénée, le gouvernement oscille de démagogie en despotisme et de despotisme en démagogie, semant les ruines et multipliant les catastrophes, dans des périodes presque régulières.

D. — N'y a-t-il rien de plus à recueillir, pour le philosophe, dans cette étude de la formation, de l'accroissement et de la décadence des anciens Etats?

R. — Ils ont été, par leur inorganisme même, la révélation d'un nouvel Etat, et comme une embryogénie de la Révolution. Quel progrès, en effet, quelle idée ne leur devons-nous pas?

Développement des forces économiques, parmi lesquelles, au premier rang, les forces collectives ;

Découverte de la puissance sociale dans le rapport de toutes ces forces ;

Raison des formes gouvernementales, variables selon la race, le sol, le climat, l'industrie, l'importance relative des éléments constituants, servant à marquer en chaque pays le centre de gravité politique ;

Idée de la solidarité universelle ou de la force humani-

taire, émergeant tantôt de la lutte, tantôt de l'accord des Etats ;

Idée d'une balance des forces économiques et sociales, essayée sous le nom de balance des pouvoirs ;

Elaboration du droit, expression supérieure de l'homme et de la société ;

Intelligence plus large de l'histoire, à recommencer au point de vue de cette physiologie de l'être collectif; tant de siècles d'une civilisation négative en apparence, parce qu'elle était ennemie de l'égalité, devenant des siècles d'affirmation, en montrant la genèse et l'équilibre des forces :

Voilà ce qu'au dessous des révolutions et des cataclysmes découvre la pensée philosophique; voilà, pour la constitution de l'ordre à venir, le fruit de tant de déceptions et de douleurs.

D. — C'est la paix perpétuelle que vous annoncez après tant d'autres. Mais ne pensez-vous pas que la guerre, ayant son principe dans les abîmes insondables du cœur humain, la guerre que toutes les religions préconisent, qu'un rien suffit à engager, comme le duel, soit incoercible, indestructible?

R. — La guerre, dans laquelle le chrétien adore le jugement de Dieu, que de soi-disant rationalistes attribuent à l'ambition des princes et aux passions populaires, la guerre a pour cause le défaut d'équilibre entre les forces économiques, et l'insuffisance du droit écrit, civil, public et des gens, qui sert de règle. Toute nation en qui la balance économique est violée, les forces de production constituées en monopole, et le pouvoir public livré à la discrétion des exploitants, est, *ipso facto*, une nation en guerre avec le reste du genre humain. Le même principe d'accaparement et d'inégalité qui a présidé à sa constitution politique et économique la pousse à l'accaparement, *per fas et nefas*, de toutes les richesses du globe, à l'asservissement de tous les peuples : il n'y a pas dans le monde de vérité mieux établie. Que l'équilibre se fasse donc, que la Justice arrive, et toute guerre est impossible. Il n'y a plus de force pour la soutenir; ce serait supposer une action du néant contre la réalité, une contradiction.

D. — Vous expliquez tout par des forces collectives,

par leur diversité et leur inégalité, par leur aliénation, par le conflit que cette aliénation soulève, par leur tendance insensible, mais victorieuse, grâce au concours d'une indéfectible Justice, à l'equilibre. Quelle part d'influence faites-vous, dans les événements humains, à l'initiative des chefs d'Etats, à leurs conseils, à leur génie, à leurs vertus et à leurs crimes? Quelle part, en un mot, au libre arbitre?

R. — C'est un prêtre qui l'a dit, *L'homme s'agite, et Dieu le mène. L'homme*, c'est le pouvoir absolu, inexpérimenté, aveugle, à qui est promis l'empire de la terre; *Dieu* est la législation sociale, qui dirige à son insu ce vouloir indompté, qui l'éclaire peu à peu, et le rend à la fin semblable à elle-même. La part de l'homme dans l'action historique est donc, en premier lieu, la force, la spontanéité, le combat; puis la reconnaissance de la loi qui le mène, et qui n'est autre que le balancement de sa liberté, la Justice. L'être libre en se débattant manifeste, par ses oscillations, la formule de son mouvement; c'est cette formule qui constitue la civilisation et nous tient lieu de providence : voilà tout le mystère. Que le jour se fasse et tout ce personnel de gouvernants qui grouille dans les ténèbres disparaît.

D. — Qu'est-ce que la théocratie?

R. — Une symbolique de la force sociale.

Chez tous les peuples, le sentiment de cette force fit surgir la religion nationale, sous l'influence de laquelle s'avanouirent peu à peu les religions domestiques. Partout le dieu fut cette force collective, personnifiée et adorée sous un nom mystique. La religion servant ainsi de base au gouvernement et à la Justice, la logique voulait que la théologie devînt l'âme de la politique, qu'en conséquence l'Eglise prît la place de l'Etat, le sacerdoce celle des nobles, et le souverain pontife celle de l'empereur ou du roi. Telle est l'idée théocratique. Produit du spiritualisme chrétien, elle attendait pour paraître le jour où, toutes les nations se réunissant dans une foi commune, la prépondérance serait acquise dans les âmes aux choses du ciel sur les choses de la terre. Mais ce fut le rêve d'un instant, une tentative aussitôt avortée que concue, et qui devait rester toujours à l'état de théorie. L'Eglise, plaçant la réalité

de son idéal dans le ciel, au dessus et en dehors de la collectivité sociale, niait par là même l'immanence d'une force dans cette collectivité, de même qu'elle niait dans l'homme l'immanence de la Justice; et c'est cette force, dont les princes demeuraient seuls dépositaires et organes, qui donna l'exclusion à l'Eglise.

D. — Quelle amélioration le christianisme a-t-il apportée au gouvernement des peuples?

R. — Aucune : il n'a fait qu'en changer le protocole. Le noble antique, patricien, guerrier ou cheik, affirmait son usurpation en vertu de la nécessité; le noble chrétien l'affirme au nom de la Providence. Pour le premier, la noblesse était un fait de nature; pour le second, c'est un fait de grâce. Mais d'un côté comme de l'autre la royauté appuya le privilége nobiliaire, la religion le consacra. De là les prétentions de l'Eglise catholique à la souveraineté, et sa tentative de théocratie, énergiquement repoussée par les princes, et bientôt abandonnée par les théologiens eux-mêmes. Une transaction intervint : la séparation du spirituel et du temporel fut érigée en axiome de droit public; un nouveau ferment de discorde fut jeté parmi les nations. Moitié païenne, moitié chrétienne, la politique se traîna dans la tyrannie; la Justice fut plus que jamais sacrifiée, et la liberté compromise.

---

## INSTRUCTION IV

### Constitution du pouvoir social par la Révolution.

D. — En quels termes la Révolution s'est-elle exprimée sur la réalité du pouvoir social?

R. — Aucune déclaration expresse n'existe à cet égard. Mais, autant la Révolution répugne à l'antique mysticisme, qui plaçait la Justice et le pouvoir dans le ciel, autant il y a pour elle d'insuffisance dans le nominalisme qui a suivi, et qui tend à faire de l'être collectif et de la puissance qui est en lui, comme de la Justice, des mots, des conceptions. Pas une idée, pas un acte de la Révolution, qui se puisse

expliquer avec cette métaphysique. Tout ce qu'elle a produit, tout ce qu'elle promet, serait un édifice en l'air et une nouvelle déception de la transcendance, s'il ne supposait dans la société une effectivité du pouvoir, par conséquent une réalité d'existence qui s'assimile à toute création, à tout être. Du reste, le silence de la Révolution sur la nature du pouvoir ne regarde que les deux premiers actes de ce grand drame : ne sommes-nous pas, aujourd'hui, surtout depuis 1848, en pleine éruption d'idées révolutionnaires? Et la science, et la philosophie ne se joignent-elles pas à l'induction pour confirmer notre thèse?

D. — Donnez, à défaut de textes, vos motifs?

R. — La science nous dit que tout corps est un *composé* dont aucune analyse ne peut trouver les derniers éléments, retenus les uns près des autres par une attraction, une force.

Qu'est-ce que la force? C'est, comme la substance, comme les atomes qu'elle tient groupés, une chose inaccessible aux sens, que l'intelligence saisit seulement par ses manifestations, et comme l'expression d'un rapport.

Le RAPPORT, voilà, en dernière analyse, à quoi se ramène toute phénoménalité, toute réalité, toute force, toute existence. De même que l'idée d'être enveloppe celle de force et de rapport, de même celle de rapport suppose invinciblement la force et la substance, le devenir et l'être. De sorte que partout où l'esprit saisit un rapport, l'expérience ne découvrît-elle rien autre, nous devons conclure de ce rapport la présence d'une force, et par suite une réalité.

La Révolution nie le droit divin, en autres termes l'origine surnaturelle du pouvoir social. Cela veut dire, en principe, que, si un être ne possède pas en soi sa puissance d'être, il ne peut pas être; en fait, que le pouvoir qui se décèle dans la société ayant pour expression des rapports humains, sa nature est humaine; conséquemment que l'être collectif n'est pas un fantôme, une abstraction, mais une existence.

En face du droit divin, la Révolution pose donc la souveraineté du peuple, l'unité et l'indivisibilité de la République. Mots vides de sens, propres seulement à servir de masque à la plus effroyable tyrannie, et tôt ou tard démentis par l'événement, s'ils ne se rapportent à l'orga-

nisme supérieur, formé par le rapport des groupes industriels, et à la puissance commutative qui en résulte.

La Révolution, renouvelant le droit civil aussi bien que le droit politique, place dans le travail, et rien que dans le travail, la justification de la propriété. Elle nie que la propriété, fondée sur le bon plaisir de l'homme, et considérée comme manifestation du moi pur, soit légitime. C'est pourquoi elle a aboli la propriété ecclésiastique, non fondée sur le travail, et qu'elle a converti, jusqu'à nouvel ordre, le bénéfice du prêtre en salaire. Or, qu'est-ce que la propriété, ainsi balancée par le travail et légitimée par le droit? La réalisation de la puissance individuelle. Mais la puissance sociale se compose de toutes les puissances individuelles : dont elle exprime aussi un sujet. La Révolution ne pouvait d'une façon plus énergique affirmer son réalisme.

Sous le régime du droit divin, la loi est un commandement : elle n'a pas son principe dans l'homme. La Révolution, par l'organe de Montesquieu, l'un de ses pères, change cette notion : elle définit la loi le *rapport des choses*, à plus forte raison le rapport des personnes, c'est à dire des facultés ou fonctions, donnant par leur coordination naissance à l'être social.

Venant au gouvernement, la Révolution dit formellement qu'il doit être constitué d'après le double principe de la *division* des pouvoirs et de leur *pondération*. Or, qu'est-ce que la division des pouvoirs? La même chose que ce que les économistes appellent division du travail, et qui n'est autre qu'un aspect particulier de la force collective. Quant à la pondération, si peu comprise d'ailleurs, je n'ai pas besoin de dire qu'elle est la condition d'existence des êtres organisés, pour qui l'absence d'équilibre entraîne maladie et mort.

Il est inutile de rappeler les actes, plus ou moins réguliers, accomplis depuis 1789 en vertu de cette ontologie révolutionnaire : centralisation administrative, unité de poids et mesures, création du grand-livre, fondation des écoles centrales, établissement de la Banque de France, sous nos yeux fusion des chemins de fer, en attendant leur exploitation par l'Etat et leur conversion en un système de sociétés ouvrières. Tous ces faits, et bien d'autres, témoi-

gnent de la pensée réaliste qui préside à notre droit public. Grâce à toutes ces réalisations, la France est devenue un grand organisme, dont la puissance d'assimilation entraînerait le monde, si elle n'était dépravée par ceux qui l'exploitent et la gouvernent.

D. — D'où vient que depuis soixante et dix ans l'application de ces idées a fait si peu de progrès? Comment, au lieu de l'Etat libre, identique et adéquat à la société elle-même, avons-nous conservé l'Etat féodal, royal, impérial, militaire, dictatorial?

R. — Cela tient à deux causes, désormais faciles à apprécier : l'une est que la balance des produits et services n'a pas cessé d'être un *desideratum* de l'économie; l'autre, que l'appropriation des forces collectives s'est maintenue, développée, comme si elle était de droit naturel.

De là toute cette série d'inévitables conséquences : dans la nation, conservation de l'antique préjugé d'inégalité des conditions et des fortunes, formation d'une féodalité capitaliste à la place de la féodalité nobiliaire, recrudescence de l'esprit ecclésiastique et retour aux pratiques du droit divin; dans le gouvernement, substitution du système à bascule à la pondération des forces, concentration aboutissant au despotisme, développement monstrueux de la force militaire et de la police, continuation de la politique machiavélique, destruction de la Justice par la raison d'Etat, et, pour conclure, révolutions de plus en plus fréquentes.

D. — Qu'appelez-vous système à bascule?

R. — La bascule, nommée aussi *doctrine*, est en politique ce qu'est la théorie de Malthus en économie. Comme les malthusiens prétendent établir l'équilibre dans la population en entravant mécaniquement la fonction génératrice; de même les doctrinaires font l'équilibre du pouvoir par transpositions de majorité, remaniements électoraux, corruption, terrorisme. La machine constitutionnelle, telle qu'on l'a vue fonctionner depuis 1791, avec ses distinctions de chambre haute et de chambre basse, de pouvoir législatif et exécutif, de classes supérieures et de classes moyennes, de grands et petits colléges, de ministres responsables et de royauté irresponsable, était fatalement un système à bascule.

D. — On ne saurait exposer mieux, en ce qui touche la réalité de l'être social, la pensée intime de la Révolution. Mais la Révolution est aussi, elle est surtout la liberté : dans ce système de balances, que devient-elle?

R. — Cette question nous ramène à celle de la pondération des forces que nous venons de soulever.

De même que plusieurs hommes, en groupant leurs efforts, produisent une force de collectivité, supérieure en qualité et intensité à la somme de leurs forces respectives; de même plusieurs groupes travailleurs, mis en rapport d'échange, engendrent une puissance d'un ordre plus élevé, que nous avons considérée comme étant spécialement le pouvoir social.

Pour que ce pouvoir social agisse dans sa plénitude, pour qu'il donne tout le fruit que promet sa nature, il faut que les forces ou fonctions dont il se compose soient en équilibre. Or, cet équilibre ne peut être l'effet d'une détermination arbitraire; il doit résulter du balancement des forces, agissant les unes sur les autres en toute liberté, et se faisant mutuellement équation. Ce qui suppose que, la balance ou moyenne proportionnelle de chaque force étant connue, tout le monde, individus et groupes, la prendra pour mesure de son droit et s'y soumettra.

Ainsi l'ordre public relève de la raison du citoyen; ainsi cette souveraineté sociale, qui d'abord nous est apparue comme la résultante des forces individuelles et collectives, se présente maintenant comme l'expression de leur liberté et de leur Justice, attributs par excellence de l'être moral.

C'est pourquoi la Révolution, abolissant le régime corporatif, les priviléges de maîtrise et toute la hiérarchie féodale, a déclaré principe de droit public la liberté de l'industrie et du commerce; c'est pour cela qu'elle a élevé au dessus de tous les conseils d'Etat, délibérations parlementaires et ministérielles, la liberté de la presse, le contrôle universel, et qu'elle a proclamé, en instituant le jury, la juridiction du citoyen sur tout individu et sur toute chose.

La liberté n'était rien : elle est tout, puisque l'ordre résulte de sa pondération par elle-même.

D. — Si la liberté est tout, en quoi consiste le gouvernement?

R. Pour nous en faire une idée, plaçons-nous au point de vue du budget, et posons un principe.

Le gouvernement a pour objet de protéger la liberté et de faire observer la Justice. Or, la liberté et la Justice tendent par nature à la gratuité : elles se chargent pour ainsi dire d'elles-mêmes. De même que le travail, l'échange, le crédit, elles n'ont à se défendre que contre les parasites qui, sous prétexte de les protéger et représenter, les absorbent.

Que coûte la liberté du commerce? Rien; peut-être un supplément de frais pour l'entretien des marchés, ports, routes, canaux, chemins de fer, motivé par l'affluence plus grande des marchands.

Que coûtent la liberté de l'industrie, la liberté de la presse, toutes les libertés? Rien encore, sinon quelques mesures d'ordre relatives à la statistique, aux brevets d'invention et de perfectionnement, droits d'auteur, etc.

En deux mots, l'ancien Etat, par l'anomalie de sa position, tend à compliquer ses ressorts, ce qui veut dire à augmenter indéfiniment ses frais; le nouveau, par sa nature libérale, tend à réduire indéfiniment les siens : telle est, exprimée en langage budgétaire, leur différence.

Il suffit donc, pour avoir le gouvernement libre, normal, à bon marché, de retrancher, réduire ou modifier, dans le budget actuel, tous les articles portés en sens contraire des principes que nous avons établis. C'est tout le système : il n'y a pas à se préoccuper d'autre chose.

D. — Donnez un aperçu du nouveau budget.

R. — Supposons la Révolution faite, la paix assurée au dehors par la fédération des peuples, la stabilité garantie au dedans par la balance des valeurs et des services, par l'organisation du travail, et par la réintégration du peuple dans la propriété de ses forces collectives.

*Dette publique.* — Néant. Il implique contradiction que dans une société où les services sont balancés, les fortunes nivelées, le crédit organisé sur le principe de mutualité, l'Etat puisse contracter des dettes, comme si cette société disposait d'autre chose que de ses instruments de production et de ses produits. Nul ne peut devenir son propre prêteur, autrement que par le travail. Ce que l'ancien gouvernement est incapable de faire, la nouvelle démocratie

le fera toujours : elle pourvoira à ses dépenses extraordinaires par un travail extraordinaire. La Justice le commande, et il n'en coûtera jamais le quart de ce qu'exigent les capitalistes.

*Pensions.* — Néant. Tout individu, à quelque catégorie de service qu'il appartienne, doit le travail toute sa vie, hors le cas de maladie, infirmité ou mutilation. Dans ce cas sa subsistance est réglée par la loi d'assurance générale, et portée au compte de sa corporation.

*Liste civile.* — Néant.

*Sénat.* — Néant. La dualité des chambres tient à la distinction des classes, ou, ce qui est la même chose, à la divergence des intérêts, marquée par ces deux mots : travail et capital. Dans la démocratie ces deux intérêts sont fusionnés. Le sénat, corps inerte dans l'empire, serait un outrage à la République.

*Conseil d'Etat.* — Néant. Le conseil d'Etat fait double emploi avec le Corps législatif et les ministres.

*Corps législatif*, ou assemblée des représentants : il coûte aujourd'hui environ deux millions. Acceptons ce chiffre.

A côté du Corps législatif, il sera créé un office de jurisprudence, bureau de renseignements historiques, juridiques, économiques, politiques, statistiques, pour éclairer les représentants dans leurs travaux. La cour de cassation fait partie de cet office. Dépense à ajouter à la précédente.

Or, la dette publique, consolidée et viagère, formant avec les frais de guerre, de police, de dynastie, d'aristocratie, la partie la plus improductive du budget, soit environ un milliard à 1,200 millions, on peut juger, par cette économie, quelle puissance d'ordre se trouve dans la liberté et la Justice.

*Service des ministères.* — Le pouvoir législatif ne se distingue pas du pouvoir exécutif. Les représentants de la nation, étant les chefs délégués des divers services publics, groupes industriels, corporations et circonscriptions territoriales, sont tous, par le fait, de vrais ministres.

Ces ministres, que la monarchie parlementaire avait tant de peine à tenir d'accord, bien que leur nombre ne dépassât pas sept ou huit, maintenant au nombre de deux cent cinquante ou trois cents, nommés par tous les membres

de leurs catégories respectives et perpétuellement révocables, forment, par leur réunion, une convention nationale, un conseil des ministres, un conseil d'Etat, une législature, une cour souveraine. Quant à leur accord, nonobstant la chaleur des délibérations, il est garanti par celui des intérêts mêmes qu'ils représentent.

D. — Et qui garantit l'accord des intérêts?

R. — Nous l'avons dit, leur pondération mutuelle.

D. — Passez au budget des ministères?

R. — Les dépenses des ministères sont de deux espèces, selon qu'elles font partie des frais généraux de la nation, ou qu'elles doivent être rapportées au service dont le ministre, ou député, est l'organe. Dans le premier cas, elles doivent être imputées au budget de l'Etat : telles sont les dépenses du Corps législatif lui-même, des monuments; dans le second, elles tombent à la charge des groupes, corporations et circonscriptions territoriales : telles sont les dépenses des chemins de fer, le budget des communes, etc.

Cette distinction établie, on peut procéder au règlement.

*Justice.* — La hiérarchie judiciaire réduite à son expression la plus simple, le jury organisé pour le civil aussi bien que pour le criminel, les frais de justice se composent : 1° du traitement des juges, dirigeant les audiences et appliquant la loi; 2° de celui des organes du ministère public, chargés de surveiller par tout le pays l'observation des lois. Le premier est à la charge des communes qui choisissent le juge; le second est porté au budget de l'Etat.

*Intérieur.* — Réuni, partie au ministère public, qui surveille mais n'administre pas; partie aux communes, partie à d'autres ministères.

*Police.* — A la charge des localités.

*Cultes.* — Néant. Plus d'Eglise, plus de temples. La Justice est l'apothéose de l'humanité. L'ancien budget des cultes passe au service sanitaire et à l'instruction publique.

*Instruction publique.* — Partie à la charge des localités, partie à la charge de l'Etat.

*Finances.* — Réuni à la Banque centrale.

*Perception de l'impôt.* — La création d'entrepôts publics dans les cantons et arrondissements pour la régularisation des marchés permettra de recevoir partout l'impôt ou la

rente en nature, ce qui revient à dire en travail, de toutes les formes d'impôt la moins onéreuse, la moins vexatoire, celle qui prête le moins à l'inégalité de répartition et à l'exagération des demandes.

Il est inutile de pousser plus loin ce détail. Chacun peut s'en donner le plaisir, et juger par soi-même, en faisant la critique du budget, ce qu'il adviendrait du gouvernement dans une nation comme la France, si on lui appliquait ce grand principe, à la fois moral, gouvernemental et fiscal : Que la Justice et la liberté subsistent par elles-mêmes; qu'elles sont essentiellement gratuites, et qu'elles tendent dans toutes leurs opérations à supprimer leurs protecteurs comme leurs ennemis.

---

## INSTRUCTION V

### Question à l'ordre du jour

D. — Que feriez-vous le lendemain d'une révolution?

R. — Inutile à répéter. Les principes de la constitution économique et politique de la société sont connus : il suffit. C'est au peuple, à ses représentants, à faire leur devoir, en prenant conseil des circonstances.

La question du lendemain révolutionnaire a de tout temps préoccupé les vieux partis, dont toute la pensée est d'arrêter le *cataclysme*, comme ils disent, *en faisant la part du feu*. C'est dans ce but qu'il a paru depuis six ans nombre de publications aristocratiques, catholiques, dynastiques, voire républicaines, dont les auteurs ne demandent pas mieux que de passer pour ennemis du despotisme et dévoués à la liberté. Il serait d'une grande innocence de prendre de pareils manifestes pour modèles, et de jouer aux programmes. Que le peuple se pénètre du sens et de la portée de ce mot, la *Justice*, et qu'il y tienne la main : voilà son lendemain révolutionnaire. Quant à l'exécution, l'idée étant acquise, l'exécution est infaillible.

D. — Que pensez-vous de la dictature?

R. — A quoi bon? Si la dictature a pour but de fonder

l'égalité par des principes et des institutions, elle est inutile : il n'en faut pas d'autre que celle des 20 arrondissements de Paris appuyés par le peuple des 86 départements, et accomplissant son mandat en trois fois vingt-quatre heures. Si au contraire la dictature n'est à autre fin que de venger les injures du parti, de mettre les riches à contribution et de mater une multitude frivole, c'est de la tyrannie : nous n'avons rien de plus à en dire.

La dictature eut de tout temps, elle a plus que jamais la faveur populaire. C'est le rêve secret de quelques fous, l'argument le plus fort que la démocratie puisse fournir à la conservation du régime impérial.

D. — Quelle est votre opinion sur le suffrage universel?

R. — Tel que l'ont fait depuis 89 toutes les constitutions, le suffrage universel est l'étranglement de la conscience publique, le suicide de la souveraineté du peuple, l'apostasie de la Révolution. Un pareil système de suffrages peut bien, à l'occasion, et malgré toutes les précautions prises contre lui, donner au pouvoir un vote négatif, tel qu'a été le dernier vote parisien (1857) : il est incapable de produire une idée. Pour rendre le suffrage universel intelligent, moral, démocratique, il faut, après avoir organisé la balance des services et assuré, par la libre discussion, l'indépendance des suffrages, faire voter les citoyens par catégories de fonctions, conformément au principe de la force collective qui fait la base de la société et de l'Etat.

D. — Quelle sera la politique vis-à-vis de l'étranger?

R. — Elle est très simple. La Révolution doit faire le tour du monde : les peuples sont fonctions les uns des autres, de même que, dans l'Etat, les groupes industriels et les individus. Tant que l'équilibre ne sera pas fait sur le globe, la Révolution pourra se croire en danger.

D. — La Révolution, supposée faite à Paris ou à Berlin, va-t-elle déclarer la guerre au monde entier?

R. — La Révolution n'agit point à la manière du vieux principe gouvernemental, aristocratique ou dynastique. Elle est le droit, la balance des forces, l'égalité. Elle ne fait acception ni de cités ni de races. Elle n'a pas de conquêtes à poursuivre, de nations à asservir, de frontières à défendre, de forteresse à bâtir, d'armée à nourrir, de lauriers à cueillir, de prépondérance à maintenir. Sa poli-

tique au dehors consiste à prêcher d'exemple. Qu'elle se réalise sur un point, et le monde la suit. La puissance de ses institutions économiques, la gratuité de son crédit, l'éclat de sa pensée, lui suffisent pour convertir l'univers.

D. — L'antique société ne cédera pas sans résistance : quels sont les alliés naturels de la Révolution?

R. — Toute alliance de peuple à peuple est déterminée par l'idée ou l'intérêt qui le domine. Est-ce le capital qui gouverne? nous avons l'alliance anglaise; le despotisme? nous avons l'alliance russe; l'esprit dynastique? nous avons les mariages espagnols et les guerres de succession. La Révolution a pour alliés tous ceux qui souffrent oppression et exploitation : qu'elle paraisse, et l'univers lui tend les bras.

D. — Que pensez-vous de l'équilibre européen?

R. — Pensée glorieuse d'Henri IV, dont la Révolution peut seule donner la vraie formule. C'est le fédéralisme universel, garantie suprême de toute liberté et de tout droit, et qui doit, sans soldats ni prêtres, remplacer la société chrétienne et féodale.

D. — La fédéralisme a peu de faveur en France : ne pourriez-vous rendre autrement votre idée?

R. — Changer les noms des choses, c'est transiger avec l'erreur. Quoi qu'en ait dit la prudence jacobine, le véritable obstacle au despotisme est dans l'union fédérative. Comment les rois de Macédoine devinrent-ils maîtres de la Grèce? En se faisant déclarer chefs de l'amphictyonie, c'est à dire en se substituant à la confédération des peuples hellènes? Pourquoi, après la chute de l'empire romain, l'Europe catholique ne peut-elle se reformer en un seul Etat? Parce que la pensée mère de l'invasion était l'indépendance, c'est à dire la négation de l'unité. Pourquoi la Suisse est-elle demeurée une république? Parce qu'elle est, comme les Etats-Unis, une confédération. Qu'était la *Convention* elle-même? Son nom le prouve, une assemblée de fédérés. Ce qui est vrai des Etats l'est, par une égale raison, des villes et districts d'un même Etat : le fédéralisme est la forme politique de l'humanité.

D. — Que deviennent, dans cette fédération où la ville est autant que la province, la province autant que l'em-

pire, l'empire autant que le continent, où tous les groupes sont politiquement égaux, que deviennent les nationalités?

R. — Les nationalités seront d'autant mieux assurées que le principe fédératif aura reçu une application plus complète. A cet égard, on peut dire que depuis trente ans l'opinion a fait fausse route.

Le sentiment de la patrie est comme celui de la famille, de la possession territoriale, de la corporation industrielle, un élément indestructible de la conscience des peuples. Disons même, si on le veut, que la notion de patrie implique celle d'indépendance et de souveraineté, en sorte que les deux termes, Etat et nation, sont adéquats l'un à l'autre et peuvent être considérés comme synonymes. Mais il y a loin de la reconnaissance des nationalités à l'idée de les faire servir à certaines restaurations devenues inutiles, pour ne pas dire dangereuses.

Ce qu'on appelle aujourd'hui rétablissement de la Pologne, de l'Italie, de la Hongrie, de l'Irlande, n'est autre chose, au fond, que la constitution unitaire de vastes territoires, sur le modèle des grandes puissances dont la centralisation pèse si lourdement sur les peuples; c'est de l'imitation monarchique au profit de l'ambition démocratique; ce n'est pas de la liberté, encore moins du progrès. Ceux qui parlent tant de rétablir ces unités nationales ont peu de goût pour les libertés individuelles. Le nationalisme est le prétexte dont ils se servent pour esquiver la révolution économique. Ils feignent de ne pas voir que c'est la politique qui a fait tomber en tutelle les nations qu'ils prétendent aujourd'hui émanciper. Pourquoi donc faire recommencer à ces nations, sous le drapeau de la raison d'Etat, une épreuve faite? La Révolution s'amuserait-elle, comme l'empereur Napoléon Ier, taillant et recoupant la Confédération germanique, à remanier des agglomérations politiques, à faire une Pologne, une Italie unitaires? La Révolution, en rendant, par la pondération des forces et la balance des services, les hommes égaux et libres, exclut ces agglomérations immenses, objet de l'ambition des potentats, mais gages d'une insurmontable servitude pour les peuples.

D. — Le principe dynastique a-t-il quelque chance de se relever?

R. — Il est certain que le monde n'a pas cru jusqu'ici que liberté et dynastie fussent choses incompatibles. L'ancienne monarchie française, en convoquant les états généraux, engagea la Révolution; la constitution de 1791, imposée par l'Assemblée nationale, la charte de 1814, imposée par le Sénat, celle de 1830, corrigée par les 221, témoignent du désir qu'avait le pays de concilier le principe monarchique avec la démocratie. La nation trouvait à cela divers avantages : on conciliait, semblait-il, la tradition avec le progrès; on satisfaisait aux habitudes de commandement, au besoin d'unité; on conjurait le péril des présidences, des dictatures, des oligarchies. Lorsque en 1830 Lafayette définissait le nouvel ordre de choses une *monarchie entourée d'institutions républicaines*, il concevait ce que l'analyse nous a révélé, l'identité de l'ordre politique et de l'ordre économique. La vraie république consistant dans la balance des forces et des services, on se plaisait à voir une jeune dynastie tenir cette balance et en garantir la justesse. Enfin l'exemple de l'Angleterre, bien que l'égalité y sont inconnue, celui des nouveaux Etats constitutionnels, donnent un nouvel appui à cette théorie.

Sans doute l'alliance du principe dynastique avec la liberté et l'égalité n'a pas produit en France le fruit qu'on en attendait; mais ce fut la faute du fatalisme gouvernemental : l'erreur fut ici commune aux princes et à la nation. Bien plus, quoique les partis dynastiques se soient montrés depuis 1848 peu favorables à la Révolution, la force des choses les y ramène; et comme la France, dans toutes ses fortunes, a toujours aimé à se donner un Premier, à marquer son unité par un symbole, il y aurait exagération à nier la possibilité d'une restauration dynastique. Que de républicains nous avons entendus dire : Celui-là sera mon prince, qui arborera la pourpre de la liberté et de l'égalité! Et ce ne sont ni les moins purs ni les moins intelligents; il est vrai qu'ils n'aspirent pas à la dictature.

Toutefois il faut reconnaître que si le principe dynastique peut jouer encore quelque petit rôle, ce ne sera que comme instrument de transition du régime politique au régime économique. Dès à présent, on ne saurait nier qu'il est considérablement amoindri. Le système constitu-

tionnel, condition *sine quâ non* de la royauté moderne, a détruit le prestige de la monarchie. Le chef couronné de l'Etat n'est plus un vrai roi, c'est un médiateur entre les partis. Que sera-ce, quand l'équilibre se produira de lui-même dans l'Etat par le fait de l'équilibre des forces économiques? Les rois eux-mêmes ne se prennent plus au sérieux : ils ne sont plus la personnification de leurs peuples. La postérité des rois peut revenir, nous savons d'avance à quelles conditions, la royauté jamais. Elle n'est plus même un mythe : *Non datur regnum aut imperium in œconomiâ.*

D. — Et du système parlementaire qu'augurez-vous?

R. — Malgré ses précédents équivoques, la bascule qui l'a déshonoré si longtemps tenant à des causes purement économiques, sa réapparition est inévitable. Le parlement est devenu une forme de la pensée française : il survivra à toutes les dynasties. La révolution économique, en constituant selon les vrais principes le pouvoir social, modifiera peut-être les mœurs parlementaires ; elle n'abrogera pas l'institution. Les langues et le génie des langues varient; l'éloquence revêt des formes plus ou moins heureuses : la parole est inamovible comme la pensée.

D. — Quel a été, jusqu'à présent, le plus grand acte de la Révolution ?

R. — Ce n'est ni le serment du Jeu de paume, ni le 4 août, ni la Constitution de 91, ni le jury, ni le 21 janvier, ni le calendrier républicain, ni le système des poids et mesures, ni le grand-livre : c'est le décret de la Convention du 10 novembre 1793, instituant le culte de la Raison. De ce décret est émané le sénatus-consulte du 17 février 1810 qui, en réunissant l'Etat du pape à l'empire, déchira pour toute l'Europe le pacte de Charlemagne.

D. — Quel sera le plus grand acte de la Révolution dans l'avenir?

R. — La démonétisation de l'argent, dernière idole de l'Absolu.

D. — La République organisée selon les principes de l'économie et du droit, croyez-vous l'Etat à l'abri de toute agitation, corruption et catastrophe?

R. — Assurément, puisque, grâce à la balance universelle, n'étant plus possible à âme qui vive de s'approprier,

par violence ou par adresse, le travail d'aucun, le crédit et la force de tous, le prétexte, la cause et le moyen manquant à un 18 brumaire, à un 2 décembre, l'édifice politique ne peut plus s'écarter de la perpendiculaire : il est assis de niveau, il a conquis ce qui lui manquait auparavant, la stabilité.

D. — L'humanité est avant tout passionnelle ! que sera sa vie quand elle n'aura plus ni prince pour la mener à la guerre, ni prêtres pour l'assister dans sa piété, ni grands personnages pour entretenir son admiration, ni scélérats ni pauvres pour exciter sa sensibilité, ni prostituées pour assouvir sa luxure, ni baladins pour la faire rire de ses cacophonies et de ses platitudes?

R. — Elle fera ce que dit la Genèse, ce que recommande le philosophe Martin dans *Candide*, elle cultivera son jardin. L'exploitation du sol, autrefois part de l'esclave, devenue le premier des arts comme elle est la première des industries, la vie de l'homme se passera dans le calme des sens et la sérénité de l'esprit.

D. — A quand la réalisation de cette utopie?

R. — Aussitôt que l'idée sera vulgarisée.

D. — Mais comment vulgariser l'idée si la bourgeoisie demeure hostile ; si le peuple abruti par la servitude, plein de préjugés et de mauvais instincts, reste plongé dans l'indifférence ; si la chaire, l'académie, la presse, vous calomnient ; si les tribunaux sévissent ; si le pouvoir met la sourdine? Pour que la nation devînt révolutionnaire, il faudrait qu'elle fût déjà révolutionnée. Ne devons-nous pas en conclure, avec les vieux démocrates, que la Révolution doit commencer par le gouvernement?

R.—Tel est, en effet, le cercle où semble tourner le progrès et qui sert aujourd'hui de prétexte aux entrepreneurs de réformes purement politiques : “ Faites d'abord la Ré- “ volution, disent-ils, après quoi tout s'éclaircira. „ Comme si la Révolution elle-même pouvait se faire sans idée ! Mais rassurons-nous : de même que le manque d'idées fait perdre les plus belles parties, la guerre aux idées ne sert qu'à pousser la Révolution. Ne voyez-vous pas déjà que le régime d'autorité, d'inégalité, de prédestination, de salut éternel et de raison d'État, devient chaque jour, pour les classes nanties, dont il torture la

conscience et la raison, plus insupportable encore que pour la plèbe, dont il fait crier l'estomac? D'où nous conclurons que le plus sûr est de nous en tenir au mot du fou royal: *Que ferais-tu, sire, si, quand tu dis oui, tout le monde disait non?* Faire accoucher de ce *Non* la multitude, c'est tout le travail du bon citoyen et de l'homme d'esprit.

D. — Renoncez-vous à l'insurrection, le premier des droits, le plus saint des devoirs?

R. — Je ne renonce à rien : je dis qu'il est absurde de mettre dans une constitution politique une garantie qui manque toujours à l'heure où on la réclame. Quand les idées sont levées, les pavés se lèvent d'eux-mêmes, à moins que le gouvernement n'ait assez de bon sens pour ne les pas attendre.

D. — Quoi de la tyrannie et du tyrannicide?

R. — Nous en parlerons ailleurs : ce n'est pas matière de catéchisme.

D. — Mais quoi! si tant d'intérêts menacés, tant de convictions froissées, tant de haines allumées, avaient enfin le courage de vouloir résolûment ce qu'ils veulent, l'extinction de la pensée révolutionnaire, ne se pourrait-il que le droit fût définitivement vaincu par la force?

R. — Oui, si!... Mais ce *si* est une condition impossible. Il faudrait pour cela arrêter le mouvement de l'esprit humain. Vous trouverez, quand vous voudrez, quatre fripons qui se concerteront pour un coup de bourse; je vous défie de former une assemblée qui décrète le vol. De même vous pouvez, par les lois sur la presse, défendre telle et telle discussion : vous ne décréterez jamais le mensonge.

Contre toutes les forces de la réaction, contre sa métaphysique, son machiavélisme, sa religion, ses tribunaux, ses soldats, il suffirait, en désespoir de cause, de la protestation qu'elle porte avec elle. La même humanité a produit, en temps divers, la conscience religieuse et la conscience libre. N'est-ce pas l'émigration qui, en 1814, ramena la liberté? Tout de même, si nous manquions à notre tâche, les conservateurs d'aujourd'hui seraient les révolutionnaires de demain. Mais nous n'en sommes pas réduits là; l'idée fait son chemin, et le droit sanctionnateur et vengeur ne paraît pas près de s'éteindre au cœur des hommes.

---

# CINQUIÈME ÉTUDE

## L'ÉDUCATION

—

### A SON ÉMINENCE

MONSEIGNEUR LE CARDINAL MATTHIEU
ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

MONSEIGNEUR,

Napoléon Ier dit dans ses Mémoires :

Mon enfance n'eut rien de remarquable ; je n'étais qu'un enfant curieux et obstiné.

C'est justement ce que l'on peut dire de la plupart des enfants du peuple.

Je m'étais toujours flatté, sous ce rapport, d'être au niveau de la multitude et du grand homme, et ne m'attendais pas que, sous l'inspiration de mon archevêque, un entrepreneur de biographies viendrait chercher dans l'insignifiance de mes premières années les symptômes de ce que, trente ans plus tard, en suivant obstinément le sillon de mon siècle, je devais devenir.

J'avais tort, certes : rien n'est indifférent au chrétien. Pour lui tout est préordonné : race, condition, inclinations, premières influences. Dites à ce chrétien, d'un individu pris au hasard, que cet homme est né pauvre, de

parents à l'humeur entreprenante, raisonneuse, insoumise, sarcastique, comme on en trouve aujourd'hui partout, il vous répondra en hochant la tête que c'est une bouture de quatre-vingt-treize, que certainement Dieu ne l'aime pas.

Né au plus épais de ce limon révolutionnaire, je devais donc avoir reçu une éducation en rapport avec mon origine, avec le sang rustique qui coule dans mes veines, avec cet esprit de critique qui a fait de mes auteurs et collatéraux des liseurs de Codes, qui ferait bientôt de la nation tout entière une société de démons, si les Ignorantins n'y mettaient ordre.

C'était chaque jour (chez mon père) un concert d'imprécations contre la Providence, contre la société, contre les hommes.

Ainsi l'affirme mon biographe, et je ne doute pas qu'il n'ait puisé ses renseignements à bonne source.

Ma foi, s'il faut vous dire la vérité, monseigneur, nous faisions encore pis, ne pensant guère plus à la Providence que nous ne comptions sur la société; et vous savez que l'indifférence en matière de religion est bien autre chose que le blasphème. Je l'avouerai donc, on pratiquait chez nous avec tiédeur; mais si tiède qu'elle fût, cette pratique pouvait paraître encore méritoire, tant on en attendait peu de chose. Mais on n'était pas ce qui s'appelle blasphémateur, incrédule; on avait la foi du charbonnier; on aimait mieux s'en rapporter à M. le curé que d'y aller voir. " La religion, disait mon oncle Brutus, est aussi né-
" cessaire à l'homme que le pain; elle lui est aussi perni-
" cieuse que le poison. „ J'ignore où il avait attrapé cette sentence antinomique, dont je n'étais pas alors en état d'apprécier la valeur. Mais je sais fort bien que, tout en acceptant le *pain*, sans nous enquérir de la farine, nous avions grand'peur du *poison*, ce qui nous tenait perpétuellement dans l'occasion prochaine de l'incrédulité. Le premier cependant, et je crois le seul de la famille jusqu'à présent, je suis devenu pour tout de bon *esprit fort et le plus grand blasphémateur du siècle*, comme vous l'avez écrit quelque part. Il est bien que vous sachiez comment cela m'arriva.

Mes premiers doutes sur la foi me vinrent vers ma

seizième année, à la suite de la mission qui fut prêchée en 1825 à Besançon, et de la lecture que je fis de la *Démonstration de l'existence de Dieu*, par Fénelon. Daniel Stern, dans son *Histoire de la Révolution de* 1848, rapporte à mon endroit cette anecdote, qui est vraie. Quand je sus par le précepteur du duc de Bourgogne qu'il y avait des *âthées* (j'écris ce mot comme on le prononce à Besançon), des hommes qui nient Dieu, et qui expliquent tout par la déclinaison des atomes, ou, comme dirait La Place, par la matière et le mouvement, je tombai dans une rêverie extraordinaire. J'aurais voulu entendre ces hommes défendant eux-mêmes leur thèse, les lire, comme je lisais Fénelon. Curiosité dangereuse, si vous voulez, et qui ne pronostiquait rien de bon, mais qui témoignait après tout de mon désir de m'instruire, et, j'ose le dire, de ma sincérité. Car enfin, s'il n'y avait, quoi qu'on dise, point de Dieu! S'il y avait autre chose que Dieu! Ou si Dieu n'était rien de ce que le peuple pense, et que les prêtres disent! Si le rôle que cet être mystérieux joue dans le monde était en sens contraire de ce que notre religion suppose!... Où cela nous mènerait-il? Où cela ne nous mènerait-il pas?

A ce propos, je consignerai ici un fait que, malgré mon scepticisme naissant, il me fut impossible d'attribuer au *clinamen*. Etant au collége, je reçus pour prix, pendant cinq années consécutives, 1° trois fois l'*Abrégé de l'Ancien Testament*, par Loyaumont, 1 vol. in-12; 2° deux fois les *Vies des Saints*, extraites de Godescart, aussi in-12; pendant que certains de mes camarades, mieux qualifiés, recevaient de bons ouvrages de littérature et d'histoire. Si, me disais-je, le *clinamen* était la loi de l'univers, c'est juste le contraire qui arriverait. Moi, qui suis pauvre, et qui ne peut pas même acheter mes livres de classe, je fais le vide, et les piles de prix devraient m'échoir en raison de la pesanteur. Il faut donc qu'une autre force les détourne. Il y a de la Providence là-dessous! Ah çà! voudrait-elle faire un Stanislas Kostka du fils du tonnelier?... Cette réflexion, qui était en même temps une explication telle quelle du phénomène, eut pour moi un double avantage : d'abord, de me préserver de l'envie, ensuite de me mettre sur mes gardes.

Mon biographe cite un autre trait de la dureté de m n âme :

A l'époque de sa première communion, les maximes chrétiennes ne peuvent terrasser son orgueil.

Serais-je noté sur les registres de la paroisse? Peste! quelle police!

J'avais un peu plus de dix ans quand je fis ma première communion, et n'avais lu à cette époque que l'Evangile et les *Quatre Fils Aymon*. J'étais dans la plenitude de mon innocence; et si le curé Sirebon, qui me confessait, était de ce monde, il vous en raconterait des traits risibles. Sa prudence, à coup sûr, y allait plus vite que mon étourderie. Le plus gros péché dont j'aie souvenance est qu'au sermon de la Passion qui nous fut prêché l'avant-veille de ce grand bonjour, les filles, dont les bancs étaient placés vis-à-vis de ceux des garçons, pleuraient à chaudes larmes, et que cela me donnait envie de rire. Vous figurez-vous ces Madeleines de dix à onze ans? A cet âge, je ne pouvais guère comprendre le cœur féminin et ses précoces tendresses. Pauvres petites! Elles sont vieilles à cette heure. Je voudrais savoir comment, avec les munitions du catéchisme, elles ont résisté aux assauts de l'amour, aux séductions de la vanité et aux découragements de la misère.

Pourquoi n'en conviendrais-je pas? J'ai toujours eu peu de goût pour les œuvres de la vie dévote : me confesser, communier, faire la visite au Saint-Sacrement, baiser le crucifix, assister au lavement des pieds, tout cela me déplaisait; une antipathie profonde pour les clercs, bedeaux et marguilliers, que je regardais comme de fieffés Tartufes. J'avais observé de bonne heure qu'il n'y avait pas de bon Dieu pour un sacristain, et je détestais cette engeance d'église, qui m'eût fait prendre en grippe jusqu'aux plus belles saintes du paradis.

Un de mes amis, forcé comme moi de faire sa première communion, s'était présenté à la sainte table, le *Système de la Nature*, du baron d'Holbach, sur la poitrine, en signe de protestation. Je n'étais pas de cette force, mais je bataillais avec le confesseur, et je me rappelle fort bien qu'un jour qu'il me grondait d'avoir mangé, en temps de maigre,

des pommes de terre cuites avec de la graisse de cochon, — vous comprenez que nous n'avions pas autre chose, — je lui répondis : *Mon père, mon pâque ne vaut pas votre vendredi-saint!*

Tandis que la religion se perd pour le peuple, elle devient pour les riches, comme la musique et les modes, un embellissement de l'existence, je dirais presque un objet de luxe. Quelle peut être la cause de ce revirement? Est-ce la *faute de Voltaire?* Est-ce la *faute de Rousseau?* Ou n'est-ce pas celle de l'Eglise? Nous en jugerons tout à l'heure.

---

## CHAPITRE PREMIER

Idée générale de l'éducati n. — Intervention de l'idée religieuse.

I. — Après la morale, l'Eglise a toujours regardé l'éducation comme son triomphe; c'est le plus beau fleuron de sa couronne. Il n'y a qu'elle, à l'entendre, qui sache élever la jeunesse, former son esprit et son cœur. Pas n'aurai besoin d'un long discours pour montrer qu'en fait d'éducation, pas plus qu'en fait de morale, l'Eglise n'a le droit de se montrer fière.

Et d'abord, qu'est-ce que l'Eglise apporte dans l'éducation des sujets qu'elle élève? Que fournit-elle du sien? Quel est son rôle, sa spécialité?

En principe, l'éducation de l'individu est homogène et proportionnelle à l'état de l'espèce : c'est la concentration dans l'âme du jeune homme des rayons qui partent de tous les points de la collectivité.

Toute éducation a donc pour but de produire l'homme et le citoyen d'après une image en miniature de la société, par le développement méthodique des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'enfant.

En autres termes, l'éducation est la *création des mœurs* dans le sujet humain, en prenant ce mot de mœurs dans son acception la plus étendue et la plus élevée, qui comprend non seulement les droits et les devoirs, mais encore tous les modes de l'âme, sciences, arts, industries, tous les exercices du corps et de l'esprit.

Or, il est évident que l'éducation ecclésiastique n'a pas précisément pour but de remplir ce programme.

L'Eglise, par exemple, ne se mêle pas du travail des mains; elle ne connaît point des opérations industrielles, agricoles, extractives, voiturières; de la conduite des ateliers, du service des bureaux, magasins, etc. Tout cela cependant compose les mœurs ou formes de la production, dont l'influence est si grande sur l'esprit et le cœur. L'*apprentissage* ne la regarde pas.

L'Eglise n'est pas moins étrangère aux sciences. Il se peut que parmi ses membres elle compte des savants, tels, par exemple, que le fameux Gerbert, qui, malgré sa réputation de sorcier, fut fait pape sous le nom de Sylvestre II. Mais ce n'est pas en tant que prêtres qu'ils sont savants; et il est de fait que pour ce savoir, emprunté d'ailleurs et que l'Eglise qualifie de *profane*, ils n'en sont pas estimés davantage. L'Eglise, en vertu de son institution, n'eut jamais la moindre initiative dans la science : elle l'a souvent persécutée, honnie, pour les services qu'elle rendait sans privilége de l'Esprit-Saint, et plus que jamais elle s'en méfie. Quand Grégoire XIII voulut réformer le calendrier, il s'adressa à un savant non ecclésiastique, Lilio; quand Galilée, poursuivant la science de Lilio, essaya de l'accommoder à la foi chrétienne, il fut torturé par l'inquisition; et quand Mabillon, au rapport de Genoude, empêcha une congrégation romaine de déclarer hérétique l'opinion qui soutient que le déluge de Noé ne fut pas universel, ce ne fut point assurément comme théologien qu'il se fit écouter, mais comme savant, et surtout comme conseiller prudent. On ne finirait pas à raconter de telles histoires.

Cependant on peut dire que la science, comme le travail, a aussi ses mœurs, dont l'action sur la moralité générale est incalculable : ce sont ses méthodes, ses classifications, analyses, hypothèses, etc., dont l'accoutumance fera toujours regimber l'esprit contre la foi.

En ce qui concerne les arts, la répugnance de l'Eglise est plus forte encore. Héritière de la tradition pharisaïque, elle a toujours vu, dans la peinture et la statuaire, des auxiliaires de l'idolâtrie; et si Rome, dès le quinzième siècle, grâce à l'émigration des Grecs, s'est relâchée, la Réforme est venue bientôt la rappeler à la sévérité de la

discipline. Au surplus, la critique moderne nie positivement l'*art chrétien*. L'architecture dite gothique date de la fin des croisades; elle fut solennellement abolie par Brunelleschi et Bramante, qui en démontrèrent géométriquement l'ineptie, et ne parut jamais à Rome. La peinture commence à Giotto, élève des anciens. Le christianisme ne peut devenir esthétique qu'en se faisant païen : aussi condamne-t-il absolument la tragédie, la comédie, l'opéra, la danse, les gymnases; il proscrit jusqu'au roman; il voudrait anéantir la littérature grecque et latine. Et la raison de cet ostracisme est évidente : les arts, auxiliaires de la morale, tendent à l'exaltation de la personne humaine, par le déploiement de la force, du talent et de la beauté, ce qui est en opposition diamétrale avec la méthode de mortification et d'oraison que le salut requiert.

Qu'a fait l'Eglise en philosophie? Rien : la question implique contradiction. La philosophie, partout où elle se montre, est le mouvement antireligieux de l'esprit, la marche vers la science, objet étranger à la foi. L'Eglise est THÉOLOGIENNE, c'est sa spécialité; elle se sert de la philosophie, elle n'est pas philosophe. La scolastique, si fameuse autrefois et si oubliée, est sortie tout armée des livres d'Aristote, qui faillit pour ce service être mis au rang des Pères.

L'Eglise connaît-elle de la Justice? A-t-elle une jurisprudence? — Oui, direz-vous, il existe un droit canon. En effet, nous avons montré dans nos précédentes études comment l'Eglise, en vertu de son dogme, a modifié les idées des anciens sur la Justice, dans ses rapports avec le respect des personnes, la distribution des biens, et le gouvernement. Mais, sans revenir sur la critique que nous avons faite de cette prétendue réforme, il suffit d'observer que le droit canon est universellement délaissé, et que, si la jeunesse prend des leçons de droit et d'économie politique, ce n'est pas à l'Eglise qu'elle les demande. L'enseignement de la Justice, de même que son application par les tribunaux, a toujours fait partie du temporel : oseriez-vous traiter cette sécularisation d'hérésie?

L'Eglise, en un mot, ne se charge pas plus de former des citoyens que des producteurs et des artistes. Tel n'est pas l'objet de sa mission; et si l'on a vu des sujets sortis

des mains des prêtre s'élever à un haut degré de dignité civique et humaine, ils ne tenaient pas cet avantage de l'Eglise; il s en étaient redevables à l'énergie de leur nature, et aux influences extérieures qu'ils recevaient de toutes parts. Est-ce l'Eglise ou la philosophie qui a produit cette génération à jamais glorieuse de 1789?

Je viens, en quelques lignes, de récapituler les objets principaux de l'éducation et de l'enseignement : travail, science, art, philosophie, Justice, cette dernière comprenant la morale publique et privée.

Mais l'éducation aussi constitue un art, le plus difficile de tous les arts; une science, la plus compliquée de toutes les sciences, puisqu'elle consiste à informer des mêmes vérités des esprits qui ne se ressemblent point; à saisir des mêmes devoirs des cœurs qui ne s'ouvrent pas du même côté à la Justice. L'éducation est la fonction la plus importante de la société, celle qui a le plus occupé les législateurs et les sages. Aux hommes, il ne faut que le précepte; à l'enfance, il faut l'apprentissage du devoir même, l'exercice de la conscience, comme du corps et de la pensée. L'Eglise, aussi bien que l'université, a produit d'excellents instituteurs de la jeunesse : qui le nie? Il suffit de rappeler Port-Royal, Fénelon; et je sais, sans y croire, tout le bien qu'on a dit des jésuites.

La question n'est pas là. Il s'agit de savoir si l'éducation est par elle-même une profession religieuse et sacerdotale ou une profession purement civile; si du moins l'Eglise, qui en revendique le privilége, possède, pour l'accomplissement de cette grande œuvre, une méthode à elle, un talent, une aptitude, un génie qui lui soit propre et qui découle de son dogme, ou pour mieux dire de la grâce attachée à son ministère. Depuis Xénophon jusqu'à Rousseau et madame Necker de Saussure, l'esprit philosophique a produit de nombreux traités d'éducation, que l'Eglise a copiés, imités, modifiés ou contredits, comme d'autres copient, modifient ou contredisent les procédés de l'éducation ecclésiastique. En quoi l'Eglise se distingue-t-elle essentiellement du laïcisme et de la philosophie?

Pour moi, j'avoue qu'il est impossible de lui reconnaître, ici plus qu'ailleurs, la moindre spécialité. L'éducation

ecclésiastique ne diffère de l'éducation séculière que par l'esprit religieux et les habitudes de piété qui s'y mêlent : pour le surplus, les maîtres ecclésiastiques procèdent comme les maîtres laïques, à telles enseignes que dans les colléges épiscopaux, hormis les devoirs de piété, dont le prêtre seul est le ministre, on se sert indifféremment, pour tout le reste, de laïques et de clercs.

Ainsi, jusque dans l'éducation, l'Eglise, pour être quelque chose, est forcée d'empiéter sur le domaine séculier; elle ne possède rien en propre : tellement l'idéal qui réside en elle est incompatible de sa nature avec tout élément pratique et utilitaire?

Ces éliminations faites, que reste-t-il pour l'enseignement de l'Eglise, et que vient-elle faire dans l'éducation? Quel peut-être l'objet de sa pédagogie?

II. — Toute morale pratique repose sur ce premier principe, commun à la philosophie et à la religion :

*Le péché souille l'âme : vivre avec lui est pire que de mourir.*

Tel est le *dictamen* de la conscience, soit qu'elle s'exprime par le poignard de Lucrèce, qui se tue pour une souillure à laquelle elle n'a pas consenti, mais dont la tache lui reste; soit qu'elle éclate avec plus d'énergie encore dans le sacrifice de Caton, qui, désespérant d'atteindre le tyran, se frappe lui-même plutôt que d'assister au viol de la république.

Il est de mode parmi les chrétiens de blâmer et vitupérer ces suicides héroïques. Saint Augustin a trouvé moyen de plaisanter Lucrèce; la troupe des historiographes s'est ruée sur Caton. Passons, si l'on veut, sur le fait même du suicide, qui fait une question à part, et admettons que Lucrèce, Caton, Brutus, toutes ces grandes âmes qui, en face du déshonneur, ne marchandaient pas leur vie, si elles avaient eu l'avantage de naître dans la foi du Christ, auraient su faire mieux que de mourir. Mais n'est-il pas vrai que leur résolution, telle quelle, atteste l'horreur intime de l'âme pour le péché, et l'essentialité de notre vertu? *Potiùs mori quàm fœdari!* plutôt la mort que l'indignité! Maxime aussi vieille que l'homme, qui témoigne

de l'intuition que l'âme a d'elle-même et de sa pureté; maxime qui, si elle est juste, crée immédiatement et sans autre secours l'éthique et la pédagogie; si elle est fausse, les entraîne l'une et l'autre. Toute notre hygiène, et en cas de maladie toute notre médication morale, est établie sur ce fondement.

Cependant à cette loi, d'ordre psychologique, le christianisme ajoute une considération d'un autre ordre :

*Le péché*, dit-il, *offense Dieu*, *qui le défend*, *et tôt ou tard le punit.*

A première vue, il ne semble pas qu'il y ait là rien qui affecte le principe; au contraire. Pour fuir le mal et pratiquer le bien nous avons deux motifs, le respect de nous-mêmes et celui de la Divinité. Quel tort le second peut-il faire au premier?

*Ne quid nimis :* je me défie de ce dualisme.

Ne nous laissons pas étonner par cette apparition mystérieuse de l'idée divine; et puisque, en fait de morale, il s'agit avant tout de nous-mêmes, et subsidiairement d'un Autre soi-disant intéressé, raisonnons de cet Autre, que nous ne connaissons pas encore, avec la dignité et le sang-froid qui conviennent à un être moral et libre.

D'abord, de quoi Dieu se mêle-t-il? Je n'ai jamais entendu dire qu'il m'ordonnât, à peine de lèse-majesté envers sa personne, de manger, de respirer, de dormir, de faire aucune des fonctions qui intéressent ma vie animale. Que je jouisse ou que je pâtisse, il ne s'en fâche pas ; il me laisse à ma propre direction, sous ma responsabilité exclusive. Pourquoi n'en use-t-il pas de même à l'égard de ma vie morale? Est-ce que les lois de ma conscience sont moins certaines que celles de mon organisme, ou plus impunément inviolables? Quand je fais le mal, le péché ne me punit-il pas à l'instant, par la honte et le remords, comme la vertu, si je fais bien, me récompense par l'opinion de ma valeur? *Nonne si benè egeris recipies*, *sin autem malè*, *statim in foribus peccatum?* dit Jéhovah lui-même à Caïn dans la Genèse. N'ai-je donc pas assez, pour observer ma loi intérieure de cette double sanction de la joie et de la tristesse; de même qu'il ne suffit, pour soi-

gner mon corps, de la double sanction de la maladie et de la santé?

De quelque côté que l'on aborde la question, soit du côté de Dieu, soit du côté de la conscience, le motif de religion, pour une âme qui réfléchit et qui se respecte, a droit de surprendre. Mais voici qui est plus fâcheux encore.

Je veux que Dieu s'intéresse, autant qu'on le dit, à ma vie morale, alors qu'il prend si peu de souci de ma vie organique : qu'en peut-il résulter pour ma moralité? Car enfin ce n'est pas du profit que Dieu peut tirer pour lui-même de ma vertu qu'il s'agit ici, mais de ma propre perfection; ce n'est que pour mon bien, à moi, que Dieu, joignant son commandement à celui de ma conscience, me prescrit d'être sage. Cela étant, je demande ce que mon obéissance ajoutera à ma valeur? Rien du tout. En face de Dieu, je suis comme le vassal vis-à-vis de son suzerain. Tant que je paie le tribut, je reste pour cette Majesté une créature soumise, un bon serviteur si l'on veut; je ne deviens un sujet moral qu'autant que, par une volontaire adhésion, je me respecte moi-même dans sa loi : ce qui constitue entre la religion et la morale une différence irréductible, que nous verrons bientôt se changer en un véritable antagonisme.

Il en est de l'assentiment du cœur comme de l'adhésion de l'esprit. De même que ce n'est pas par ma foi à la parole révélée que je fais acte d'intelligence, mais par le jugement que je porte sur cette révélation; de même ce n'est pas non plus par ma piété envers le Ciel que je fais acte de sens moral, mais par ma libre vertu. Otez cette liberté de ma conscience et de ma raison, je ne suis plus qu'un esclave, un animal plus ou moins docile, mais dénué de moralité, indigne par conséquent de l'estime de son maître.

Je pourrais appuyer cette analogie d'une multitude de textes empruntés à la théologie et à la Bible. Saint Paul veut que notre obéissance soit raisonnée, *rationabile sit obsequium vestrum;* il répudie la foi servile. Et le psalmiste nous recommande de méditer sans cesse la loi de Dieu. Comment donc ne pas conclure, *à pari*, de cette prémisse, que l'obéissance à la loi n'étant méritoire qu'autant qu'elle

est libre et que la loi est avouée par la conscience, la religion, au point de vue de la morale, ne sert de rien?

Observons, en passant, que la qualité de Dieu ne fait rien à la chose. Mettez à la place du Christ Jupiter ou Allah; mettez la Nature, l'Humanité ou un soliveau : le résultat reste le même. Quels que soient le dieu et le sentiment qu'il m'inspire, dès là qu'en faisant le bien je ne suis plus poussé par la seule inspiration de ma conscience, le mérite de mon action est nul; dans la balance de la Justice, c'est zéro.

Donc la religion, de quelque espèce qu'on la fasse, naturelle ou surnaturelle, positive ou mystique, n'ajoutant rien à la moralité de l'homme, est inutile à l'éducation. Loin de la servir, elle ne peut que la fausser, en chargeant la conscience de motifs impurs et en entretenant la lâcheté, principe de toute dégradation.

III. — Ainsi parle la théorie : que dit à son tour l'expérience?

A force de recommander la piété envers les dieux comme le point capital de la morale, insensiblement on lui a subordonné la Justice. Le respect de l'humanité et de ses lois a passé après la crainte, toujours plus ou moins intéressée, des natures supérieures; de cette crainte, par elle-même immorale, le sacerdoce a fait le principe de la vertu, *initium sapientiæ timor Domini.* Ce qui n'était proposé d'abord que comme motif auxiliaire d'attachement au bien et d'horreur pour le mal est devenu la raison principale et prépondérante. Alors, l'intervention de la Divinité dans la vie intérieure érigée en article de foi, la conscience s'est fanée; la piété diminuant, les mœurs se sont corrompues; et l'homme, pour avoir voulu se donner l'appui d'une idole, a été DÉCHU : le soi-disant péché *originel* n'a pas d'autre origine.

Telle fut l'influence de la piété pendant la première période religieuse, qui embrasse les vingt siècles avant l'ère chrétienne.

La suite se devine.

Démoralisée par une première religion, la conscience cherche son salut dans une réforme. Elle se crée une divinité rédemptrice, capable de lui rendre sa vertu primi-

tive, et de lui refaire une Justice. C'est l'œuvre dont le christianisme, religion par excellence de la chute et de la réhabilitation, voulut bien se charger, en se définissant lui-même dans la proposition suivante, qui forme, avec les deux énoncées plus haut, sa pédagogie :

*La religion est l'ensemble des moyens thérapeutiques et prophylactiques, enseignés par Dieu même, par lesquels l'homme dégradé se rétablit dans la vertu et conserve ses mœurs.*

Remarquons la logique de ce nouveau système, auquel tendent fatalement, comme à leur dernière forme, toutes les religions nées et à naître.

L'homme, bien qu'il eût été créé en état d'innocence, ne possédant pas en soi la raison suffisante du bien, ne pouvait guère manquer de faillir. Plus il se sentait de lumière, de vertu et de liberté, plus il devait tendre à rompre le petit bout de chaîne que lui avait imposé le Créateur. Ce n'est donc pas à lui-même, à une réaction vertueuse de sa conscience qu'il doit demander la réparation de son péché ; c'est à l'Essence supérieure, dont la parole a allumé dans le cœur de l'homme le flambeau de la loi, et qui seule possédant la sainteté, peut communiquer à son serviteur, avec le précepte, la force de le pratiquer, d'y persévérer, et, s'il s'en écarte, d'y revenir.

En sorte que l'on peut considérer l'éducation chrétienne comme une sorte d'allopathie mentale, suivant laquelle l'homme, atteint d'une affection constitutionnelle et actuellement prévaricateur, est rendu au bien, non par l'énergie habilement excitée de son âme, mais par l'application des grâces ou vertus médicinales de l'être saint, qui est Dieu.

Cela posé, voici comment l'Eglise entend combattre le péché, former et soutenir les mœurs, armer la conscience contre ses propres faiblesses.

Tandis que l'éducation profane s'applique à façonner l'homme dans son corps, dans son intelligence, dans ses rapports sociaux, par la démonstration des lois de la nature et de l'esprit, par l'enseignement du droit et de la civilité, l'Eglise, par des conjurations appelées *sacrements* dont elle a le privilége, par l'exorcisme hebdomadaire et

anniversaire de ses *offices*, par la pratique de la *mortification* et de l'*oraison*, par la *direction d'intention*, surtout par une *foi* absolue aux *vérités révélées*, prétend attaquer le péché dans son germe, émonder la volonté, et donner à nos inclinations toute la moralité dont elles sont susceptibles.

Tel est l'objet de l'enseignement chrétien proprement dit : ceux qui, spiritualisant davantage, ont prétendu dégager le christianisme de ce rituel, et le réduire au pur amour de Dieu et à la pure morale, ont été déclarés quiétistes, athées, qui pis est immoraux, en conséquence retranchés de la communion de l'Eglise et voués à l'enfer.

C'est d'après ce principe que le fondateur principal de la secte chrétienne aurait été, par un oracle particulier, nommé *Iésus*, sauveur, libérateur, guérisseur, du même nom que les *Esséniens*, en grec *Thérapeutes*, comme qui disait guérisseur de consciences, par l'allopathie théurgique.

Et s'est pour se conformer à la même pensée que ledit Iésus aurait dit à ses disciples :

Allez, enseignez toutes les nations; baptisez-les (lavez-les, purifiez-les), au nom du Père, du Fils et de l'Esprit, et donnez-leur communication de mes ordonnances. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.

IV. — J'avoue, malgré le respect que m'inspire le nom du Christ, que ma raison ni ma conscience ne sauraient se plier à ce système, dont le pendant avait été donné dans la haute Asie, plusieurs siècles auparavant, par le fameux Bouddha.

La philosophie naturelle, depuis Bacon jusqu'à Arago, a pour principe que, si l'on veut faire de bonne physique, de bonne chimie, de bonne mathématique, je dirai même, avec Broussais, de bonne médecine, il faut s'abstenir de toute spéculation ontologique et religieuse, ne faire jamais intervenir l'idée de Dieu ou de l'âme, l'autorité de la révélation, la crainte de Satan, l'espérance de la vie éternelle. Sous ces noms divers, c'est toujours l'absolu qui nous poursuit et qui nous égare. Il faut observer attentivement les faits, les analyser avec exactitude, les définir

avec justesse, les classer avec méthode, les généraliser avec circonspection, et ne rien affirmer que ne puisse toujours, et à volonté, confirmer l'expérience.

D'accord avec ces sages, et contrairement à la doctrine du législateur des chrétiens, je soutiens qu'il faut en user de même pour la morale, et que la traiter par la religion, ainsi que le prescrivent le Christ et Bouddha, c'est la corrompre...

L'éducation est un sujet trop vaste pour que je puisse en quelques pages l'embrasser dans toutes ses parties. Je me bornerai donc à l'examen des quatre questions suivantes, qui me semblent devoir emporter le reste :

Comment l'homme est-il constitué par l'Eglise dans sa conscience?

Comment, sous cette même direction, se pose-t-il devant la société?

Comment, au sein de la nature?

Comment, en face de la mort?

Ce que j'aurai à dire de la pédagogie ecclésiastique nous permettra de juger, par voie d'opposition, de ce que doit être un jour la pédagogie révolutionnaire. Car, hélas! il ne faut pas nous le dissimluer, même aux jours de la proscription des prêtres, l'éducation du peuple n'a pas cessé d'être chrétienne, et tous tant que nous sommes, générations de 89, de 93, de 1809, de 1814, de 1830 et de 1848, nous avons été faits, la postérité dira si ce fut pour notre malheur ou pour notre gloire, *enfants de Dieu et de l'Eglise.*

---

## CHAPITRE II

L'homme dans son for intérieur. — Symbolique du culte et de la prière. — Double conscience.

V. — La pédagogie de l'Eglise, de même que son économie et sa politique, a donc pour point de départ le dogme de notre malice innée, qu'il est utile en ce moment que je rappelle.

L'homme, par l'infection de sa nature, ne peut de lui-même vouloir efficacement et pratiquer le bien.

Il n'y a point, disait Luther d'après saint Paul, dans l'homme non justifié par le Christ, de vertu morale sans orgueil et sans tristesse, c'est à dire sans péché. Ainsi, nous ne devenons pas justes en faisant ce qui est juste ; mais, étant devenus justes, nous faisons ce qui est juste.

Ce principe admis, la question de l'éducation se réduit pour tout chrétien, et, nous le verrons bientôt, pour tout esprit religieux, à enseigner à l'homme, avec les préceptes de la morale qui par eux-mêmes resteraient impuissants, les pratiques sacramentelles ou justifiantes, dont la dispensation constitue la spécialité propre de l'Eglise.

Eh bien, cette doctrine injurieuse, commune à toutes les religions jusqu'au déisme inclusivement, qui fait de l'homme un sujet incapable *à priori* de penser ses modes, de les vouloir, de les produire, d'y rester fidèle, un sujet réfractaire à sa propre essence; cette contradiction psychologique, peut-être ma raison, accablée du déluge de crimes qui couvre la terre, n'y eût-elle pas répugné, si du moins il était vrai qu'elle apportât à la tyrannie du péché quelque allégement. Mais voilà précisement ce que je nie : je soutiens que, si par nature nous sommes vicieux et pervers, la religion, par sa méthode de justification, nous rend pires.

VI. — Reportons-nous par la pensée à ces sociétés naissantes, où les mœurs se dessinent à peine, où la conscience se cherche encore. Un homme paraît, poète, devin, sacrificateur, maître de cérémonies. Il offre au vulgaire étonné, vis-à-vis des puissances surnaturelles, sa médiation officieuse. D'abord, il s'empare des imaginations par des gestes imposants : on le voit se prosterner, se relever, invoquer le ciel, comme s'il parlait à un personnage visible pour lui seul. Il commande la soumission par la terreur, il capte la confiance par le mystère. Puis, et c'est ici la partie décisive, durable, de son ministère, il s'attache à créer dans la masse des habitudes de piété, à mouler les volontés et les intelligences au moyen de symboles et de rites destinés à rappeler sans cesse au peuple, non la loi morale, que lui-même, prêtre du Très-Haut, ne con-

naît guère plus que ceux au nom desquels il officie, mais le Sujet transcendantal de toute moralité et de toute loi. — Mettons-nous en présence de Dieu, dit le prêtre, *Introibo ad altare Dei :* c'est le résumé de toute la religion antique. Si bien que la Justice, science de vérité, dont le nom était gravé sur le rational d'Aaron ; la morale, promise par le prêtre, et seulement figurée dans l'adoration, se trouve remplacée par un autre sentiment, la crainte de Dieu, les œuvres de justice par les actes de latrie, la vertu par la foi.

Qu'est-ce maintenant que le christianisme, cette loi de réparation qui devait réformer et compléter l'ancienne, ajoute à cela? Reprenez-moi, monseigneur, si je manque d'un iota : car pour vous, comme pour la Révolution, il y va d'un gros intérêt.

Toute votre science religieuse, comme celle des bonnes femmes qui guérissent au moyen de formules secrètes, comme celle des magnétiseurs qui agissent par émanations fluidiques, se réduit à un répertoire de gestes et de formules verbales, dans lesquels vous supposez, sur la foi de vos révélations, et pourvu qu'il s'y joigne une intention sincère, la propriété de guérir l'âme du péché et de la ramener à la sagesse.

Quelle conscience que celle du chrétien, avec son arsenal de paroles magiques, d'incantations, d'obsécrations et de talismans, contre la multitude innombrable des péchés et des démons ! — Celui-ci, dit quelque part le Réformateur évangélique, parlant d'un mauvais esprit que ses disciples n'avaient pu expulser, celui-ci ne se peut vaincre par la seule invocation du Père, du Fils et de l'Esprit, pas même par le nom efficace de Jéhovah : il y faut la prière et le jeûne ! — Pour réfréner l'ardeur du jeune Tobie, l'ange Raphaël (le nom de Raphaël signifie médecine de Dieu), après avoir enfumé la chambre nuptiale avec le foie du poisson pêché dans l'Euphrate, prescrit au nouvel époux de passer la première nuit de ses noces en prières, à genoux sur un prie-dieu, à côté de sa femme. Pour telle autre diablerie on conseille l'aumône. Mais voyez la pente ! L'efficacité de l'aumône a aussi ses bornes : Donnez alors, donnez à l'Eglise ce qui, donné aux pauvres, ne vous aurait pas réussi... Je m'abstiens de tout commentaire.

VII. — Arrêtons-nous un moment sur cette théurgie, inséparable de tout système religieux.

L'homme qui, après avoir par l'activité de son entendement formé le concept de Dieu, fait intervenir ensuite ce concept dans sa raison pratique comme sujet, motif et sanction de la Justice; cet homme-là, ai-je dit (2e *Étude*), sera conduit tôt ou tard à mettre son concept en harmonie avec la fonction que sa conscience lui assigne, c'est à dire qu'il le réalisera en âme et en corps, et finalement s'en fera une idole.

La substantification du concept divin, par suite son animation, sa personnalité, son incarnation, son histoire, toutes ces concrétions mystérieuses dont se compose la théologie dogmatique, ont leur origine dans l'attribution que l'homme primitif fait à un sujet métaphysique, autre que lui-même, de l'autorité justicière, qui est sa prérogative.

La même évolution, de l'abstrait au concret, s'observe dans les actes du culte.

Le Dieu créé pour le besoin imaginaire de sa conscience, le croyant en conclut, il ne peut pas ne pas en conclure, qu'une communication, un rapport, existe entre son âme et la Divinité. Ce rapport, que les théistes discrets renferment dans les profondeurs de la conscience, et auquel ils attribuent les inclinations vertueuses de l'âme, l'homme d'une foi plus rayonnante ne tarde pas à le découvrir hors de la conscience, dans les facultés de son être et les phénomènes de la nature. Tout est, pour le vrai croyant, manifestation de la Divinité. Et, comme la distinction entre les choses spirituelles et les corporelles est une pure fiction de la dialectique, le théiste, qui admet l'existence de rapports entre lui et la Divinité, tend invinciblement à extériorer ces rapports, à en saisir la trace dans certains faits matériels, symboles, signes ou véhicules de l'action divine, auxquels il attribue par conséquent la même efficacité qu'à une impression immédiate de Dieu.

La foi aux sacrements est donc partie intégrante de la foi à la Divinité : ce qui rentre dans la proposition antérieurement démontrée, que toute religion *naturelle*, pour peu qu'elle ait de racines et qu'elle prenne de developpement, deviendra tôt ou tard religion RÉVÉLÉE, toute adoration en esprit se traduira en génuflexion.

Or, le sacrement, qu'est-il autre chose qu'un pur fétichisme? De la profession de foi du *Vicaire savoyard* à celle du sauvage il n'y a que la distance du principe à la conséquence : par où l'on voit que le plus raisonnable des deux ne serait pas le philosophe, si ce n'était une condition de la philosophie de commencer toujours par l'inconséquence.

VIII. — Comme l'eau lave le corps de ses souillures, ainsi, dit le sacramentaire, l'ablution faite suivant le rit sacré, avec la foi, ou seulement avec l'intention voulue, purifie l'âme de sa tache d'origine. Que nous enseigne la religion par ce mystère? C'est qu'en principe toute la nature est pénétrée de Dieu; que les phénomènes qui nous entourent sont des rapports, non seulement de l'ordre physique, mais aussi de l'ordre divin; que par conséquent, pour obtenir la grâce par le véhicule des phénomènes, il suffit de nous unir, d'intention, à la divine miséricorde, en même temps que nous remplissons, de corps, la condition de la phénoménalité. C'est pour cela que, dans le sacrement, la *matière* est plus qu'un signe ou un symbole; elle acquiert une vertu surnaturelle, qui la rend nécessaire à l'accomplissement du mystère. Il est si vrai, par exemple, que l'eau est indispensable à la régénération chrétienne, que, si vous supprimez de la profession de foi du néophyte l'infusion liquide, malgré toutes les invocations il n'y a pas de baptême, et le péché subsiste. Au contraire, qu'un incrédule, un juif, un mahométan, ondoie le nouveau-né, en prononçant sur lui la formule : *Je te baptise, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, l'enfant est chrétien, il est entré en grâce; que la mort le frappe, il verra Dieu.

Ainsi la pensée religieuse, après avoir conçu le monde transcendantal, fait produire à ce monde, par l'intermédiaire des créatures visibles, des effets surnaturels. De là les miracles opérés par le nom de Jéhovah, par le manteau d'Elie, le bâton d'Elisée, les clous de la vraie croix, les ossements des saints; de là la vertu attribuée au saint chrême, aux saintes huiles, aux images, médailles, scapulaires, etc., dans lesquels toute l'Eglise considère, suivant le plaisir de Dieu, des intermédiaires, instruments ou vé-

hicules de l'action du ciel. De là, enfin, chez les ministres du culte, et généralement chez tous les croyants, une certaine disposition à se contenter, de la part des indifférents, des démonstrations extérieures : ils espèrent toujours que par l'efficace qu'il a plu à Dieu d'attacher aux symboles de son culte, l'acte matériel, réagissant sur la volonté, déterminera la foi. Une seule comparution à la messe, un semblant de confession, un rien, suffit à leur piété. On les accuse d'hypocrisie ; on se trompe. Ce que le mondain traite ici de grimace, et qui de sa part serait une indignité, prouve précisément la sincérité du fidèle.

IX. — En 1848, quand les pétitions pleuvaient à l'Assemblée nationale des quatre coins de la France demandant que je fusse expulsé comme *athée*, je reçus une lettre envoyée de province. L'écriture était belle, l'orthographe irréprochable ; assez de distinction dans le style. Ni signature, ni adresse ; l'auteur cependant était une femme, de plus, disait-elle, jeune encore, vivant dans le monde, *qui allait au bal*, *quand il y avait des bals*, et qui, depuis la République apparemment, ne s'occupait plus que des choses de Dieu. Dans le pli de la lettre, une médaille de la Vierge, attachée à un cordon de soie.

Vous ne voulez pas de Dieu, me disait-elle. Malheureux ! que voulez-vous donc ?... Vous ne me connaissez pas, et probablement vous ne me connaîtrez jamais ; mais vous m'avez fait bien du mal... Je vous demande en grâce, monsieur, portez cette petite médaille, bien précieuse pour moi, et notre bonne mère vous sauvera malgré vous. Je vous l'envoie à l'insu de mon mari, bien que sans doute il m'eût approuvée. Comme vous, monsieur, il est un homme d'intelligence, mais avec la différence que lui croit en Dieu et l'adore.

Sur-le-champ, j'ôte mon habit, ma cravate, et je passe sous ma chemise la petite médaille... Aujourd'hui que le temps est loin, je ne puis m'empêcher de frémir encore de mon imprudence. Se figure-t-on l'*athée* portant une pièce bénite ? Supposez qu'un soir, ramassé dans la rue, mort ou blessé, le médecin du quartier eût découvert sur ma peau cette relique : quel scandale ! Comme les conjectures seraient allées ! J'étais un homme perdu. Eh ! dures cervelles, comme disait le Christ, corps sans âmes, si j'ai perdu

la foi à Dieu, j'ai gagné la foi à l'humanité, cette foi qui se définit Justice et indulgence. Que me fait la dévotion plus ou moins supertitieuse d'une femme? Que pèsent à mes yeux ses prétentions à la sainteté et à la littérature? Je ne crois pas plus à son génie qu'à ses miracles; mais je crois à son héroïsme, à son dévoûment, à cette tendresse surhumaine, qui, malgré la foi, proteste en elle contre la damnation de l'athée; j'attends tout de la vertu de son sacrifice, et j'adore en elle la conscience du genre humain. Ce cordon cette médaille, brinborions ridicules, mais chargés des effluves d'une âme dolente et passionnée, devenaient pour moi un talisman qui devait me garantir de l'excès de ma colère vis-à-vis de l'homme, et de l'ironie à l'égard de la femme. Certes le miracle attendu par ma pieuse donatrice ne s'est pas accompli; elle saura du moins, si elle lit ces lignes, que je n'ai pas failli à son vœu, et que je pourrai me vanter, au tribunal du grand Juge, d'avoir eu dans ma vie un quart d'heure de bonne volonté.

X. — Je ne voudrais pas qu'on m'accusât de plaisanter sur un sujet qui prête tant au ridicule : le libertinage en matière de religion est usé depuis Voltaire. Mais qui ne voit que le christianisme, dernier terme du paganisme, du théisme, est là tout entier? Sans la foi aux sacrements, aux reliques, aux images, il n'y a point de religion. Et comme il n'y a pas de limites dans l'absolu, pas de distinction entre le monde de la nature et le monde de la grâce, la même pensée qui a fait imaginer cette thérapeutique de l'âme a suggéré, pour la satisfaction des intérêts materiels, une foule de pratiques également autorisées, sinon commandées par l'Eglise : en sorte que nous pouvons juger par le caractère de celles-ci de la valeur de celles-là.

Celui qui a pouvoir de nous sauver du péché, se sont dit les dévots, peut nous préserver aussi de toutes maladies et accidents. Ce principe posé, le recours à la Divinité n'a plus de bornes. Il y a donc des formules contre l'influence du mauvais esprit, pour toutes les circonstances de la vie : naissance, puberté, fiançailles, mariage, grossesse, accouchement, relevailles, sevrage, maladies, mort;

— pour toutes les actions : lever, coucher, travail, repos, visites, promenades; — pour tous les temps : solstices, équinoxes, nouvelles lunes, semaines, matin, midi, soir; — pour toutes les affaires : quand le roi va à la guerre et quand il revient de la guerre, quand on installe un préfet, quand on intronise un évêque, quand on bâtit une maison, quand on ouvre une mine, quand on lance un navire, quand on dédie une église ou qu'on fond une cloche; — pour tous les accidents, intempéries et calamités, pluie et sécheresse, tonnerre, grêle, gelée, inondation, incendie, famine, peste, épizootie, etc. Les journaux racontaient naguère qu'un exploiteur de carrière ayant fait bénir ses travaux par l'évêque de Viviers, assisté de tout son clergé, il se détacha de la montagne, au moment de la bénédiction, une masse de cent mille tonnes de pierres : il est vrai qu'on avait eu soin de mettre le feu à une charge de poudre de 10,000 kilogrammes.

Il y a des saints doués, par permission divine, de prérogatives spéciales pour la préservation des fléaux et maladies : naufrages, bêtes féroces, insectes, fièvres, blessures, écrouelles, gale, lèpre, pustule maligne, dyssenterie, épilepsie, hydrophobie; des saints pour la clavelée, le le farcin, le tournil, les rhumatismes, les hémorrhoïdes; des patrons pour tous les métiers, corporations, paroisses, cités, provinces et royaumes. Le christianisme ne laissait rien à faire à la politique, ni à l'économie, ni à l'assurance, ni à la médecine, ni à la stratégie; il avait pourvu à tout par ses recettes : *Ite, docete omnes gentes.*

XI. — Est-ce de lui-même que l'homme, cette créature si belle en son corps, si sublime en son âme, destinée à devenir le type généreux de la vie morale, se plonge avec une sorte de délice dans cet ocean de superstitions? Agit-il sous l'instigation d'un esprit jaloux, par un châtiment de la Divinité, ou par un horrible complot du sacerdoce?

Vous me prendriez pour quelque voltairien attardé, monseigneur, si, après avoir effleuré d'un sourire votre *Instruction religieuse*, je n'en donnais la raison psychologique; si je ne montrais, jusque dans cet abaissement où l'homme peut être conduit par la *Foi*, la grandeur de sa pensée et la poésie de sa conscience.

Disons-le donc, pour l'instruction d'une Eglise ignorante de ses propres mystères : il n'y a véritablement à redresser ici qu'un *quiproquo*. Changez l'adresse, et toute cette déraison apocalyptique devient l'épopée de l'humaine vertu.

Cette source de tout bien et de toute sainteté, que l'ame religieuse appelle son Seigneur, son Christ, son Père, c'est elle-même qu'elle contemple dans l'idéal de sa puissance et de sa beauté. Virgile le dit en propres termes, Dieu est la puissance éternelle de l'humanité :

O pater, ô hominum divûmque, æterna potestas !

Ces génies, ces anges, ces saints, qui forment le cortége du Très Haut, ce sont toutes les facultés de cette âme, qu'elle réalise et personnifie, pour les invoquer ensuite comme ses patrons et ses protecteurs. Ce monstre d'ignominie qu'elle nomme Satan, c'est encore elle, dans l'idéalité de sa laideur. Et cette adoration sans fin, inintelligible au prêtre comme au vulgaire, c'est l'hymne perpétuel qu'elle se chante pour s'exhorter à bien penser, à bien aimer, à bien dire et à bien faire, la *rapsodie*, toujours nouvelle, de ses luttes, de ses misères et de ses triomphes, le battement d'ailes qui l'élève vers les sublimités de la Justice.

Une pareille hallucination, direz-vous, serait plus merveilleuse que la religion même, dont on prétend expliquer ainsi le mystère. Rien de plus naturel, cependant : vous allez en juger.

Du moment que l'homme, incapable, dans les premiers temps, de démêler en soi la Justice dont il éprouve le sentiment, est entraîné par la constitution de son entendement à lui chercher hors de sa conscience un sujet en qui elle réside, ainsi que nous l'avons expliqué déjà (2e *Etude*, chap. II), il est tout simple qu'il invoque ce juste Juge, aussi bien contre les ennemis qui le menacent que contre ses propres inclinations ; qu'il lui demande conseil, qu'il le prie de le fortifier, de le soutenir, de le purifier, de l'élever dans la vertu. C'est donc elle-même que l'âme invoque, prie et conjure ; c'est à sa propre conscience qu'elle fait appel ; et, de quelque façon que soit tournée la prière, elle ne sera que l'expression du moi qui s'adjure sous le

nom de Dieu ; elle n'aura même de sens, elle ne sera intelligible que par cette prosopopée.

Un exemple, familier à tous mes lecteurs, et qui résume à lui seul toute la religion, tout le bréviaire, fera comprendre *cette aliénation* de l'âme humaine, qui, se prenant pour un Autre, s'appelle, s'adore comme l'Eve de Milton, sans se connaître.

XII. — Vous qui donnez la confirmation aux chrétiens, monseigneur, vous savez votre *Pater* sans doute; mais y avez-vous jamais rien compris?

Appel à la souveraine perfection, acte de soumission à l'ordre éternel, de dévoûment à la Justice, de foi en son règne, de modération dans les désirs, de regret des fautes commises, de charité envers le prochain; reconnaissance du libre arbitre, invocation à la vertu, anathème au vice, affirmation de la verité : la morale de quarante siècles est résumée dans ces humbles et émouvantes paroles, que la tradition chrétienne attribue à son Homme-dieu.

Que de douleurs apaisées, de courages affermis, de ressentiments vaincus, de doutes évanouis, par la récitation de cette prière, plus accessible aux cœurs qu'aux intelligences! Quand le pauvre, avili, menteur, fainéant, nous aborde, la prière sur les lèvres, telle est la grâce de cette parole vraiment évangélique, que nous nous sentons portés, malgré nous, à l'aumône. *Pater noster!* Hélas ! à l'exception de quelques privilégiés de la science, c'est tout ce que le peuple sait de ses droits et de ses devoirs. Après le Décalogue et l'Oraison dominicale, néant. Trente-quatre lignes en trente-quatre siècles! Dites-moi donc, monseigneur, à quoi servent les sacerdoces?

Prise au sens littéral, comme fait l'Eglise, l'Oraison dominicale n'est qu'un tissu d'idées niaises, contradictoires, immorales même et impies. On peut en extraire une douzaine d'hérésies condamnées par le saint-siége! et c'est peut-être en s'appuyant sur le *Pater*, entendu à la manière des prêtres, que Jérôme Lalande conclut que son auteur était athée.

Mais pénétrez sous la lettre, toujours absurde quand il s'agit de prière, et cette même oraison va vous paraître d'une morale et d'une rationalité incomparables.

*Père!* — Père de qui, père de quoi? Le Dieu chrétien engendre-t-il à la manière de Jupiter, qu'Homère appelle à si bon droit *père des hommes et des dieux?* Cette interprétation ne saurait s'admettre. Faut-il prendre la chose au sens psychique, et dire que l'âme, émanation de la Divinité, affirme ici son origine céleste? Mais la génération des âmes par le Très Haut ne se comprend pas plus, ne paraît pas mieux fondée que celle des corps; d'ailleurs, la théorie de l'émanation a été condamnée par l'Eglise, et je ne crois pas que la philosophie songe à la remettre en honneur. Dira-t-on que Père a ici le sens de Créateur? L'idée, en effet, est orthodoxe; mais nul doute que l'âme religieuse, en parlant à son *Père*, n'entende que ce père est aussi l'auteur de toute chose. Le créateur n'explique donc pas le Père; et la suite du discours, l'intention évidente du texte, exige davantage. Que reste-t-il, sinon de prendre le nom de Père comme synonyme de souverain, patron, maître à la fois et modèle, suivant ce que dit ailleurs l'Ecriture, *Soyez saints comme je suis saint;* c'est ainsi que dans les maisons religieuses, le chef est dit *abbé*, ou père; que dans la confession, la pénitente appelle le prêtre, mon père; que nous disons les Pères de l'Eglise, etc. Or, quel est-il ce père, régisseur et prototype de l'âme qui le prie? Suivant l'Eglise, c'est Dieu, un être à part, que nous supposons tout bon, tout sage, tout-puissant, à l'image duquel nous sommes créés, et seul capable de nous entendre et d'exaucer nos désirs. Je soutiens que ce Père n'est autre chose que l'âme elle-même, agrandie à ses propres yeux par la conception de l'idée sociale ou de la Justice, élevée, par cette conception du droit, à l'égal de la société même, et qui, incapable de se reconnaître tout d'abord avec ce caractère sublime, s'interpelle sous un nom cabalistique, et se provoque à la vertu par la contemplation de son idéal. Qu'après cela elle conçoive ce *Père* comme créateur de la nature, cela revient à dire qu'ayant atteint par la Justice le sentiment de l'infini, se posant elle-même comme infini, elle fait rentrer dans cet infini toute cause, toute idée, toute puissance, toute vie, parce que l'infini doit tout comprendre, et que l'infini est un. L'âme alors, c'est le Moi absolu de l'égal, c'est Dieu.

*Qui es aux cieux.* — Quelqu'un dans le ciel! Le Juif, qui faisait le ciel de métal, et y logeait comme en un palais son Jéhovah, pouvait le croire; païens et chrétiens du premier siècle, de même. De nos jours, cette localisation matérielle est impossible. Le ciel, c'est partout et nulle part : au pied de la lettre, un non-sens. Il faut donc recourir encore à la figure : le ciel est le sommet de la création, la plus haute pointe de l'Olympe à plusieurs sommets, comme dit Homère, Ἀκροτάτῃ κορύφῃ πολυδείράδος Οὐλυμποιο, tout ce qu'il y a de plus élevé dans les règnes réunis de la nature. *Père qui es aux cieux*, cela signifie donc : Souveraine essence, source de toute Justice, élevée au dessus de toutes les créatures! — C'est Dieu, direz-vous encore. — Vous allez vite en interprétation, et vous vous contentez de bien peu de chose. L'âme ne peut croire, connaître et affirmer que ce dont elle a le sentiment ou l'expérience; et la seule chose dont elle ait ici le sentiment, c'est elle-même, c'est son moi, que rien n'égale dans le monde visible, et qu'elle découvre à travers le télescope de la contemplation transcendantale. L'âme agit ici comme l'enfant qui, apprenant à parler avant de dire moi, se désigne à la troisième personne : conclurez-vous, sur la parole naïve de cet enfant, qu'il est double?

*Que ton nom soit sanctifié.* — Le nom, suivant l'énergie du style oriental, est la même chose que la définition, c'est à dire l'essence. Or, à qui peut convenir ici le vœu de sanctification? A Dieu? C'est impossible. Dieu, malgré tous les blasphèmes et toutes les idolâtries, est inviolable. L'âme pense donc en réalité autrement qu'elle ne s'exprime, et quand elle dit à son Père : *Que ton nom soit sanctifié*, c'est comme si elle se disait : Que par la contemplation de ma pure essence je me sanctifie et me rende de plus en plus semblable à moi-même, à mon type, à mon idéal! C'est, en autres termes, ce que l'oracle de Delphes recommandait, avec moins d'emphase, à l'homme pieux, quand il lui disait : *Connais-toi toi-même.* Quelque violence qu'on fasse aux mots, nous ne sommes plus dans le ciel. Le *sanctificetur* nous fait descendre dans l'humanité : l'Evangile et la Pythie sont d'accord.

*Que ton règne arrive.* — Le règne de Dieu est éternel, dit l'Ecriture; il ne tombe pas dans le temps. La proposition

ne saurait donc regarder encore que l'homme, être progressif, susceptible de s'avancer indéfiniment dans la Justice, et pour qui le règne de Dieu n'est autre chose que l'exaltation de sa propre essence, et le développement de sa liberté. Dieu, dans ce règne, n'a rien à faire.

*Que ta volonté soit faite, sur la terre comme dans le ciel.* — La volonté du Tout-Puissant ne peut pas rencontrer d'obstacle : prise dans la rigueur du terme, la prière serait une impertinence. D'autre part, l'assimilation de la terre au ciel ne s'entend pas mieux, à moins que la *terre* ne soit prise dans un sens figuré, comme nous avons vu tout à l'heure que le *ciel* était pris lui-même. Supposons donc qu'il s'agisse de la volonté de l'âme juste, volonté sans reproche comme celle de Dieu, qui en est la figure ; la pensée, qui tout à l'heure semblait dépourvue de sens, devient sublime. Que ta volonté, ô mon âme, s'accomplisse dans la région inférieure de ma conscience, comme elle se produit dans les hauteurs de mon entendement ! Je vois le bien et je l'approuve, dit le poète, *video meliora proboque;* pourquoi faut-il que je suive le mal? *deteriora sequor!* Est-ce le hasard qui a formé dans le *Pater*, d'un côté cette suite incohérente de pensées inintelligibles ; de l'autre, cette chaîne merveilleuse d'interprétations morales, autant que rationnelles?

*Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.* — L'espèce humaine, courbée sous le péché, est mendiante : c'est tout son argument en faveur de la Providence. Mais il est impossible, avec la foi la plus robuste, d'admettre une Divinité occupée de ces soins quotidiens. Dieu a établi, dès l'éternité et pour l'éternité, l'ordre du monde ; il ne le change pas au gré de nos désirs, pas plus que selon notre mérite ou notre démérite. Nous tombons donc de plus en plus dans l'anthropomorphisme, inadmissible à la foi orthodoxe. Mais ce redoublement *aujourd'hui* et *quotidien*, pour dire au jour le jour, à fur et mesure, si choquant en Dieu, l'Etre absolu, est d'une haute philosophie appliqué à l'être qui passe, à l'humanité. Il signifie, en se reportant aux propositions antérieures, que, si l'ordre moral (divin), considéré dans son ensemble, est réglé selon l'éternité, dans l'application il ne se réalise que selon le temps. *Donne-moi aujourd'hui mon pain quotidien*, c'est à dire

fais-moi connaître, aujourd'hui, et dans toutes les circonstances de ma vie, ce que j'ai à faire pour obéir à l'ordre éternel. Le Christ ne dit-il pas qu'il est le *pain de vie?* C'est la loi de travail pour les individus, de transition pour les sociétés, la plus disciplinaire, la plus morale de toutes les lois.

*Et remets-nous nos dettes.* — Quel compte entre Dieu et l'homme? Quel bail passé entre le fini et l'infini, le nécessaire et le contingent, l'absolu et le relatif? Où est écrit ce contrat? Qui en a rédigé les articles? Qui l'a signé pour moi? Qui en réglera les parties? Quelle redevance stipulée entre l'auteur des choses et son fermier? Je ne revendique point le domaine éminent de cette terre que je laboure en la trempant de mes sueurs : la nature qui m'y a jeté, et le travail dont elle me fait une loi, sont tous mes titres. Mais je ne connais pas le propriétaire... Ce premier membre de phrase est inintelligible : voyons la suite.

*Comme nous le remettons à nos débiteurs.* — La corrélation est flagrante. Ainsi mes rapports avec Dieu sont établis en raison de mes rapports avec mes semblables. Comme je leur aurai fait, il me fera. Pour la seconde fois l'ordre d'en haut est déclaré être la contre-partie de celui d'en bas, mais avec cette différence que, tout à l'heure, c'était ma volonté qui devait se régler sur celle de son Dieu, son modèle, *sicut in cœlo et in terrâ*, et que maintenant c'est la volonté de ce Dieu qui annonce devoir agir selon la mienne. Qui nous expliquera cette énigme?

Restez dans la littéralité, et je vous défie d'en trouver la clef. Revenez au sens topique, et vous vous inclinerez une fois de plus. L'âme qui prie s'exhorte au bien par la contemplation de sa beauté essentielle; mais en même temps elle se reconnaît sujette à faillir, dans les luttes quotidiennes de la vie animale. Comment se relèvera-t-elle de ses chutes? Par l'amour. Point de justification pour l'homme qui n'aime pas, c'est à dire qui ne pardonne point, car c'est tout un, qui ne cherche pas tout à la fois la réalisation de la Justice en lui-même et dans ses frères. Un tel homme n'est pas un saint; c'est un hypocrite, un apostat. *Sauvez-vous par la charité*, cette parole de l'Evangile, mise en chanson, est le principe de la Justice nouvelle, qui arrive à la purification par le pardon, à l'en-

contre de la Justice des anciens temps, qui ne savait que haïr et se venger.

*Et ne nous laisse pas choir dans la tentation, mais délivre-nous...* — Ceci n'a plus besoin de commentaire. Que le sentiment de notre céleste beauté nous ravisse à la tyrannie des attractions inférieures : voilà le sens. C'est une reprise des premières phrases de l'Oraison, une ritournelle dans le goût des antiennes religieuses, et d'après les règles de la versification hébraïque. Les théologiens ont bâti là-dessus leur théorie de la grâce efficace, sans laquelle l'homme ne peut faire le bien ni se relever de ses chutes, mais qui ne manque jamais à celui qui la demande : littéralisme absurde, destructif de toute morale comme de toute philosophie.

*Du Malin.* — Au dernier mot, l'allégorie se montre à découvert. Comme l'idéalité vertueuse a été personnifiée sous le nom de Père, l'idéalité contraire est personnifiée sous celui du Mauvais. L'une des deux personnifications emporte l'autre ; et la prière, allant de la thèse à l'antithèse, mais en restant toujours sur le terrain de l'allégorie, finit comme elle a commencé. Les chrétiens, à l'exemple des mages, ont fait du péché un être réel, créé selon les uns, incréé selon les autres, irréconciliable ennemi du Père, dont toutes les facultés, passions et jouissances sont pour le bien. C'était logique. Qui affirme Dieu, affirme le diable; mais comme le siècle ne croit plus au diable, et que l'Eglise elle-même semble en avoir honte, on me permettra de dire à mon tour que qui nie le diable nie Dieu, en tant du moins que précepteur, modèle et juge de notre moralité : car sur tout le reste je l'abandonne.

*Amen.* — Mot hébreu qui signifie *vraiment.* Quoi! vraiment, cette enfilade d'idées mystagogiques, incompréhensibles, je parle de l'Oraison dominicale d'après l'interprétation chrétienne; cette apocalyse, ce galimatias, ce serait là le sommaire de ma foi, la règle de ma maison, le soutien de ma vertu, le gage de mon immortalité! O Père qui es dans le ciel! Vraiment, si j'étais chrétien, je te réciterais sept fois le jour la prière que le Christ, ton fils putatif, nous a apprise, seulement pour en obtenir de toi l'intelligence.

XIII. — Que le *Pater* soit réellement de la composition

de Jésus, comme le veulent les compilateurs des Evangiles officiels; ou qu'il ne faille y voir qu'un assemblage de formules d'oraison ayant cours depuis longtemps dans les eucologes, ainsi que le soutient la critique moderne, peu importe à mon objet. C'est l'inspiration que je regarde, non le style. Postérieure de quinze siècles au Décalogue quant à la pensée et à la date, on peut dire que l'Oraison dominicale lui est antérieure de quinze siècles quant à la forme. C'est de la morale en mythe, comme le discours du serpent à Eve et le sacrifice d'Abraham. Entre Moïse faisant parler Jéhovah comme un préteur romain sur son tribunal, *Tu ne tueras pas*, *Tu ne voleras pas*, *Tu ne feras point de faux témoignage*, et le Christ priant son Père, il y a aussi loin qu'entre les légendes d'Hercule, de Persée, de Bellérophon, chantées par les poètes, et la guerre du Péloponèse racontée par Thucydide.

Est-il donc si difficile de comprendre que l'homme qui prie Dieu est comme le poète qui invoque la muse, celui-ci faisant appel à son génie, celui-là à sa conscience? Depuis le vieil Homère, et probablement dès longtemps avant Homère, nous ne sommes plus dupes de la fiction poétique; le serons-nous encore longtemps de la fiction sacerdotale? Notre raison n'a rien perdu, certes, pour s'être mise à parler en prose; avons-nous peur que notre sens moral ne succombe parce que nous cesserons de réciter des patenôtres?

Lorsque Sapho, dans son ode à Vénus, conjure la déesse de la beauté de lui ramener sont amant infidèle, et qu'elle lui dit : *Combats avec moi;* c'est comme si elle parlait à son propre sexe, dont l'invincible attrait est méconnu dans sa personne. Lorsque Hippocrate, dans ce magnifique serment qui est comme l'hymne de la conscience médicale, invoque Hygie, Esculape, toutes les divinités de la médecine, c'est comme s'il jurait sur sa propre vie, dont les mystérieuses puissances font l'objet de son étude. Lorsque Socrate recommande à son disciple Antisthène de sacrifier aux Grâces, c'est comme s'il lui disait : Il est permis au philosophe d'être pauvre; il ne l'est jamais d'être malplaisant et malpropre. Le culte chrétien ferait-il exception à cette série. Mais sur quoi donc en établissez-vous la preuve?

XIV. — Tout le monde connaît avec le *Pater* le menu de la dévotion chrétienne : *Credo*, *Confiteor*, *Benedicite*, *Gratias*, *Veni Sancte*, *Sub tuum*, *Angelus*, *De Profundis*, *Gloria patri*, l'office paroissial, les heures, visites, rosaires, etc. Eh bien, il n'y a pas une de ces récitations mystiques, dont le fond est commun à tous les cultes, qui ne serve de couverture à quelque pensée morale, que la réflexion a fait entrevoir, mais dont la théologie fait perdre la trace.

Chacun a entendu parler de l'eau bénite, des cierges bénits, rameaux bénits, saintes huiles, saint chrême, médailles, scapulaires, reliquaires, croix et signes de croix, génuflexions, prosternements, élévations de cœur, oraisons jaculatoires. En ce moment l'Eglise travaille à remettre en vigueur les jours chômés et ouvrables, gras et maigres, mariables et non mariables; les avents, carêmes, neuvaines, vigiles ou veilles, lendemains et octaves. Quant aux jeûnes, cilices, disciplines, abstinences, vœux à temps ou perpétuels, on ne les connaît plus que dans les maisons de profession. Eh bien, encore, il n'y a pas une de ces pratiques, d'une dévotion vétilleuse ou cruelle, qui n'ait été, à l'origine, le symbole de quelque vertueux exercice, imaginé pour tenir l'âme en haleine, et dont le matérialisme clérical a fait avec le temps une superstition absurde.

Que n'a-t-on pas dit pour et contre les indulgences, conception ridicule, de quelque côté qu'on la prenne, quand on l'entend au sens de l'Eglise; idée sublime indignement travestie, quand on se place au point de vue de l'âme humaine, conçue comme sujet-objet de toute religion?

Il est impossible que l'homme se mêle à la vie sociale sans qu'il en reçoive quelque souillure, et sans qu'il perde quelque chose de son innocence et de sa Justice. Faut-il pour cela s'abstenir, aller au désert, vivre en solitaire? Ce serait de l'égoïsme, et c'est impossible. Il faut agir, combattre, soutenir la lutte contre le mal, avec le moins de défaillances qu'il se pourra, sans doute, mais au risque des plus tristes chutes. Honneur à ceux qui ont vaincu, et pardon aux tombés! Mais honte aux puritains qui s'abstiennent, et qui prétendent, après la bataille, gourmander leurs frères et leur commander! Le premier et le plus grand

sacrifice que l'homme doive à ses frères est celui de sa propre sainteté : qu'il reçoive donc, par avance, l'absolution de ses fautes, à charge par lui, bien entendu, de ne rien négliger pour se préserver du mal.

Tetzel déshonorait les indulgences ; Luther, plus fanatique encore que Tetzel, en méconnaissait la mythologie. Luther voulait être plus chrétien que le pape, c'est assez dire. Pour moi, à défaut d'autre sagesse, je préférerais Rabelais et le pantagruélisme à toute la Réforme.

Les personnes les moins versées dans la science des Ecritures savent aujourd'hui ce que fut, dans son institution, le sacrement d'eucharistie : un repas fraternel, une commémoration, un engagement. Chez tous les peuples, la participation au foyer, à la table, au pain, au sel, fut le symbole de l'hospitalité, et comme le sceau de ce premier contrat. De toutes les cérémonies de ce genre, la plus solennelle était l'immolation d'une victime, dont la chair, offerte aux dieux, puis mangée, semblait une incorporation du serment. Moïse, ayant donné la loi aux Israélites, immole une victime, du sang de laquelle il asperge la multitude. *Ceci est le sang de l'alliance que Jéhovah a faite avec vous*, leur dit-il ; et par cette aspersion il les lie à la loi. Jésus, se posant en réformateur du mosaïsme, se sert d'une formule semblable ; au lieu de la chair et du sang des animaux, il prend le pain et le vin : Ceci, dit-il en élevant la coupe, est le sang de la nouvelle alliance. Il emploie à dessein les expressions de Moïse, afin que l'on entende mieux sa pensée, et que l'on ne prenne pas le change sur la métaphore, il va jusqu'à expliquer que pain et vin, chair et sang, ne sont que de la matière, des signes par eux-mêmes sans valeur ; que le véritable aliment dont le fidèle doit se nourrir, c'est la parole, mieux que cela, l'idée, aliment inintelligible de l'âme. Pas un mot, dans les quatre évangélistes, qui ne se rapporte à cette interprétation, et offre la moindre difficulté.

Mais un pareil rationalisme eût été la destruction de la foi messianique. Jésus mort, on commença par faire de lui un messie rédempteur ; de cette idée on passa à celle de victime expiatoire ; comme victime, il devait être mangé conformément au rit ancien, d'après lequel la victime offerte pour le péché devait être mangée par le pécheur :

comme si, dans ces corps de chrétiens et de juifs, la Justice, la morale, la réhabilitation, n'eussent pu entrer qu'à la condition d'être mangées. Et il en sera de même de tout théisme conséquent. De même que l'idée de Dieu, auteur et garant de la Justice, implique celle de la déchéance de l'homme, elle implique en outre l'idée de sacrements : sacrement de régénération, c'est le baptême ; sacrement d'expiation, c'est la pénitence ; sacrement de justification, par la communion ou manducation de Dieu, c'est l'eucharistie. Si Dieu est le principe de notre Justice, le père de nos âmes, le gardien de nos consciences, l'eucharistie est une vérité. De là ce dogme prodigieux de la *transsubstantiation*, que l'on voit poindre dans saint Paul, fanatique qui n'avait pas entendu le maître et dogmatisait pour son propre compte ; qui arrive à sa perfection dans le concile de Trente, et fait divaguer pendant deux siècles et demi l'Eglise et la Réforme ; de là, enfin, ce fétichisme eucharistique, pour lequel le clergé réserve toutes ses pompes, et qui n'a pas encore aujourd'hui cessé d'être une occasion de sacrilége, de persécution et de scènes bouffonnes.

J'ai parlé de cet arrêt de la cour de Rouen qui condamne à six mois de prison un jeune homme pour communion indigne. Pendant que j'étais au collége, un élève s'avisa de cacheter une lettre avec l'hostie qu'il avait conservée de sa communion, et il paraît que le même fait s'est produit ailleurs plus d'une fois. Cet étourdi, dont je pourrais dire le nom, fut puni d'une facon bien autrement sévère que celui d'Yvetot : il s'est fait jésuite ! Tout cela n'est rien auprès de ce vicaire qui, ne pouvant décider un malade à recevoir le sacrement, l'administra malgré lui, en faisant infuser une hostie dans sa tisane. Quand rougirez-vous, chrétiens, de toutes les bévues où vous pousse votre superstition ?

*Lou bon Due ç'ost lou chaud*, le bon Dieu c'est le soleil, disait un vieux vigneron de quatre-vingts ans, qui tous les dimanches, pendant que les autres étaient à la messe, prenait sa hotte, et allait par les rues ramasser des crottins qu'il portait ensuite à sa vigne. Peu de gens, dans notre pays de christianisme, ont vu des idolâtres : j'ai connu celui-là. Mais l'était-il plus que le concile de Trente, transformant en Dieu le pain consacré ; plus que Luther,

mettant son Dieu dans le pain ; plus que Calvin, prétendant à son tour que Dieu était seulement figuré par le pain?

L'humanité produit ses dieux, comme elle produit ses rois et ses nobles ; elle fait sa théologie, de même que son économie et sa politique, par une sorte d'infatuation d'elle-même : c'est toujours l'histoire de Nabuchodonosor, qui s'extasie dans sa gloire et finit par manger de l'herbe.

Un homme, chez les sauvages, a-t-il observé fidèlement pendant sa vie les rites des jongleurs, respecté le *tabou*, offert aux jours prescrits les sacrifices, débité assidûment ses prières, il est un saint; son âme est reçue dans le séjour des bienheureux, pendant que celle de l'impie est précipitée dans le noir abîme. La même croyance règne dans l'Inde, au Thibet, à la Chine, dans les pays soumis à l'Islam, partout; ce fut celle de tous les peuples jadis attachés au polythéisme, et le christianisme n'y a guère ajouté. Au lieu de voir dans cette universalité de superstition les rayons épars d'une révélation primitive, n'est-il pas plus judicieux d'y saisir le mouvement de l'âme humaine, qui, se contemplant dans le miroir de la conscience, s'affirme d'abord comme autre, en attendant que l'analyse lui apprenne à se reconnaître?

XV. — Je conclus : la religion, quel qu'en soit le Dieu, esprit ou fétiche; quel qu'en soit le dogme, théisme ou panthéisme, vitalisme ou socialisme, se résolvant en une mythologie de la pensée, divise la conscience : par conséquent elle détruit la morale, en substituant à la notion positive de Justice une notion sous-introduite et illégitime.

Il n'y aurait qu'un cas où la religion pourrait faire exception à cette règle, ce serait celui où elle aurait pour symbole ou divinité la conscience même, ou, pour mieux dire, la Justice, dans l'idéalité abstraite de sa notion; mais alors la religion serait identique à la Justice, ce qui détruit l'hypothèse.

C'est pour cela que le christianisme, dont le Dieu est pris pour autre que la conscience, bien qu'il soit une figuration de la conscience, qui par conséquent constitue en nous une double conscience, la conscience naturelle et la conscience théologale, ne possède, en fait de morale, que

les rudiments de la vérité, plus une symbolique ou séméiologie, c'est à dire une affirmation figurative de la Justice et de la morale, mais de morale véritable, aucune. La science des mœurs et l'efficacité du sens moral ne peuvent naître que par la cessation du mythe, par le retour de l'âme à soi, ce qui est, à proprement parler, la fin du règne de Dieu.

Ainsi l'homme, en tant qu'il obéit à sa raison connue comme telle, est moral; il le deviendra d'autant plus que, sa raison s'étendant chaque jour davantage, il en embrassera la loi avec un courage plus viril. Sa maxime de vertu est : *Les œuvres, sans la foi.*

Mais en tant que l'homme suit sa vision religieuse, c'est à dire sa raison prise pour le commandement d'en haut, je dis qu'il est immoral; et, comme il ne peut pas plus s'arrêter dans la fable que dans la vérité, son immoralité sera d'autant plus profonde qu'il servira son idole avec un plus complet abandon de lui-même, avec une plus entière religion. Le dernier mot de sa piété sera donc : *La foi sans les œuvres.*

Duplicité de la conscience, c'est à dire anéantissement de la conscience, tel est l'écueil fatal de toute Eglise, de toute religion. Ce que l'on nomme esprit de parti, esprit de secte, de caste, de corporation, d'école, de système, aussi bien que l'esprit théologique, aboutit là.

Or, la conscience détruite, la Justice, cause occasionnelle de la raison théologique, abîmée, la religion s'évanouit à son tour et fait place à l'athéisme ; non plus cet athéisme scientifique qui consiste, dans l'intérêt de la vérité et de la Justice, à éliminer de la conscience toute considération de l'ordre surnaturel, mais cet athéisme père du crime, particulier aux sujets à qui l'on a enseigné que la religion était toute la morale, et qui, ayant usé leur foi, passent sans hésiter de la contemption de leur idole à la contemption de l'humanité.

Je n'irai pas chercher dans les petits séminaires, les sacrés-cœurs et autres maisons d'éducation pour les deux sexes dirigées par le clergé, des exemples à l'appui de ma thèse. Chacun sait ce que deviennent ces avortons de la pédagogie chrétienne, quand, le temps des éclosions généreuses passé, la défaillance de la foi les livre sans défense

aux flammes de l'immoralité. Mais la société moderne, si hypocrite, si lâche, si désespérée, n'est-elle donc pas fille de l'Eglise? Nos pères ne furent-ils pas élevés par elle selon les principes de cette prophylactique sacrée? Et n'avons-nous pas aussi, depuis un siècle, par la critique, la science, la liberté, épuisé ce que nous avions de ferveur? Or, à présent que l'indifférence nous a tous envahis, n'est-il pas vrai qu'une corruption insanable nous dévore, corruption du cœur et corruption des sens; des vices qu'une imagination jadis pieuse pouvait seule inventer, et que le monde, sans la religion, sans idéal qui est son essence, n'eût jamais connus?

XVI. — La Religion et la Justice sont entre elles comme les deux extrémités du balancier : quand l'une s'élève, l'autre descend; cela est fatal. Ne criez pas au parodoxe : c'est le plus pur de la doctrine des mystiques et des ascètes que je viens de résumer dans cette image.

Ce n'est pas assez pour le parfait de tendre à la possession de Dieu par l'inutilité de sa vie et l'anéantissement de sa volonté; il faut qu'il prouve son amour par l'anéantissement de sa Justice propre, fausse lueur, selon lui, incapable de l'éclairer dans le chemin de la sainteté et de la béatitude. Comme il est mort au monde, à la philosophie, à la volupté, à l'orgueil, le parfait doit mourir encore à la conscience : il serait indigne du ciel, sa vertu ferait tache à la Divinité, s'il conservait le moindre rayon qui ne fût pas de celle-ci. Ainsi, entre le réprouvé que la Justice divine livre à l'enfer et l'élu accueilli par la Miséricorde il n'y a pas, au point de vue de la moralité, de différence : tous deux sont également parvenus, l'un par le sacrifice, l'autre par l'impiété, celui-ci pour la gloire, celui-là pour la honte, au dépouillement moral, au néant de la conscience.

Sans doute tant que le baptisé, le rédimé, le confessé, le communié, le confirmé conservera la foi, on peut espérer qu'il ne fera le mal qu'à moitié : car, quand à la vraie Justice, chez le fidèle il n'y en a pas. Mais qu'arrivera-t-il tout à l'heure, si ce vase d'élection manque de persévérance? La foi ayant passé, la Justice ne reviendra plus; et nous aurons chez un être vivant ce que toute la malice

humaine serait incapable par elle-même de produire, une âme entièrement gangrenée, pourrie.

L'extinction absolue du sens moral, impossible chez l'homme que la religion n'a pas fourbu, est le mal propre des dévots; c'est la plaie du sacerdoce. Ce n'est guère que parmi les prêtres et les pontifes que se rencontrent ces monstres en qui la pratique raisonnée du crime est un effet de l'athéisme, effet lui-même de la double conscience. Les temps effroyables des Alexandre VI et des Léon X sont passés : la Révolution nous en sépare à jamais. Grâce à elle, l'Eglise purifiée ne reviendra pas à ces mœurs de Sodome. Mais que la Révolution faiblisse, et, les révélations quotidiennes des cours d'assises ne le disent que trop, on verrait bientôt repulluler ce clergé, de tout rang et de tout ordre, que la religion, d'abord embrassée avec extase, puis perdue sans retour, a rompu au mépris de toute loi sociale, et à qui l'exploitation de la multitude, les jouissances du ventre, le viol, l'inceste, l'adultère, la pédérastie, tiennent lieu de sacrements et de mystères. Le secret de la Compagnie de Jésus, déguisé sous sa fameuse devise, *Ad majorem Dei gloriam*, m'a toujours paru être un pacte de tyrannie et de débauche, fondé sur la superstition populaire et l'athéisme sacerdotal. Que je me trompe, c'est le plus ardent de mes vœux, bien que les faits qui se passent en ce moment en Belgique ne soient pas de nature à me faire revenir de mon jugement. Le prêtre qui croit à la vertu par religion peut toujours, tant qu'il croit, devenir un citoyen et un juste; le prêtre que l'impiété a rendu immoral est au dessous de supplice : il ne reste qu'à l'étouffer dans le fumier.

Cette triste fin de l'éducation religieuse semble avoir été pressentie par les apôtres mêmes du christianisme; quelque chose leur disait que la foi est le tombeau de la morale. De là la dispute ardente qui s'éleva entre Pierre, Jacques et Jean, d'une part, et Paul, l'illuminé de Damas, de l'autre, sur la prépondérance de la Foi et de la Justice. Les trois premiers, disciples immédiats du Christ et témoins de ses invectives contre l'hypocrisie pharisaïque, faisaient des bonnes œuvres toute la religion; l'apôtre des Gentils, plus fort dans la dialectique, soutenait que la foi seule donnait la vertu aux bonnes œuvres, et, prenant ses ad-

versaires par leurs propres maximes, il leur montrait qu'il fallait ou abandonner la loi du Christ et de Dieu même comme inutile, ou reconnaître avec lui que l'homme ne se justifiait que par la grâce, et que le premier acte du chrétien était de mourir à sa propre vertu. Nous tous qui avons reçu le baptême du Christ, disait-il, nous nous sommes enterrés avec lui; notre baptême est l'acte mortuaire de notre âme : *Quicumque baptizati sumus in Christo, consepulti sumus cum illo per baptismun in mortem.* Cela se chante dans toute l'Eglise, le jour de Pâques, à la procession aux fonts baptismaux : l'Eglise attestant par cette cérémonie qu'elle s'est rangée à l'opinion de Paul, suivant laquelle l'homme ne devient enfant de Dieu que par l'ensevelissement de sa conscience.

---

## CHAPITRE III

**L'homme devant la société. — Loi du respect violée par l'éducation ecclésiastique.**

XVII. — Qui veut la fin veut le moyen.

Voulons-nous former des citoyens ou des *sujets?* des travailleurs ou des *gueux?* des héros ou des *bons hommes?* Nous avons deux routes à suivre. Si l'éducation procède de la double conscience, sa route sera le servilisme et l'hypocrisie, et pas d'autre; si elle a pour point de départ la Justice, sans considération transcendantale, elle cheminera par la liberté et la vertu, et elle ne courra pas risque de s'égarer.

Quel chemin donc va prendre l'Eglise?

A une société telle que l'Eglise la peut concevoir d'après son dogme, il faut des individus de divers calibres : les uns taillés pour les fonctions serviles et abjectes, qui sont naturellement en plus grand nombre; les autres pour les conditions moyennes ; quelques-uns pour le commandement, l'administration, la fortune. Tous du reste devront être façonnés de telle sorte, qu'à défaut de zèle leurs intérêts, leurs préjugés, leurs vices mêmes, concurent au but général.

L'éducation ecclésiastique aura donc pour objet :

1° L'enseignement du culte, c'est à dire la création dans les âmes d'une seconde conscience, dominant la conscience naturelle : j'ai traité ce point dans la première partie de cette Etude;

2° L'accommodation à l'esprit de l'Eglise de toutes les études, dites profanes, et, autant que possible, leur suppression : le caractère positif et franc de ces études les rendant incompatibles avec la piété et la foi. C'est de quoi, monseigneur, j'ai à m'entretenir maintenant avec vous.

Commençons par l'enseignement primaire.

XVIII. — Il y a quarante ans, quelques amis du peuple avaient cherché à introduire en France la méthode d'enseignement mutuel, dite méthode de Lancaster. Ils avaient compris que les *éléments* du savoir ne devaient pas se borner aux signes graphiques; que chez l'enfant, comme chez l'homme, la raison ne peut être scindée, et qu'à la lecture, à l'écriture, à la grammaire, aux règles du calcul, il importait de joindre quelques notions de philosophie pratique, d'autant mieux reçues qu'elles arrivaient à l'âme de l'enfant sans le secours du maître, et par le frottement seul de ses camarades.

A ce propos, je dirai que je suis loin d'accorder autant d'importance qu'on le fait généralement à ce que l'école de Fourier appelait *éclosion et développement des aptitudes*, et que la pédagogie chrétienne nomme simplement *recherche de la vocation*. Je ne nie pas qu'il n'y ait utilité pour tout le monde à ce que l'individu tire de ses facultés et rende à ses semblables le meilleur service possible; mais je pense que, la vie étant un combat, l'homme un être libre, c'est pour le combat qu'il importe de l'armer, ce qui se fera beaucoup moins par l'esprit que par le caractère. Il faut donc qu'un homme soit préparé pour toutes les situations, et qu'il sache s'y montrer digne et joyeux, sinon triomphant, à peine de n'être qu'un instrument dans la main de la fatalité, ou, comme dit le chrétien, de la Providence.

M. de Lamartine écrivait dans son *Cours familier de Littérature*, numéro de février 1857 :

J'aurais peut-être chanté un poème épique si c'eût été le siècle de l'épopée. Mais qui est-ce qui fait ce qu'il aurait pu faire, dans ce monde, où tout est construit contre nature? Ce n'est pas moi. Nous rêvons des pyramides, et nous ébauchons quelques taupinières. Rien n'est que fragments dans notre destinée, et nous ne sommes nous-mêmes qu'une rognure de ces fragments : tout homme, quelque bien doué qu'il paraisse être, n'est qu'une statue tronquée.

M. de Lamartine a été élevé par les jésuites : cela se devinerait à son style, quand même il ne prendrait pas soin de nous l'apprendre. Quel pauvre citoyen que celui qui maudit son siècle parce que ce siècle n'a pas fait de lui un Homère! Eh! qui vous empêchait, grand homme manqué, d'être un Cincinnatus? Cela n'eût-il pas mieux valu pour votre gloire et pour le salut de la République?

Ce mode d'enseignement, lisais-je, à propos de l'école mutuelle, dans un article du *Moniteur* du 20 janvier 1853, par M. Rendu, très médiocre quant à l'instruction, est tout-puissant pour l'éducation, *en ce qui concerne le caractère*. Aussi est-ce le système anglais par excellence. Pour moi, disait un instituteur, je cherche à couler du fer dans l'âme des enfants.

Quinze cents écoles mutuelles existaient sous la Restauration : toutes ont disparu peu à peu, par l'ordonnance du 8 avril 1824, qui a ôté l'instruction primaire à l'université pour la donner aux évêques. J'ai passé par cette école, qu'avaient établie à Besançon MM. Ordinaire : comme le remarque M. Rendu, les écoliers n'étaient pas écrasés de leçons; nul d'entre eux n'aspirait à devenir président d'une démocratie ou chantre d'une Iliade : ils avaient l'air de petits citoyens.

Depuis 1824, les *Ignorantins* ou *frères de la Doctrine chrétienne* ont tout envahi. Je ne dirai rien de leur enseignement, où l'histoire sainte, le catéchisme, les exercices de piété, tiennent une si grande place, où tout est subordonné au mètre de la foi. Chacun sait que l'année de première communion est perdue pour l'étude; c'est pour les enfants du peuple comme un avant-goût de la conscription. Mais ce qu'il est permis d'affirmer, c'est qu'à la place de cette éducation libérale et fière que promettait la méthode de Lancaster, le peuple reçoit, grâce aux Ignorantins, une éducation telle que la demandent l'Eglise et le

despotisme. L'enfant, que retenait la censure de ses camarades, que stimulait si heureusement leur suffrage, n'a plus de mobile qu'une superstition précoce, la crainte des humiliations, voire même des coups. Fouets, *mignettes*, genouillères, supplices de toute sorte, telle est la discipline ecclésiastique, pour l'école et pour le couvent. Le prêtre aime à châtier, corriger, punir, frapper; affliction de l'âme en même temps que du corps, par la mise à genoux, la prison, la ridiculisation. Les mœurs du siècle mettent un frein à cette pénitencerie afflictive et infamante; mais attendons la fin.

Un arrêt de la Cour de Paris, rendu en 1838, constate que dans l'établissement de Saint-Nicolas, où plus de trois cents enfants de six à quinze ans étaient réunis sous l'abbé Bervanger, on avait comme instruments de punition des genouillères *à bords tranchants*, et pour les fautes plus graves des genouillères *perfectionnées*. L'usage de ces genouillères était fréquent, disent dans leur rapport les inspecteurs. (A. Guillard, *Eléments de statistique*.)

On n'a pas oublié l'histoire de ce cuistre enfroqué qui, dans un de nos établissements d'Algérie, faisait attacher à la queue d'un cheval les élèves qui avaient encouru une punition.

L'Eglise, qui enseigne si peu, ne tient nullement aux caractères. Son but, hautement avoué, est l'*abêtissement*. Loin qu'elle veuille couler du fer dans l'âme des enfants, elle travaille à en faire une cire molle. Quand l'évêque Gaume, dans son *Ver rongeur*, déclame contre les classiques, d'autres, plus hardis, achèvent sa pensée et dénoncent la lecture. La science, disent-ils, est mauvaise à la religion et à l'ordre : quel besoin que des bergers, des valets de ferme, des manœuvres, sachent lire? Le pâtre qui gardait sur l'Apennin le bétail de la noblesse romaine, l'esclave enchaîné dans l'ergastule, ne lisaient pas. Personne dans le sénat n'eût proposé de leur montrer les lettres, pas plus que de leur apprendre les armes. On sait le mot de Pascal, l'inventeur de l'abêtissement par principe de religion : Je ne trouve pas bon pour la foi, disait-il, qu'on approfondisse le système de Copernic. Ce qu'a dit Pascal de l'astronomie, on l'applique à toute espèce de livres. On ne se soucie pas que le peuple prenne des habi-

tudes de lecture; c'est pour cela qu'on autorise le moins qu'on peut les journaux, les revues, les brochures, même inoffensifs et simplement utiles. On parle de soumettre au cautionnement et au timbre les petits journaux littéraires. Contre le socialisme, a dit M. Thiers, sans doute avec plus d'ironie que de haine, je ne vois qu'un remède, la guerre au dehors et la suppression des écoles primaires.

XIX. — Dans certain département qu'il est inutile que je nomme, et je n'ai pas besoin non plus de relater l'époque, le préfet, étant de tournée, rassemble un jour les maires de tout un arrondissement. Il les félicite de la bonne tenue de leurs champs et de leurs prés, les exhorte à la persévérance, et ajoute à peu près ce qui suit :

En bien travaillant, mes amis, vous vous enrichissez, et, vous enrichissant, vous servez le pays et l'Etat. Restez dans votre condition de laboureurs; gardez-vous, pour vos enfants, des prestiges d'une science inutile, propre tout au plus à faire des ambitieux et des mécontents. Un bon agriculteur doit savoir lire et signer ses contrats : plus de savoir ne peut que l'induire à mal. C'est la prétention au savoir qui fait les perturbateurs; c'est de là que nous viennent tant de gens d'opposition et de révolutionnaires. Si, parmi vous il se rencontrait de pareils sujets, je vous engage à me les faire connaître; je saurai, en vingt-quatre heures, en débarrasser vos communes.

Les maires se regardent, ne sachant que dire. Enfin, le plus hardi prend la parole; il remercie M. le préfet de ses encouragements, dont il est fier :

Mais, ajoute-t-il, il est un point sur lequel nous ne pouvons être d'accord avec vous, monsieur le préfet, celui de l'instruction à donner à nos enfants. Permettez-moi de vous en dire les motifs.

Nous cultivons mieux que ne faisaient nos pères, nous savons cela; mais nous savons aussi que c'est à l'instruction qu'ils nous ont donnée que nous en sommes redevables. Nous croyons donc que, comme nos pères ont eu raison de vouloir que leurs fils en sussent plus qu'eux, nous n'avons pas tort nous-mêmes de vouloir que nos enfants en sachent plus que nous. Le progrès de notre agriculture dépend de là.

Vous avez remarqué, monsieur le préfet, avec quel soin nos canaux d'irrigation étaient construits, nos héritages délimités, entourés de fossés. Or, nous n'aurions pu exécuter tous ces travaux si nous ne possédions quelques notions de géométrie, car il nous serait impossible de payer des géomètres.

Vous paraissez craindre que l'instruction acquise ne nous porte à prendre l'agriculture en dégoût et à quitter nos champs. Détrompez-vous, monsieur le préfet : c'est juste le contraire qui nous arrive. Nous savons apprécier notre position et estimer à sa juste valeur la condition des habitants des villes, et si nous aspirons à nous instruire davantage, c'est pour nous attacher toujours plus à notre profession de laboureurs.

Quant à l'esprit d'opposition que vous redoutez, nous sommes convaincus, monsieur le préfet, qu'un grand Etat se gouverne comme un petit ; et notre habitude est de mettre dans notre administration municipale beaucoup de douceur, de conciliation, surtout de régularité, appelant du reste tout le monde au conseil. C'est le seul moyen de faire que chacun soit content, d'éviter les jalousies et les haines, et de vivre entre nous comme si nous ne faisions qu'une famille...

Lequel des deux, du préfet ou du paysan, pensez-vous, monseigneur, qui soit l'homme moral et l'homme d'Etat?

Mais que vous demandé-je? Votre opinion n'est pas douteuse : vous êtes l'un des principaux agents de la persécution organisée contre la science. En Franche-Comté, c'est sous vos yeux et avec votre autorisation que ceci se passe, les curés font la perquisition dans les écoles, en enlèvent tous les livres qu'ils trouvent incompatibles avec l'esprit de l'Eglise, ou inutiles. Niez-vous le fait, monseigneur? On me cite, entre autres, l'arrondissement de Montbéliard, où les enfants de la campagne ne sont plus reçus dans les écoles passé l'âge de quatorze ans. Je le tiens d'un bourgeois de mes amis, caractère prudent et circonspect, le plus honnête homme de la ville... Ailleurs, c'est un instituteur qui me l'assure, il est défendu d'enseigner l'arithmétique dans les écoles primaires; on ménage le monopole du calcul aux fils des bourgeois. En Lombardie, sous la protection du sabre autrichien, les évêques, mauvais citoyens, mais dévoués à l'empereur et au saint-siége, ne font pas pis. Protestez donc, archevêque, contre ces faits dont tout Français peut aujourd'hui dresser une liste; protestez, vous dis-je, non pas seulement par une dénégation revêtue de votre seing, de votre sceau et du contre-seing de votre grand vicaire, mais par une organisation vigoureuse de l'enseignement, conforme aux droits de l'homme et du citoyen.

On dit aussi que les jeunes gens de votre collége ont

beaucoup de peine à obtenir leurs diplômes. C'est sans doute que les professeurs donnent trop de temps à la façon du chrétien, et pas assez à la façon de l'homme. J'ai connu dans mes classes des jeunes gens revenus des jésuites, de jolis petits tartufes, ma foi : ils n'avaient pas seize ans, qu'ils roulaient les yeux et avaient pris le pli de l'hypocrisie. On ne peut pas être à la science et au salut, et je doute que les beaux garçons qu'on a envoyés, de Paris à Chartres, pour la procession de la Vierge noire, fassent des héros ni des génies.

A l'école primaire, dit M. de Magnitot, l'enseignement doit être dirigé de manière à ne produire aucun déclassement.

M. Blanc Saint-Bonnet demande formellement, pour opérer la RESTAURATION FRANÇAISE, quatre choses :

*Liberté illimitée pour l'Eglise;*

*Liberté limitée pour tout le reste de la nation;*

*Instruction supérieure pour l'aristocratie, à condition que l'Eglise la donne;*

*Ignorance pour la plèbe.*

Et pour assurer cette dernière, il conseille : 1° *d'opérer une saisie en France de tous les mauvais livres;* 2° *de congédier immédiatement tous les instituteurs primaires provenant des écoles normales.*

Cela se publie en bel in-8°, et il n'y a chrétien qui proteste, prêtre qui désapprouve, journaliste à qui le sang monte au cerveau, et qui ose appeler sur les auteurs de pareils outrages la foudre de la réprobation publique ! ! !

XX. — Puisque l'Eglise par l'organe de M. Blanc Saint-Bonnet, reconnaît qu'une somme d'instruction est indispensable, au moins pour les aristocrates, il faut voir ce qu'est cette instruction octroyée par l'Eglise à ses prédestinés. Le croira-t-on? Elle est pire que l'ignorance réservée aux pauvres. En voici le programme, recueilli d'après une série de faits plus ou moins rendus publics, et d'actes officiels :

*a.* Suppression des cours de philosophie et d'histoire.

*b.* Application de l'impôt progressif aux études. Imité du gouvernement pontifical :

L'université de Rome, dit M. A. Guillard, n'est abordable qu'aux seigneurs. Pour y être admis, il faut justifier d'un revenu de ... scudi; le nombre nous échappe, qu'importe; il suffit que le désir de s'instruire soit taxé et réprimé comme besoin de luxe.

*c.* Défense aux professeurs laïques de donner des leçons particulières.

*d.* Recommandation aux professeurs de mathématiques de se borner à l'enseignement du calcul, et d'éviter les considérations philosophiques touchant la certitude et la méthode. J'ai recueilli l'aveu d'un professeur et les plaintes de plusieurs élèves de l'Ecole polytechnique et du Conservatoire.

*e.* Pour plus de sûreté, établissement partout de colléges ecclésiastiques, petits séminaires, institutions religieuses, en concurrence avec les lycées et en remplacement des maisons laïques. D'après l'*Almanach du clergé de France* pour 1856, cité par le *Siècle*, le nombre des colléges, institutions et pensionnats possédés par le clergé français, s'élevait, au commencement de l'année dernière, à cent soixante-six, non compris les petits séminaires ou écoles secondaires ecclésiastiques, les grands séminaires, les innombrables établissements dirigés par des corporations religieuses, les écoles tenues par les frères de la Doctrine chrétienne. Dans le seul département de Saône-et-Loire il existe, m'a-t-on assuré, seize établissements cléricaux.

*f.* Destitution des professeurs suspects de philosophisme. A Gand, l'université a été mise en interdit par le pape jusqu'à expulsion de deux professeurs désignés comme hostiles à l'Eglise et à la foi. Chez nous, il n'y aura bientôt plus de philosophes dans l'enseignement; il n'y aura que des thuriféraires.

*g.* Emendation de l'histoire, d'après le système Loriquet.

*h.* Expurgation des sciences, conformément aux textes de la Bible.

*i.* Mutilation et travestissement des auteurs. Voir dans la *Revue des Deux Mondes*, article de M. Cyprien Robert, professeur au collége de France, de quelle façon le clergé latin a dévasté les monuments de la littérature slave, partout où il a pu les atteindre. Et qu'on ne croie pas la dé-

votion protestante moins sujette au vandalisme, là où les intérêts de sa foi lui semblent compromis. Un de mes amis qui a visité l'Egypte m'a raconté que le célèbre philologue Richard Lepsius, envoyé par Sa Majesté le roi de Prusse pour étudier les monuments hiéroglyphiques, ne manquait jamais, après avoir pris copie des inscriptions, de briser à coups de marteau ces vénérables caractères : moyen sûr de couper court à toute discussion ultérieure. Les hiéroglyphes pouvaient servir à confirmer le dire de Manéthon, qui, assignant à Ménès plus de six mille ans de date, le reportait par conséquent bien au delà du déluge et de la création elle-même. M. Lepsius, achevant l'œuvre d'Eusèbe, l'abréviateur de Manéthon, a rectifié cette chronologie, et n'a pas peur qu'un autre rectifie la sienne. Malheureusement, la fraude est connue, et M. Lepsius peut se vanter d'avoir travaillé, comme nous disons de ce côté-ci du Rhin, *pour le roi de Prusse.*

*j*. Emendation des classiques : dans certains petits colléges, on les supprime purement et simplement, selon le système Gaume.

*k*. Brûlement des livres : il existe des sociétés pour le rachat des bouquins dangereux, lesquels sont immédiatement livrés aux flammes. Le jour viendra où les bibliothèques publiques seront triées, et les ouvrages signalés à la vindicte religieuse jetés au pilon. Déjà note est prise à la Bibliothèque impériale de la nature des livres démandés, pour la communication desquels on exige que les lecteurs donnent leur signature.

*l*. Censure des libraires : un libraire, à qui un littérateur en détresse offrait sa bibliothèque, refusa d'acheter Diderot, Voltaire, Volney, etc., disant que la vente de ces auteurs était interdite.

*m*. Police du colportage : sous prétexte de protéger les mœurs, on interdit la circulation de tout écrit opposé au système. (Voir la circulaire de l'archevêque de Milan, du 25 décembre 1855. Voir aussi l'application de la loi sur le colportage, dans l'empire français.)

*n*. Obligation pour les élèves et les professeurs de remplir les devoirs du culte. A Péronne, le recteur exige de ses subordonnés qu'ils aillent à confesse et fassent leurs pâques. Bientôt le professorat sera mis au régime des ins-

tituteurs soumis à des retraites générales, comme celle qui a eu lieu dernièrement à Lons-le-Saulnier, et dont ils sortent, sinon meilleurs, à coup sûr épuisés d'esprit et de corps.

*o*. Défense de recevoir dans les mêmes écoles des élèves de différents cultes. (Voir la circulaire de monseigneur l'évêque d'Arras, dans la *Presse* du 8 août 1856.) Moyen renouvelé de Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes : point de dissidence, ou point d'école.

*p*. Proscription des sujets distingués, à moins de soumission entière à l'Eglise. — Deux élèves ont été refusés au concours pour l'Ecole normale à cause de leur *capacité hors ligne*.

*q*. Formation de sujets à la dévotion du clergé pour remplir dans toutes les facultés, à fur et mesure des vacances, les fonctions du professorat.

Du reste, l'Eglise traite ses bergers comme ses brebis. On me cite un jeune ecclésiastique qui n'a pu obtenir de son évêque l'autorisation de prendre son diplôme de bachelier ès-sciences; il lui a fallu pour cela changer de diocèse.

A ces moyens de prévention se joignent les encouragements, je me sers du terme honnête, et, si l'encouragement ne suffit pas, la répression. Pour les maîtres, il y a les promotions, cumuls, priviléges universitaires, monopoles classiques, brevets et pensions; — pour les élèves, les diplômes, nominations, exemptions du service militaire, mariages riches, etc.

Tout est combiné pour rendre les études à la fois onéreuses, intolérables, insuffisantes. D'un côté, les professeurs se plaignent de l'abaissement de l'instruction publique; de l'autre, les élèves crient contre les conditions excessives imposées pour l'obtention des diplômes. On traite la jeunesse des écoles comme les chasseurs d'Afrique, soumis à une gymnastique épuratoire où succombent les moyens et les faibles. N'en a-t-on pas de reste?

Et notez qu'on ne saurait accuser exclusivement de cet obscurantisme le gouvernement de l'empereur, plutôt que celui de Louis-Philippe, plutôt que celui de la Restauration. Le pouvoir a sa part de responsabilité que j'entends bien lui laisser : mais le système vient de plus haut, et

emporte le pays et l'Etat. Dans certain chef-lieu de département existent côte à côte un collége de jésuites et un lycée impérial : le préfet, obéissant à l'esprit de l'époque plus qu'à celui de son emploi, mauvais courtisan mais excellent chrétien, confie son fils aux révérends pères ; il assiste à la distribution des prix du collége, et ne paraît point à celle du lycée. N'est-il pas clair que l'empire n'est qu'un instrument que dirige la contre-révolution?

A Paris, les institutions de jeunes filles seront bientôt tenues exclusivement par des religieuses. Pour celles-ci, on n'exige pas de diplômes, aucune condition de savoir, de moralité, ni de méthode; l'habit tient lieu de tout. Pas d'inspections : une jeune fille peut être mise dans l'*in-pace* sans que ni la famille ni le procureur impérial en sachent rien. Au contraire, pour les institutrices laïques, des examens répétés, formidables; des diplômes chèrement achetés; des visites fréquentes, sévères, depuis la salle d'études jusqu'à la cuisine. La qualité de laïque, dans l'enseignement, est une cause de suspicion.

XXI. — Ce qu'a fait l'ancienne Eglise, aux époques mémorables des Constantin, des Théodose et des Attila, destruction des livres, des monuments, inscriptions, tableaux, statues, temples; condamnation des idées, persécution des auteurs : l'Eglise moderne le recommence, avec autant de fureur et plus d'habileté que jamais. Et l'œuvre de ténèbres avance rapidement, si toutefois il est permis de juger des effets de l'obscurantisme d'après ceux de l'instruction, comme on juge du contraire par son contraire.

M. O'Moore, ancien vice-roi d'Irlande, disait devant moi que dans vingt ans le catholicisme aurait disparu de l'île, ce qui veut dire que la nation irlandaise sera tout à fait dénationalisée. Le moyen employé pour cela est simple : on a fondé des écoles primaires nombreuses, d'une puissance supérieure, dans lesquelles, à raison de la différence des cultes, il a été convenu qu'on ne parlerait pas de religion aux enfants. L'instruction religieuse forme un objet à part, réservée aux prêtres et aux ministres comme dans nos lycées à l'aumônier. Le temps de l'écolage écoulé, le protestantisme fait appel à ces jeunes raisons, qui lui doivent de pouvoir lire et penser par elles-mêmes; il distribue

ses bibles, provoque l'examen : pour des âmes catholiques, le protestantisme est l'émancipation; autant de lecteurs, autant de défectionnaires. Il suffit à un dogme de faire appel à la raison pour que la raison le préfère. Déjà, en 1852, M. O'Moore avait observé que, sur une population de cent mille âmes, l'Eglise catholique n'avait béni que quatre ou cinq mariages, tandis que dans les années précédentes elle était encore à plusieurs cents.

Ce système de neutralité des écoles a été adopté en Hollande : là aussi le catholicisme rencontre pour adversaires la lumière et la liberté.

Dans la plus grande partie de l'Allemagne, les lois obligent les parents à envoyer les enfants à l'école, ou à fournir la preuve de l'instruction qu'ils reçoivent au logis. Ces lois datent de l'origine du protestantisme. En Saxe, l'électeur Maurice convertit les grands couvents en écoles, sans toucher à leurs dotations; la prébende qui nourrissait des moines oisifs et inutiles à l'Etat entretient maintenant les fonctionnaires qui lui rendent les plus utiles et les plus laborieux services. (A. Guillard, *Eléments de statistique.*)

En France, nous suivons un système diamétralement inverse.

Depuis l'expédition de Rome, en 1849, la grande nation semble avoir pris à tâche d'opérer la contre-révolution sur le globe : pour commencer, elle s'enfroque, se déchausse, se rase, s'encapuchonne, se jésuitise. Dans les derniers conseils de révision, on a remarqué que le nombre des jeunes gens qui ne savent pas lire a augmenté. En même temps qu'on amoindrit la condition des professeurs et des maîtres d'école, on augmente les dotations et traitements du clergé; on livre l'enseignement, l'avenir, à une corporation qui en 1851 comptait 82,000 sujets, et dont le revenu, en propriétés, casuel, assignations sur le budget des communes et de l'Etat, atteint au moins cent millions de francs.

Avec un personnel de 82,000 agents, qui dans vingt ans aura doublé;

Avec un revenu de cent millions, qui triplera;

Avec le privilége de l'instruction primaire, l'adultération et la répression de l'enseignement supérieur, le bâillonnement de la presse, la censure des livres, le triage des bibliothèques, la corruption du corps enseignant;

Avec la connivence de la bourgeoisie et l'appui de quatre cent mille baïonnettes,

L'Eglise, en vingt ans, aura fait de la France émasculée et domptée ce qu'elle a fait de l'Italie, de l'Espagne, de l'Irlande, ce qu'elle est en train de faire de la Belgique, une nation *abêtie :* société composée de prolétaires, de privilégiés et de prêtres, qui, ne produisant plus ni citoyens ni penseurs, destituée de sens moral, armée seulement contre les libertés du monde, finira par soulever contre elle l'indignation des races dissidentes, et se faire jeter aux gémonies de l'histoire.

XXII. — Ce que l'Eglise s'efforce d'inculquer aux intelligences par ce qu'elle nomme son enseignement, elle le montre aux imaginations dans les figures et les cérémonies de son culte.

Pour relever le vieux monde et le maintenir sur sa base, si jamais on vient à bout de cette grande entreprise, la première chose, selon l'esprit chrétien, est de rétablir, avec le principe d'autorité, le principe de hiérarchie.

Quand l'aristocratie d'une société est perdue, dit M. Blanc Saint-Bonnet, tout est perdu.

Quand un peuple ne peut plus fournir d'aristocratie, c'est qu'il est épuisé. Et c'est un signe de décadence quand un peuple porte envie à son aristocratie.

Il faut, pour nous sauver, que la bourgeoisie s'anoblisse : c'est la noblesse qui a fondé la nation. (*De la Restauration française*, liv. III.)

Et pour faire de la bourgeoisie une nouvelle féodalité, nous savons la marche à suivre (Voir le *Manuel du spéculateur à la Bourse*) : il n'y manque que la consécration sacerdotale. Elle ne fera pas faute.

Qu'est-ce que le culte? Une représentation de la société.

L'homme qui, suivant la prescription de l'Apôtre, s'est dépouillé de sa conscience naturelle, et qui a revêtu comme une cuirasse la foi théologale, n'est plus qu'une marionnette dansant devant son idole comme David dansait devant l'arche, à la grand'pitié de sa femme Michol.

Entrons à l'église pendant l'office, un jour de grande fête. Les places sont distribuées suivant les dignités : banc-d'œuvre, stalles pour les fabriciens, marguilliers, préfets

de congrégations, autorités civiles et militaires; la moyenne classe a des chaises payées au jour et à l'an; la multitude, debout ou accroupie, s'entasse derrière les piliers, au fond des chapelles, hors de la vue du maître-autel et de la chaire.

Au prône, si le seigneur, prélat ou prince, y assiste, le prédicateur, qui est censé parler pour tout le monde, lui adresse nominativement la parole.

A l'offerte, les sommités reçoivent l'encens chacune à part; tandis que le peuple en masse est régalé le dernier de trois coups d'encensoir.

C'est ainsi que l'Eglise fait entrer dans les âmes le respect de la hiérarchie. Que de fois, mais en vain, la conscience du peuple en murmure!

En 1830, quelques jours avant la révolution de Juillet, la duchesse d'Angoulême passant à Besançon, je fus témoin du scandale que causa à nos vignerons, les *Bousse-bots*, monseigneur le cardinal de Rohan, lorsqu'il reçut la princesse sous le porche de la cathédrale avec l'encens et le dais : il leur semblait qu'un tel honneur dût être réservé à Dieu. La Révolution, on le vit quelques semaines plus tard, à la démolition de la croix de mission, infectait ces têtes-là.

Qui n'a observé l'ordre des processions? La plèbe en avant, par âges, sexes et corporations; les ordres religieux ensuite; puis le clergé, massé près du dais, entouré de la magistrature, des chefs de l'armée, comme de gardes du corps. Toujours la gradation des rangs et des castes. Pendant que la jeunesse de qualité, poudrée, frisée, revêtue d'aubes éblouissantes, ceinte de ceintures d'argent et d'or, porte devant le saint-sacrement les cassolettes où brûlent les parfums, de petits pauvres pris parmi les charbonniers et forgerons sont chargés de la braise et des pincettes. Je me souviens qu'un jour, pas un gamin ne voulant de la commission, je m'offris bravement avec un camarade pour remplir cet office, la procession ne pouvant pas plus se passer du réchaud que de l'ostensoir. Il me semblait qu'à l'exemple de je ne sais plus quel ancien à qui ses concitoyens avaient confié le curage des égouts, j'allais illustrer ma charge. Tout le monde, les abbés comme les autres, se moqua de moi. A quoi pensais-je de

m'imaginer que les chrétiens fussent égaux devant le saint-sacrement? J'avais choisi d'être méprisé dans la maison du Seigneur, *Elegi abjectus esse in domo Domini*, et j'étais méprisé ; c'était justice.

La procession de la Fête-Dieu a fourni à Chateaubriand la plus belle de ses amplifications. Ce n'est pas sans une colère concentrée que j'ai lu, à vingt ans, les ouvrages de ce phraseur sans conscience, sans philosophie, et dont toute la dignité fut dans la faconde. Voilà donc, me disais-je, avec quoi l'on mène les nations! Ceux de 89, témoins de la tyrannie féodale et des corruptions du sacerdoce, n'eussent pas été dupes de ce clinquant; il a suffi, en 1804, qu'un soldat jacobin se dît empereur, pour changer les sentiments et les idées. Ceux qu'avait émancipés la raison philosophique furent séduits à leur tour par la fantasia littéraire. Quel génie, en effet, dans le christianisme! Quelle poésie dans ce monde féodal! Les belles choses que les carillons, la crécelle, la bûche de Noël, la fève des Rois, la cendre du Carême! Ces misérables classiques, pendant trois siècles, n'y avaient pas pensé ; les romantiques en vivront quinze ans. O saintes demeures des moines, relevez-vous! Les pères vous ont mises à l'encan dans leur folie, les fils vous rétabliront dans leur repentir.

L'insulte hiérarchique poursuit l'homme jusqu'au cimetière. Les enterrements, comme les mariages, sont de plusieurs classes. Dans un village de Picardie, le curé, afin de marquer l'échelle des rangs, s'est avisé de faire suivre aux convois funèbres deux chemins différents : l'un raide, étroit, et en ligne droite, pour les pauvres ; l'autre développé en une large et superbe courbe pour les riches. Le maire, esprit libéral, de qui je tiens l'anecdote, veut s'opposer à cet abus des distinctions ; il ordonne que la grande route sera suivie par tout le monde. Dénonciation du maire au préfet par le curé ; interpellations du préfet ; explications données par le chef municipal. Le prêtre gagne son procès, et le maire, suspect de révolutionnarisme, est contraint de donner sa démission.

XXIII. — J'ai lu deux volumes publiés par monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, sur la *Haute Education intellectuelle;* et, quelque peu disposé que soit ce prélat

à me rendre justice pour justice, je n'hésite point à dire que j'ai trouvé dans son livre de fort bonnes choses.

J'admets avec lui la prépondérance des *Humanités* sur les sciences. Je crois seulement qu'il est possible, sans fatiguer les élèves, de fondre dans les Humanités, à partir de la *septième*, une dose de science plus considérable qu'on ne faisait autrefois. Ce qui est mauvais pour les jeunes têtes, ce qui les accable et les étouffe, ce n'est pas tant la multitude des choses qu'on leur enseigne que la multiplicité des cours et des facultés.

Je sais gré aussi à monseigneur Dupanloup d'avoir voulu réparer, autant qu'il est en lui, les torts de monseigneur Gaume à l'endroit des classiques, bien qu'au fond monseigneur Gaume me paraisse plus conséquent dans sa manière de voir et plus chrétien que monseigneur Dupanloup.

J'applaudis de plus, et sans réserve, à ce que le savant évêque dit de l'*Autorité et du Respect* dans l'éducation, et ne suis nullement effrayé du nom de Dieu, qu'il place, comme une épigraphe, en tête de son excellente pédagogie. Il est si aisé de traduire le nom de Dieu, de donner à ce signe une interprétation rationnelle, sociale, psychologique, physique même, qu'il faudrait être bien vétilleux pour chercher chicane à ce propos au pieux Directeur.

Oui, c'est dans la famille et dans l'école que l'autorité a son foyer : qu'elle s'y renferme, elle ne sera jamais à craindre. Et cette autorité, je n'ai pas besoin, pour l'expliquer, de la rapporter à une source mystérieuse, divine ; elle résulte de la faiblesse et de l'inexpérience de l'enfant, de l'affection du père qui le représente, de la responsabilité de ceux à qui le père a confié l'enfant, de la loi de nature qui a ainsi soudé les générations les unes aux autres, des conditions de l'esprit humain, qui commence toujours par croire sur parole ce que plus tard il devra affirmer par raison, enfin de la solidarité sociale.

Oui, enfin, je proclame avec monseigneur Dupanloup que la base de toute morale est dans le respect : qu'est-ce donc que la Justice que je défends, sinon le respect de l'homme?

Mais ici j'arrête mon auteur et je lui demande :

Croyez-vous sérieusement que le respect puisse exister dans le catholicisme? Et, quelque mal que vous vous don-

niez dans vos séminaires pour en inculquer la maxime, pouvez-vous nier qu'elle ne soit à chaque instant contredite par votre pratique sociale, par votre discipline et par votre dogme?

Peut-il y avoir respect dans un système où les conditions sont déclarées, par autorité divine, inégales? dans un système où l'éducation donnée à la multitude, en vue de la hiérarchie, consiste en une espèce de castration morale et intellectuelle? où les petits du peuple sont élevés pour l'exploitation, comme les petits des animaux pour la consommation?

Qu'est-ce que le respect? Monseigneur Dupanloup, si habile latiniste, le sait mieux que personne : c'est l'égalité de considération. — *Respectus*, de *re-spicere*, c'est le regard de l'homme qui en marchant se retourne, de manière à saluer de face la personne qui passe à côté de lui. Celui qui va droit son chemin, sans regarder personne, comme le soldat à l'exercice, manque au respect. Le regard de côté est un signe de fatuité, de fourberie, comme le regard en dessous, *suspicio*, en est un de méfiance et de haine. De même le mépris, en latin *despectio*, est l'inégalité de considération. *Despectio*, de *de-spicere*, regarder du haut en bas. Du mépris, de la haine ou de la ruse au respect, la différence est de l'oblique à l'horizontale.

Quel respect donc, je ne dis pas du maître à l'élève, du père à l'enfant, puisque, par la nature des choses, l'élève doit être un jour l'égal de son maître, l'enfant tôt ou tard remplacer son père; — mais de l'individu de condition supérieure à celui de condition inférieure, si le second ne doit jamais s'élever au niveau du premier, sauf la faveur du prince ou la prédestination de Dieu?

Quel respect du noble au roturier?

Quel respect du riche au pauvre?

Quel respect du bourgeois maître-juré ou prolétaire qu'il salarie ?

Quel respect de l'officier élevé à grands frais, dans les écoles spéciales de l'Etat, pour les grades et pour la gloire, au conscrit qui ne sait pas lire et ne demande que son congé?

Quel respect du croyant au libre penseur, du théologien de la Sacrée Congrégation au philosophe dont il condamne les écrits?...

M. Guizot, qui a toujours de grands mots à son service quand il s'agit d'affirmer une contre-vérité, a osé écrire :

Le catholicisme est la plus grande et la plus sainte école de respect que le monde ait eue.

Oui, si par respect vous entendez les salutations, génuflexions, et toutes les grimaces de la civilité puérile et chrétienne. Le suprême bon ton pour un grand seigneur n'est-il pas de savoir dire *bonjour!* en autant de manières différentes qu'il y a de degrés sur l'échelle hiérarchique? M. Guizot appelle cette science de simagrées respect. Pour nous, hommes de la Révolution, c'est de l'insolence. Hélas! la dynastie d'Orléans régnerait encore si son premier ministre, quand il montait à la tribune, n'avait pas eu deux façons de saluer, si M. Guizot ne s'était courbé si bas en parlant du roi, tandis qu'il se tenait si raide en répondant à ses collègues.

XXIV. — Mais je m'aperçois que nous ne nous entendons plus. Ce que le langage humain, avec plus ou moins d'exactitude, nomme respect, dérive, selon le prêtre, de la *religion*, c'est à dire, pour parler comme la féodalité, de l'hommage-lige, qui commençant à Dieu, finit au bâtard de la fille esclave, et implique nécessairement inégalité. Selon nous, au contraire, le respect découle du *jus*, c'est à dire de la dignité virile, déclarée par la Révolution identique et adéquate entre tous les hommes. Fils de la Révolution, nous affirmons l'égalité, que nient, au nom de leur foi, les fils de la religion. C'est pour cela qu'ils nous accusent d'avoir détruit le respect, et qu'ils nous regardent comme infâmes, dans notre vie, dans notre âme et dans notre corps, à peine dignes, après notre mort, d'être enlevés par l'entrepreneur des immondices. Pas de jour qu'ils ne nous en jettent l'outrage.

La Révolution, en déclarant la liberté de conscience, a fait des cimetières une propriété publique. L'Eglise, non contente d'y conduire par des chemins divers le riche et le pauvre, revendique cette propriété comme sainte, et prétend en écarter les mécréants. A Chelles (Seine-et-Marne), un vieux colonel refuse, à son lit de mort, les *secours* de la religion. Le curé fait jeter le cadavre dans

un coin réputé infâme depuis l'inhumation d'un guillotiné. Il fallut que le maire, revêtant son écharpe, ordonnât de creuser une fosse dans un lieu décent, et par son intervention officielle sauvât le corps du libre penseur de l'outrage du prêtre.

Il semble pourtant que, le Concordat ayant réglé, avec l'approbation du pape, les rapports de la Révolution et de l'Eglise, le clergé devrait respecter cette loi, reçue par lui avec tant de joie. Il n'en est rien.

A Saint-Etienne, il existe un collége de jésuites, sous l'invocation de saint Michel. Or, de même que l'Eglise aime les processions, les révérends pères adorent le théâtre. J'ai sous les yeux un bulletin de spectacle, la VENDÉE MILITAIRE, drame en cinq tableaux, avec chants, joué par les jeunes gens du collége, appartenant aux premières familles du pays. Tous les parents et amis, au nombre de cinq ou six cents personnes, assistèrent à la représentation, qui sans doute ne fut pas ignorée de la police. Mais le pouvoir ne se fâcha que lorsque les étudiants, exaltés par leurs rôles, s'émancipèrent jusqu'à briser le buste de l'empereur et à le traîner dans la boue. La Vendée, en effet, n'est-ce pas Cadoudal, et l'empereur l'usurpation?

Ainsi, après une paix de plus d'un demi-siècle, l'Eglise rallume la guerre; en même temps qu'elle ruine et transporte les républicains, elle forme dans ses colléges des généraux pour une Vendée future. A elle, pour attaquer la Révolution, toute latitude, toute faveur; à nous, proscrits, pour la défendre, le bâillon et Cayenne. C'est ainsi qu'elle enseigne, qu'elle pratique le respect.

Toute nation divisée en elle-même périra, dit l'Evangile. La classe aristocratique, élevée par les prêtres, va d'un côté; la plèbe, en qui l'esprit révolutionnaire domine de plus en plus, tire de l'autre : à moins que les nouveaux n'entraînent les vieux, la scission est inévitable.

Me promenant au Luxembourg, j'entendais une troupe de gamins lisant et commentant entre eux un petit livre populaire, les *Mystères de l'Inquisition*. — Comment! disait le plus énergique de la bande, est-ce que le bon Dieu veut qu'on tue ainsi le monde? — Bien sûr, répondait un autre, qui savait sur le bout du doigt son Histoire sainte; et il citait les exemples fameux de Moïse, de Sa-

muel, du prophète Elie, de Mathathias. — Eh bien, c'est égal, reprenait l'autre, je te dis que, si ce temps-là revenait, mon père prendrait tout de suite son fusil!... Oh! oui, nous aurons encore des coups de fusil, et malheur alors, *malheur à Jérusalem!*... L'autorité du prêtre sur les enfants du peuple est perdue, me disait un juge de paix de campagne; la parole du père l'emporte, et la première communion, qui pour le plus grand nombre est la dernière, a pris la signification d'un divorce.

XXV. — Comme tant d'autres je me suis maintes fois étonné de cette duplicité ecclésiastique, dont on a voulu, mais à tort, faire l'apanage de la Compagnie de Loyola. Il me répugnait de penser qu'un corps aussi considérable que le clergé catholique, dans ses relations avec les puissances de la société, qui sont la Philosophie, la Science, le Travail, aussi bien que l'Etat, ne reculât pas devant la trahison et l'égorgement, là où il ne peut réussir par la captation et la ruse. J'ai fini par me rendre compte du phénomène. Ce ne sont pas les individus qu'il faut accuser, c'est l'Eglise.

Dans l'individu, prêtre ou laïque, la conscience naturelle vient sans cesse redresser les aberrations de la conscience transcendantale; et hors les cas rares d'une perversion totale, on peut dire que l'homme est toujours meilleur que le croyant.

Mais les collectivités ne se comportent pas comme les individus. Elles n'obéissent qu'à leur idée, à leur raison sociale, si je puis ainsi dire, sans se laisser distraire par aucun autre sentiment.

L'Eglise est une collectivité formée seulement par et pour la foi, en qui disparaissent les affections humaines, et où la conscience religieuse reste seule, parlant et ordonnant au nom de Dieu.

Or, qu'est-ce que Dieu, dans l'ordre de la conscience, suivant l'Eglise?

Dieu est le maître absolu de l'univers, qu'il gouverne par son bon plaisir et conduit par des routes connues de lui seul. Dieu qui, suivant les théologiens, pouvait créer une infinité d'univers différents de celui-ci, serait-il enchaîné par des lois? Dieu fera-t-il avec l'homme un pacte

irrévocable? Insensé qui le pense! Dieu fait ce qu'il veut, et nul n'a le droit de lui demander des comptes.

Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous rappeler.
Tu frappes et guéris; tu perds et ressuscites!
Ils ne s'assurent point en leurs propres mérites,
Mais en ton nom sur eux invoqué tant de fois,
En tes serments, jurés au plus saint de leurs rois;
En ce temple, où tu fais ta demeure sacrée,
Et qui doit du soleil égaler la durée.

Or, gouvernement de Dieu et gouvernement de l'Eglise, c'est même chose.

C'est à la prière de l'Eglise que Dieu tue les Sennachérib, les Balthazar, les Antiochus, les Dèce, les Galère, les Julien : pourquoi l'Eglise, qui maudit, dont la prière donne la mort, ne mettrait-elle pas la main à l'exécution?

Est-ce que la conscience de l'Eglise, qui est la conscience même de Dieu, se gouverne par la Justice des hommes?

L'Eglise a la main sur toute âme qui manque à la foi, Arius ou Jean Huss, Savonarole ou Henri IV. Qui donc, s'il n'est athée, pourrait lui demander compte de la manière dont elle exécute ses sentences?

Depuis plus de soixante et dix ans, l'Eglise ne cesse d'élever à Dieu ses prières contre la Révolution, comme les Juifs pendant la captivité de Babylone. Que parlons-nous de concordat? Une feuille de papier, dont il a plu à Dieu de se servir, comme de l'édit de Cyrus, pour affranchir son peuple, mais qui ne saurait servir de titre à une nouvelle captivité. Un pape, un homme, par prudence, par nécessité, a pu donner les mains à cette transaction; l'Eglise, dont la collectivité représente Dieu même, n'est pas liée par cette signature.

Ainsi l'Eglise, dans tout ce qu'elle fait, agit consciencieusement. Ce qui nous paraît crime en elle, est devoir. C'est par devoir qu'elle dépouille et proscrit le paganisme, après que ses apologistes ont tant de fois réclamé la tolérance païenne; par devoir qu'elle brûle les philosophes, après que l'Apôtre a déclaré que la foi doit être rationnelle et libre; par devoir qu'elle égorge la Révolution, après que Pie VII a pactisé avec la Révolution.

L'Eglise est la double conscience de l'humanité.

De même que la société civile a droit de Justice sur tous ceux qui violent les lois de la conscience naturelle, qui est elle-même; de même l'Eglise s'attribue le droit de Justice sur tous ceux qui, même innocents au point de vue de la conscience naturelle, pèchent contre la conscience religieuse, qui est aussi elle.

Et c'est ce qui nous explique, enfin, comment dans l'âme humaine la plus grande scélératesse peut s'unir à une profonde religion : ce phénomène n'a pas d'autre cause que l'étouffement de la conscience naturelle par la conscience transcendantale.

Caligula, Néron, Héliogabale, les plus lâches, les plus infâmes de tous les tyrans, furent des modèles de piété. Tibère, sans respect pour les dieux, est fataliste : une superstition en vaut une autre; c'est le monstre des monstres. Balthazar Gérard, Jacques Clément, Ravaillac, furent des saints. C'est cette alliance de la religion avec le crime qui constitue l'*hypocrisie*, du grec ὑποκριτής, comédien, comme qui dirait conscience de théâtre, le vice par excellence des âmes chrétiennes. Tartufe est un vrai dévot, n'en doutez pas : ce monstre croit si bien en Dieu et à l'enfer qu'il en a perdu le sens moral. Molière, disciple de Gassendi, le savait, bien qu'il eût donné pour sous-titre à sa pièce, l'*Imposteur;* mais ses successeurs ne l'ont pas compris, et c'est pour cela qu'ils ne savent plus jouer Tartufe. Napoléon ne s'y trompait pas non plus, lorsque, plein de ses idées de restauration religieuse, il disait : *Si Tartufe avait été composé sous mon règne, je n'en aurais pas permis la représentation.* Que Dieu pardonne à Napoléon, puisque le grand homme s'est fié à Dieu! Mais le chef d'Etat qui, pouvant élever haut la conscience du peuple, la replaça sous le joug de l'Eglise, comptera avec la postérité.

XXVI. — Concluons sur ce chapitre.

Le catholicisme, qui se vante de moraliser l'homme, n'aboutit, par la double conscience qu'il crée en son âme, et par l'éducation factice qui en est la conséquence, qu'à faire de lui un caractère sournois, hypocrite, plein de fiel, un ennemi de la société et du genre humain.

Or, ce qui est vrai du catholicisme le sera de toute autre Eglise, puisque la loi de toute Eglise est de s'organiser en vertu d'un dogme, pris pour règle et sanction du droit, conséquemment de scinder la conscience et de fausser l'éducation.

Donnez l'éducation de la jeunesse à Saint-Simon, à Fourier, à Cabet, à Robespierre : chacun d'eux l'accommodera à son système; donnez-la à M. Cousin, il vous fera des éclectiques; donnez-la à un maréchal de France, il vous fera des enfants de troupe.

C'est cette pensée, commune à toutes les sectes, qui depuis soixante ans a fait proscrire en France la liberté de l'enseignement. Comme en politique on est partisan de la centralisation, en matière d'enseignement on l'est de l'*université*. L'Eglise, pensent les universitaires, ne durera pas toujours, et nous hériterons de sa position. Mieux vaut attendre que risquer de tout perdre. — Aussi, comme, en attaquant l'Eglise, on a soin de ménager le monopole! On ne veut pas d'une pédagogie qui formerait l'homme pour lui-même, en l'affranchissant de tout préjugé, de tout dogmatisme, de toute hallucination transcendantale. On craindrait, si l'esprit de la jeunesse devenait libre, qu'il n'y eût plus d'emploi pour les génies qui s'arrogent le gouvernement de l'âge viril. La dépravation de l'enfant est le gage de la servilité de l'adulte.

Nous traiterons de l'enseignement industriel dans la VI^e *Etude*.

---

## CHAPITRE IV

### L'homme au sein de la nature

XXVII. — Jusqu'ici nous avons considéré les mœurs de l'humanité comme formant une section à part dans la constitution de l'univers.

Mais la raison dit, et c'est une des plus belles intuitions de la philosophie moderne, que la morale humaine est partie intégrante de l'ordre universel; de sorte que,

malgré quelques dissonnances, plus apparentes que réelles, que la science doit apprendre à concilier, les lois de l'une sont aussi celles de l'autre.

De ce point de vue supérieur, l'homme et la nature, le monde de la liberté et le monde de la fatalité, forment un tout harmonique : la matière et l'esprit sont d'accord pour constituer l'humanité et tout ce qui l'environne des mêmes éléments soumis aux mêmes lois. Monument indissoluble, dont l'univers fournit les fondements, dont la Terre est le piédestal, et l'Homme la statue.

XXVIII. — Appliquée à l'économie et à la Justice, cette manière d'envisager les choses conduit à des solutions aussi importantes qu'inattendues.

Sans examiner si les différentes races sont orginairement sorties de la même souche ; comment ensuite, sous l'influence du climat, elles ont reçu leurs physionomies respectives : il est certain au moins que chacune d'elles peut et doit être regardée comme indigène au sol où elle a été trouvée, ni plus ni moins que les plantes qui y croissent et les animaux qui y vivent.

Par cet *indigénat*, l'homme et la terre deviennent immanents l'un à l'autre, je veux dire, non pas enchaînés comme le serf et la glèbe, mais doués des mêmes qualités, des mêmes énergies, et si j'ose le dire, de la même conscience.

C'est ce qu'exprime ce principe d'économie et de droit, pour lequel il n'est plus besoin désormais d'épuiser les ressources de la controverse : *La terre appartient à la race qui y est née*, aucune autre ne pouvant lui donner mieux la façon qu'elle réclame. Jamais le Caucasien n'a pu se perpétuer en Egypte ; nos races du Nord ne réussissent pas mieux en Algérie ; l'Anglo-Saxon prend une autre physionomie en Amérique et devient Peau-Rouge. Quant aux croisements, là où ils peuvent s'opérer, loin de détruire l'indigénat, ils ne font que le rafraîchir, lui donner plus de ton et de vigueur : on sait aujourd'hui que les sangs se mêlent, mais ne se *fusionnent* pas, et toujours une des deux races finit par revenir à son type, et absorber l'autre.

De cette parenté de la race et du sol, fondement de toute possession territoriale collective, il est aisé de déduire la *possession individuelle*, soumise d'ailleurs à des

conditions beaucoup plus compliquées que la possession nationale.

Enfin la possession collective et individuelle conduit à un troisième principe, aperçu plutôt que défini par les anciens législateurs, sacrifié par tous les utopistes, et que la société moderne est en train de perdre, tout en faisant des efforts désespérés pour le retenir, la *transmission héréditaire*.

Ainsi l'homme et la terre, comme l'Adam et l'Eve de la Genèse, peuvent se dire l'un à l'autre : *Os de mes os, et chair de ma chair!* Unis par mariage, solidaires dans leur destinée et dans leurs mœurs, ils produisent en commun leurs générations ; et l'on ne sait lesquels, des fils de la femme ou des produits du sol, peuvent être réputés davantage enfants de la terre ou enfants de l'humanité.

La Révolution devait donner à cet antique contrat la forme solennelle : mais ici, comme partout, la foi intervient pour mettre l'homme en contradiction avec la morale.

Sans doute vous ne pensez pas, monseigneur, que ce soit par hasard que l'Eglise rencontre sans cesse sur son chemin la Révolution, et moi je ne le crois pas non plus. *Et lux in tenebris lucet*, dit Jean. Si la lumière rayonnait également de partout, ou que les corps ne donnassent pas d'ombre et fussent translucides, comment aurions-nous la sensation de lumière? De même, sans le divorce de la conscience, comment aurions-nous compris la liberté? Sans les fictions de la théologie et les exhibitions du culte, comment aurions-nous découvert la morale? Sans l'Eglise, comment se serait produite la Révolution? Nous allons voir que sans le christianisme nous n'eussions jamais su ce que c'est que la possession de la terre, à la place de laquelle nous avons mis le divorce de propriété.

XXIX. — Le christianisme est la religion de la séparation universelle, de la scission sans fin, de l'antagonisme irréconciliable, de l'isolement absolu, des abstractions impossibles.

Après avoir séparé l'esprit de la matiere, comme le Dieu de la Genèse sépare le sec de l'humide, la lumière d'avec l'ombre; après avoir distingué les âmes d'avec les corps,

posé le bon principe en face du mauvais, élevé le ciel au dessus de la terre, créé dans l'homme une double conscience, et institué ce système d'hypocrisie qui fait de Tartufe un bienheureux et de Socrate un réprouvé, le voici qui scinde l'homme d'avec la nature, afin que, comme il l'a rendu malheureux dans sa conscience, il le rende fugitif et déshérité sur la terre.

La terre! Comment le chrétien l'aimerait-il cette terre sacrée, que les anciens entourèrent d'un culte plein de tendresse, et qui est pour nous, à elle seule, presque toute la nature? Aimer la terre, la posséder, en jouir dans une légitime union, avec cette vigueur d'amour qui appartient à l'âme humaine, le chrétien en est incapable : ce serait de l'impiété, du panthéisme, un retour à l'idolâtrie primitive, pis que cela, une rechute dans le chaos, en horreur au polythéisme même.

La haine du monde extérieur est essentielle au christianisme; elle découle du dogme même de la création, et des antinomies qu'il traîne à sa suite.

Pour le chrétien instruit par la Bible, la terre, comme le soleil, la lune et toutes les sphères, est chose morte, vile matière, instrument des manifestations divines, mais qui n'a rien de commun avec l'Etre divin, ni par conséquent avec l'âme de l'homme, sa fille immortelle.

Car tel est le rapport que la religion établit entre Dieu et l'univers, tel il sera, par la marche nécessaire de l'idée, entre l'homme et la terre. La révélation elle-même a pris soin de nous le dire. Pourquoi le décalogue défend-il d'adorer rien de ce qui est en haut au ciel, ou en bas sur la terre, si ce n'est parce que le ciel et la terre, et tout ce qu'ils contiennent, sont réputés créatures, œuvres de fabrique, dépouillées par conséquent de toute vie propre, de volonté, d'intelligence, de substance même? Au fond, ce sont des néants.

Quel cas pourrions-nous donc faire d'une nature que Dieu définit, non point comme partie de lui-même, mais comme œuvre de ses doigts?

Comment y verrions-nous une mère, une nourrice, une sœur, une épouse, alors que lui, qui en est le père, daigne à peine la toucher du bout du pied?

La terre est à Jéhovah, dit le psalmiste, et tout son mo-

bilier : *Domini est terra et plenitudo ejus.* — Et qu'en fait-il de cette terre, ô sublime chantre des grandeurs de Dieu? Admirez la réponse du Juif : Jéhovah, maître de toute la terre, y a choisi un petit coin, le mont Moriah, pour s'y faire bâtir un temple et y rendre ses oracles? *Quis ascendet in montem Domini?*

Ainsi, de Dieu à l'univers visible le rapport, selon le chrétien, est celui d'un maître absolu sur sa chose : c'est le contraire de ce qu'affirment le fétichisme, le panthéisme, l'animisme, toutes les opinions qui, sans nier absolument la Divinité, tendent à la faire rentrer dans le système général des existences. Il ne peut pas être question aujourd'hui de ressusciter ces vieilles théories, en face desquelles le christianisme devait se produire comme antithèse; mais toute antithèse, n'étant par elle-même qu'une face de l'idée, doit suivre le sort de la thèse, se sauver avec elle ou périr : ce qui implique également que le dogme chrétien est insuffisant, et la morale qui s'en déduit fausse.

Pourquoi l'homme est-il sujet à la mort? C'est, dit le spiritualiste, qu'il est composé d'esprit et de terre, le premier destiné au ciel, d'où il est tiré; la seconde, à la masse inerte d'où elle est sortie : *Revertatur pulvis ad terram suam unde erat, et spiritus redeat ad Deum qui dedit illum.* La terre cause première de notre mortalité! quelle métaphysique!

Aussi le sacerdoce n'a-t-il rien négligé pour exalter le mépris du croyant envers cette vieille mère : il sentait qu'il y avait là, pour son fantôme, une rivale à craindre.

*Que la terre te soit maudite*, dit la Genèse; *qu'elle te pousse des ronces et des épines.* Ceux qui ont visité les lieux où jadis régna le dogme biblique peuvent dire s'il ne semble pas que la malédiction ait passé par là.

La terre est une *vallée de larmes*, que notre plus ardent désir doit être de quitter.

L'Ecclésiaste compte les joies dont la nature comble l'homme; il passe en revue les merveilles de la création, et à chacune il répète son cri lamentable : *Vanité!* Et de vanité en vanité il conclut par ce mot, qui donne le secret de sa tristesse : Souviens-toi de ton Créateur, *Memento Creatoris tui!* Il n'est pas gai le Dieu de la Bible.

Le christianisme enchérit sur cette désolation :

Veux-tu être parfait, dit Jésus, d'après le premier Evangile, au jeune homme riche? Va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, prends ta croix et suis-moi.

Les mots *Prends ta croix*, mis dans la bouche de Jésus avant que la croix fût devenue le symbole de la secte, indiquent assez que ce n'est pas le Galiléen qui parle, mais l'Eglise, la fille de la Synagogue, race pure d'Aaron et d'Esdras.

Amassez-vous, dit-il ailleurs, des trésors dans le ciel, et non pas sur la terre ; ceux-là ne craignent ni la rouille ni les voleurs.

Cette théorie du *détachement* revient sans cesse. La haine des riches, qui attirait à la secte tant de misérables, y est bien pour quelque chose, ainsi que le témoigne Jacques, en son Epitre catholique, chap. v. Mais le fond de la doctrine est la haine même de la richesse, la haine du bien-être, la haine de la possession territoriale, haine basée sur la séparation théologique de Dieu et de la nature de l'âme et du corps.

Ce que c'est que la mort ! s'écrie le *Pensez-y bien*. C'est une séparation générale de toutes les choses de ce monde. Quand vous serez venu à ce moment fatal, il n'y aura plus pour vous ni plaisirs, ni charges, ni parents, ni richesses, ni grandeurs, ni amis. (Il n'y aura plus que le prêtre !) Eussiez-vous à votre disposition tous les biens du monde, tout cela ne vous accompagnera que jusqu'au tombeau. Un suaire et un cercueil est tout ce que vous emporterez de cette vie. Pensez-y bien !

Les missionnaires ne cessent de retourner ce tableau funèbre, dont la conclusion est prévue :

Si la mort doit nous priver pour toujours des biens passagers de ce monde, dont nous ne saurions jouir que quelques années, pourquoi donc les rechercher avec tant d'empressement ? Pourquoi les posséder avec tant d'attache ? Ne vaudrait-il pas mieux en faire dès à présent un sacrifice à Dieu ?

C'est à dire à l'Eglise, n'est-il pas vrai, monseigneur ? Car ce qui est mauvais pour l'homme est bon pour l'Eglise : le premier passe comme l'ombre ; la seconde ne jouit ni ne

meurt, c'est pour cela qu'elle a reçu de Dieu la puissance et la propriété sur tout le globe.

Il faut voir de quelles histoires le *Pensez-y bien* assaisonne sa morale!

Le grand Saladin, avant de mourir, appela celui qui portait devant lui sa bannière dans les batailles, et lui commanda d'attacher au bout d'une lance le drap dans lequel on devait l'ensevelir, de le lever comme l'étendard de la mort qui triomphe d'un si grand prince, et de crier, en le montrant au peuple : Voilà tout ce que le grand Saladin emporte de ses conquêtes.

Si le grand Saladin a fait cela, je déclare qu'il n'avait plus sa tête, sans quoi il faudrait avouer qu'il n'avait été pendant toute sa vie qu'un imbécile. Je passe sur les exemples du grand Charles-Quint, du grand saint François de Borgia, du grand Antiochus, du grand Balthazar, du grand prince indien Josaphat, et sur une foule d'autres, tirés du *Comte de Valmont* et des Pères. Ces pitoyables rapsodies se vendent avec votre approbation, monseigneur, et avec l'approbation de vos collègues : ce sont les leçons dont vous remplissez l'esprit du peuple, qui du reste en prend à son aise, et vous aurait bientôt et pour jamais abandonnés, si, destitué de capital, de crédit, de propriété, de science, privé de toutes les garanties de la nature et de la société, dans ce système où il est forcé de vivre, le désespoir ne le ramenait sans cesse aux pieds de votre miséricorde.

XXX. — La terre, dit l'Eglise à ses enfants, vaut-elle la peine que vous vous querelliez pour sa possession? Mérite-t-elle votre amour? Hommes d'un jour! que vous importe que pendant votre courte vie ce lambeau soit inscrit sous votre nom ou sous le nom d'autrui? Qu'y a-t-il dans cette boue, dans cette roche, dans ces buissons, dans ces ajoncs, qui vous charme? La mangerez-vous, cette vile matière? En ferez-vous votre maîtresse, votre reine? Quoi de commun enfin entre l'homme, être spirituel, fait pour aimer et servir Dieu, et cette terre propre tout au plus à produire de l'herbe pour votre bétail, du pain dur pour votre estomac, et qui un jour couvrira votre cadavre?

Et, avec ce raisonnement à la Sénèque, l'homme a perdu

le sentiment de la nature; il s'est éloigné d'elle comme d'un impur limon. A la place de cet amour inné que tout être vivant a pour les choses placées dans son usage et son accoutumance, se sont développés des sentiments factices, des mœurs étranges; et pour avoir insulté la nature, nous avons vu défaillir de plus en plus en nous-mêmes l'intelligence de la Justice.

L'intelligence d'abord.

Le philosophe chrétien est incapable, tant qu'il reste dans la foi, de s'élever à une notion exacte de l'ordre dans l'univers, et conséquemment de la science.

Du principe, en effet, que le monde a été CRÉÉ, il suit qu'il est créé pour une fin surnaturelle, la fin de l'être devant être en rapport avec le principe de l'être et son expression complémentaire. Conséquemment, toute philosophie qui chercherait la fin de l'univers en lui-même serait en contradiction avec le principe spiritualiste, si hardiment formulé par Descartes, et dont la foi orthodoxe n'est que le développement.

Pour le théologien, le monde n'est et ne peut être autre chose qu'un monument élevé par l'Etre suprême à sa propre gloire, un témoignage incessant de son existence; c'est un livre à chaque page duquel il lit le nom de Dieu. Telle est la conception de Bossuet, de Fénelon, de Bonnet, et de tous ceux qui, partant de l'idée d'un Dêmi-ourgos, et plaçant le principe ou la cause efficiente du monde hors du monde, se mettent dans l'impuissance de trouver au monde ni raison ni fin, et sont obligés, à tous les points de vue, de les rapporter à Dieu. D'où résulte que le monde doit être considéré comme un tout fragile et passager, qui ne subsiste momentanément que parce que le souffle de Dieu l'alimente et que sa main l'empêche de tomber. Supposer, ce qu'a démontré Laplace, que l'univers subsiste par lui-même, et qu'il suffit, pour en produire les merveilles, du jeu d'un petit nombre d'éléments, c'est faire disparaître la Divinité, avec elle la religion.

De cette idée étrange d'une finalité ultra-mondaine du monde, ou de la non-existence en soi et pour soi de l'univers, est sortie l'opinion de la fin du monde, qu'Ovide, par une fiction ingénieuse, fait surgir pour la première fois dans le cerveau de Jupiter. Il convenait en effet que

le Dêmi-ourgos tirât lui-même les conséquences de son principe, et usât des droits que lui assure son titre. Jupiter, dit le poète, voyant les crimes des hommes, se disposait, de concert avec les dieux, à les foudroyer. Mais il réfléchit qu'il courait le risque d'incendier le ciel, que d'ailleurs un jour viendrait où, les destins étant accomplis, la machine du monde devait se briser et être livrée aux flammes; en conséquence, au lieu du feu, il se contenta d'employer l'eau. Ceux que la Providence n'a pas su gouverner, elle les noie : était-ce la peine de changer de religion pour transformer en article de foi cette légende bouffonne? Les vers d'Ovide sont très beaux :

> Esse quoque in fatis reminiscitur affore tempus
> Quo mare, quo tellus correptaque regia cœli
> Ardeat, et mundi moles operosa laboret.

XXXI. — Mais ce qui n'est qu'absurdité en philosophie, transporté dans l'ordre de la Justice, devient dépravation. Tel dogme, telle morale : comme la terre est aux regards de Dieu, elle sera pour le législateur.

De toutes les distinctions qu'a engendrées le principe théologique, la plus funeste peut-être est celle qui a séparé dans le droit civil la possession de la propriété.

Le *droit quiritaire* de propriété, poursuivi jusqu'aux dernières conséquences, et indépendamment de toute possession effective, a fait périr la république romaine : c'est lui qui menace d'engloutir la société moderne.

C'est ce *domaine éminent*, imité de l'omnipotence divine, qui, fondé uniquement sur la volonté, se conservant par la volonté, se transmettant par la volonté, ne pouvant se perdre que par le défaut de la volonté; c'est ce *droit d'user et d'abuser*, que le siècle s'efforce de retenir et avec lequel il ne peut plus vivre, qui produit de nos jours la désertion de la terre et la désolation sociale.

La métaphysique de la propriété a dévasté le sol français, découronné les montagnes, tari les sources, changé les rivières en torrents, empierré les vallées : le tout avec autorisation du gouvernement. Elle a rendu l'agriculture odieuse au paysan, plus odieuse encore la patrie; elle pousse à la dépopulation.

Non que l'exploitation s'arrête tout à fait : le paupérisme croissant mettra toujours à la merci de l'exploitant moderne plus de travailleurs que l'antique propriété n'eut d'esclaves; et l'agriculture, s'industrialisant de jour en jour, trouve dans la machine de quoi suppléer la servitude.

Je veux dire que l'homme, riche comme pauvre, propriétaire aussi bien que colon, se détache cordialement de la terre. Les existences sont, pour ainsi dire, en l'air : on ne tient plus au sol, comme autrefois, parce qu'on l'habite, parce qu'on le cultive, qu'on en respire les émanations, qu'on vit de sa substance, qu'on l'a reçu de ses pères avec le sang, et qu'on le transmettra dans sa race; parce qu'on y a pris son corps, son tempérament, ses instincts, ses idées, son caractère, et qu'on ne pourrait pas s'en séparer sans mourir. On tient au sol comme à un outil, moins que cela, à une inscription de rentes au moyen de laquelle on perçoit chaque année, sur la masse commune, un certain revenu. Quant à ce sentiment profond de la nature, à cet amour du sol que donne seule la vie rustique, il s'est éteint. Une sensibilité de convention particulière aux sociétés blasées, à qui la nature ne se révèle plus que dans le roman, le salon, le théâtre, a pris sa place. Si quelques cas de nostalgie s'observent encore, c'est chez de bons bourgeois qui, sur la foi de leur feuilleton ou par ordonnance du médecin, étaient allés prendre retraite à la campagne. Après quelques semaines ils se trouvent exilés : les champs leur sont odieux; la ville et la mort les réclament.

Cette scission entre l'homme et la terre, dont la cause première est dans le dogmatisme théologique et dans ses interminables antinomies, se manifeste par les pratiques les plus diverses, souvent même les plus opposées : l'agglomération et le morcellement, la mainmorte, le colonat, l'emphytéose, le fermage, le métayage, l'abandon des cultures, la dépopulation spontanée, la vaine pâture, tour à tour autorisée et défendue, la conversion du sol arable en pacage, le déboisement, l'industrialisme, l'hypothèque, la mobilisation, l'exploitation en commandite.

Tous les économistes en ont fait la remarque : le fléau qui perdit autrefois l'Italie, la démoralisation de la possession foncière, sévit sur les nations modernes avec un

surcroît de malignité. L'homme n'aime plus la terre : propriétaire, il la vend, il la loue, il la divise par actions, il la prostitue, il en trafique, il en fait l'objet de spéculations; cultivateur, il la tourmente, il la viole, il l'épuise, il la sacrifie à son impatiente cupidité, il ne s'y unit jamais.

C'est que nous avons perdu le goût de la nature : comme la pie aime l'or qu'elle dérobe, ainsi notre génération aime les champs et les bois. On les recherche comme placement d'espèces, fantaisie bucolique et maison de santé; ou bien pour l'orgueil de la propriété, pour dire : Ceci est à moi! Mais ces attractions puissantes, cette communauté de vie que la nature a mise entre elle et l'homme, nous ne les sentons plus : le sirocco chrétien, en passant sur nos âmes, les a desséchées.

Antée est mort, le géant, fils de la Terre, qui, chaque fois qu'il touchait sa mère, reprenait une nouvelle force. Il a été étranglé par le Brigand, et ses fils maudissent la glèbe à laquelle ils sont attachés. Qui ressuscitera Antée? Qui delivrera ses enfants?

XXXII. — Et cependant il y a dans le cœur de l'homme, pour cette nature qui l'enveloppe, un amour intime, le premier de tous; amour que je ne me charge pas d'expliquer, — qui m'expliquera l'amour? — mais amour réel, et qui, comme tous les sentiments vrais, eut aussi sa mythologie.

Qu'est-ce, je vous prie, que ce culte adressé au Ciel, aux astres, à la Terre surtout, cette grande mère des choses, *magna parens rerum*, Cybèle, Tellus, Vesta, Rhée, Ops, si ce n'est un chant d'amour à la Nature?

Que sont ces nymphes des montagnes, des forêts, des fontaines, ces fées, ces ondines, et tout ce monde fantastique, si ce n'est encore l'amour?

Personnification des forces naturelles, direz-vous, idolâtrie! Soit; mais en personnifiant les forces, ou, ce qui revient au même, en prêtant une âme à chaque puissance de la nature, l'homme ne fait que manifester sa propre âme et exprimer son amour. Idolâtrie, culte des formes, c'est précisément la morale. Pourquoi cette Cybèle est-elle si bonne, si bonne qu'elle se laisse aimer des bergers? Pourquoi ces nymphes sont-elles si belles, ces génies si charmants, si ce n'est que l'âme humaine les crée,

comme le Dieu de l'Oraison dominicale, du plus pur de ses affections?

Or, l'amour de la nature ne passe pas, croyez-moi, avec la mythologie, pas plus que le sens moral ne s'éteint avec la prière dans le cœur du philosophe, pas plus que le culte de la beauté ne se flétrit, en présence du cadavre, dans l'âme de l'anatomiste.

Quand A. de Humboldt mesurait le Chimboraço, croyez-vous que ce chiffre de 6,000 mètres, — une lieue et demie, pas davantage, — détruisit en lui le sentiment de l'infini qu'il éprouvait à la vue des Cordillères?

Quand Linné, de Jussieu, par une patiente analyse, inventaient leurs classifications, pensez-vous qu'ils restassent insensibles à cette beauté impérissable qui, à chaque printemps, éclate avec tant de profusion dans les végétaux?

Tous ces hommes, je vous le dis, monseigneur, sont amants, ils sont idolâtres; et c'est parce qu'ils sont idolâtres qu'ils sont moraux; c'est parce qu'ils ont commencé par l'idolâtrie qu'ils ont porté si haut le culte de la science, et que l'humanité reconnaissante les place à leur tour parmi les génies et les dieux.

Mais vous, iconoclaste par principe, insulteur des formes éternelles, blasphémateur d'idées, brûleur de livres, comment pourriez-vous reconnaître cette consanguinité de l'homme et de la nature, condition nécessaire, premier degré de toute moralité?

Car si, comme je l'ai dit au commencement de ce chapitre, il n'y a pas communauté d'essence entre l'homme et le monde; si notre âme, radicalement distincte de la matière, doit être conçue comme chose simple, et par conséquent amorphe, dont le mouvement en tous sens est l'unique attribut, il s'ensuit que l'homme, réduit à la liberté pure, ne doit se laisser conditionner par aucune loi; que, comme Dieu même, qui, avant de produire par sa toute-puissance la matière de l'univers, en avait produit les lois par son intelligence, il n'a de morale que son bon plaisir; conséquemment que la condition de l'homme sur la terre est celle d'un tyran, ou plutôt, puisqu'il ne saurait détruire l'œuvre de Dieu, d'une âme captive et déchue; qu'ainsi sa personne n'a de dignité que celle qu'elle reçoit

de sa religion; que du reste, comme la domination de l'esprit pur sur la matière inerte et passive est absolue, il n'existe de formes authentiques et obligatoires ni pour l'ordre économique ni pour l'ordre politique, et que l'état naturel des sociétés est l'arbitraire.

XXXIII. — Faut-il que ce soit moi qui aujourd'hui vous donne de semblables leçons! Faut-il qu'après avoir montré par quelle loi d'équilibre se légitime la propriété, j'aie à défendre encore, au point de vue de la psychologie, cette possession de la terre sans laquelle la vie de l'homme n'est plus, comme la propriété elle-même, qu'une abstraction!

Rien de métaphysique, d'irréel, de purement abstrait et nominal, ne peut faire partie de l'ordre pratique et positif des choses humaines. Cela se déduit nettement de nos axiomes, et la Révolution a mis fin à toutes les fictions de la transcendance.

Conception pure du moi, expression hautaine de son absolutisme, la propriété, nous l'avons dit (*Etude III*e, chap. VI), est indispensable à l'économie sociale; mais elle n'entre dans le commerce du genre humain qu'à deux conditions : l'une, de se soumettre à la commune balance des valeurs et des services; l'autre, de se réaliser dans une possession effective. Sans cette double condition, elle resterait immorale.

Eh quoi! le pouvoir social, cette puissance de collectivité qui, sous les noms mystiques de monarchie, aristocratie, gouvernement, autorité, etc., a été prise si longtemps, tantôt pour une puissance du ciel, tantôt pour une fiction de l'esprit, nous l'avons trouvée chose réelle; l'économie, nous l'avons reconnue pour une science réelle; la Justice elle-même nous est apparue comme une réalité. Ce n'est qu'à cette condition de réalisme que nous avons pu jeter les bases du droit et de la morale, et nous dégager de la corruption antique : et la propriété resterait à l'état de fantôme; ce ne serait toujours qu'un mot, servant à exprimer le dévergondage du cœur et de l'esprit, une négation! C'est inadmissible.

Je dis donc que, si la propriété est, comme elle doit être, quelque chose de réel, elle le devient par cette posses-

sion, que le Code et toute la jurisprudence distinguent nettement de la propriété; possession que j'ai toujours défendue, et qui n'a rien de commun avec le vieux droit caïnite, né d'un faux regard de Jéhovah. C'est par la possession que l'homme se met en communion avec la nature, tandis que par la propriété il s'en sépare; de la même manière que l'homme et la femme sont en communion par l'habitude domestique, tandis que la volupté les retient dans l'isolement.

Car il ne suffit pas, pour le succès du laboureur et pour la félicité de sa vie, qu'il ait une connaissance générale de son art, des différentes natures de terrain, et des éléments chimiques qui le composent; il ne lui suffit pas même de ce titre de propriétaire, si cher à l'orgueil. Il faut qu'il connaisse de longue main, par tradition patrimoniale et pratique quotidienne, la terre qu'il cultive; qu'il y tienne, si j'ose ainsi dire, à la manière des plantes, par la racine, par le cœur et par le sang : tout comme il ne suffit pas à un homme, pour faire ménage avec une femme, de connaître la physiologie du sexe et de porter le titre de mari ou servant; il faut qu'il s'assimile son épouse, qu'il la sache par cœur, qu'il la possède d'instinct, de telle sorte que, présent ou absent, elle ne pense que lui, ne reflète que son action et sa volonté. Que ne puis-je évoquer ici le témoignage de ces millions d'âmes rustiques et simples, qui, sans se demander d'où leur viennent la santé et la joie, vivent dans l'affection de la nature, et ne se doutent pas que le catéchisme et le Code soient justement les deux ennemis qui sans cesse travaillaient à la leur faire perdre!

Vous avez étudié la psychologie au séminaire, monseigneur; aussi vous ne connaissez rien à l'âme du peuple. Vous ne l'avez pas vue, cette âme, sortir de terre, comme la graine semée par les vents d'automne, et qui lève au printemps; vous n'en avez pas suivi, comme moi, l'efflorescence : car vous n'avez pas vécu avec le peuple, vous n'êtes pas de lui, vous n'êtes pas lui. Permettez donc que je vous cite, en ma personne, un échantillon de cette existence que l'Eglise, depuis dix-huit siècles, s'efforce d'étouffer sous ses badigeonnages. C'est plus intéressant, je vous assure, que vos orgues, vos cloches, vos vitraux peints, vos ogives, et toute votre architecture.

XXXIV. — Mon biographe m'adresse cet étrange reproche :

Au collége, comme plus tard à l'atelier, il refuse de partager les jeux de ses camarades, fait bande à part, dédaigne les amis, se livre, entre les heures de travail, à des promenades solitaires, etc.

Sans doute je méditais dès lors la destruction de la famille et de la propriété. La sottise réactionnaire ayant fait de moi, en 1848, un ogre, il a bien fallu me trouver une jeunesse d'ogre, et je ne serais point surpris qu'il se rencontrât des gens prêts à jurer qu'ils m'ont connu ogrillon.

Au fait, j'ai pu paraître, de douze à vingt ans, un peu farouche. La faute n'en était pas à mon cœur, mais au système chrétien, qui, pervertissant les notions, atrophiant les instincts, travestit l'homme et lui impose des sentiments factices, à la place de ceux que lui a donnés la nature.

Qu'il me serait aisé, en effaçant ce que la malveillance a mis de fausses couleurs dans ce tableau de ma jeunesse, de me poser en philosophe imberbe, fuyant la corruption des villes, et méditant dans la solitude sur les misères de l'humanité!

La vérité m'est beaucoup moins favorable; c'est pour cela qu'elle est plus instructive, et que je tiens à la rétablir.

Jusqu'à douze ans, ma vie s'est passée presque toute aux champs, occupée tantôt de petits travaux rustiques, tantôt à garder les vaches. J'ai été cinq ans bouvier. Je ne connais pas d'existence à la fois plus contemplative et plus réaliste, plus opposée à cet absurde spiritualisme qui fait le fond de l'éducation et de la vie chrétienne, que celle de l'homme des champs. A la ville, je me sentais dépaysé. L'ouvrier n'a rien du campagnard; patois à part, il ne parle pas la même langue, il n'adore pas les mêmes dieux; on sent qu'il a passé par le polissoir; il loge entre la caserne et le séminaire, il touche à l'Académie et à l'hôtel de ville. Quel exil pour moi quand il me fallut suivre les classes du collége, où je ne vivais plus que par le cerveau, où, entre autres simplicités, on prétendait m'initier à la nature, que je quittais, par des narrations et des thèmes!

Le paysan est le moins romantique, le moins idéaliste

des hommes. Plongé dans la réalité, il est l'opposé du *dilettante*, et ne donnera jamais trente sous du plus magnifique tableau de paysage. Il aime la nature comme l'enfant aime sa nourrice, moins occupé de ses charmes, dont le sentiment ne lui est pas étranger cependant, que de sa fécondité. Ce n'est pas lui qui tombera en extase devant la campagne de Rome, ses lignes majestueuses et son superbe horizon; comme le prosaïque Montaigne, il n'en apercevra que le désert, les flaques pestilentielles et la *mal'aria*. Il n'imagine pas qu'il existe de poésie et de beauté là où son âme ne découvre que famine, maladie et mort : d'accord en cela avec le chantre des *Géorgiques*, qui, en célébrant la richesse des campagnes, n'imagina pas sans doute, avec les rimeurs efflanqués de notre temps, qu'elle en fût l'élément antipoétique. Le paysan aime la nature pour ses puissantes mamelles, pour la vie dont elle regorge. Il ne l'effleure pas d'un œil d'artiste; il la caresse à pleins bras, comme l'amoureux du Cantique des cantiques, *Veni, et inebriemur uberibus*, il la mange. Lisez Michelet racontant la tournée du paysan, le dimanche, autour de sa terre : quelle jouissance intime ! quels regards ! Il m'a fallu du temps et de l'étude, je l'avoue, pour trouver de l'agrément à ces descriptions de lever et de coucher de soleil, de clairs de lune et des quatre saisons. J'avais vingt-cinq ans que le précepteur d'*Emile*, le prototype du genre, ne me paraissait encore, en ce qui regarde le sentiment de la nature, qu'un maigre fils d'horloger. Ceux qui parlent si bien jouissent peu; ils ressemblent aux dégustateurs qui, pour apprécier le vin, le prennent dans l'argent et le regardent à travers le cristal.

Quel plaisir autrefois de me rouler dans les hautes herbes, que j'aurais voulu brouter, comme mes vaches; de courir pieds nus sur les sentiers unis, le long des haies; d'enfoncer mes jambes, en rechaussant (rebinant) les verts *turquies*, dans la terre profonde et fraîche! Plus d'une fois, par les chaudes matinées de juin, il m'est arrivé de quitter mes habits et de prendre sur la pelouse un bain de rosée. Que dites-vous de cette existence crottée, monseigneur? Elle fait de médiocres chrétiens, je vous assure. A peine si je distinguais alors moi du non-moi. Moi, c'était tout ce que je pouvais toucher de la main, atteindre

du regard, et qui m'était bon à quelque chose; non-moi était tout ce qui pouvait nuire ou résister à moi. L'idée de ma personnalité se confondait dans ma tête avec celle de mon bien-être, et je n'avais garde d'aller chercher là-dessous la substance inétendue et immatérielle. Tout le jour je me remplissais de mûres, de raiponces, de salsifis des prés, de pois verts, de graines de pavots, d'épis de maïs grillés, de baies de toutes sortes, prunelles, blessons, alises merises, églantines, lambrusques, fruits sauvages; je me gorgeais d'une masse de crudités à faire crever un petit bourgeois élevé gentiment et qui ne produisaient d'autre effet sur mon estomac que de me donner le soir un formidable appétit. L'alme nature ne fait mal à ceux qui lui appartiennent.

Hélas! je ne pourrais plus aujourd'hui faire de ces superbes picorées. Sous prétexte de prévenir les dégâts, l'administration a fait détruire tous les arbres fruitiers des forêts. Un ermite ne trouverait plus sa vie dans nos bois civilisés. Défense aux pauvres gens de ramasser jusqu'aux glands et aux faînes; défense de couper l'herbe des sentiers pour leurs chèvres. Allez, pauvres, allez en Afrique et dans l'Orégon :

..... Veteres migrate coloni!

Que d'ondées j'ai essuyées! Que de fois, trempé jusqu'aux os, j'ai séché mes habits sur mon corps, à la bise ou au soleil! Que de bains pris à toute heure, l'été dans la rivière, l'hiver dans les sources! Je grimpais sur les arbres; je me fourrais dans les cavernes; j'attrapais les grenouilles à la course, les écrevisses dans leurs trous, au risque de rencontrer une affreuse salamandre; puis je faisais sans désemparer griller ma chasse sur les charbons. Il y a, de l'homme à la bête, à tout ce qui existe, des sympathies et des haines secrètes dont la civilisation ôte le sentiment. J'aimais mes vaches, mais d'une affection inégale; j'avais des préférences pour une poule, pour un arbre, pour un rocher. On m'avait dit que le lézard est ami de l'homme, et je le croyais sincèrement. Mais j'ai toujours fait rude guerre aux serpents, aux crapauds et aux chenilles. — *Que m'avaient-ils fait? Nulle offense.* Je ne

sais; mais l'expérience des humains me les a fait détester toujours davantage.

Aussi comme je pleurais en lisant les adieux de Philoctète, si bien traduit de Sophocle par Fénelon :

O jour heureux, douce lumière, tu te montres enfin, après tant d'années? Je t'obéis, je pars après avoir salué ces lieux. Adieu, cher antre! adieu, nymphes de ces prés humides! Je n'entendrai plus le bruit sourd des vagues de cette mer. Adieu, rivage, où tant de fois j'ai souffert des injures de l'air! Adieu, promontoire, où Echo répéta tant de fois mes gémissements! Adieu, douces fontaines, qui me fûtes si amères! Adieu! ô terre de Lemnos! laisse-moi partir heureusement, puisque je vais où m'appelle la volonté des dieux et de mes amis.

Ceux qui, n'ayant jamais éprouvé ces illusions puissantes, accusent la superstition des gens de la campagne, me font parfois pitié. J'étais grandelet que je croyais encore aux nymphes et aux fées; et si je ne regrette pas ces croyances, j'ai le droit de me plaindre de la manière dont on me les a fait perdre.

XXXV. — Certes, dans cette vie toute de spontanéité, je ne songeais guère à l'origine de l'inégalité des fortunes, pas plus qu'aux mystères de la foi. Point de famine, point d'envie. Chez mon père, nous déjeunions le matin de bouillie de maïs, appelée *gaudes;* à midi, les pommes de terre; le soir, la soupe au lard, et cela tout le long de la semaine. En dépit des économistes qui vantent le régime anglais, nous étions, avec cette alimentation végétale, gros et forts. Savez-vous pourquoi? C'est que nous respirions l'air de nos champs et que nous vivions du produit de notre culture. Le peuple a le sentiment de cette verité quand il dit que l'air de la campagne nourrit le paysan, au lieu que le pain qu'on mange à Paris *ne tient pas la faim.*

Sans le savoir, et malgré mon baptême, j'étais une sorte de panthéiste pratique. Le panthéisme est la religion des enfants et des sauvages; c'est la philosophie de tous ceux qui, retenus par l'âge, l'éducation, la langue, dans la vie sensitive, ne sont pas arrivés à l'abstraction et à l'idéal, deux choses que, selon moi, il est bon d'ajourner le plus possible.

Je ne suis donc pas de l'avis de Rousseau, qui, de crainte

de superstition, voulant précisément fonder la foi sur le raisonnement et la conscience, défendait de parler de Dieu à son élève avant la vingtième année, puis le livrait à la théologie : excellente méthode pour éterniser la superstition. La notion de Dieu, comme celle de substance et de cause, est primitive, propre surtout aux intelligences inexercées, et doit perdre son empire à mesure qu'elles s'élèvent à la vraie science. La métaphysique, par elle-même, n'est que la superficie du savoir. Laissez donc les enfants parler à leur aise, tout leur soûl, de Dieu, des anges, des âmes, des fées, des griffons, des hercules, comme des rois et des reines; laissez leur entendement jeter sa gourme, condition nécessaire aux spéculations positives de la virilité. Pendant le premier âge, les conceptions du mysticisme, si facilement reçues par l'imagination, servent de supplément et comme de préparation à la raison; elles forment le premier degré de l'escalier intellectuel, dont la métaphysique est le second. Veillez seulement à ce que ces conceptions, tournant au fanatisme, n'usurpent dans leur cœur la place que la Justice seule et la vérité doivent occuper. Le moment venu, elles s'évanouiront d'elles-mêmes, et votre prudence n'aura pas à craindre de ce côté des questions indiscrètes. Pierre Leroux s'écrie quelque part : Que répondrez-vous à votre jeune fille quand elle vous demandera : *Qu'est-ce que Dieu?* — Eh! digne philosophe, je lui demanderai à mon tour : *Qu'est-ce que Croquemitaine?*

Que faut-il, en effet, pour changer les conceptions idolâtriques de l'enfance en philosophie sociale? Montrez au jeune homme, par le rapport des lois et l'analogie des formes, la chaîne des êtres; pénétrez son intelligence de cette vérité sublime, que les lois de la nature sont les mêmes que celles de l'esprit et de la Justice, et que, si cet idéal suprême que la religion appelle Dieu a sa réalité quelque part, c'est dans le cœur de l'honnête homme. C'est ainsi que vous ferez passer votre élève de la sphère de la sensation dans celle de la morale.

Et qu'est-ce que la morale, après tout, chez les êtres à qui le frottement de leurs semblables n'a pas encore donné la notion exacte des rapports et développé le sens juridique, sinon cet amour universel, très peu classique, je

l'avoue, et encore moins romantique, peu raffiné, peu sentimental, mais réel, souverain, fécond; où se forme le génie, où se trempe le caractère, où se constitue la personnalité, où s'éteignent la superstition et le mysticisme; amour divin, qui ne se réduit pas à toucher du bout des lèvres cette mère nature, comme la religieuse qui reçoit l'hostie, ou comme Pyrame donnant un baiser à Thisbé à travers la grille du jardin.

XXXVI. — Sorti des études, j'avais atteint ma vingtième année. Mon père avait perdu son champ; l'hypothèque l'avait dévoré. Qui sait s'il n'a pas tenu à l'existence d'une bonne institution de crédit foncier que je restasse toute ma vie paysan et conservateur? Mais le crédit foncier ne fonctionnera d'une manière vigoureuse, que si la Révolution y met la main... Force me fut de prendre un état. Devenu correcteur d'imprimerie, que vouliez-vous que je fisse entre les heures de travail? La journée était de dix heures. Il m'arrivait quelquefois de lire, dans cet intervalle, en première épreuve, huit feuilles in-12 d'ouvrages de théologie et de dévotion : travail excessif, auquel je dois d'être devenu myope. Empoisonné de mauvais air, de miasmes métalliques, d'émanations humaines; le cœur affadi, d'une lecture insipide, je n'avais rien de plus pressé que d'aller hors de ville secouer cette infection. Vîtes-vous jamais paysans sortir de la grand'messe au moment du sermon? Ainsi je fuyais, à travers champs, cette officine ecclésiastique où s'engloutissait ma jeunesse. Pour avoir l'air plus pur, je *scandais*, terme de collége, les hauts monts qui bordent la vallée du Doubs, et ne manquais pas, quand il y avait de l'orage, de m'en donner le spectacle. Blotti dans un trou de rocher, j'aimais à regarder en face Jupiter fulgurant, *cælo tonantem*, sans le braver ni le craindre. Croyez-vous que je fusse là en savant ou en artiste? Pas plus l'un que l'autre. Je ne déciderai point lequel des deux est le plus digne de mon admiration, du peintre qui se fait attacher au grand mât d'un navire afin de mieux saisir l'ouragan, ou du physicien qui reconnaît et enchaîne la foudre; du paysagiste qui me montre sur un mètre carré de toile une vue des Alpes, ou de Saussure qui calcule, à quelques toises près, la hau-

teur du Mont-Blanc. Ce que je sentais, dans ma contemplation solitaire, était autre chose. La foudre, me disais-je, et son tonnerre, les vents, les nues, la pluie, c'est encore moi... A Besançon, les bonnes femmes ont l'habitude, quand il éclaire, de se signer. Je croyais trouver la raison de cette pratique pieuse dans le sentiment que j'éprouvais, que toute crise de la nature est un écho de ce qui se passe dans l'âme de l'homme.

Ainsi s'est faite mon éducation, éducation d'un enfant du peuple. Tous ne jouissent pas, j'en conviens, de la même force de résistance, de la même activité investigatrice; mais tous sont dans les mêmes dispositions. C'est ce contraste de la vie réelle suggérée par la nature, et de l'éducation factice donnée par la religion, qui a fait naître en moi le doute philosophique, et m'a mis en garde contre les opinions des sectes et les institutions des sociétés.

Depuis, il a bien fallu me *civiliser*. Mais l'avouerai-je? le peu que j'en ai pris me dégoûte. Je trouve que dans cette prétendue civilisation, saturée d'hypocrisie, la vie est sans couleur ni saveur, les passions sans énergie, sans franchise; l'imagination étriquée, le style affecté ou plat. Je hais les maisons à plus d'un étage, dans lesquelles, à l'inverse de la hiérarchie sociale, les petits sont guindés en haut, les grands établis près du sol; je déteste, à l'égal des prisons, les églises, les séminaires, les couvents, les casernes, les hôpitaux, les asiles et les crèches. Tout cela me semble de la démoralisation. Et quand je me rappelle que ce mot païen, *paganus*, signifie paysan; que le paganisme, la paysannerie, c'est à dire le culte des divinités champêtres, le panthéisme rural, est le dernier nom sous lequel le panthéisme a été vaincu et écrasé par son rival; quand je songe que le christianisme a condamné la nature en même temps que l'humanité, je me demande si l'Eglise à force de prendre le contre-pied des religions déchues, n'a pas fini par prendre le contre-pied du sens commun et des bonnes mœurs; si sa spiritualité est autre chose que la combustion spontanée des âmes; si le Christ, qui devait nous racheter, ne se trouve pas plutôt nous avoir vendus; si le Dieu soi-disant trois fois saint n'est pas au contraire le Dieu trois fois impur; si, tandis que vous nous criez : La tête en haut, *Sursum*, regardez le ciel, vous ne

faites pas précisément tout ce qu'il faut pour nous jeter, la tête en bas, dans le puits.

Voilà et depuis longtemps, ce que je me demande, et sur quoi j'appelle instamment, monseigneur, votre attention. Montrez-moi, au point de vue des intelligences et des caractères, des relations de famille et de cité, du monde intérieur qui est la conscience, et du monde extérieur qui est la nature, montrez-moi la moralité et l'efficacité de l'éducation ecclésiastique; et non seulement vous aurez bien mérité de la civilisation et du peuple, mais, ce qui vaut mieux pour vous et ne sera pas moins décisif, vous aurez arraché à l'incrédulité son argument le plus péremptoire.

---

## CHAPITRE V

### L'homme en face de la mort.

XXXVII. — La mort est l'épreuve décisive de la valeur de l'éducation et de la moralité d'une société.

Dites-moi la mort d'un homme, et je vous dirai sa vie; réciproquement, dites-moi la vie de cet homme, et je vous prédirai sa mort. Je fais abstraction des trépas subits, qui ne laissent pas aux mourants la conscience de leur état, comme des existences sur lesquelles pèse une tyrannie ou une fatalité invincible.

Ce sujet est grave : nous en chercherons les éléments à travers l'histoire.

Les anciens, tout religieux qu'ils étaient, spéculaient peu : comme il convient à une civilisation naissante, ils pratiquaient davantage. Point de phrases sur la mort, non plus que sur la vie; pas de dédain de celle-ci, pas de jactance vis-à-vis de celle-là. De même qu'on s'efforçait de vivre sa vie le mieux qu'il fût possible, on mourait sa mort naturellement, avec calme, sans peur ni regret.

La religion, qui s'occupait de tant de choses, ne disait rien, presque rien de la mort; elle ne paraissait qu'aux funérailles.

Il y avait bien quelque mythe vague, obscur, qui parlait du royaume souterrain, du séjour des ombres, de leur transmigration, de leurs apparitions, de leur renaissance; mais ce mythe, négligé, grossier, comme on le voit dans Homère, conçu au bord des fosses, à la vue des cadavres, ou en face des bûchers qui les consumaient, ne paraît pas avoir exercé sur la pratique d'influence sérieuse. Il y a dans l'*Iliade*, au commencement du premier livre, un mot qui fait voir le peu d'estime qu'on faisait de l'âme, le peu de place qu'elle tenait dans l'existence des héros :

Chante, Muse, cette colère funeste qui précipita dans le Tartare une foule d'âmes généreuses de héros, et les livra EUX-MÊMES en pâture aux chiens et aux oiseaux.

*Eux-mêmes*, αὐτούς, c'est à dire les corps, par opposition aux âmes, ψυχας!

Il semble même que, dès le temps les plus anciens, la croyance aux mânes fût méprisée : c'est elle surtout que les Romains désignaient par le mot de *superstition*, formé de *superesse* ou *superstare*, comme qui dirait la foi à la survivance, ou mieux la foi aux revenants. La croyance à l'immortalité des âmes ne faisait pas partie de la religion; elle en était au contraire une dégénérescence honteuse.

Quant au mosaïsme, il est notoire que les saducéens qui en représentaient la pure tradition, niaient la distinction de l'âme, à plus forte raison sa survivance. Cette opinion fut introduite, après la captivité de Babylone, par les *pharisiens*, mot qui signifie, suivant l'une ou l'autre des deux étymologies qu'on lui donne, hérétiques ou sectateurs du parsisme, c'est à dire de la doctrine de Zoroastre.

XXXVIII. — N'attendant rien de la religion, la bonne mort, l'*euthanasie*, chez les anciens, résultait de deux causes : la plénitude de l'existence, et la communion sociale.

Il mourut *plein de jours*, dit la Bible, entendant par ce mot, non pas tant le nombre des années, que la parfaite ordonnance, congruité et beauté de la vie dans toutes ses périodes et manifestations.

La mort, ainsi obtenue, est la dernière des béatitudes. Loin qu'elle paraisse amère, elle exclut toute addition de

bonheur, par conséquent tout supplément de vie. C'est l'idée rendue par la Fontaine :

Rien ne trouble sa fin, c'est le soir d'un beau jour.

Voilà, en douze syllabes, toute la pratique des anciens sur le bien mourir.

La seconde cause qui leur rendait la mort heureuse était le sentiment de la communion sociale dans laquelle ils expiraient.

Il y en a un bel exemple dans le distique de Simonide gravé au passage des Thermopyles sur le monument des trois cents Spartiates : *Passant, va dire à Lacédémone que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois.*

Point d'allusion à une vie ultérieure, point d'exaltation vaine. Le fait pur et simple, sublime dans sa simplicité : Ici nous sommes morts, mais nous vivons à Lacédémone.

C'est dans ce sens qu'il faut entendre la chanson d'Harmodius : *Je porterai mon épée dans une branche de myrte, comme firent Harmodius et Aristogiton, lorsqu'ils frappèrent le tyran Hipparque, aux fêtes des Panathénées... Non, cher Harmodius, tu n'es pas mort; tu vis dans les îles bienheureuses, en compagnie d'Achille et de Diomède.* Ici, c'est le citoyen qui se met en communion avec les anciens héros, toujours vivants au sein de la patrie, et que ni le fer de l'ennemi, ni la rage des tyrans, ne saurait atteindre.

Athènes avait fait de cette idée une institution : c'était l'oraison funèbre des citoyens morts pour la patrie, dont les noms étaient gravés sur les marbres publics, et les enfants élevés aux frais du trésor. Croit-on que cela ne valût pas notre *Requiem*? Quelle commémoration a été faite, en France, des soldats tués à Sébastopol?

Communion sociale, exprimée par la famille, organisée par la cité, par la confédération ou l'amphictyonie; vie qui se prolongeait au delà du tombeau par la participation à la vie des ancêtres et à celle des descendants : c'est ainsi que la mort disparaissait englobée dans la perpétuité de de la patrie, et que le dernier soupir s'échappait dans le ravissement de la fraternité.

Chez les Romains, dit M. Franz de Champagny, l'homme unissait

sa vie à celle de ses aïeux et à celle de ses descendants. Au lieu de prolonger sa vie dans une douteuse éternité, il la prolongeait par le sentiment plus intime de l'hérédité. Pour lui, l'immortalité de la famille, de la tribu, de la patrie, remplaçait l'immortalité de l'âme... L'élysée du Romain, c'était la grandeur future de Rome. La vertu, le patriotisme et la gloire antique viennent de là : ce sont des vertus civiques transformées en vertus religieuses. (*Les Césars.*)

Famille, tribu, patrie : quelle maigre immortalité pour nous autres chrétiens! Il faut croire cependant que cette idée de communion sociale et de vie collective n'était pas sans quelque réalité pour les anciens, puisqu'elle leur fit produire tant d'actes d'héroïsme, qui, en dépit de nos prétentions à la sainteté et de notre verbiage, restent encore nos modèles.

Inutile d'observer, du reste, que de ces deux conditions desquelles dépendait la bonne mort, savoir la plénitude de la vie et la communion sociale, la première suppose la seconde. Pas de vie pleine pour l'esclave, pour le condamné, pour le banni, pour celui dont la patrie était envahie par l'étranger, déchirée par la guerre civile, ou asservie par le tyran. Pour celui-là, vide absolu de l'existence ; conséquemment, la mort avec toutes ses horreurs.

XXXIX. — Aussi, quel désespoir saisit la société antique, quand par l'effet des révolutions le lien social vint à se rompre, et qu'il n'y eut plus de communion! C'est un des phénomènes les plus saisissants de l'histoire, et en même temps le moins compris, pour ne pas dire le moins aperçu. A mesure que la vie collective se dissout, que la vie individuelle perd de sa plénitude, on voit s'accroître l'angoisse de la mort. Il semble que les âmes désolées, autrefois si calmes, si vivantes dans la mort, crient sous son aiguillon. Le grand Pan est mort; les âmes sont dans la consternation, elles remplissent l'air de leurs gémissements.

Alors commence la période de dissolution : la conscience, isolée, perdue, cherche un remède à l'horreur qui la tourmente, et tâche en vain de s'étourdir. C'est une déroute, un sauve-qui-peut. La poésie rêve de squelettes ; les francs-maçons d'Eleusis offrent leurs mystères, les philosophes leurs abstractions. Qui nous délivrera de cette

atroce pensée de la mort? Car, hélas! plus de patrie, plus d'euthanasie : la vie et la mort sont toutes deux absurdes.

C'est par l'Ionie que commence la débâcle.

Les Grecs d'Ionie sont tombés sous la domination persane. Pour comble de misère, entre eux et le grand roi se place la tyrannie indigène. Plus de communion : des enrichis et des esclaves, pour qui la vie libidineuse remplace l'héroisme. Les poésies d'Anacréon sont remplies de cette épouvante : rien ne fait mal à voir comme ce poète octogénaire appelant sans cesse, contre la mort, l'étourdissement de la volupté :

Elles m'ont dit : les femmes :
Anacréon, tu es vieux!
Prends un miroir, et regarde
Tes cheveux : il n'y en a plus,
Et ton front est ras!
— Moi, s'il me reste des cheveux
Ou si tous sont partis,
Je l'ignore; mais je sais bien
Que c'est un devoir au vieillard
De mener joyeuse vie
Plus il approche de la mort.

Ainsi, la *vie inimitable*, comme la nommèrent Antoine et Cléopâtre, cette recette du désespoir, était pratiquée en Asie dès le temps d'Anacréon, cinq siècles avant J.-C.

Après la grande guerre Médique, la Grèce se déchire par la guerre civile; chaque république appelle l'étranger. et toute liberté expire sous les Macédoniens. Epicure paraît, et ce qu'avait chanté Anacréon, son école le met en théorie. C'est cette théorie qui, jointe au scepticisme de Carnéade, excita d'abord la réprobation des Romains.

Mais la grande république penche à son tour vers sa ruine; l'empereur remplace la communion latine : vainqueurs et vaincus deviennent les pâles sujets de la mort. Lucrèce place sa philosophie sous l'invocation de Vénus. Horace se range sans façon dans la grande étable, avec Mécénas et ses amis. Toute la noblesse, l'ordre équestre, épuisés, haletants, embrassent la religion du plaisir. Virgile, qui chanta la régénération romaine, le messianisme de César, appelle tour à tour à son aide la philosophie

d'Epicure, la science d'Archimède et la métaphysique de Platon. Pas plus que les autres il ne croit à la vertu patriotique, et il se sauve dans l'humanité.

Quelques-uns protestent en faveur des mœurs antiques, par haine du prince, dégoût de la multitude, regret de leurs honneurs : ils sont si bien de leur siècle, qu'ils ne pensent même pas que cette vieille république, si elle pouvait renaître, serait le seul et efficace remède à leur peur de la mort.

XL. — Nous touchons à la transition qui amènera bientôt le christianisme. A défaut d'une communion qui n'est plus, et dont on ne sait même pas se rendre compte, on demande une foi! Le stoïcisme apporte son dogme, aussi impuissant que celui d'Epicure.

Sorte de platonisme pratique et sévère, le stoïcisme prend le contre-pied d'Epicure : il foule aux pieds la volupté; il nie que la douleur soit un mal; dans la vertu seule il découvre le souverain bien, dans le vice la souveraine misère, et enseigne à mépriser la mort, en élevant à la hauteur d'une déduction métaphysique la vieille, l'impure croyance aux revenants, la superstition.

Avec quel art il la décore!

Le monde est un être animé, vivant; Dieu en est l'âme : et comme l'âme et le corps de l'homme forment un sujet unique, de même Dieu et le monde forment un tout inséparable, qui est l'Absolu.

De cet Absolu font partie les corps et les âmes, dont l'union constitue notre vie, dont notre mort n'est que la séparation. Après le trépas, le principe animique rentre en Dieu, âme universelle; le corps est rendu aux éléments.

C'est ainsi que les stoïciens essaient de relever les mœurs et de guérir les courages.

Il faut voir avec quelle timidité ils sont accueillis! Les honnêtes gens, les hommes d'une vertu déterminée, voudraient qu'ils eussent raison; ils n'osent s'y livrer. Cicéron les admire, les favorise; mais Carnéade lui ôte la foi.

Caton lit et relit, avant de mourir, son Phédon, non pas tant pour s'encourager, comme on l'a dit : celui-là, qui avait conservé les mœurs anciennes, n'avait certes pas plus peur de la mort qu'un Cassius, un Pétronius, et tant

d'autres épicuriens qui moururent avec honneur. Caton cherchait à se consoler de la république, il cherchait si la perte de la liberté n'avait pas quelque raison dans l'ordre éternel.

Thraséa fait comme Caton. Avant de recevoir sa condamnation, il cause avec Démétrius de la séparation de l'âme et du corps. Puis, quand le questeur arrive, porteur de l'ordre fatal, le Romain dit adieu au philosophe, ordonne à sa femme de se conserver pour sa fille, heureux que son gendre ne partage pas son supplice; et tout entier à cette communion sacrée de la famille et de la patrie, dont il est le dernier représentant, il se fait ouvrir la veine, et offre son sang, comme une libation, — à l'immortalité de l'âme? non, à *Jupiter libérateur*.

Tacite, à la fin de la *Vie d'Agricola*, son beau-père, s'écrie, dans un mouvement de tendresse poétique :

S'il est un séjour aux mânes des saints; si, comme le veulent les philosophes, les grandes âmes ne périssent pas avec les corps.

On voit qu'il s'agit pour Tacite d'une opinion nouvelle, que les anciens n'avaient pas connue, et dont leur religion n'avait pas éprouvé le besoin. On a dit que les lois étaient le signe de la décadence des nations : comment se fait-il que la croyance à une vie future se répande parmi les hommes, juste aux époques où ils ne valent plus rien pour celle-ci?

XLI. — Mais nous n'avons fait encore qu'effleurer ce funèbre sujet.

En supposant que la théorie de la séparation des âmes et des corps ait pu être, aussi bien que celle d'Epicure, de quelque soulagement dans l'universelle épouvante, on comprendra que de tels remèdes n'étaient pas à la portée de vulgaire, et que, le jour où les masses réclameraient à leur tour un antidote contre l'ennui de la mort, les poèmes érotico-bachiques d'Anacréon, d'Alcée, d'Horace, de même que les spéculations platoniques et stoïciennes, seraient d'un médiocre effet.

Or, ce jour-là était venu. La société romaine dissoute, la plèbe, aussi bien que le patriciat, était dans le vide ; les âmes vulgaires, comme les âmes d'élite, pendaient en l'air,

ouvertes au vent, comme des vessies crevées; c'est le tableau qu'en fait Virgile :

> ... Aliæ panduntur inanes
> Suspensæ ad ventos.

Qui viendrait au secours de cette multitude?

Il y a des médecins pour toutes les fortunes.

La Grèce, dont la gloire et la décadence avaient devancé de plusieurs siècles celles de Rome, avait produit, à l'usage des classes inférieures, une philosophie péremptoire. *Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe*, disait Démosthènes. — Non, répliqua Diogène; mais il est permis à tout le monde de n'y pas aller et de se passer de Corinthe.

Les cyniques trouvent ici, dans le naufrage général, leur emploi, et, sans qu'il y paraisse, c'est leur système qui a le plus de vogue. Trop peu de gens sont à même de prendre les dragées d'Epicure, un plus petit nombre encore pourrait digérer les pilules transcendantales de Zénon; la besace de Diogène est accessible à tout le monde.

La plèbe césarienne, quatre à cinq cent mille lazzaroni partageant l'empire avec César, nourrie par la frumentation, c'est à dire à peu près pour rien, baignée pour rien, contente de sa gueuserie, prend le parti héroïque de mépriser cordialement une existence dont elle a perdu, en se donnant à César, le sentiment, la dignité, l'exercice, l'objet, la signification.

Pour se fortifier contre la mort, elle s'habitue à ne faire nul cas de sa vie : chose facile, sous le gouvernement de César. La vie, en effet, pour cette multitude, est devenue un non-sens. Au lieu de la plénitude des jours, qui faisait la félicité des anciens, on a le *spleen*. Si donc ce n'est plus rien de vivre, dans cette société en poussière, comment serait-ce quelque chose de mourir? Ecoutez le cri du prétorien à Néron fugitif, tremblant devant la mort : *Usque adeone mori miserum est?* Ton règne est fini, meurs donc : cela est-il si difficile?

Analysez le caractère du peuple romain des derniers temps de la république et de ceux de l'empire : au fond, vous ne trouvez que le cynisme. C'est le cynisme, dans la

majesté du Capitole, qui fait le tempérament du peuple-roi, la vie morale de Rome, le génie de César.

Or, quand le peuple se mêle de quelque chose, philosophie ou religion, amour de Dieu ou mépris de la vie, il arrive à des conceptions fantastiques, il crée des géants et des monstres. Les fils de la louve, prenant la besace, et se mettant en tête de combattre la mort et ses terreurs, devaient accoucher d'une idée horrible, qui ferait frémir l'histoire.

Le suicide n'avait plus rien de neuf; depuis longtemps on avait appris, par de nobles exemples, à l'honorer; on savait qu'il était le refuge de la dignité contre toute injure de la tyrannie ou de la fortune : mérite vulgaire, bagatelle, dont on ne parlait plus. La république morte, le suicide se trouva usé.

Qu'est-ce donc que découvrit la *ferocitas Romana?* — Les combats de gladiateur.

XLII. — Certaines gens blâment les combats de taureaux, comme entretenant la cruauté; la sévère Albion a renoncé à sa *boxe*. Que dirions-nous si le gouvernement, au lieu d'envoyer à l'échafaud les condamnés à mort, s'avisait, pour le divertissement du peuple, de les faire battre en plein hippodrome jusqu'à ce que mort s'ensuivît?

Mais ce n'étaient pas deux hommes, deux criminels, dont Rome se donnait le régal; c'étaient des centaines, des milliers de prisonniers, de vraies boucheries, où le sang coulait à flot comme aux champs de Pharsale et de Philippe. Sous la république, il était défendu de donner à la fois plus de cent gladiateurs. Auguste, voulant plaire au peuple, éleva ce nombre à soixante couples par représentation. La rage de ces spectacles croissant toujours, le chiffre de cent vingt hommes fut bientôt dépassé, sur l'exigence du peuple et par la complaisance du sénat. Sans compter que ces massacres avaient lieu partout : les moindres cités avaient leur cirque, avec leurs casernes de gladiateurs. Le roi de Judée Agrippa fit battre un jour quatorze cents condamnés. Gordien, étant édile, donnait régulièrement de cent cinquante à cinq cents paires. Trajan, dans un seul jour, fit paraître dix mille gladiateurs;

et dans la grande naumachie qui eut lieu, sous l'empire de Claude, sur le lac Fucin, il y eut jusqu'à dix-neuf mille combattants. Au triomphe de Probe, six cents hommes étaient destinés au cirque : de ce nombre, quatre-vingts s'étant échappés, attaquèrent les spectateurs, se répandirent dans la ville, et furent enfin terrassés par les légionnaires, après avoir vendu chèrement leur vie. Ce fut un scandale énorme.

Les historiens qui ont touché cette question, tels que Chateaubriand, ne manquent pas en général de l'exploiter au profit du christianisme : comme si les combats de gladiateurs, dont la corruption romaine s'assouvit pendant plus de cinq siècles, étaient de l'essence du paganisme, comme s'il ne fallait pas chercher ailleurs la raison de ce sanglant phénomène!

D'après Cicéron, Sénèque, Pline, Juvénal, et les auteurs contemporains, on voit que l'opinion les regardait comme une école de courage, où les citoyens apprenaient à mépriser le sang et la mort. Sous un empereur, je crois que ce fut Septime-Sévère, comme on songeait à réformer les mœurs, les jurisconsultes qui formaient le conseil impérial soutinrent avec force les combats du cirque, nécessaires, disaient-ils, pour entretenir le courage militaire et former l'âme du soldat.

Mais il est évident que cette allégation ne contient que la moitié de la vérité : comment le soldat de l'empire avait-il besoin de cet excitant, dont s'étaient fort bien passés les guerriers de la république? La vraie cause, je le répète, est dans la désorganisation universelle, qui, laissant l'homme sans liberté, sans droit, sans communion, sans patrie, n'offrant à sa solitude pour toute compensation que César, le poussait au mépris de la vie en même temps qu'elle le livrait sans défense aux affres de la mort.

L'influence, telle quelle, des combats de gladiateurs sur les courages, se manifeste chez les martyrs trop vantés du christianisme. C'est le même sang-froid devant la mort, la même bravoure ou crânerie, la même impassibilité. Ils meurent, ces combattants du Christ, comme des *gladiateurs*. C'est l'éloge qu'en font les écrivains ecclésiastiques : la comparaison revient sans cesse dans les récits du martyrologe et dans les hymnes. Quand des hommes libres,

des chevaliers, des sénateurs, des femmes s'élançaient dans le cirque, sans autre but que de faire montre de leur courage dans un combat à outrance, comment des fanatiques, unis contre l'empereur par leur foi au Messie éternel, n'auraient-ils pas su mourir pour leur Eglise et pour leur Dieu?

XLIII. — Mais j'ai hâte de savoir comment le christianisme entreprit de mettre fin à cette panique, qui plus que les massacres du cirque et toutes les débauches déshonora la fin de la société païenne.

Le premier mot du christianisme fut un cri de victoire. Que parlez-vous, cyniques, de votre mépris de la vie? vous stoïciens, de votre indifférence pour la douleur et la mort? vous tous, héritiers des anciens sages, interprètes des dieux, de l'évaporation des âmes et des mânes impalpables? Que nous vantes-tu, troupe d'Épicure, tes joies au désespoir? et toi, plèbe affamée de Romulus, tes combats de gladiateurs? Ecoutez ces hommes, venus de Judée, que Néron fit enduire de poix et flamber dans ses jardins, en guise de lampions. Ils annoncent... la *résurrection des corps!*

C'était par là, en effet, que débutaient les nouveaux sectaires.

Le christianisme, par ses origines, avait plus d'un rapport avec les sectes qui s'étaient donné mission de rendre aux Romains le calme et la sérénité de leurs aïeux. Des cyniques, il avait l'affectation de pauvreté et de détachement; des stoïciens, il prenait la gravité et déjà le spiritualisme; des épicuriens, il retenait, pour l'époque qui suivrait le retour du Christ, l'espoir des voluptés matérielles. Mais il les surpassait tous par son prodigieux dogme de la *résurrection des corps*, sans lequel l'immortalité des âmes n'eût paru elle-même qu'une fiche de consolation.

Certes, ce ne fut pas la moindre addition que Paul et les autres se permirent à la doctrine du Galiléen. Mais ainsi se forment les religions. Une religion est un *symbole*, ce qui veut dire une cotisation. Le pharisaïsme devait payer son écot dans celle-ci : Jésus, qui pendant sa vie n'avait cessé de le poursuivre, lui dut après sa mort l'avantage, sans lequel il ne fût pas devenu dieu, de ressusciter.

Un cœur de Juif pouvait-il goûter la survivance de l'âme à la façon métaphysique des stoïciens? Qu'est-ce que cela, une âme? Cela peut-il manger, boire et faire l'amour? Le pharisaïsme affirmait donc l'immortalité, non plus par une creuse et obscure métempsychose, non par la conservation au sein de l'éther de cette *particule* de la divinité, *divinæ particulam auræ*, comme disaient les philosophes, qui forme la quintescence de notre être, mais au moyen d'une belle et bonne résurrection *en corps et âme*, et, ce qui valait mieux, très prochaine.

Tous ceux qui seraient morts dans la foi du Christ devaient ressusciter pour régner avec lui; la génération contemporaine ne passerait point avant que cette résurrection arrivât. Au commencement du second siècle, les rédacteurs des Evangiles, qui ne voient rien venir, croient d'autant plus à la promesse. Puis on ajourne la résurrection au troisième siècle, puis on la calcule pour le cinquième. De siècle en siècle, le millénarisme refait ses supputations. Enfin, l'attente étant toujours trompée, on prit le parti de retourner l'annonce. On avait dit d'abord que le Messie, revenant peu de temps après son ascension, ressusciterait les morts et régnerait avec ses fidèles pendant mille ans, après quoi tout finirait; on prétendit désormais que cette venue messianique ne devait avoir lieu qu'à la fin du monde, comme la conclusion de toutes choses.

Quoi qu'il en soit, en dépit de la physique, en dépit de Descartes, qui a fondé le nouveau spiritualisme par sa distinction des substances, l'Eglise a conservé le dogme de la résurrection des corps et l'enseigne dans son catéchisme. Ce n'est plus, il est vrai, comme autrefois, le pivot de la propagande; mais c'est toujours un article, l'avant-dernier, de la profession de foi, *carnis resurrectionem*.

Qu'on se figure l'étonnement des Romains à cette idée étrange, quand pour la première fois elle se fit jour dans la capitale de l'empire, que Tacite, justement à cette occasion, compare à une sentine des folies humaines!

Ces hommes, qui n'osaient en croire les stoïciens sur l'immortalité des âmes, que devaient-ils penser à cette idée inouïe de la résurrection des corps? La foi aux mânes

était traitée par eux de superstition : que serait-ce de la revenance des cadavres? Une seule chose peut donner l'idée du dégoût qu'ils durent éprouver, c'est la croyance aux vampires, encore répandue chez les peuples slaves, et qui n'a pas d'autre origine que la résurrection. *Exitiabilis superstitio*, dit Tacite qui se console presque, à cette idée, du supplice atroce par lequel Néron fit périr ces misérables.

XLIV. — Me demanderez-vous, après cela, si le cordial offert par le christianisme contre la peur de la mort produisit de l'effet?

Hélas! la maladie était de celles qui ne se guérissent point par des conjurations et des actes de foi. Ni le taurobole, ni le baptême, les infusions de sang pas plus que les immersions dans l'eau, n'y pouvaient rien.

Avec le christianisme, le monde parut comme une fantasmagorie.

Et je vis, dit l'Apocalypse, un cheval pâle, et celui qui le montait avait nom la MORT, et l'Enfer le suivait.

Une société qui ne vivait plus que dans l'espoir de la résurrection était morte en effet; ses cités, ses palais, ses théâtres, étaient des cimetières, ses temples des catacombes. Morte de son épouvante, ou morte de sa nouvelle religion, lequel pensez-vous qui soit le plus à la gloire du nom chrétien?

Tant que dura la persécution, la lutte soutenant les courages, l'Eglise vécut de la vie de l'ancienne société : l'ère des martyrs, qui commence et finit presque en même temps que celle des gladiateurs, est la plus vivante de l'histoire ecclésiastique.

Mais quand César se fut converti, quand on vit les empereurs, atteints sous la pourpre de la maladie universelle, se munir, à leurs derniers moments, des sacrements des morts, toute vertu s'évanouit. D'un côté, la résurrection ajournée à la fin des siècles, les âmes, en attendant l'heure de la réunion aux corps, gardées dans les limbes; d'autre part, la terreur des jugements de Dieu, tout cela, loin d'atténuer le mal, ne fit que l'empirer. Peu s'en fallut que le monde chrétien, à peine installé, ne s'enfuît, tant

la vie lui était triste, tant la mort lui donnait de tremblement. Les uns, comme Antoine, partent à dix-huit ans pour le désert, se dépouillent de leur vie, apaisent Dieu par une mort de cinquante et de quatre-vingts années. D'autres, comme Jérôme, sans quitter tout à fait le monde, s'exténuent d'abstinences, s'abîment de travaux et de veilles, poursuivis qu'ils sont par la trompette du dernier jour.

Les siècles se sont écoulés, et l'humanité continue de marcher dans son propre deuil : le moyen âge tout entier est un long enterrement. L'Homère de la société féodale est Dante : il chante l'*Enfer*, le *Purgatoire* et le *Paradis*. Son philosophe est l'auteur de l'*Imitation :* il préconise les jouissances intimes de la solitude, les voluptés du dévêtissement, l'égoïsme du cercueil. Sans doute le quinzième, le seizième siècle, ramenant la philosophie, les sciences, les lettres, les arts, l'industrie et ses découvertes, vont, aux cris puissants de la Renaissance et de la Réforme, mettre fin à ce pèlerinage d'outre-tombe, changer en une civilisation joyeuse l'Eglise de *ténèbres* et ses fêtes *nocturnes*. Rien : la philosophie et les muses sont encore des revenants. Drapées dans leur suaire et faisant le signe de la croix, elles raffinent sur la mort; elles nous apprennent à la savourer, à la goûter, comme ne l'avaient pas su les martyrs, comme ne le soupçonnèrent jamais les Pères du désert.

Lisez nos sermonnaires, nos auteurs ascétiques et mystiques, nos livres de menue et de haute dévotion : toujours l'épouvantement de l'autre vie, la dramaturgie de la mort. La Mort! l'Eternité! le Jugement! le Paradis ou l'Enfer! Y avez-vous pensé, à ces quatre fins dernières?... Il est un livre, modèle du genre, qui circule encore par les campagnes : c'est le *Trésor des âmes du Purgatoire*. Tout plein d'apparitions de morts et de damnés, on ne saurait imaginer le mal qu'à fait cet abominable ouvrage, de quelle pusillanimité il a rempli l'âme du peuple.

On demandait à César quelle mort lui semblait préférable : *La plus prompte et la plus inopinée*, répondit-il. Tous les Romains pensaient comme lui. *Fais vite*, c'est l'unique prière qu'adressaient aux bourreaux les condamnés de la tyrannie impériale. La guillotine les aurait ravis d'aise.

Le christianisme, au contraire, a fait de la mort subite un symptôme de damnation, le plus grand des malheurs. Avant d'expirer, ne faut-il pas que le chrétien *se reconnaisse?* Il y a une oraison de sainte Brigitte tout exprès pour conjurer ce danger. J'ai connu, dans ma première jeunesse, un jeune homme qui, à la suite d'un violent exercice, saisi tout à coup d'un vomissement de sang, criait dans sa détresse : *Vite un médecin et un prêtre!* Pas un mot, ni pour ses amis, ni pour sa famille; il oubliait jusqu'à sa mère. La peur de la mort, exaltée par celle de l'enfer, étouffait en lui tous les sentiments humains. Jamais je n'oublierai ce cri de suprême égoïsme : *Vite un médecin et un prêtre!*

La peur de la mort est pour l'Eglise un moyen de gouvernement et de captation. Elle dit à la jeune fille : Songe à la mort! Etouffe cette pensée d'amour, pensée de damnation : épouse de Jésus-Christ, le plus beau des enfants des hommes, porte-lui ta virginité et ta dot; et tu seras sauvée! et tu seras sainte! et tu seras canonisée! La pauvrette écoute. Si j'allais me damner! pense-t-elle. Elle sent le vide de son existence sans amour; et ce vide, dont elle triompherait si aisément par le mariage, fait qu'elle s'enterre dans le célibat. Toute vive, elle embrasse la mort, comme la fauvette fascinée par le serpent, et qui se précipite en criant dans son gosier.

XLV. — Passez en revue les morts illustres parmi les chrétiens : c'est là qu'il faut voir l'effet de cette *exitiabilis superstitio*, comme l'appelle Tacite. Je m'en tiens aux exemples classiques.

Pascal, comme saint Jérôme, poursuivi par une hallucination mortifère, renonce au mariage, se fait moine, et expire dans l'épouvante.

La Fontaine, atteint par la contagion, porte à ses derniers moment un cilice.

Racine abdique son génie, se met à rimer des psaumes, et fait avec ses enfants de petites chapelles.

Le grand Condé, c'est Bossuet qui le raconte dans son oraison funèbre, s'encourage lui-même à quitter la vie par l'espérance de voir Dieu " comme il est, face à face, „ *sicuti est, facie ad faciem.* L'homme dont le courage avait

étonné les plus courageux, atteint des terreurs chrétiennes, fléchit devant le prêtre, et tremble. Il n'y avait rien dans cette âme, qui n'avait connu ni la patrie ni la Justice, et qu'avait ensorcelée la foi.

Turenne converti se tient prêt à mourir, tous les jours faisant ses dévotions, si bien, dit madame de Sévigné, que personne, ni à la cour, ni à la ville, ni à l'armée, n'eut la moindre inquiétude de son salut.

La mort de Fénelon, racontée par le cardinal de Beausset, est lamentable. Frappé dans ses affections, dans son ambition légitime, exilé par un roi despote, condamné par le pape, trahi par madame de Maintenon, séparé de la société religieuse, de la société politique, de toute société, il traîne dans le deuil une existence désolée. Parvenu à sa dernière heure, il ne cesse de s'exhorter par des textes de la Bible. Lui, l'homme de charité par excellence, après tant de persécutions injustes, d'espérances trompées, de déchirements atroces dans le cœur et dans l'esprit, la terreur des jugements éternels le poursuit encore. Plus il a été juste, pieux, aimant, sympathique à tous, dévoué à son pays et à son prince, plus sa religion lui verse d'amertume. Oh! quand je n'aurais contre le christianisme que cette mort de Fénelon, ce serait assez pour ma haine : jamais je ne pardonnerais à ce Dieu.

Bossuet, l'Hercule du sacerdoce, Bossuet, au lit de mort, rappelle le *pécheur mourant* raconté par Massillon dans son Petit-Carême. Quelle peine à mourir!... *Usque adeòne mori miserum est?* A chaque douleur il murmure un verset du bréviaire, celui surtout que Jésus agonisant répétait au Jardin des Oliviers : “ Que ta volonté se fasse, non la mienne! „ *Fiat voluntas tua*! Après une vie glorieuse et pleine, chargé d'ans et de travaux, la mort lui est cruelle. Il gémit, comme ce gros et gras roi des Amalécites qui fit tuer le juge Samuel : *Siccine separat amara mors!* Après avoir soutenu si longtemps sur ses robustes épaules l'édifice chrétien, le héros gallican sent le vide du système : point de famille, point de communion sociale, pas même de vie catholique ; l'évêque de Meaux n'est pas plus pour l'Eglise que le dernier des fidèles. *Fiat voluntas tua!* Que le Christ, qui passa par cette agonie, lui vienne en aide!

La nuit du jeudi au vendredi 11 avril, fut si mauvaise, les douleurs furent si vives pendant la matinée jusqu'à midi, que tous les assistants crurent que Bossuet allait rendre le dernier soupir. L'abbé Bossuet, son neveu, se jeta alors au pied de son lit pour lui demander sa bénédiction. Bossuet était plein de l'Esprit de Dieu, parlant peu, mais toujours avec piété. L'abbé Ledieu lui exprima en même temps sa profonde reconnaissance pour toutes ses bontés, en le suppliant de penser quelquefois aux amis qu'il laissait sur la terre, et qui étaient si dévoués à sa personne et à sa gloire. A ce mot de *gloire*, Bossuet, déjà entré dans le tombeau, déjà étranger à la terre, saisi d'effroi en la présence du Juge suprême dont il attendait l'arrêt, se soulevant à demi de son lit de douleur, et ranimé par une sainte indignation, retrouva la force de prononcer distinctement ces paroles : *Cessez ces discours, et demandez pour moi pardon à Dieu de mes péchés.* (*Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Beausset.)

C'est ainsi qu'est mort, l'année dernière, l'évêque de Nîmes, monseigneur Cart, encore un saint; et c'est ainsi que vous mourrez à votre tour, monseigneur : car vous aussi vous êtes chrétien sincère, dévoué à la gloire de l'Eglise, et prosterné devant les jugements de Dieu.

XLVI. — Concluons maintenant.

L'existence normale de l'homme, considéré comme individu, comme chef ou membre de famille, comme citoyen et patriote, comme savant, artiste, industriel, ou soldat, suppose une mort qui s'y harmonise, c'est à dire calme, douce, satisfaite, plutôt joyeuse qu'amère.

Or, sous le christianisme, depuis son origine jusqu'à nos jours, pas plus que sous les derniers siècles du paganisme, la mort de l'homme n'a été heureuse.

Il y a donc anomalie dans l'existence et dans l'éducation des chrétiens, comme dans celle des païens de la décadence; et s'il se trouve que la mauvaise mort est essentielle au christianisme, à son dogme, à sa foi, il faut nécessairement en conclure que le christianisme n'est pas une religion morale; c'est une religion de démoralisation.

## CHAPITRE IV

### L'homme en face de la mort (*suite*)

XLVII. — Que nous enseigne à son tour la philosophie révolutionnaire sur cette grave question du bien mourir?

J'essaierai d'en présenter la déduction, en gardant la réserve que réclame une doctrine qui se produit pour la première fois, et qui, par conséquent, doit se contenter de poser ses jalons.

J'écarte d'abord, comme étrangère au sujet, la question de l'immortalité de l'âme, que j'abandonne au mysticisme, la vraie science ne me permettant ni de la rejeter ni de l'admettre.

S'il est ou s'il n'est pas un Dieu, personnalité souveraine, âme de l'univers, de qui la nature est le produit et l'humanité la fille, la science, qui procède par observation, n'en peut rien dire. Elle n'affirme ni ne nie; elle ne sait point, ne comprend même pas, et ne s'en inquiète nullement. Qu'importe à la Justice, qui doit exister par elle-même et se démontrer à la conscience sans adminicule étranger, cette hypothèse?

Pareillement, s'il est ou non une survivance pour l'humanité, un recommencement de vie pour les âmes et les corps, la science n'en dit rien, et la morale s'en soucie aussi peu. Comme elle existe indépendamment de l'idée de Dieu et abstraction faite de son existence, elle existe aussi abstraction faite de l'immortalité; elle n'a pas plus de ce mythe que de l'autre.

L'*euthanasie* ou le bien mourir, faisant partie de la morale, doit se passer, comme le bien vivre, de toute considération de survivance; c'est une fin de non-recevoir contre l'immortalité ou migration des âmes, qu'elle se présente comme consolation de la mort.

La Révolution, en réformant l'économie sociale et organisant l'égalité, assure à chaque homme la plénitude de ses jours : première condition de la mort heureuse. — En rétablissant la Justice dans l'Etat, elle assure la communion universelle : deuxième condition de l'euthanasie.

Mais qu'est-ce que la mort en elle-même? qu'est-ce que mourir? Telle est la question que la philosophie se pose et dont la solution préalable est requise par la morale, à peine de laisser planer le doute sur ce que nous regardons, avec les sages de tous les temps, comme les signes de la bonne mort, la plénitude de l'existence et la communion sociale.

XLVIII. — Les écrivains spiritualistes, préoccupés de leurs rêves d'immortalité, ne manquent pas de dire que la mort n'est pas une FIN, mais bien une suspension, une transition, ou transformation de l'existence.

On a appelé la mort le *sommeil éternel*, ce qui promet une immortalité peu agissante; d'autres font la mort sœur du sommeil, *consanguineus leti sopor;* puis on dit le *sommeil de la mort;* enfin, sommeil et mort sont pris pour synonymes : " Déjà le sommeil ferme mes yeux noyés, „ dit dans Virgile Eurydice pour la seconde fois expirante, *conditque natantia lumina somnus.*

Les modernes, empruntant leurs comparaisons à l'histoire naturelle, comparent l'existence de l'homme aux évolutions de l'insecte qui de chenille ou ver devient chrysalide et ensuite papillon. Notre mort serait ainsi une renaissance, l'instant où nous quittons cette enveloppe grossière, pour revêtir les ailes de l'immortalité. M. Jean Reynaud pense même qu'il est des mondes où le passage d'une vie à l'autre se fait sans interruption du sentiment, sans changement brusque du corps, sans solution de continuité.

Je ne trouve rien d'impossible à ce qu'il y ait dans l'univers d'heureux quartiers où la loi régnante soit de s'élever d'un monde à l'autre, moyennant une transformation correspondante des appareils organiques, sans aucun acte de scission, et en mariant, pour ainsi dire, par une transition insensible, la mort avec la renaissance. C'est ainsi que nous voyons l'insecte, après avoir vécu premièrement dans l'obscurité de la terre, rampé ensuite sur le sol, remanier lentement ses membres, se métamorphoser à vue d'œil, et s'élancer enfin de lui-même, muni d'ailes brillantes, et plein d'une ardeur nouvelle, au milieu de la population légère du monde aérien. Mon imagination (*son imagination!*) ne se refuse nullement à se représenter, au sein de ces énormes rassemblements d'étoiles que nous découvrons dans le lointain du ciel, des

êtres acquérant de leur vivant, par l'exercice de leurs vertus, des organes d'une nature plus relevée, à l'aide desquels, sans perdre un instant conscience d'eux-mêmes, ils se transporteraient successivement, avec d'inexprimables ravissements, en compagnie de leurs amis, d'une résidence à une résidence meilleure. (*Terre et Ciel*, pag. 300.)

Quelques-uns appellent à leur aide la chimie organique. Ils voient dans la vie et la mort un double phénomène de composition et de décomposition animale, sous l'action tour à tour croissante et décroissante d'un principe inconnu, âme, esprit ou vie. Ce principe s'empare de la matière, s'en façonne un corps, lutte quelque temps avec succès contre les réactions chimiques qui tendent à le dissoudre, puis, vaincu à la fin par leur accumulation, se sépare de cet organisme usé pour recommencer ailleurs le même exercice.

Je regrette de troubler toute cette poésie; mais la morale, pas plus que les sciences naturelles, ne vit d'imaginations, et il est impossible de voir autre chose dans toutes ces palingénésies.

D'abord, l'espèce d'antithèse qu'on établit entre le principe chimique et le principe vitaliste, ramené au point de vue qui nous occupe, en dit trop ou pas assez. L'immortalité, ou pour mieux dire la métempsychose, serait ainsi commune à l'homme et aux bêtes, que dis-je? aux plantes elles-mêmes, ce qui tombe dans l'absurde. Mais quand j'admettrais la transmigration de la vie sensitive et végétative, qu'en pourrait-il résulter pour la détermination de mes mœurs? qu'importe à ma Justice? qu'importe surtout à la fécilité de mes derniers instants?

Quant à l'induction tirée des différentes phases de l'évolution organique, notamment chez les insectes, outre qu'elle est tout à fait gratuite, elle me paraît manquer encore de logique, en ce que ces phases indiquent une ascension continue dans la vie de l'animal, tandis que la mort est une cessation générale, amenée par une décroissance régulière. Ainsi, le passage du ver à l'état de chrysalide, dans lequel on voit un analogue de la mort, n'est autre chose que la puberté de l'animal : la nature, en lui conférant avec la faculté génératrice de nouveaux organes, ou transformant les anciens, ne fait rien au fond de plus pour l'insecte que ce qu'elle fait pour l'homme lui-même,

chez qui la virilité se produit aussi avec un déploiement, pour ne pas dire un supplément d'organisme. La phase de puberté a son opposition très marquée chez la femme, dans la cessation du flux menstruel : ce qui achève de nous démontrer que, les phénomènes qui amènent la mort étant inverses de ceux qui produisent la vie, il est contre toute logique de les assimiler, et par conséquent d'en tirer un argument en faveur de la survivance.

Cette observation sur la puberté des insectes, que je présente avec toute la réserve que me commande mon incompétence, va nous mettre sur le chemin de la vérité.

XLIX. — Toute existence qui commence de se produire a une fin.

J'entends ici par *fin*, non pas la cessation du mouvement vital, mais le but vers lequel ce mouvement est dirigé, et qui, une fois atteint, implique dans le sujet la cessation de la vie, devenue inutile.

Il suit de là que, la mort embrassant à la fois dans sa définition 1° le terme le plus élevé de l'évolution organique, c'est à dire un phénomène positif; 2° la cessation ou le ralentissement du mouvement qui en est la conséquence, c'est à dire un phénomène négatif, on ne connaît pas la mort, on n'en sait que la moitié, quand on ne la considère que sous ce dernier aspect : pour en avoir l'idée complète, il faut l'envisager également sous l'autre.

La mort, en en mot, n'est pas le néant; je n'hésite point à proclamer ce principe en tête de cette dissertation : car, je le répéterai ici avec le sens commun, et avec les inventeurs de l'immortalité eux-mêmes, *Rien ne se fait de rien*, *Rien ne va à rien*, *Rien n'est rien*. Si le dogme de la survivance dépendait de l'application de ces axiomes, il n'y aurait rien de mieux assuré.

Qu'est-ce donc, enfin, que la mort?

Dans la catégorie des êtres organisés, le terme positif, culminant, de la vie, est la reproduction.

L'individu s'éveille à la vie, sort de sa graine, grandit, fleurit, émet son germe; puis il meurt insensiblement, naturellement, normalement, laissant peu à peu sa vie à ce germe, à qui elle finit par passer tout entière : voilà la loi, visible surtout dans les plantes annuelles.

Qui pourrait ici marquer le moment précis de la cessation vitale? Qui ne voit que la mort est toute une moitié de la vie, la vie toute une moitié de la mort? D'abord, cette vie est concentrée dans la semence; placée dans les conditions voulues, elle se développe en une tige, le long de laquelle elle semble monter pour venir s'accumuler dans la fleur. Selon les circonstances, ce mouvement est plus ou moins rapide, sujet d'ailleurs à des intermittences périodiques, pendant lesquelles la vie se repose : le sommeil, pour tous les êtres vivants, est un retour momentané à l'étal fétal. Alors s'accomplit l'ineffable mystère : la vie, ayant atteint son but, semble se partager entre deux êtres, le père et l'enfant. Pendant quelques jours, vous ne sauriez dire si elle est à l'un plus qu'à l'autre, on croirait qu'ils ne font qu'un. Mais bientôt vous la voyez passer tout entière à l'embryon, qui se détache, et quitter avec lui le père, qui est mort.

La mort, en un mot, est la transmigration de la vie d'un sujet à un autre sujet, par un acte particulier de la vie elle-même, qu'on appelle GÉNÉRATION.

Chez les insectes, l'existence se comporte absolument de même : elle se termine par la génération. Beaucoup de mâles périssent dans l'accouplement; les femelles ne survivent que le temps nécessaire à la ponte.

Les plantes pérennes ne font pas exception à cette loi. Toutes produisent des graines, et chez toutes le bourgeon séminifère, ou le fruit, le carpe, les enveloppes, s'atrophient, se dessèchent et tombent à la maturité de la graine. Seulement, tandis que dans les plantes annuelles la fructification emporte la mort complète du végétal, ici la tige et les racines conservent un vitalité qui leur permet de pousser l'année suivante de nouveaux bourgeons, comme si en une première effloraison leur force productive n'avait pas été épuisée.

Il en est ainsi des grands animaux et de l'homme : ils survivent à la production de leur graine et à son éclosion, assez longtemps quelquefois pour voir les enfants de leurs enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération.

Et natos natorum, et qui nascentur ab illis.

La raison de cette survivance est l'éducation de la pro-

géniture. De la durée de cette éducation résulte pour le sujet géniteur la faculté de multiplier ses générations : chose qui n'a pas lieu chez les plantes annuelles et les insectes, et qui semblerait une exubérance de la nature, une anomalie, si des considérations d'un autre ordre n'en expliquaient le mystère.

L. — *Mourir*, en entendant par ce mot ce qu'indique l'observation physiologique, c'est à dire la seconde période de l'évolution vitale, signifie donc SE REPRODUIRE? et si l'on saisit le phénomène dans son instant caractéristique, mourir c'est accomplir la fonction essentielle de la vie, celle qui requiert le plus haut degré d'énergie et d'exaltation. Nous le sentons dans le spasme érotique, rapide comme l'éclair chez les individus vigoureux et qui savent conserver leur liberté dans la passion, mais qui chez les vieillards ressemble à un vrai trépassement, dont plus d'un ne se relève pas.

Relisez dans la *Nouvelle Héloïse* la description du baiser du bosquet, premier gage donné par l'amour, premier qui-vive de la mort.

Est-ce là finir? Oui, assurément, si vous réduisez l'existence à l'individualité, moins que cela, à la fonction génératrice, dont les deux sexes forment par leur union le complet appareil ; non, si vous considérez l'existence dans la série des générations, dans leur solidarité, leur identité, ce qui veut dire, pour l'homme, dans leur vie morale et dans leurs œuvres.

Soit donc que je considère la mort au point de vue de la nature, soit que je l'envisage à celui de la Justice, elle m'apparaît comme la consommation de mon être ; et plus je consulte mon cœur, plus je m'aperçois que, loin de la fuir avec effroi, j'y aspire avec enthousiasme.

Passer d'un foyer à un autre, ou de père devenir enfant, pour la vie ce n'est pas finir ; et comme ce passage, ce *devenir*, est pour tout être vivant le moment solennel, l'acte suprême de l'existence, il s'ensuit que la mort, dans le vœu de la nature, est adéquate à la félicité : la mort, c'est l'amour.

Celui qui aime veut mourir ; c'est la pensée du Cantique : *Fortis ut mors dilectio*, dit l'épouse. Quand ce serait

pour mourir, rien ne m'empêchera de t'aimer. C'était la pensée de cet enthousiaste qui demandait à Cléopâtre une nuit, et consentait de mourir après.

Et vous n'avez plus ici à distinguer entre les espèces d'amour : le voluptueux et l'amant chaste, le sensualiste et le platonique, sont soumis à la même loi. Et le père, l'ami, le citoyen, pensent de même. Pour les uns comme pour les autres, quand la passion est arrivée à son paroxysme, quand la conscience est montée au diapason de l'héroïsme, mourir n'est rien, aimer seul est quelque chose. M. Blanc-Saint-Bonnet, entrevoyant cette identité de la mort et de l'amour, a rencontré une belle pensée :

Personne, dit-il, n'est entré plus avant dans l'amour que celui qui a vu plusieurs fois la mort.

Au contraire, sevrez le cœur d'amour et la conscience de Justice; faites le vide dans l'âme, par le mépris et l'égoïsme, et vous aurez pour dénoûment la lâcheté, l'apostasie et toutes ses hontes.

Un homme s'est vu, de nos jours, comblé par la nature, la fortune et la célébrité, mais type d'égoïsme et d'orgueil, déshonorer ses derniers instants par une défection comme en compte peu la philosophie : cet homme est Henri Heine.

Après avoir longtemps courtisé la Révolution, caressé la démocratie, savouré la popularité, chanté l'athéisme et le plaisir, devenu cul-de-jatte, n'ayant au cœur ni foi ni amour, sans communion ni avec la nature ni avec la société, il se fait déiste, il revient, dit-il, au sentiment religieux. La logique, sa misanthropie, ses terreurs secrètes, voudraient qu'il allât jusqu'au catholicisme; il a honte : il a trop sifflé, trop blasphémé la religion du Christ. Mais, juif, il préconise la Bible et le Judaïsme; il admire Moïse et sa législation. Jamais, dit-il, la religion n'eut en lui un ennemi. Il se felicite de s'être marié à Saint-Sulpice, et d'avoir pris l'engagement de faire élever ses enfants dans la religion chrétienne. Il croit que le catholicisme durera encore bien des siècles, et comme M. Cousin il lui ôte son chapeau. On dirait que, n'osant par respect humain adresser au Christ sa prière, il essaie par des salamalecs de le corrompre. Protestant de son estime pour le prêtre, après avoir jeté le sarcasme à Hégel, à la Révolution, au

peuple de Février, à la Réforme protestante, à la nouvelle exégèse allemande, il termine par l'éloge des jésuites.

Heiri Heine est mort comme il avait vécu, en catin ; sa place est au charnier des *Filles repenties :* il ferait honte à la Salpêtrière.

En regard de cette mort honteuse, mettez celle d'un révolutionnaire.

*J'ai bien aimé*, disait Danton en quittant la Conciergerie pour aller à la guillotine ; puis aussitôt, enlevé au souvenir de ses deux femmes et de ses enfants par l'image plus grande de la patrie, il ajoutait : *J'ai servi la Révolution, j'ai renversé la royauté, j'ai fondé la republique...* Il avait répandu son âme, comme son amour : que lui pouvait la guillotine ?

Jésus, au moment décisif, agonise : à Dieu ne plaise que je l'accuse, avec Celse et Porphyre, d'avoir manqué de courage ! Si sa religion est devenue, par la terreur de la mort, le fléau de l'Humanité, la faute n'en fut pas à lui, qui comprenait autrement la vie et prêchait d'exemple. Mais Jésus est célibataire ; il s'est sevré d'amour, il a tout donné à la secte, il ne s'est fait qu'une génération équivoque, et il ne sait pas même si cette génération, prête à le renier, à fuir, lui survivra ! Il manque de ce courage du sang, auquel la conscience supplée, mais qu'elle ne remplace pas toujours, et il n'a qu'une notion imparfaite de la Justice. Supérieur à Danton par la sainteté, il lui est inférieur par l'énergie que donnent à l'âme l'Amour, la Paternité et le Droit ; et c'est pourquoi nul homme devant la mort n'égala jamais Danton.

LI. — Sur ces principes, nous pouvons maintenant fonder une théorie.

C'est un fait dont l'observation est vieille, que la mort est d'autant plus pénible que la vie a été plus destituée de jouissance. L'homme qui *a vécu*, comme nous disons dans un sens qui n'est pas ici le mien, est plus résolu pour le combat ; et une grande erreur de notre imagination est de croire que le célibataire est plus entreprenant, plus dévoué, plus prompt au sacrifice, que l'homme amant, époux, ou père de famille. La loi de Moïse exemptait du service militaire l'Israélite nouveau marié ou simplement

fiancé : elle ne voulait pas d'un homme qui marchait à l'ennemi avec un regret. L'antiquité est pleine de cet esprit. Les fameux *Dix mille* avaient chacun sa compagnonne ; on ne voit pas qu'ils en fussent plus lâches. Et quelque dévoûment qu'ait montré l'armée de Crimée, j'oserais dire que nos soldats auraient eu moins de désolation au cœur, si dans leurs souffrances ils avaient trouvé cet adoucissement de l'amour.

Mais si ce principe de courage en présence de la mort ne peut être méconnu, il est une autre sorte de satisfaction non moins puissante, celle qui jaillit du devoir accompli, de l'idée menée à exécution.

L'homme, être intelligent et ouvrier le plus industrieux et le plus sociable des êtres, dont la dominante n'est pas l'amour, mais une loi plus haute que l'amour, l'homme ne produit, n'engendre pas seulement, comme les autres animaux, par la voix du sexe; ses générations sont de plusieurs ordres : il engendre aussi par le travail, par l'intelligence, surtout par la JUSTICE.

De là ces dévoûments héroïques à la science, inconnus du vulgaire; ces martyres du travail et de l'industrie, que dédaignent le roman et le théâtre; de là le *Mourir pour la patrie*, tant répété depuis Tyrtée.

Laissez-moi vous saluer, vous tous qui sûtes vous lever et mourir, en 89, en 92 et en 1830! Vous êtes dans la communion de la liberté, plus vivants que nous, génération du 2 Décembre, qui l'avons perdue.

De là aussi tous ces repentirs *in extremis*, que le prêtre attribue à l'efficacité de son ministère, et qui ne sont que le réveil de la Justice, le cri de la conscience, à l'approche de la mort.

Produire une idée, un livre, un poème, une machine; en un mot, faire, comme disent les compagnons de métier, son chef-d'œuvre;

Servir son pays et l'Humanité, sauver la vie à un homme, produire une bonne action, réparer une injustice, se relever du crime par la confession et les larmes :

Tout cela est engendrer; c'est se reproduire dans la vie sociale, comme devenir père est se reproduire dans la vie organique; je dirais presque, s'il m'était permis de parler cette langue, c'est se rendre participant de la Divinité.

La destinée de l'homme est de se dépenser tout entier pour sa progéniture, naturelle et spirituelle; et cela non seulement dans l'acte générateur, mais dans l'initiation par le travail, qui en est le complément. Et cette dépense qu'il fait de son être est sa gloire, c'est sa béatitude, son immortalité.

Voilà ce qu'est la mort : acte d'amour final de la créature parvenue à la plénitude de l'existence physique, intellectuelle et morale, et rendant son âme dans un paternel baiser. Moïse, dit la légende, après avoir délivré son peuple de la servitude des Egyptiens, après l'avoir discipliné dans le désert et conduit victorieux dans la terre de Canaan, *mourut dans le baiser de Jéhovah*. Le psalmiste exprime la même idée, *Beati qui in Domino moriuntur*, c'est à dire, selon l'énergie du langage mythique, qui sous le nom de Dieu entend la collectivité sociale : Heureux ceux qui meurent dans l'accolade de leur peuple! Qui ne voudrait ainsi mourir?

LII. — En résumé, la vie humaine atteint sa plénitude, l'âme est *mûre pour le ciel*, comme dit Massillon, quand elle a satisfait aux conditions suivantes :

1° Amour, paternité, famille : extension et perpétuation de l'être par la génération charnelle, ou reproduction du sujet en corps et en âme, personne et volonté;

2° Travail, ou génération industrielle : extension et perpétuation de l'être par son action sur la nature. Car comme je l'ai dit plus haut, l'homme a aussi un amour pour la nature; il s'unit à elle, et de cette union féconde sort une génération d'un nouvel ordre;

3° Communion sociale, ou Justice : participation à la vie collective et au progrès de l'Humanité.

L'amour et la paternité peuvent se suppléer par la consanguinité, par l'adoption, surtout par le travail. Le travail est le vrai suppléant de l'amour. L'homme, dans les affections mêmes que fait naître en lui la vitalité, n'est point tellement asservi à l'organisme qu'il en doive fatalement remplir toutes les fonctions : l'amour chez les âmes d'élite n'a pas d'organes.

Le Travail et la Justice ne se remplacent point, ne se suppléent pas.

Si ces conditions sont violées, l'existence est anxieuse; l'homme, ne pouvant *ni vivre ni mourir*, appartient à la misère.

Si au contraire ces mêmes conditions sont remplies, l'existence est pleine : c'est une fête, un chant d'amour, un perpétuel enthousiasme, un hymne sans fin au bonheur. A quelque heure que le signal soit donné, l'homme est prêt : car il est toujours dans la mort, ce qui veut dire dans la vie et dans l'amour.

LIII. — Quel sens pourrait donc avoir pour moi, soit au point de vue de la morale, soit au point de vue de la destinée, cette hypothèse de désespoir, devenue un principe de religion dans les sociétés tyrannisées : *S'il est une autre vie après la mort?*

Je conçois qu'une ontologie effarée, trouvant une contradiction dans ces deux termes qui embrassent toute vie, *paraître* et *disparaître*, en cherche la solution dans une éternité de l'être où les formes passagères se reproduisent sans fin; où par conséquent les personnes et les physionomies se retrouvent; où chaque moi, épuisé par une première évolution, ressuscite pour une autre; où tout exemplaire de notre essence organique, donné à tel moment de la vie collective par un concours de circonstances qui ne doit pas revenir, et conçu comme individualité substantielle, âme ou monade, reparaisse avec ses modes, ses facultés, son caractère, ses souvenirs, et le sentiment de son identité inviolable. Je conçois, dis-je, qu'une spéculation que rien n'arrête agite ces curiosités psychothéologiques : de quelle utilité peuvent-elles être pour ma destinée présente, pour la règle de mes mœurs, pour la félicité de ma vie et la suavité de ma mort?

Par ma naissance, par ma famille, par mes amours, je me sais en communion organique avec toute mon espèce; par mon travail, je me sais en communion avec toute la nature; par ma justice, je me sais en communion avec la société : je suis en communion avec tout l'univers. Grâce à cette communion, il n'est pas jusqu'aux petits enfants dont la vie n'ait sa plénitude. Ils n'ont fait mal à personne; ils nous ont comblés de joie. Nous avons recueilli leur sourire, leur regard, leur grâce si pure, leurs mots si jolis.

Incapables de sentir la mort, ils ont atteint la perfection; et si nous les avons aimés, nous n'avons rien perdu.

Qu'est-ce donc que votre immortalité peut ajouter à mon bonheur et à ma vertu? Ne suis-je pas dès à présent immortel, pour parler votre style, puisque je suis dans le passé, dans le présent, dans l'avenir, dans l'infini? Vous ne sauriez me donner plus que le sublime, soit que j'aime ou que je produise, soit que j'accomplisse les œuvres de la Justice. Or, ce sublime, je le possède; il dépend de moi et de l'usage que je sais faire de mes facultés : votre immortalité ne le dépassera jamais.

Si c'est là ce que vous appelez être immortel, je le suis; s'il s'agit d'autre chose, je ne vous comprends plus, ma pensée ne pouvant concevoir, mon âme désirer rien au delà du sublime.

Il est dans la vie de l'homme un acte solennel qui traduit toute cette doctrine, acte aujourd'hui presque ignoré du peuple, mais que le Romain regardait comme sacré : c'est le *Testament*.

Que signifie ce monument des dernières volontés, par lequel l'homme agit au delà du tombeau?

Ceci seulement, que le testateur, en mourant, affirme la continuation de sa présence dans la famille et la société au sein desquelles il s'évanouit.

L'antiquité, qui croyait peu à la survivance des âmes, était fort religieuse à l'endroit du testament : au moment de livrer bataille, tous les soldats romains faisaient le leur. Comme les trois cents de Léonidas, comme Moïse, ils mouraient dans le baiser de la patrie. Quand la Bible, racontant la mort des patriarches, conclut par ces mots : *Il fut réuni à ses pères*, elle exprime la haute pensée du testament. Quand Jésus sur la croix s'écrie : *Mon père, je remets mon âme entre tes mains*, par cet acte de communion avec l'Humanité, désignée sous l'allégorie mystique du *Père*, il fait son testament. Le testament! c'est le nom donné à la doctrine du Christ, comme à celle de Moïse.

Tous nous avons un testament à faire; mais le chrétien parfait ne teste pas, à moins qu'il ne s'agisse de déshériter les siens et de laisser son bien à l'Eglise. Le chrétien au lit de mort n'a rien à dire à ses frères, si ce n'est cet adieu

lugubre : *Priez pour moi!* Ce n'est pas son âme qui nous reste, ce sont les nôtres qu'il invite à la suivre : quel renversement!

La mort, si l'on me permet cette figure empruntée à l'économie et qui n'a rien ici de déplacé, est la balance par laquelle se liquide notre carrière. Si cette carrière est pleine, il y a bénéfice; c'est l'euthanasie, la mort dans le ravissement. Si au contraire le parcours s'est fait par le chemin du vice et de l'infortune, il y a déficit : c'est la mort dans le désespoir, la banqueroute à l'existence.

Aujourd'hui que la Révolution n'a guère fait encore que se montrer au monde, la mort heureuse est aussi rare que la liberté et la justice : nous finissons la plupart comme des malfaiteurs. Point de communion sociale, point de paix pour nos derniers instants. La famille nous soutiendrait encore : elle se dissout à son tour; ceux qui en parlent le plus sont ceux qui la déshonorent davantage, et elle ne paraît à la dernière heure que pour l'assaisonner de regrets. Le travail, entouré de tout ce qui le rend répugnant et pénible, sans réciprocité pour le mercenaire, sans dignité pour le capitaliste et l'entrepreneur, qui n'y voient qu'un moyen de fortune, le travail réjouirait-il le moribond avec sa face de squelette? Vides d'amour et de vertu, nous arrivons à la fin de la journée; vides il faut nous endormir: est-il surprenant qu'à la place des joies de la plénitude, nous ne trouvions que l'agonie de la fin?

LIV. — Fûtes-vous jamais, monseigneur, témoin d'une belle mort? Ecoutez encore ce récit : il ne s'agit ni d'un héros, ni d'un génie, mais d'un pauvre artisan, race pure de libres penseurs, qui finit dans la communion révolutionnaire comme jamais chrétien ne sut faire dans celle de l'Eglise.

Mon père, à soixante-six ans, épuisé par le travail, en qui la lame, comme on dit, avait usé le fourreau, sentit, tout à coup que sa fin était venue. Jamais, je dois le dire, je ne remarquai en lui une parole, un geste, qui témoignât d'impiété pas plus que de dévotion. Il ne priait et ne blasphémait point, tout entier à ses affaires, n'attendant rien que de son travail, et n'importunant de ses sollicitations ni le ciel ni les hommes. Quelquefois, aux grandes

solennités, je l'ai vu faire comme tout le monde, aller à la messe : il s'y ennuyait, n'y comprenant rien, aussi étranger à la chose qu'un sourd-muet. Si le prêtre montait en chaire, il n'y tenait plus, et, sans rire ni faire aucun réflexion, il sortait vite. A coup sûr, le poids de ses dévotions était léger.

Le jour de sa mort, il eut, chose qui n'est pas rare, le sentiment arrêté de sa fin. Alors il voulut se préparer pour le grand voyage, et donna lui-même ses instructions. Les parents et amis sont convoqués ; un souper modeste est servi, égayé par une douce causerie. Au dessert, il commence ses adieux, donne des regrets à l'un de ses fils mort dix ans auparavant, mort avant l'heure. J'étais absent, pour le service... de la famille. Son plus jeune fils, prenant mal la cause de son émotion, lui dit : Allons, père, chasse ces tristes idées. Pourquoi te désespérer? N'es-tu pas un homme? Ton heure n'a pas encore sonné. — Tu te trompes, réplique le vieillard, si tu t'imagines que j'aie peur de la mort. Je te dis que c'est fini; je le sens, et j'ai voulu mourir au milieu de vous. Allons, qu'on serve le café!... Il en goûte quelques cuillerées. — J'ai eu bien du mal dans ma vie, dit-il; je n'ai pas réussi dans mes entreprises (l'innocent!); mais je vous ai aimés tous, et je meurs sans reproche. Dis à ton frère que je regrette de vous laisser si pauvres; mais qu'il persévère...

Un parent de la famille, quelque peu dévot, croit devoir réconforter le malade, en disant, comme le catéchisme, que tout ne finit pas à la mort; que c'est alors qu'il faut rendre compte, mais que la miséricorde de Dieu est grande... Cousin Gaspard, répond mon père, je ne sais pas ce qu'il en est, et je n'y pense aucunement. Je n'éprouve ni crainte ni désir; je meurs entouré de ce que j'aime, j'ai mon paradis dans mon cœur.

Vers dix heures il s'endormit, murmurant un dernier bonsoir, l'amitié, la bonne conscience, l'espérance d'une destinée meilleure pour ceux qu'il laissait, tout se réunissant en lui pour donner un calme parfait à ses derniers moments. Le lendemain mon frère m'écrivait avec transport : *Notre père est mort en brave!...* Les prêtres ne le canoniseront pas ; mais moi qui l'ai connu, je le proclame à mon tour un *brave*, et ne souhaite pas pour moi-même d'autre oraison funèbre.

LV. — Comparez cette mort avec celle du chrétien, entouré de cierges, de crucifix, d'eau bénite; à qui le confesseur parle des jugements de Dieu, que l'on frotte d'huiles saintes, qu'on accable d'exorcismes, comme si, sur le seuil de la tombe, commençait le supplice du réprouvé!

Eh quoi! voici des hommes, les premiers par le génie et la gloire, comblés de l'admiration de leurs contemporains, sûrs de la postérité, et pour qui la mort est insupportable : ils sont chrétiens.

Et ce pauvre tonnelier, étranger à toutes les grandeurs, s'éteignant de lassitude dans une chaumière, sourit à sa dernière heure; sa conscience lui tient lieu de tout; il est heureux. Ce n'est pas un impie, l'homme du peuple ne connaît pas l'impiété; mais ce n'est pas un chrétien non plus que celui qui, sur le bord de la tombe, donne une larme au fils qui n'est plus, parce que la mort de ce fils qui l'a devancé le diminue; qui regrette ses entreprises malheureuses parce qu'elles lui laissent un vide; qui ne craint pas l'autre vie, mais qui n'en a pas besoin, parce qu'il la possède *dans son cœur*.

Regarder la mort en face, la saluer d'amour, remettre son âme entre les mains de ses enfants, et se fondre dans la famille en laissant son corps à la terre comme une rognure, cela n'est ni spiritualiste, ni mystique, ni chrétien; c'est tout simplement de la réalité sociale, c'est de la Justice.

Aujourd'hui, que l'on n'est ni avec le Christ ni avec la Révolution, on a inventé, pour les mourants, des façons hideuses. Autour du malade, tout conspire pour lui cacher son état : on l'amuse, on le trompe, on le chroroformise; on fait si bien qu'il trépasse sans y avoir pensé. Point de dernières paroles, *novissima verba;* point de transmission de l'âme, point de testament. Il crève comme un chien : *Unus est finis hominis et jumenti.*

O mort! sœur aînée des amours, toujours vierge et toujours féconde, toi que j'ai reconnue dans le premier soupir de ma jeunesse, que j'ai ressentie à chaque élan de mon civique enthousiasme, à qui je puis offrir déjà trente années et plus de labeur, douce et heureuse Mort, pourrais-tu m'effrayer? N'est-ce pas toi que j'adore dans

l'amour et l'amitié? toi que je médite dans la vérité éternelle? toi que je cultive dans cette nature, dont la communion étouffe en mon cœur jusqu'au sentiment de ma pauvreté? toi, enfin, à qui j'ai élevé un temple dans mon âme, et que je ne cesse d'invoquer, ô souveraine JUSTICE.

Si tu viens aujourd'hui, je suis prêt : j'aime les miens et j'en suis aimé; j'ai bien combattu, *bonum certamen certavi;* si j'ai commis des fautes, du moins je n'ai pas désespéré de la vertu, et je me suis relevé toujours. J'ai commencé mon testament, que d'autres achèveront, et j'ai la ferme confiance que quiconque l'aura lu comprendra cette forte parole, qu'il n'est pas de servitude pour celui qui a *fait un pacte avec la mort.* Si tu ne viens que demain, je serai encore mieux préparé; j'aurai fait davantage, je t'embrasserai avec une effusion plus ardente d'un degré. Si tu tardes dix ans, je partirai comme pour le triomphe.

O mort! si longtemps calomniée, et qui n'es terrible qu'aux méchants, seuls dignes d'être appelés *immortels*, ne serais-tu pas l'énigme fatidique dont le mot doit faire évanouir le sphinx des religions, en délivrant l'humanité de ses terreurs? Tu ne m'as pas tout dit encore; tu me gardes plus d'un secret. Enseigne-moi, et je redirai ta parole; et toutes les nations confesseront que tu es le seul Christ. vivant et véritable.

# SIXIÈME ÉTUDE

## LE TRAVAIL

—

### A SON ÉMINENCE

MONSEIGNEUR LE CARDINAL MATTHIEU

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

MONSEIGNEUR,

En traitant dans ma troisième Etude, de la *réciprocite des services* comme principe de la répartition des biens, je me suis promis de revenir sur le *service* même, autrement dit le TRAVAIL : j'avais pour cela plus d'une raison.

En premier lieu, c'est dans la question du travail que se révèle sous son aspect le plus fier l'âge qui commence, en même temps que se découvre sous sa plus laide face l'âge qui finit : contraste significatif, qu'il ne m'était pas permis de négliger.

Puis je m'aperçois qu'on s'efforce de l'enterrer cette question du travail; on fait la sourdine autour d'elle, on l'étouffe sous les bandelettes de la philanthropie. En quoi, certes, notre société agioteuse fait bien voir quel esprit l'anime, mais ce qui est aussi une raison de plus pour moi d'agiter le grelot.

Enfin, c'est à propos du travail, de ses droits et de ses obligations, que j'entends accuser sans cesse la classe tra-

vailleuse, dans laquelle il faut bien, de par ma naissance, mon éducation et ma vie entière, que je me range.

N'est-ce pas trois fois plus qu'il ne faut pour que je m'accroche, du bec et des ongles, à ce débat, que toute âme chrétienne aimerait autant voir régler entre deux portes, par la corde ou par le plomb?

Que le christianisme est bien la religion de la condamnation! Condamnation de l'homme dans sa personne, déclarée inique de naissance, incapable même d'un bon mouvement; condamnation dans la terre, dont il est l'âme et le souverain, et qui, à cause de lui, a été maudite; condamnation dans l'économie sociale, dont la loi, suivant l'Eglise, est l'inégalité et le dernier mot la misère; condamnation dans l'Etat, incompatible avec la liberté; condamnation dans le travail, insigne de toute servitude.

Et nous verrons plus tard : condamnation de l'homme, dans ses idées, condamnation dans son histoire, condamnation dans son amour et sa génération, condamnation même dans sa Justice.

Et ce que le chistianisme a prononcé contre l'homme, toute philosophie spiritualiste le répète, l'économiste l'affirme, l'homme d'Etat le confirme, le littérateur, comme si sa muse habitait le troisième ciel, le chante dans ses vers et sa prose.

Mon biographe, un homme à vous, monseigneur, m'a fait voir écolier : il va me montrer compagnon.

J'étais, suivant son récit, un sujet atrabilaire, murmurant contre la besogne, mécontent de ma condition de salarié. Enfant, le maillet de mon père me répugne ; jeune homme, je donne l'exemple de l'insubordination et ne cesse de m'insurger contre mes bourgeois. D'où les a-t-il connnus, mes bourgeois? Je possède encore mon livret d'ouvrier, revêtu de leur signature; plusieurs sont vivants, et je pourrais au besoin invoquer leur témoignage... Tout cela, conclut mon historien, parce que je suis un génie insoumis, rebelle à la religion et ennemi de la société.

Paresse, inconduite, esprit de révolte : voilà mon portrait. Or, appliquez la formule à la masse des ouvriers, et vous aurez le mot de l'apologue. Sous le nom d'un seul, c'est le portrait de toute la catégorie.

Il n'entre pas dans mon plan de faire le panégyrique

des classes laborieuses; je préférerais de beaucoup faire leur critique. Je n'ai pas non plus envie d'entonner un dithyrambe sur le travail et ses magnificences; je laisse ce soin à nos faiseurs de réclames. Nous avons eu coup sur coup l'exposition anglaise et l'exposition française; le monde a retenti des gloires de l'industrie et de l'agriculture. Quelle vérité pourrait sortir de ces amplifications rebattues?

Par le travail, bien plus que par la guerre, l'homme a manifesté sa vaillance; par le travail, bien plus que par la piété, marche la Justice; et si quelque jour notre agissante espèce parvient à la félicité, ce sera encore par le travail. Ces quelques mots suffisent. Passons, sans autre compliment, à la véritable question, que je formule en ces termes :

La condition du travailleur dans la société religieuse, est une condition d'infériorité; le travail lui-même est le signe de l'infériorité, le sceau de la dégradation.

D'où vient cela? C'est que, comme la loi de Justice n'a jamais reçu son application, ni dans l'ordre économique, ni dans l'ordre politique, ni dans la pédagogie, elle ne l'a jamais reçue non plus dans le travail.

Sans cela, si justice était faite au travail, la condition du travailleur serait intervertie : d'inférieur il deviendrait maître; de pauvre il serait fait riche; de condamné il passerait noble.

Donc, *déterminer les principes d'application de la Justice, aux lieu et place du hasard, de la fraude et de la violence, à tous les faits de la vie sociale qui intéressent l'homme en tant qu'agent de production ou travailleur.*

Telle est pour moi la question. Ce que les Etudes précédentes nous ont déjà révélé des effets de la Justice, dans son application aux choses humaines, nous permet d'entrevoir dans cette manière de poser la question une portée et une certitude que ne comportait point la formule fameuse du DROIT AU TRAVAIL.

Et puisque nous avons pris pour méthode, dans nos investigations juridiques, de suivre le fil de l'histoire, nous diviserons la question suivant notre habitude :

1. Qu'a fait la religion pour le travailleur, dans l'antiquité et jusqu'aux temps modernes? Qu'était-il de sa

nature de faire? Que pourrait-elle faire encore? Une religion du travail est-elle possible?

2. Qnelle est la pensée de la Révolution?

---

## CHAPITRE PREMIER

De la dignité du travail. — Conclusions contraires de l'école fataliste ou providentialiste et de l'école révolutionnaire.

I. — Etudié dans son essence, et indépendamment de toute considération de morale et de droit, le travail est dans le même cas que sa division : c'est un principe à double tranchant, produisant, dans la condition actuelle de la société, autant de mal que de bien; ce qui réduit son utilité pour la multitude à zéro, ou même la convertit en perte réelle.

Expliquons-nous. Comme principe d'utilité et force de production, le travail est la source première de la richesse. Toutes autres conditions égales, on peut dire que plus la société travaille, plus elle s'enrichit; et réciproquement, que plus le travail diminue, plus la production décroît et la richesse avec elle.

Or, le travail ne s'accomplit pas sans fatigue : comme une machine à vapeur a besoin qu'on l'alimente, qu'on l'entretienne et qu'on la répare, jusqu'au moment où, par l'usure naturelle, elle ne comporte plus ni service ni réparation, et doit être jetée à la ferraille; ainsi la force de l'homme, chaque jour dépensée, exige une réparation quotidienne, jusqu'au jour où le travailleur, hors de service, entre à l'hôpital ou dans la fosse.

En langage économique : point de travail sans salaire, point de production sans frais.

Pour l'entrepreneur d'industrie, qui dans son exploitation emploie des machines et des hommes, le problème est donc celui-ci : *Obtenir avec le moins de frais et de salaire possible la plus grande somme de travail, partant de richesse, possible.*

Ce problème, tout entrepreneur tend à le résoudre au

bénéfice de la production, c'est à dire de sa propre fortune, sans se préoccuper de ce que devient le travailleur qu'il salarie, et qui n'est pour lui qu'une machine, dont il achète le service à forfait. C'est ainsi que le même entrepreneur, appliquant la division du travail, la pousse aussi loin que le lui commande son intérêt, sans s'inquiéter des conséquences fâcheuses qu'elle peut avoir pour l'ouvrier, seul chargé, avec son salaire, du soin de sa personne. De savoir ce qui peut résulter ensuite pour cet ouvrier, pour sa santé, son intelligence, son bien-être, ses mœurs, d'un travail excessif, insalubre, répugnant, parcellaire, mal rétribué; c'est une autre affaire, dont la psychologie et l'hygiène peuvent s'enquérir, qui pourrait bien encore intéresser l'économie politique et le gouvernement, mais qui ne regarde point l'entrepreneur, qui ne lui impose aucune responsabilité, qui n'affecte en rien sa religion et ne soulève en lui ni scrupule ni regret; une chose dans laquelle tout au plus cet exploiteur, absous par l'usage, absous par l'ignorance de la plèbe autant que par la sienne, absous par l'incurie du Pouvoir, le silence du législateur, le pédantisme des savants, le quiétisme de la religion, apercevra, s'il daigne y jeter les yeux, une triste nécessité, mais que ni lui ni personne ne saurait changer, dont par conséquent ils n'ont à répondre.

C'est à cette situation, prétendue inévitable, qu'il s'agit d'appliquer notre judiciaire.

II. — Déjà nous avons vu ce qu'est devenue à l'analyse cette soi-disant nécessité que l'antique sagesse avait conclue de l'inégalité de nature (*Etude III*e), et dont elle avait fait, sous le nom de prédestination ou raison d'Etat (*Etude IV*e), une loi primant la Justice même. L'espèce de fatalisme que nous avons à examiner à cette heure ressemble à celui-là. Afin qu'on ne m'accuse pas d'en fausser l'expression, résumons-le en quelques propositions fermes :

1. " Tout travail, disent les partisans du *statu quo*, suppose une *peine :* cela est fatal. „ — Pas d'objection à cet égard; les opinions sont unanimes.

2. " Toute peine mérite *salaire :* cela est de droit. Dans l'état primitif, le salaire est donné à chacun par la nature;

dans l'état industriel, le plus grand nombre le reçoivent d'un entrepreneur, propriétaire ou maître, qui a commandé le travail. „ — Ce sont des faits : il n'y a rien à dire.

3. “ Tout salaire est réglé par convention expresse ou tacite, suivant l'état et d'après la loi du marché ; en sorte que le taux du salaire, comme le salaire lui-même, a pour principe tout à la fois la nécessité de la peine et le droit qui en résulte. „ — Cela est incontestable, et nous l'accordons volontiers.

4. “ Or, *peine* et *salaire* constituent pour le travailleur un rapport d'infériorité, d'une part vis-à-vis de la nature qui impose le travail et la peine, de l'autre vis-à-vis de l'entrepreneur qui achète le travail et le paie. „ — Contre cette nouvelle proposition, il faut l'avouer, impossible de s'inscrire en faux. Il s'agit seulement de savoir si la distinction des individus qui composent la société civilisée en entrepreneurs, propriétaires, ou maîtres, et travailleurs ou salariés, est inévitable ?

5. “ Justement, cette distinction est inévitable : elle n'a rien du tout d'arbitraire, et vous la retrouverez au sein même de toute association. Elle a sa cause dans la division du travail, c'est à dire, dans le développement de l'industrie, par suite, dans l'inégalité de capacité des producteurs. „ — Eh bien, que prétendez-vous en conclure ?

6. “ Si vous convenez de ces cinq propositions, la fatalité de la peine, le salariat qui en est la conséquence naturelle ; le règlement du salaire par une convention expresse ou tacite, l'infériorité qui résulte pour le salarié, vis-à-vis du salariant, du fait même du salariat ; enfin l'impossibilité d'échapper à une distinction résultant de la nécessité même et des lois du travail, si, disons-nous, vous accordez ces prémisses, vous ne pouvez récuser les conséquences, savoir, que le travail crée entre les hommes une hiérarchie naturelle et de droit qui se développe proportionnellement à la population et à l'industrie, en sorte que l'écart entre la condition du travailleur et celle de l'entrepreneur ou maître, grandit chaque jour davantage. „

Nous convenons de toutes ces choses. C'est bien d'après cette déduction que s'est établie et développée la pratique du salariat, c'est bien là ce qui constitue l'économie de la

société actuelle, et il n'y aurait rien à répliquer, si l'exposé était entier, et qu'il n'y eût rien à ajouter. Car ce n'est pas tout de n'énoncer que des propositions vraies ; il faut, comme disait Descartes, faire des énumérations complètes. Un élément de plus ou de moins, dans les données d'un problème, change la solution du tout au tout.

Je reprends donc la série des propositions sus-énoncées après le n° 5, et je dis, en changeant la conclusion :

7. « Les choses ainsi posées, la société constituée dans sa hiérarchie naturelle, économique et légale, deux questions se présentent, qui, si elles étaient résolues par l'affirmative, changeraient le rapport des conditions et des fortunes, et d'une société hiérarchisée feraient une société égalitaire :

*a.* « Quant à la *peine*, inhérente au travail, rien ne prouve que, par la manière de travailler, par l'éducation à donner au travailleur, par l'organisation de l'atelier, elle ne puisse diminuer en raison même du développement industriel, par conséquent dans une proportion illimitée, circonstance qui, en réduisant de plus en plus la servitude humaine vis-à-vis de la nature, rapprocherait d'autant les travailleurs et les entrepreneurs ;

*b.* « Quant au rapport de *salariant* à *salarié*, ou mieux, d'ouvrier à propriétaire et maître, s'il est vrai que ces deux qualités ne puissent exister en même temps et pour la même cause dans le même sujet, rien ne prouve encore qu'elles ne puissent et ne doivent appartenir, soit en différents temps, soit pour des causes différentes, à chaque sujet, de manière à se balancer en toute vie d'homme et à rendre, en dernière analyse, les conditions égales.

8. « Supposons maintenant ces deux hypothèses résolues par l'affirmative, la conclusion sera que l'infériorité ci-dessus alléguée n'existant pas, pouvant du moins être indéfiniment réduite par les ressources de l'enseignement industriel et de l'organisation économique, il y aurait lieu de réformer sur nouveau plan l'exploitation agricole et manufacturière, de sorte que la malfaisance du travail cédât peu à peu sous l'influence de la Justice, de la science et de la liberté.

« Dans le cas contraire, admettant, d'une part, que la peine inhérente au travail fût absolument invincible et dé-

gradante; de l'autre, que l'élévation progressive de chaque travailleur de la qualité de salarié à celle de maître ou participant fût incompatible avec les exigences de la production, dans ce cas, dis-je, nous retomberions sous la loi prédestinatienne; la théorie du péché originel l'emporterait sur celle de la Justice immanente, et l'Eglise aurait gain de cause contre la Révolution. „

Telle est la question que nous avons à résoudre.

III. — Jusqu'à la Révolution française, l'examen de ces deux hypothèses était impossible : on n'y songeait seulement pas. La servitude dans l'humanité est primordiale; le cours des siècles n'avait fait que consolider, en l'adoucissant un peu, un ordre de choses dont l'absence n'avait été observée que chez les peuplades les plus sauvages, et hors de laquelle on ne concevait ni société, ni richesse. De temps à autre, à de longs intervalles, la commisération publique, aidée de la politique des princes, était intervenue pour atténuer les rigueurs de l'exploitation nobiliaire et bourgeoise. Mais il était sans exemple que le travail, que le service de la production eût été livré nulle part à l'initiative des travailleurs, de manière qu'on pût juger de ce qui arriverait dans une société où tous jouissant d'une instruction professionnelle développée, tous seraient à même de devenir, par le changement de service et l'ascension aux grades, d'ouvriers entrepreneurs, et de prolétaires propriétaires.

Le christianisme, accordons-lui cette gloire, fut le principal agent de cette miséricorde, faible et tardive, dégagée d'ailleurs de tout élément philosophique, envers l'homme de travail. Les empereurs, par leurs édits en faveur des esclaves, ayant donné l'impulsion, le christianisme généralisa le mouvement; ou pour mieux dire, le mouvement, sous l'action des circonstances, étant devenu général, s'appela le christianisme. Partout, au nom de l'Evangile, la servitude fut adoucie, transformée : colon du fisc, métayer ou mercenaire, le travailleur commença de participer à la possession de lui-même. Jusque-là il avait été chose, il devint personne.

Mais ce fut tout, la Justice n'alla pas plus loin. Le travail, abandonné par l'Eglise, comme il l'avait été par le

préteur, au bon plaisir des privilégiés, redevint aussi meurtrier pour la plèbe chrétienne qu'il l'avait été sous le paganisme pour l'esclave. L'abolition de l'antique servitude n'était pas finie, qu'une autre la remplaçait : il y en eut pour douze siècles. A côté de l'exploitation féodale établie sur le sol, s'organisa le salariat industriel, apanage du bourgeois. Si bien enfin qu'à la ville comme à la campagne, dans l'industrie comme dans l'agriculture, reparut, avec la sanction religieuse et plus florissante que jamais, *l'exploitation de l'homme par l'homme*. On en a trop parlé dans ces derniers temps pour que je m'y arrête.

Les choses ainsi réglées, arrive la Révolution. Du même coup elle abolit le régime féodal et le privilége corporatif, pose les bases d'un enseignement nouveau, proclame l'industrie et le commerce libres, en un mot, promet au travailleur, par le fait de l'instruction égale et de la concurrence universelle, l'entière disposition de ses bras et de sa personne. Du reste, la Révolution n'a pas eu le temps d'expliquer sa pensée et de rien organiser; elle s'est bornée à faire table rase de l'ancien régime et à rendre l'institution nouvelle possible.

Or, depuis tantôt soixante et dix ans que la place a été nettoyée, que s'est-il produit?

Dans les faits, rien que de négatif : d'abord une anarchie extrême, dont les commencements, grâce au régime qui avait précédé, purent paraître heureux, mais qui bientôt donna les fruits les plus amers; puis un retour insensible au régime corporatif, hautement exprimé par le développement des sociétés anonymes.

Dans les idées, force théories, utopies et systèmes, qu'il est permis de ramener à trois idées principales, répondant aux mots *avant*, *pendant*, *après*, suivant que les auteurs se rattachent à la tradition féodale, ou qu'ils prétendent consacrer le *statu quo* révolutionnaire, ou enfin, qu'ils affirment la nécessité d'une reconstruction égalitaire et libérale. Déjà même ces trois idées tendent à se résoudre en deux, dont l'une représente l'*avenir*, l'autre le *passé*, ou, ce qui revient au même, la Révolution et la contre-Révolution.

IV. — Suivant les économistes de l'école de Say, les

premiers qui aient pris la parole après 89, la Révolution, en abolissant le système corporatif et féodal, a fait une chose juste, dont la société n'a pas tardé à recueillir les fruits inestimables. Mais, ajoutent-ils, par cette abolition la Révolution a complété son œuvre; il n'y a rien de plus à faire, pas d'autre organisation à chercher. En ce qui touche notamment le travail, sa condition est ce qu'elle doit être, lorsque, affranchi de tout privilége légal et de toute entrave, il ne reconnaît d'autre loi que celle de l'*offre* et de la *demande*.

" Ainsi, disent ces économistes, reste-t-il çà et là, sur la face du pays, quelque commerce constitué en monopole, quelque industrie de privilége, quelque spécialité de production interdite ou réservée à une catégorie de citoyens? Sur tous ces points la Révolution est à faire; et tant qu'elle ne sera pas faite, la loi de la production étant en partie violée, le travail incomplétement affranchi, la science économique ne peut donner que la moitié de ses bienfaits. Ne cherchez pas au mal dont se plaint le travailleur d'autre remède. Surtout gardez-vous, sous aucun prétexte, d'intervenir arbitrairement dans le jeu des forces économiques et de contrarier leurs lois par les vôtres : *Laissez faire*, *laissez passer*. "

Cette théorie, qui tend à résoudre tout le système économique dans le principe d'une liberté purement négative, comme l'a fait M. Dunoyer dans son livre de la *Liberté du travail;* qui par conséquent fait de la pratique mercantile et industrielle une chose de pur arbitraire, se résout elle-même, par la contradiction qui lui est inhérente, et malgré ses manifestations en faveur de la liberté, en un pur fatalisme. (*Etude I^re^*, ch. II.)

Relativement à la condition de l'ouvrier, elle implique :

Que le travail n'est pas d'ordre humain, c'est à dire moral et juridique, mais seulement de nécessité externe, imposé par l'inclémence de la nature et la rareté des subsistances;

Qu'en conséquence, le travail n'a rien de spontané, et que toute la liberté dont il est susceptible consiste en ce qu'il ne doit être ni imposé ni empêché par aucun ordre;

Que, dans ces conditions, le travail, même volontaire et libre, n'étant pas donné *à priori* dans la conscience, est répugnant de sa nature et pénible;

Que par la force des choses, et par l'effet combiné des volontés humaines, à qui tout fatalisme est insupportable, le travail, d'autant plus repoussé qu'il est accompagné de plus de répugnance et de peine, tend à se séparer, comme force économique, du capital et de la propriété;

Que de cette tendance irrésistible résulte la division du personnel économique en deux catégories : les capitalistes, entrepreneurs et propriétaires, et les travailleurs ou salariés;

Que cela est fâcheux sans doute pour ces derniers, et digne de l'attention du souverain, qui dans certains cas peut y trouver le motif d'une taxe extraordinaire en faveur des déshérités de la fortune, ou d'un règlement de police sur les manufactures ; mais qu'il ne s'ensuit nullement que le travail puisse faire l'objet d'un droit positif, d'une garantie quelconque accordée aux travailleurs par l'Etat, ou, ce qui revient au même, par les capitalistes et propriétaires.

Ainsi raisonnent les économistes de l'école prétendue libérale, ennemis jurés de la féodalité, mais non moins hostiles à toute idée de porter la réforme dans une société chaotique, où le privilége et le salariat sont perpétuellement aux prises, sans espoir de conciliation et de stabilité. Ils prétendent que l'on s'en tienne aux cinq propositions que nous avons précédemment rapportées, et à la conclusion qui en résulte, propositions et conclusions qui composent aujourd'hui toute la philosophie du travail, et qui servent merveilleusement, comme on l'a vu, à consacrer l'inégalité des fortunes.

Et pourquoi cette limitation imposée aux combinaisons du travail? De quel droit MM. les économistes malthusiens disent-ils à la spontanéité sociale : Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras pas plus loin? On ne le croirait pas, si l'aveu n'en était consigné à chacune de leurs pages. C'est que l'économie politique, en s'inaugurant dans le monde des sciences, il y a environ un siècle, a trouvé les choses en cet état, et que les ayant ainsi trouvées, elle les juge seules *naturelles*, partant immuables, au dessus de toute innovation provenant du fait de l'homme, et contre lequel la sagesse économique se croit en droit de protester. Comme si le travail n'était pas un fait humain, un fait

hors nature, contre lequel proteste le sauvage, l'homme primitif! Comme si le salaire n'était pas un fait humain, un fait social, contre lequel protestèrent longtemps les propriétaires d'esclaves! Comme si la division du travail n'était pas encore un fait humain, fruit d'une civilisation déjà avancée! Comme si, enfin, la hiérarchie sociale, en autres termes l'inégalité des conditions, et le dogme religieux qui la consacre, n'étaient pas des faits humains!...

V. — Les partisans de l'ancien ordre de choses n'ont pas eu de peine à montrer l'inconséquence de cette théorie. Ils ont dit :

" Si, par la fatalité, ou pour mieux dire, par la providentialité de son essence, le travail répugne à l'homme, le fatigue, le tue, et si de cette peine du travail résulte un principe invincible d'inégalité, il faut conclure que la Révolution, en se hâtant d'abolir le régime hiérarchique, a fait un acte de haute imprudence. Il faut convenir du même coup que le christianisme a mérité la reconnaissance du genre humain et dépassé de bien loin les prévisions de la science, en répandant sur ce régime tant calomnié, et que l'expérience démontre aujourd'hui nécessaire, le baume d'une charité toute divine.

" Le comble de la raison politique n'est-il pas de se conformer aux lois de la nature et de la destinée? Pourquoi donc repousser avec tant de haine cet ordre féodal, coupable d'avoir deviné, bien des siècles avant les économistes, ces lois de la nature, et de les avoir prises pour règle?

" Et le signe d'une religion révélée n'est-il pas d'adoucir, par l'effusion de la grâce, ce qu'il y a d'inexorable dans la loi? Pourquoi donc accuser le christianisme d'avoir méconnu les droits de l'humanité et de la raison, en consacrant les mœurs féodales et les modifiant par son précepte de l'aumône et de toutes ses institutions charitables?

" Qui croit maintenant à cette égalité malheureuse, prêchée par la Révolution? Sont-ce les républicains exaltés ou tempérants, de tous les adversaires du socialisme les plus implacables? Sont-ce les saint-simoniens, promoteurs et bénéficiaires de la féodalité nouvelle? Sont-ce les phalanstériens eux-mêmes, qui, malgré leur théorie du

travail attrayant, n'en font pas moins une haute paie aux individus chargés des travaux pénibles, et qui d'ailleurs n'ont cessé de protester de toute leur force contre l'égalité? Sont-ce les déistes, les éclectiques, les panthéistes, les positivistes, les owénistes, les icariens, les mystiques de toute sorte, qui tous, niant *à priori* l'égalité de nature, et conséquemment l'égalité de condition et de fortune, reconnaissant d'ailleurs la répugnance du travail et son infériorité, affirment, bon gré mal gré, la nécessité des classifications échelonnées, ou n'y échappent que par le communisme?

" Que la Révolution avoue sa chimère et s'humilie. Après avoir détruit la monarchie de droit divin, elle n'a su la remplacer que par un organisme instable, d'une puissance d'absorption cent fois pire que celle du faisceau féodal; après avoir aboli la distinction des classes, elle la recrée sous une forme et avec des mœurs cent fois plus atroces; après avoir tué le respect, l'obéissance, la charité, elle y supplée par la lutte parlementaire, l'insurrection, la proscription et le fatalisme.

" La charité, disent les adeptes, n'est pas donnée dans l'économie. En conséquence, point de taxe des pauvres, pas plus que de droit au travail; point d'hôpitaux, point de refuges, point d'asiles, point de crèches, point d'enfants trouvés! Que le prolétaire avec sa progéniture meure dans son trou sans proférer une plainte : ainsi le veut la loi économique, expression de la force des choses. — Ne voilà-t-il pas une belle philosophie, une touchante morale, une science profonde? Et c'est le dernier mot de la Révolution! „

Tel est le discours des conservateurs.

VI. — Il est certain qu'à s'en tenir aux expositions de principes et aux professions de foi des partis, écoles, sectes ou Eglises sortis du mouvement de 89, il est impossible de trouver à ce mouvement ombre de logique et de moralité. Le style a changé, le fond des choses a été conservé précieusement. Au droit divin a succédé la souveraineté du peuple; à la noblesse féodale, la bourgeoisie actionnaire, censitaire : quel bénéfice pour l'égalité? Reste l'Eglise, dont, après l'avoir dépouillée de ses biens, on

convoite le budget et l'influence. Quel progrès pour les mœurs, pour les idées, quand les mystiques du jour se seront partagé cette proie! Quel triomphe sur la superstition, quand, au lieu des jésuites, la religion aura pour prêtres des jacobins, des saints-simoniens, des éclectiques! Pour le surplus, la tradition antique n'a pas même été un seul instant révoquée en doute. La centralisation monarchique a été croissante, la police a fleuri de plus belle, le machiavélisme s'est rajeuni. La multitude est restée dans la même vileté et contemption. L'égalité, enfin, mot du guet en 93, l'égalité, qui ne fut jamais dans les cœurs, est désavouée par toutes les bouches : elle est devenue propos séditieux et signe de réprobation.

Relativement au travail, la mystification ne serait pas moins complète.

La théorie de la liberté négative, ou du *laissez faire laissez passer*, qui forme toute la philosophie de l'école, aboutit forcément à une contradiction. Il est clair, en effet, et les faits qui se passent sous nos yeux le démontrent, que, si le travail, si l'organisme économique tout entier, après avoir été délivré de ses entraves, est livré ensuite, comme le veulent les disciples de Smith et de Say, aux attractions de sa nature, le travail, après avoir commencé par la liberté, finira par la sujétion. Tôt ou tard, la caste des capitalistes et entrepreneurs, sortie des rangs du travail inorganique, se constituera en aristocratie : alors au régime des corporations succédera celui des compagnies en commandite ; à la féodalité nobiliaire, la féodalité industrielle. Cela même n'est déjà plus à faire, c'est fait. La société, au lieu de suivre une ligne ascendante, aurait ainsi parcouru un cercle ; la Révolution aurait menti : au lieu d'une réforme, d'un progrès, nous aurions une contradiction, un pastiche, une sottise.

VII. — Les économistes sortis de la Révolution protestent contre ce non-sens. Ils soutiennent :

Que le travail est d'ordre moral et humain, donné dans la conscience, avant même que la nécessité l'impose ;

Qu'en conséquence il est libre de sa nature, d'une liberté positive et intérieure, et que c'est en raison de cette liberté qu'il a le droit de revendiquer sa liberté extérieure,

en autres termes, la destruction de tous les empêchements, obstacles et entraves que peuvent lui susciter le gouvernement et le privilége;

Que, si le travail est libre, ainsi qu'il vient d'être exprimé, il implique dans sa notion celle de droit et de devoir;

Que si, par son côté fatal et en tant que la nature extérieure en fait pour nous une nécessité, il est répugnant et pénible, par son côté libre et en tant qu'il est une manifestation de notre spontanéité, il doit être attrayant et joyeux;

Qu'au surplus la répugnance et la peine, qui dans l'état actuel de l'industrie humaine accompagnent à si haute dose le travail, sont l'effet de l'organisation servile qui lui a été donnée, mais qu'elle peuvent et doivent se réduire indéfiniment par une organisation libérale;

Qu'il n'est donc pas vrai de dire que le régime d'inégalité et de privilége qu'a voulu abolir la Révolution résulte invinciblement de la fatalité répugnante et pénible du travail; mais qu'au contraire, c'est le privilége lui-même qui a démesurément aggravé pour le travailleur la répugnance et la peine;

Qu'ainsi il y a lieu d'espérer que, par une nouvelle émission des principes de la Justice et de la morale, par un autre système d'enseignement professionnel, par une réorganisation de l'atelier, le travail, perdant son caractère servile et mercenaire, sera en même temps affranchi de la fatigue et du dégoût que la fatalité lui confère;

Que, s'il est permis de soutenir, avec les anciens économistes, que le travail, chose fatale, ne peut former contre la classe propriétaire et au profit de la classe laborieuse l'objet d'un droit naturel, primitif, obligatoirement garanti par l'Etat, il serait contre toute vérité et justice de prétendre que ce même travail, chose spontanée et libre, ne puisse devenir l'objet d'un contrat d'assurance mutuelle, ce qui est précisément le but qu'a voulu atteindre la Révolution;

Qu'il en est du travail, au point de vue de la fatalité, comme de l'appétit, de la santé, de la respiration, de la lumière, dont aucune puissance humaine ne peut assurer la régularité et la plénitude; et, au point de vue de la li-

berté, comme de toutes les choses qui peuvent faire l'objet d'une transaction;

Qu'ainsi le travail, réconcilié par sa nature libre avec le capital et la propriété, dont le salariat l'éloignait, ne peut plus donner lieu à une distinction de classes, ce qui rompt le cercle vicieux et met la société, aussi bien que la science, à l'abri de toute contradiction.

Alors, ajoutent les novateurs, l'idéal rêvé par les premiers économistes peut se réaliser :

La terre à celui qui la cultive;

Le métier à celui qui l'exerce;

Le capital à celui qui l'emploie;

Le produit au producteur;

Le bénéfice de la force collective à tous ceux qui y concourent, et le salariat modifié par la participation;

Le travail parcellaire combiné avec la pluralité d'apprentissages dans une série de promotions;

Le morcellement du sol aboli par la constitution de l'héritage;

En deux mots, la fatalité de la nature domptée par la liberté de l'homme :

Tel est le programme des économistes de la Révolution. C'est tout un monde moral qui surgit, une civilisation nouvelle, une autre humanité. Malouet dès 1789, Babeuf en 1796, le représentant de la bourgeoisie et le tribun du peuple l'affirment. Ajournée par les guerres de l'empire, l'idée rentre dans la discussion avec la royauté légitime; elle fait explosion en 1848 par le décret du 25 février sur le *Droit au travail*.

Ou la fatalité et le privilége, ou la liberté et l'égalité : voilà le dilemme. D'un côté est le paganisme, le despotisme, la routine des peuples, et toute leur histoire; de l'autre, la science, le droit, l'avenir, l'infini. Il faut choisir, et d'abord il faut juger. Pour laquelle de ces deux écoles va se prononcer l'Eglise?

VIII. — L'Eglise, pendant ces dix-huit siècles qu'elle aime tant à rappeler, n'a pas soupçonné le premier mot de toutes ces choses. Elle ne s'est pas demandé si le travail était libre ou fatal, s'il tenait de l'un et de l'autre; dans le premier comme dans le second cas, comme dans l'hy-

pothèse de leur conciliation, ce qu'il pouvait en résulter pour la confirmation de l'Evangile et la destinée du genre humain.

L'Eglise, livrant le travailleur au joug féodal après avoir rompu sa chaîne antique, a continué sous une autre forme l'œuvre du polythéisme. Elle a remplacé la fatalité par la prédestination; elle a vu naître et mourir les physiocrates sans se douter que ces théoriciens du *produit net* portassent dans leurs spéculations mercantilistes toute une nichée d'hérésies terribles ; depuis trente ans elle assistait, dormant sur sa chaire, aux débats économiques, lorsque la foudre de 1848 vint la réveiller en sursaut.

Alors elle comprit que là-dessous il se remuait quelque chose dont ses Ecritures n'avaient point parlé, que ses Pères n'avaient pas connu, à propos de quoi ses conciles et ses papes n'avaient rien défini : c'était le droit de l'homme et du citoyen, l'égalité devant la loi, la justice économique, le travail libre, la vertu immanente et désintéressée, l'éducation de l'humanité par elle-même, le progrès. Elle se dit que les portes de l'enfer allaient prévaloir, et par provision elle condamna, elle frappa. Depuis, elle nous a donné pour calmant le dogme souverain de la Conception immaculée, en l'honneur duquel il a été brûlé pour un million de francs de bougies dans toutes les églises de France.

Mais erreur ou ignorance ne fait pas compte; et franchement, monseigneur, la Révolution démocratique et sociale, tombant sur l'Eglise *ex abrupto* et *in promptu*, a eu tort de vous saisir ainsi à l'improviste. Remettez-vous donc l'esprit, et, après avoir invoqué l'Esprit, dites-nous, là, en termes non équivoques, sans circonlocutions ni ambages, si vous êtes pour le travail libre ou pour la fatalité; si, d'après l'Eglise, le travail est d'ordre humain, ou seulement de nécessité de misère; conséquemment, si vous considérez la théorie révolutionnaire comme admissible en théologie, ou si vous tenez le cercle vicieux de l'ancienne école économiste pour article de foi?

Hélas! faut-il que ce qui s'est établi sur la Providence croule par l'imprévoyance? L'Eglise, bien qu'elle n'ait rien formulé de précis et de positif sur l'economie sociale, hormis des anathèmes à l'usure qu'elle voudrait bien retirer,

n'en est pas moins engagé par son dogme, par sa tradition, par le système entier de sa foi. Elle ne saurait, pour une question aussi mesquine que celle du travail, se rétracter, changer sa doctrine, entonner la *Marseillaise* et le *Chant des travailleurs*. Aussi bien est-elle habituée à ces mécomptes. Ce qui lui arrive avec la science économique n'est que la répétition de ce qui lui est arrivé tant de fois avec les autres branches du savoir humain, une contradiction de plus qui se dresse devant elle, une nouvelle redoute de la raison contre la foi. Elle en a vu bien d'autres ! Un jour, c'est l'astronomie qui lui dérange son ciel ; le lendemain, c'est la géologie qui bouleverse sa Genèse ; après, la linguistique donne le démenti à son histoire de la dispersion babélique. Voici l'économie qui continue la tranchée, et tout à l'heure la Justice donnera l'assaut. — Eh bien, dit l'Eglise, qu'elle vienne, cette économie politique et sociale qui prétend ne demander rien à la charité ; qu'elle paraisse, cette Justice qui n'a pas besoin de la foi ! J'en sortirai comme auparavant, et je m'en débarrasserai : *Egrediar sicut ante feci, et me excutiam*. Elle ne savait pas, cette pauvre tonsurée, que la Justice se retirant d'elle lui avait ôté sa force : *Nesciens quod recessisset ab eâ Dominus*.

On a vu des philosophes, intelligences merveilleuses, consciences héroïques, reconnaître leur erreur, faire à la vérité le sacrifice de leur amour-propre, et prononcer ce mot toujours honorable : Je me suis trompé !

L'Eglise n'admet pas qu'elle se trompe, elle ne revient pas d'une fausse opinion. A qui lui démontre sa faute, elle répond par l'anathème. Plutôt que de tendre la main à la Justice, elle embrassera la Fatalité. C'est pour cela qu'il ne lui sera fait aucune grâce, et qu'elle boira jusqu'à la lie le calice de ses ignorances et de ses adultères.

---

## CHAPITRE II

Discussion. — Principe de la transcendance : que le travail est de malédiction divine, et conséquemment la servitude d'institution religieuse. — Théorie spiritualiste.

IX. — On sait l'antipathie que les peuples sauvages ont pour le travail. Ce fait bien connu suffit, jusqu'à cer-

tain point, à expliquer pourquoi toutes les mythologies, qui sont les formes de la raison chez le sauvage, l'ont condamné.

Mais que cette condamnation se soit maintenue dans une théologie savante, policée; qu'elle soit devenue le principe secret de l'asservissement des classes laborieuses, c'est ce dont les inclinations de l'homme animal et l'histoire des cultes ne suffisent plus à rendre compte.

Or, le principe de cette animadversion systématique, principe qui est un des caractères de l'âge religieux, et dont la paresse du sauvage n'est elle-même que l'expression grossière, est dans le spiritualisme, d'où elle a passé dans la religion.

Toute spéculation de l'esprit dans le domaine de la transcendance traîne à sa suite une iniquité.

Pourquoi l'esclavage est-il propre à notre espèce, une des choses qui nous distinguent le mieux des animaux? Les loups ne se dévorent pas, dit le proverbe : doù vient que les hommes se mangent? Jamais on ne vit un lion forcer un autre lion de chasser pour lui : comment l'homme se fait-il de l'homme une bête de somme, un esclave? Evidemment l'esclavage n'a pas son principe dans la nature, ainsi que le disent les Pères : où donc peut-il se trouver?

Cherchez de bonne foi, et vous découvrirez que cette anomalie, cette prérogative monstrueuse que s'arroge l'homme sur son semblable et qui caractérise notre espèce, vient de ce que, seul entre les animaux, l'homme est capable par sa pensée de séparer son moi de son non-moi, de distinguer en lui la matière et l'esprit, le corps et l'âme; par cette abstraction fondamentale, de se créer deux sortes de vies : une vie supérieure ou animique, et une vie inférieure ou matérielle; d'où résulte la division de la société en deux catégories, celle des spirituels, faite pour le commandement, et celle des charnels, voués au travail et à l'obéissance.

L'homme, disent les spiritualistes, est composé de deux substances. Par son âme il appartient à Dieu, son créateur, son souverain, son juge, sa fin; par son corps à la terre, séjour et instrument de ses épreuves. C'est la distinction que fait saint Paul de l'Adam terrestre, *Adam terrenus*, et de l'Adam céleste, *Adam cœlestis;* et ailleurs,

de l'homme spirituel et de l'homme charnel, *animalis homo*, *spiritalis homo*. Et c'est en vertu de cette distinction de l'Apôtre que dès le premier siècle les chrétiens, qui déjà raffinaient sur la religion, tendirent à former deux groupes, pour ne pas dire deux castes, dans l'Eglise : celle des *psychiques*, correspondant à l'*animalis homo*, et qui comprenait la multitude; et celle des *pneumatiques*, correspondant au *spiritalis homo*, appelés aussi *gnostiques*.

Tout ce qui détourne l'homme de Dieu, l'inclinant vers la terre, est pour lui infirmité, misère. De là la défaveur qui dès l'origine s'est attachée au travail, et que tous les cultes à l'envi n'ont cessé d'aggraver. C'est donc à la spéculation spiritualiste qu'il faut rapporter la condamnation du travail. J'ose dire que cette philosophie n'a jamais servi à autre chose.

X. — L'un des plus grands spiritualistes et religionnaires de l'époque, M. Jean Reynaud, dont j'ai cité le consciencieux témoignage en faveur du dogme de la chute, a cru devoir nous donner aussi, avec la meilleure intention du monde, la théodicée de la servitude. Si cette pieuse institution venait à disparaître parmi les hommes, on la retrouverait dans le dernier ouvrage du savant druide, *Terre et Ciel*.

Suivant M. Reynaud,

> Le travail est la conséquence du *défaut d'harmonie* qui existe par ORDONNANCE DIVINE entre l'organisation de l'homme et l'organisation de la terre; et pour que ce défaut cessât, il faudrait que l'une ou l'autre de ces deux organisations vînt à changer... — Par les progrès de l'association et de l'industrie, ajoute le savant théologue, le travail pourra devenir moins continuel, moins déplaisant; mais il y aura toujours à s'y résigner, c'est une peine sans fin. (Page 94.)

Cette déclaration est grave.

D'autres s'étaient plu à recueillir sur la surface de la planète les preuves d'une Providence pour nous pleine d'attentions; M. Reynaud y découvre partout les traces d'un désarroi général, accompli avec préméditation, dans le but de chagriner notre pauvre humanité, de la vexer, de la *punir*. Quelles actions de grâces, ô saint homme, ne vous devra pas l'Eglise, pour une découverte de cette im-

portance! Nous savions, par les Ecritures, que le diable avait passé sur cette terre ; à vous il était réservé de nous montrer partout l'empreinte de son pied fourchu.

M. Jean Reynaud, incapable, à ce qu'il semble, de comprendre la loi fondamentale de l'univers, et porté par le tour de son génie à voir partout du mystère, prend les antinomies de la nature pour autant de sataneries, de *contrariétés*, que nous a suscitées notre première faute. Car on ne saurait, suivant lui, imputer à la Providence pareille négligence ou méchanceté.

Contrariétés causées par les lois de la gravitation, qui nous oblige, pour la vaincre, à inventer toutes sortes de machines et nous expose, en tombant, à nous rompre le cou ;

Contrariétés causées par la grandeur de la terre, qui nous force d'employer des systèmes de locomotion extraordinaire, par terre, par eau, par fer, par air ;

Contrariétés causées par l'interposition des mers et des montagnes, dont l'inconvénient est de pousser les hommes à se former en groupes politiques, rivaux les uns des autres, et souvent acharnés à se détruire ;

Contrariétés causées par les lois de la chaleur solaire, dont quelques degrés de plus ou de moins nous font passer de l'abondance à la disette, de la santé à la maladie ;

Contrariétés causées par la présence des animaux nuisibles et des plantes inutiles, qui entraîne de notre part une chasse et un sarclage continuels ;

Contrariétés provenant des infirmités de notre nature...

Traduisons cette complainte. M. Jean Reynaud trouve mauvais que le feu qui nous chauffe, si nous l'approchons de trop près, nous brûle ; que la lumière ne nous arrive jamais qu'en ligne droite, tandis qu'il nous serait utile de la recevoir à volonté en ligne courbe ; que la gravitation, qui nous attache au sol, ne cesse pas au commandement de l'ouvrier qui se laisse tomber d'un échafaudage ; que la terre, en s'étendant devant nous, nous invite à marcher, et qu'en faisant un usage immodéré de nos jambes, nous fatiguions nos muscles, ce qui provoque la transpiration et la *sueur du front*. Il se plaint que nous soyons de toutes manière mal accommodés ; qu'il n'y ait pas de colline sans vallée, ce qui nous épargnerait la peine de remonter après être descendus, de viande sans os, de vendange sans marc,

de farine sans son, de production sans dépense, de force sans organe, de bâton à un seul bout, de hauteur sans profondeur; en un mot, il regrette que la nature soit la nature, que l'esprit soit l'esprit, et qu'il ne dépende pas de notre volonté de les faire absurdes.

M. Jean Reynaud est bien malheureux. Il n'aspire à rien de moins qu'à l'état d'absolu; il voudrait être dieu, réaliser la folle promesse du serpent, *Eritis sicut Dii :* son corps, cette *guenille*, l'en empêche. Quelle déplaisance d'être obligé, comme les plus vils animaux, de manger et de boire, de recommencer tous les jours, et quelle mortification pour un philosophe dans les suites!

Voilà pourtant à quelles inepties conduit la distinction sacramentelle de l'*âme* et du *corps;* voilà l'objet des vœux et la cause des regrets de cette spiritualité niaise, dont le dernier mot est la suppression de l'univers, et, en attendant, l'horreur et travail, la damnation de l'ouvrier, et la déification de l'aristocrate.

Il faut voir M. Jean Reynaud déduire sans cligner l'œil, les conséquences de son merveilleux principe; ce n'est pas le verbe qui lui manque :

> Pour apercevoir la grandeur de l'homme, il vaut bien mieux jeter les yeux sur les résultats généraux que sur son activité manuelle. Celle-ci par la monotonie et la puérilité des opérations, par la médiocrité des effets, par le déplaisir et la lassitude dont elle est presque toujours accompagnée, n'est-elle pas digne de pitié? On ne peut s'empêcher de prendre une bien pauvre idée de la vertu créatrice de l'homme... quand on le suit à la tâche, qu'on le voit piochant, creusant, portant des fardeaux, tournant des manivelles, haletant, mal à l'aise, aspirant à l'heure où il se reposera, trempant la terre de ses sueurs pendant toute une journée pour y faire en définitive si peu de chose, qu'il suffit de s'éloigner de quelques pas pour qu'il n'y paraisse déjà plus... Il ne manœuvre pas autrement qu'une fourmi... Quelle misérable chose que son corps, si l'on y cherche un instrument de création!... (Page 86.)

M. Jean Reynaud juge de la grandeur de l'homme, considéré comme producteur, par le nombre de mètres carrés qu'il peut labourer en un jour. Pour un philosophe spiritualiste, un angélomane, que dites-vous de ce raisonnement? Moi qui, ne voyant dans l'âme et le corps qu'une division générale des phénomènes, n'ai pas le bonheur de

posséder les facultés de la transcendance, je juge l'action industrielle tout autrement.

L'homme est une force pénétrée d'intelligence, qui ne peut être heureuse que si elle s'exerce. Si petite que soit cette force, elle est capable de produire les plus vastes et les plus incalculables effets par la manière dont elle est dirigée, et par son groupement. La grandeur des résultats n'étant donc de sa part qu'une affaire de multiplication, ce n'est point par cette grandeur objective, géométrique, matérielle, en un mot ce n'est point d'après la *quantité* du produit que l'action humaine doit être philosophiquement appréciée, c'est par la *qualité* de ce produit. Prenons un exemple. Le premier laboureur, Triptolème, Osiris, Caïn, fait venir une gerbe de blé : voilà la civilisation, le règne de l'esprit sur la nature, qui commence. Quelle dépense de force a-t-il fallu pour faire croître cette gerbe, que la nature toute seule ne nous donne pas? Moins que n'en exigent la course, la lutte, la danse, l'équitation et tous les exercices d'agrément. Sans doute si, au lieu d'une gerbe, le même individu veut en récolter dix mille, l'opération sera au dessus de ses forces, et pour lui deviendra fatigue et peine. Mais ce n'est plus qu'un problème d'association et d'industrie, dont la solution, sans aggraver le service, peut doubler au contraire, pour tous ceux qui y prendront part, le plaisir et le profit. Vous qui osez dire, sans savoir de qui ni de quoi vous parlez : *Montrez-moi un grain de sable, et je vous démontrerai Dieu*, permettez que je vous rétorque l'argument : Montrez-moi un grain de blé, et je vous démontrerai la grandeur de l'homme.

Mais, disent-ils, l'homme qui se sent une âme peut bien condescendre à inventer le blé, la charrue, le moulin, le pain fermenté : manifestations de son intelligence, témoignages de sa nature éthérée et immortelle. S'abaissera-t-il à recommencer toute sa vie, non pas les mêmes inventions, ce qui s'invente ne s'invente qu'une fois, mais les mêmes manœuvres? Au jugement de M. Jean Reynaud, ce serait une galère, une intolérable servitude :

> Nul métier, dit-il, ne saurait être agréable...

Que faire alors? M. Jean Reynaud ne recule pas d'une semelle :

Il est bon, nous dit-il, que dans nos sociétés il y ait toujours quelque travail corporel à accomplir, *les âmes supérieures étant les seules qui puissent sans péril s'abstenir d'y prendre part*, parce qu'elles ont assez d'attachement à la pensée pour se garder elles-mêmes de l'engourdissement et des aberrations où mène le loisir... L'ordre aurait également à souffrir, soit que le travail diminuât sans que les âmes s'élevassent, soit que les âmes s'élevassent sans que le travail diminuât...

Qui pense mal du travail est mal disposé pour le travailleur. M. Jean Reynaud, quelque ami qu'il se dise de la Révolution, est de l'école hiérarchique et féodale; il ne croit pas à l'égalité; il est avec l'Eglise, à laquelle il est venu, après la chute de la République, offrir le secours de sa philosophie druidique, magique et pythagoricienne. Ici que nous dit-il? " Il faut que le vulgaire travaille, et que les prédestinés gouvernent. „

Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur!

Et vous vous dites révolutionnaire, républicain, démocrate, socialiste encore! Vous niez le péché originel! Non, non : vous avez trop le génie des choses divines, pour concevoir rien aux affaires humaines; trop le sentiment de la religion, pour conserver le sens moral. Vous êtes trop convaincu de la diablerie de ce monde pour croire à sa Justice. Le travail, en effet, pour vous, c'est le diable. Vous croyez au diable : votre métaphysique, vieille comme les pierres, vous y mène. Regardez-y donc de plus près : c'est elle qui fait l'inertie du sauvage, elle qui, glorifiant le *far niente*, a inspiré le mythe biblique du travail et présidé à l'institution des esclaves.

XI. — Toute religion, en vertu du spiritualisme qui la constitue, qu'elle s'appelle christianisme, bouddhisme, druidisme, ou tout ce qu'on voudra, est antipratique; elle pousse l'homme à la contemplation, à l'inaction, au quiétisme.

Au commencement, dit la Genèse, alors que l'homme n'avait pas encore corrompu sa nature par le péché, Dieu le plaça dans le jardin de plaisir pour qu'il lui donnât la façon et qu'il en prît soin, *ut operaretur et custodiret illum*. Monseigneur de Paris, Sibour, voulant flatter la tendance industrielle de l'époque, dit un jour, en commentant ce texte, que Dieu avait fait l'homme *contre-maître de la créa-*

*tion*. Le mot est joli, et a valu bien des compliments au bon archevêque. On trouve dans la Bible tout ce qu'on veut. Mais gardez-vous d'approfondir, sinon la parole de grâce va se changer en parole de réprobation, la colombe devenir serpent.

Ceci se passait, ne l'oublions pas, AVANT LA CHUTE. A cette époque de félicité, l'homme vivant en parfaite union avec son Créateur, et sans doute aussi avec lui-même, le travail n'avait pour lui rien de répugnant et de pénible. Les *contrariétés* signalées par M. Jean Reynaud n'existaient pas. La nature, qui pour produire l'homme nous semble avoir échelonné tous les êtres, avait supprimé les espèces nuisibles et inutiles ; ce n'est que postérieurement qu'elle a complété sa série. Ormuzd, selon les idées des anciens Perses, principe du bien, produisit d'abord toutes les choses belles et bonnes ; Ahrimane, contradiction d'Ormuzd, produisit à son tour les laides et les mauvaises. La Bible a quelque peu modifié ce mythe. Tous les animaux, selon elle, auraient été d'abord créés, et ils étaient tous bons et beaux, et soumis à l'homme. Ce n'est qu'à la suite du péché d'Adam qu'ils se révoltèrent, que la plupart devinrent hideux et féroces, que la terre se refusa, que les chardons parurent, que le travail devint une galère, etc.

Quoi qu'il en soit, l'état de bonheur dura peu. L'homme s'étant infecté lui-même par un acte que la Genèse ne nous révèle que sous le voile de l'allégorie, mais dont M. Reynaud nous a décrit avec un redoublement d'éloquence la gravité, le travail, de plaisir que Dieu l'avait fait, se changea en châtiment.

La terre sera maudite pour toi : tu mangeras d'elle dans la fatigue chaque jour de ta vie. Elle te poussera des épines et des chardons, et tu mangeras l'herbe des champs ; tu te nourriras de ton pain à la sueur de ton visage, jusqu'à ce que tu retournes en terre, d'où tu es sorti : car tu es poussière et tu retourneras en poussière. (*Gen.*, III.)

Tel est le décret qui, postérieurement à la période d'innocence, a réglé la condition du travailleur, et qui a fait la base de l'économie sociale pendant toute la durée de l'âge religieux. Cette malédiction, dont la teneur nous a été conservée dans le livre sacré des Hébreux, a retenti

par toute la terre. Virgile, au sixième livre de l'Enéide, place le Travail à la porte des enfers, en compagnie de monstres horribles, le Deuil, les Soucis vengeurs, les pâles Maladies, la Vieillesse chenue, la Peur, et la Faim, mauvaise conseillère, et la honteuse Misère, et la guerre, et la Mort, et les Joies criminelles.

Le christianisme épaissit de plus en plus ces ténèbres. Selon M. Blanc Saint-Bonnet, l'un des mystiques les plus remarquables de notre époque, le travail est la systématisation de la douleur, sans laquelle, dit-il, point de génie, point d'héroïsme, point de sanctification.

La douleur avait besoin d'être réglée et calibrée dans une loi : c'est le TRAVAIL.

La douleur est un remplaçant du Travail...

Travail, Douleur, Mort, trilogie providentielle.

La faim (qui force l'homme au travail), admirable invention pour un être. La théorie de l'absolu est toute là... (*De la Douleur*, passim.)

De ce fait élémentaire, mais incompris, que la douleur est antinomiquement adossée à la jouissance, qu'elle n'est autre chose que l'excès dans la jouissance, comme la brûlure est un excès dans la caléfaction, la fatigue un excès dans l'action, M. Blanc Saint-Bonnet a tiré tout un volume de mysticités, qui peuvent paraître intéressantes à un spiritualiste, à un chrétien, mais dans lesquelles le sens commun ne peut voir que l'abêtissement de la raison par la pensée religieuse. C'est le procédé de M. Jean Reynaud dans les *contrariétés* qu'il reproche à la nature : le philosophe et le chrétien, partant du même principe, sont d'accord.

XII. — Est-il donc si difficile de pénétrer le sens de cette double allégorie?

*a. Le travail avant le péché.*

L'homme en vertu de son activité propre et de ses relations avec le monde, est ouvrier; son travail est spontané et libre, soumis par conséquent à une loi de justice et de morale dont la pratique assure son bonheur, dont la violation au contraire le plonge dans la misère. C'est le point de vue subjectif, affirmé aujourd'hui par la Révolution, et

que l'écrivain sacré présente comme une époque antérieure, époque d'innocence, de spontanéité, de liberté et de richesse.

*b. Le travail après le péché.*

Or, à cette loi du travail, qui ne peut avoir rien d'affligeant, puisqu'elle résulte de notre constitution, la nature ajoute la sanction de sa passivité. L'homme doit agir, travailler, d'abord parce qu'il est homme. Mais, afin que son action ne soit pas vaine, il ne subsistera que de ce qu'il aura produit, à l'aide de cet instrument inépuisable, qui est la Terre. C'est le point de vue objectif, le seul que découvre l'ancienne école économique. Ainsi s'unissent dans le travail, selon la pensée supérieure du mythe, la liberté et la fatalité, la première devant, par le développement des facultés humaines, subalterniser de plus en plus la seconde.

Comment, ensuite, au lieu de cette subordination de la fatalité, nous avons eu l'oppression de la liberté elle-même; en autres termes, comment le point de vue objectif a frappé surtout les imaginations, dominé les consciences, et fini par gouverner seul l'économie humanitaire, le spiritualisme, s'expliquant par la bouche de M. Jean Reynaud, vient de nous l'apprendre.

Les *âmes supérieures*, dit ce grand mythologue, sont portées naturellement à la contemplation. Elles repoussent le travail, dont la monotonie offense leur délicatesse; elles tendent à s'en décharger sur les *âmes inférieures*, pour lesquelles la pensée a moins d'attraits, et dont la moralité requiert une occupation corporelle soutenue.

Qu'est-ce que cela veut dire?

De tous les contemplatifs, les plus intrépides sont ceux dont l'intelligence est la plus vide, et qui pensent le moins. Les Orientaux et les sauvages passent des journées, des semaines, les jambes croisées, fumant leur pipe, sans proférer une parole. Chez eux, l'inertie de l'âme et celle du corps sont en raison réciproque : faut-il les considérer comme des *âmes supérieures?*

La vérité est que l'homme, par la spontanéité de son moi, tend à se distinguer, comme Descartes, en corps et en âme; à s'abstraire, tant qu'il peut, du premier et de ses exigences; à se concentrer dans sa pensée; à tout créer

par elle, comme le moi de Fichte ; à vivre, en un mot, de la vie de la Divinité. Plus il glisse sur cette pente, plus il lui semble que son âme grandit, qu'il ajoute à sa dignité, qu'il plane sur le monde et sur ses semblables. A cet égard, le sauvage en sait autant que le théologien et l'ascète, dont il peut se vanter de recréer sans cesse le dogme et toute la métaphysique par sa rêverie. Dans cet état, le travail, réduit à l'objectivité pure, devient, pour la pensée idéaliste, une énigme de la Providence, une utopie satanique, dont l'esclavage, servage ou salariat, est la traduction fidèle.

Si le Dieu qui jadis fit entendre sa parole à Moïse, qui s'était fait connaître auparavant à Abraham, qui avait enseigné Noé après l'avoir sauvé du déluge, eût été mû d'une vraie pitié pour notre espèce, il avait une belle occasion de lui rendre service, en lui expliquant le mythe du travail. Cela aurait mieux valu pour l'édification de l'humanité que l'abrasion du prépuce et l'interdiction de la viande de porc. — " Sois attentif à la parabole, aurait-il dit à Noé ; ne va pas te perdre dans les abstractions quintessenciées, et prendre l'âge du bonheur et l'âge du travail pour deux périodes consécutives de l'histoire. Il ne s'agit là que d'une corrélation. Le bien-être et le travail sont jumeaux : vous n'aurez point parmi vous d'esclaves ; chacun aura sa part de travail, sa part de propriété et sa part d'honneur ; vous serez tous disciples, compagnons et maîtres les uns des autres : à ces conditions, le travail vous sera leger, et le plaisir chassera la peine. „

Au lieu de cet avis si simple, le trop prompt Jéhovah prend lui-même sa parabole au pied de la lettre. Il laisse subsister la malédiction portée par Noé contre son fils Cham : parmi les richesses dont il comble Abraham, il n'oublie pas les esclaves, mâles et femelles ; et sur le Sinaï, son principal soin est de consacrer la servitude en la réglementant. Fiez-vous donc aux révélations, et prenez les dieux pour directeurs de vos consciences !

XIII. — Qu'est-ce que l'esclave ?

M. de Bonald, partant, ainsi que M. Jean Reynaud, du dualisme cartésien, définit l'homme *Une intelligence* SERVIE *par des organes.*

Or, il est à remarquer que la notion de l'esclave, d'après l'étymologie, revient exactement à cette définition : *Serv-us*, *serv-are*, *serv-ire*, *ser-ere* (français serrer), *inser-ere*, *ser-a;* grec θεραπων, θυρα, θυροω, etc. *Servus* est donc l'homme de soin, gardien, portier, auxiliaire, manœuvre, chargé de *serrer*, soigner, *conserver* toutes choses dans la maison, dans le jardin, dans l'étable, de faire le *service* des champs, des troupeaux, du harem. C'est celui qui, ne pensant pas par lui-même, sert d'instrument, d'organe supplémentaire, et pour ainsi dire de second corps à un autre homme, lequel se réserve pour lui-même le commandement à titre de maître ou d'âme pensante et supérieure.

Quelques-uns, à l'exemple de saint Augustin, font venir *servus* de *servatus*, par une contraction. Ils allèguent que les prisonniers de guerre étaient *réservés* pour le travail. Le fait est vrai; mais il s'ensuivrait seulement que c'est *servatus* qui vient de *servus : servus*, esclave; *servatus*, fait esclave. Qui ne voit en effet que l'idée du *service* a existé la première, et que celle d'y appliquer le prisonnier de guerre n'est venue qu'après ? Mais ces deux mots n'ont point entre eux le rapport historique qu'on leur assigne, bien que leur radical soit le même. La déduction est celle que j'ai indiquée : *ser-o*, serrer, garder; *serv-us*, l'homme de garde; *serv-ire*, verbe neutre, être *serv*, c'est à dire, être de service ou de garde; *serv-are*, verbe actif, faire *serv*, c'est à dire, destiner au service, à l'usage, conserver, etc. Entre ces deux verbes, il y a le même rapport et la même différence qu'entre *jac-eo*, neutre, je suis *jac*, c'est à dire, étendu, couché, jeté; et *jac-io*, actif, je fais *jac*, c'est à dire, je lance, je jette.

Tant d'AMES, plus tant d'*esclaves*, dit le Pentateuque, dans les dénombrements qu'il fait du peuple après la sortie d'Egypte. Il est impossible de mieux exprimer la pensée spiritualiste qui produisit l'esclavage.

Pourquoi, demande saint Augustin, Dieu commande-t-il à l'homme, l'âme au corps, la raison à la passion et aux autres parties inférieures de l'âme ? Cet exemple ne montre-t-il pas clairement que, comme il est utile à certains hommes d'en servir d'autres, pareillement il est utile à tous les hommes de servir Dieu. (*De la Cité de Dieu*, liv, XIX, chap. 21.)

Dieu, aurait pu dire saint Augustin, à l'exemple de

M. de Bonald, est l'Intelligence souveraine dont l'Univers et l'Humanité sont les organes ; et c'est à l'exemple de cette subordination entre lui et ses créatures qu'il a fallu qu'une partie du genre humain, prédestinée au commandement, fût servie par l'autre, prédestinée au travail.

Saint Thomas, Bossuet, l'Eglise tout entière, abondent en ce sens.

Le ministre Jurieu avait osé dire :

Il n'y a point de relation au monde qui ne soit fondée sur un pacte mutuel exprès ou tacite, excepté l'esclavage tel qu'il était entre les païens, qui donnait à un maître pouvoir de vie et de mort sur son esclave, sans aucune connaissance de cause. Ce droit était faux, tyrannique, purement usurpé, et contraire à tous les droits de la nature.

Bossuet lui répond (*V^e Avertissement*) :

Quelque spécieux que soit ce discours en général, si l'on y prend garde de près, on y trouve autant d'ignorances que de mots. Si le ministre y avait fait quelque réflexion, il aurait songé que l'origine de la servitude vient des lois d'une juste guerre, où le vainqueur ayant tout droit sur le vaincu, jusqu'à pouvoir lui ôter la vie, il la lui conserve, ce qui même, comme on sait, a donné naissance au mot *servi*, etc. »

L'argumentation de Bossuet n'est pas ce qu'elle devrait être, à cause du sens restreint qu'il donne au mot *servus*, qu'il fait synonyme de *servatus*, à l'exemple de saint Augustin, et qui signifie littéralement homme de corvée, homme de labeur, etc. La servitude consiste à *travailler gratuitement pour autrui*, ce qui a lieu toutes les fois que le salaire est inférieur au produit. Dans l'antiquité le travail était imposé par un maître ; aujourd'hui il ne l'est plus que par la misère : voilà toute la différence. D'après cela Bossuet devait dire à Jurieu : Votre théorie ne tend à rien de moins qu'à supprimer la distinction des rangs et des fortunes, à ébranler tous les pouvoirs, à créer l'égalité et l'anarchie, à rendre inutile la religion : toutes choses que vous repoussez, comme l'Eglise, énergiquement.

Aristote comprenait mieux que Bossuet la servitude, quand il disait :

Quand on est inférieur à ses semblables autant que le corps l'est à

l'âme, la brute à l'homme, — et c'est la condition de tous ceux chez qui l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti à espérer de leur être, — on est esclave par nature.

Voilà la pure doctrine chrétienne, le *pneumatisme* de saint Paul, des gnostiques, de M. Jean Reynaud : auquel le droit prétendu de la guerre ne fait qu'ajouter son odieuse pratique, en assimilant le prisonnier de guerre à l'esclave.

XIV. — Qui veut la fin veut le moyen.

La chasse à l'esclave se pratique encore sur une grande partie de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie.

Est-ce violer la justice? Non, dit le spiritualiste, c'est accomplir l'ordre de la Providence, qui veut que les noirs, les jaunes, les rouges, et toutes les races inférieures, ne pouvant se livrer à la méditation, travaillent pour la race blanche.

On se rend maître du sauvage, comme des autres animaux, par la force, par l'adresse, par les piéges que lui tend son instinct; on le dompte par un système de bons et de mauvais traitements, par la désuétude de la liberté, par le travail continu, par l'attrait d'une femme, par l'interdiction de tout exercice libéral et de toute pensée. La castration même a été employée sur l'homme, comme sur les chevaux et les bœufs, avec succès. Ce n'est peut-être pas autant la jalousie maritale qui a suggéré cette barbarie des castes privilégiées, que les besoins de la domestication.

Une conséquence de la servitude fut d'abord d'exclure l'esclave du droit commun, ce qui voulait dire de la religion. Le recevoir à la communion des pénates et des sacrifices, l'élever à la vie contemplative, refaire de lui une âme, en lui donnant le sacrement de Justice, eût été l'émanciper ; c'était mettre sur le même rang les âmes supérieures et les âmes inférieures, les spirituels et les charnels, revenir à la confusion générale des âmes et des corps : chose impossible. Le spiritualisme ne rétrograde pas.

J'ai demandé quelle espèce d'instruction morale et religieuse recevaient les nègres de la colonie, et j'ai appris que cette instruction était nulle. — On les baptise, m'a-t-on répondu ; on les marie, s'il le désirent. A leur mort, on va quelquefois chercher M. le curé pour les

confesser ; mais il demeure assez loin, et nous n'aimons pas à le déranger... Mais ni catéchisme, ni prédication pour les noirs ; nul moyen que la notion du bien et du mal parvienne à leur intelligence : ils sont exclus de toute idée morale. (J. J Ampère, *Promenade en Amérique*, art. de la Revue des Deux Mondes, 15 juillet 1853. )

Ainsi en usait le paganisme, ainsi en use le christianisme : toutes les religions se ressemblent. Une loi de la Révolution dit que tout esclave qui met le pied sur le territoire de la république, par le fait est libre. Dans l'Eglise, au contraire, le curé baptise l'esclave, marie l'esclave, donne l'extrême-onction à l'esclave ; et ni le baptême, ni le mariage, ni l'extrême-onction, n'affranchit l'esclave. Le sacrement n'a rien de commun avec la liberté. C'est une marque que le prêtre imprime sur le corps du chrétien, comme celle que les éleveurs font sur le dos de leurs moutons ; signe de la propriété ecclésiastique, nullement de l'égalité et de la liberté des personnes.

Cependant l'exclusion de la morale parut bientôt, par son absurdité et ses conséquences, d'une pratique dangereuse. On a beau faire, l'homme se retrouve toujours dans l'esclave. Lui refuser toute dignité, toute moralité, c'est en vouloir faire la plus abominable des bêtes ; et comme la conscience en lui se révolte, lui dénier toute espèce de droit, c'est le pousser à la vengeance. Dans l'intérêt de l'exploitation servile, et pour la sécurité des maîtres, il fallut donc aviser au moyen de faire servir le culte à la consolidation de la servitude : c'est à quoi la religion se prêta avec une complaisance et une facilité merveilleuses. Un peu de piété, un peu d'éducation, un peu de morale, le tout arrangé de manière que l'esclave en soit plus soumis, plus doux, plus travailleur et moins exigeant : quel problème ! Ce n'est pas d'hier qu'est née la conspiration des jésuites. Il y eut donc des dieux et des sacrifices pour les esclaves, des saturnales pour leur rappeler l'égalité de l'âge d'or ; il y eut même, ce qui passe toute insolence, un droit de l'esclave : comme si le patronat et la maîtrise étaient autre chose qu'une concession temporaire à l'imbécillité générale ; comme si le droit de l'esclave n'était pas, le cas échéant, de tuer son propriétaire et de partir !

## CHAPITRE III

Droit de l'homme de travail ou de l'esclave, d'après Moïse. – Loi d'égoïsme.

XV. — L'année dernière l'archevêque de Paris, monseigneur SIBOUR, mit au concours le sujet suivant :

*Que la pratique sincère et intelligente des maximes évangéliques satisfait à la fois tous les instincts du cœur humain et les grandes lois de conservation sociale;*

*Que le précepte chrétien de la* CHARITÉ *remplit le but providentiel de l'inégale répartition parmi les hommes des dons de l'intelligence et de la fortune.*

J'ignore si le prix, qui était de 1,500 fr., a été décerné, ou si le concours a été remis à l'année suivante. Quoi qu'il en soit, que demandait monseigneur SIBOUR ?

Il proposait de démontrer, par un examen approfondi de la nature humaine et de la constitution de la société, que, l'inégale répartition des dons de l'intelligence et de la fortune étant l'effet d'une volonté providentielle, sinon de la fatalité même des choses, il n'y avait lieu de protester contre cette fatalité ou Providence au nom d'aucune loi de Justice ; que tout ce que réclamait l'Humanité était que les privilégiés adoucissent, par une bienfaisance volontaire, la rigueur du décret; à quoi le précepte de la charité chrétienne satisfait pleinement.

Ainsi, voilà qui est clair : monseigneur Sibour, d'accord avec la philosophie spiritualiste, ancienne et moderne, nie la possibilité d'une solution juridique du problème de l'égalité : il affirme, comme je l'ai dit, l'infériorité du travail, l'éternité, la nécessité, la providentialité de la misère. — Que parlez-vous, dit-il, socialistes et malthusiens, de science économique, d'abolition du paupérisme, de problème du crédit, d'équilibre des salaires, d'égalité des fonctions, de fusion de la bourgeoisie et du prolétariat, et de cent autres chimères qui troublent la société depuis un quart de siècle, et qu'a vomies sur le monde la Révolution ? Ne savez-vous pas, aveugles, que la Bonté divine ne vous a rien laissé à faire ; qu'elle vous a réfutés d'avance, il y a

dix-huit cents ans? Vous parlez de science, comme Pilate demandant à Jésus : *Qu'est-ce que la vérité?* sans daigner seulement l'entendre. Mais la science est devant vous ; elle s'est révélée au monde, et vos ténèbres ne l'ont pas comprise. Il n'y a pas d'autre science que celle qui s'est manifestée dans l'Evangile : *Et verbum caro factum est.*

Eh bien, monseigneur, je soutiens précisément que l'Evangile est lui-même la preuve qu'il y a autre chose encore à attendre que l'Evangile ; je soutiens, dis-je, que le précepte de charité a pour conséquence nécessaire de produire le précepte de Justice, et je le prouve, d'abord par la série des idées, puis par toute votre tradition.

Après la période inorganique et légendaire, dont j'ai parlé au chapitre précédent, une première législation fut donnée pour consacrer l'esclavage et la distinction des castes : ce fut la *loi d'égoïsme*, dont Moïse nous fournira tout à l'heure un exemple.

La *loi d'amour*, exprimée par l'Evangile, est venue ensuite, antithèse de la loi d'égoïsme, et supposant un troisième terme, une synthèse ou balance, qui ne peut être que la LOI DE JUSTICE.

Les extrêmes d'abord, incomplets par nature, inféconds dans leur isolement ; la synthèse en dernier lieu, l'équilibre seul rationnel et moral : telle est la marche invariable de l'esprit humain. La révélation aurait-elle changé cet ordre? La raison en Dieu procéderait-elle par d'autres lois que la nôtre? Vous le pensez au fond de l'âme, mais votre spiritualisme ne va pas jusqu'à l'oser dire. Nier les lois de la nature et de la raison est une extrémité à laquelle votre prudence ne se réduira pas volontiers. Puis donc que la Providence a voulu que la Justice se posât dans l'Humanité en trois temps, deux mouvements : premier mouvement, passage de la loi d'égoïsme à la loi d'amour ; deuxième mouvement, passage de la loi d'amour à la loi d'égalité, nous n'avons rien de mieux à faire qu'à examiner l'un après l'autre ces deux termes, Egoïsme, Charité, dont la synthèse, annoncée par la Révolution, sera Justice.

Ah ! monseigneur, il est cruel d'être trahi par les siens ; pourtant on s'en console. L'homme est sujet à passion, l'amitié fragile ; après tout, la défection d'un frère, d'un

enfant, d'un femme, de quelque affliction qu'elle navre le cœur, n'a rien qui étonne le philosophe. Mais être trahi par sa propre pensée, par sa religion, par sa foi, c'est ce qui est intolérable ; et si j'étais que de vous, savez-vous ce que je ferais tout à l'heure? Je prendrais pour moi le conseil que la femme de Job lui donnait sur son fumier : *Benedic Deo, et morere!* J'enverrais promener mon Dieu, et puis j'attendrais la mort, comme le philosophe, sans la désirer ni la craindre.

XVI. — Le mosaïsme, que la démocratie néo-chrétienne voudrait faire passer pour un modèle de législation libérale, psychologise peu; il penche même, mais dans l'expression seulement, vers le matérialisme. Pour l'Hébreu, Jéhovah est un feu qui brille dans le buisson et qui dévore les impies. C'est à peine s'il est question d'âme et d'esprit: *rouach* est le souffle; *nephesch*, qui correspond à *anima*, ψυχή, se prend quelquefois pour cadavre.

Mais ce que la langue est impuissante à exprimer, le législateur l'a mis dans les choses : le spiritualisme, qui fonde la caste, est tout aussi énergique dans Moïse que chez les Brahmanes. C'est Brahma, disent les livres sacrés de l'Inde, qui créa de sa tête la caste sacerdotale, de sa poitrine la caste noble, de ses bras et de ses cuisses les laboureurs et les marchands; la poudre de ses pieds produisit les parias. L'équivalent de cette généalogie se retrouve dans le Pentateuque : le sacerdoce est consacré spécialement à Jéhovah, pour le service du culte : la noblesse possède les terres, gouverne et juge; le peuple et les esclaves travaillent et mendient. Où M. Ott a-t-il vu que « c'est dans les institutions de Moïse que la protestation « contre le régime des castes se manifeste avec le plus « d'éclat ? »

Ce que j'en dis, du reste, n'est point à titre de reproche. Moïse fit à peu près ce que comportaient son temps et sa race; il serait parfaitement ridicule de lui en faire un grief. Tout ce que je veux est de montrer, par son exemple, comment de l'idée du spiritualisme naît la subalternisation du travail, et de prendre, pour ainsi dire, la religion sur le fait.

De toutes les lois de Moïse, les premières, par l'époque

de leur promulgation et par l'importance de leur objet, paraissent avoir été celles qui concernent la classe servile ; et parmi ces lois, la plus considérable était le chômage hebdomadaire, sorte de trève-Dieu, pendant laquelle les opérations du travail demeuraient généralement suspendues...

A ce propos, n'est-ce pas sur votre demande, monseigneur, qu'en 1852 la Cour de cassation, infirmant un arrêt de la Cour de Besançon, pourtant assez dévote, déclara qu'une loi de 1844 concernant l'observation du dimanche, tombée en désuétude depuis plus d'un quart de siècle, n'était point abrogée? Eh bien, votre dimanche n'est qu'un monument de servitude renouvelé des Juifs; et quand, pour nous contraindre à la pratique, vous invoquez la santé et les droits du travailleur, vous ne faites en réalité que consacrer le privilége du maître et l'infériorité du mercenaire.

J'ai autrefois, dans un discours rendu public, traité cette question du Dimanche. J'espérais pouvoir, avec l'approbation d'une académie, tourner au sens de la Justice cette institution d'esclave, devenue avec le temps et sous l'influence du clergé une cérémonie de pure religion. L'Eglise, qui règne à l'Académie comme partout, m'a fait voir que je m'étais trompé. Elle m'a rappelé au texte, et si j'ai l'air aujourd'hui de revenir sur mon interprétation, ce n'est pas vous, du moins, qui nierez la parfaite exactitude de mon commentaire. Il y a dix-huit ans, je proposais de démocratiser le dimanche : vous avez repoussé mon idée comme chimérique et contraire au vrai sens de la Bible. Ne trouvez donc pas mauvais que je montre à cette heure ce que dit la Bible, et où vous prétendez nous ramener avec elle.

XVII. — Pour bien entendre la loi du repos et tout ce qui concerne l'organisation religieuse de l'esclavage, il faut se reporter à la législation du désert, telle qu'elle résulte des chapitres XX, XXI et XXII de l'Exode, et de l'interprétation qu'y fournissent le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome.

L'auteur de la loi, JÉHOVAH, après une déclaration de principes devenue célèbre sous le nom de Décalogue, et

dont le *Sabbat* forme le troisième article, traite d'abord et assez longuement du droit des esclaves, tant étrangers qu'hébreux; puis successivement, et avec une méthode qui n'a pas été assez remarquée, des personnes libres, des propriétés, du mariage, de la police, de la justice, et finalement des rapports de la nation avec ses voisines.

On se demande comment, parlant à une race orgueilleuse, dont il s'agissait avant tout de constituer la nationalité au milieu de trente peuplades pêle-mêlées, Moïse débute, comme si c'était pour lui le point capital, par régler le droit de la dernière classe du peuple, domestiques à vie ou à temps, colons, mercenaires. esclaves. La Bible n'a qu'un mot pour toutes ces nuances, *èbed*, homme de peine, homme qui travaille pour sa nourriture, en latin *servus*. D'où vient, chez le législateur, cette attention singulière?

Permettez-moi, monseigneur, d'entrer ici dans quelque détail : le fait en vaut la peine, et les traditions de l'Eglise, son esprit, ses monuments, sont si peu connus d'elle-même, que vous me saurez gré de cette dissertation, qui d'ailleurs ne sera pas longue.

XVIII. — Comme tous les habitants du désert, les Israélites, *Beni-Israël*, formaient une société aristocratique semblable en tout à celle qu'a si bien décrite M. le général Daumas, dans son intéressant ouvrage sur les *Mœurs et Coutumes de l'Algérie*. Son récit peut servir de commentaire au livre des Nombres, où, sous forme de recensement, se trouve fidèlement décrite la constitution sociale des Hébreux.

Du reste, quand j'assimile l'état des Israélites dans le désert à celui des Arabes, je n'entends pas dire pour cela qu'ils fussent eux-mêmes de sang arabe, ou si l'on aime mieux de souche sémitique : à cet égard, je fais mes réserves. Le point de départ de la colonie abrahamide; son but avoué, but essentiellement agricole et sédentaire; la promptitude avec laquelle ce but fut atteint sous Josué; le mélange des religions locales en Israël, mélange qui accuse l'extranéité de la peuplade. et la faiblesse ou l'oubli de ses croyances propres; les infidélités fréquentes à Jéhovah, dieu indigène, non de la race ni du pays d'Abra-

ham; le ralliement tardif de la nation au monothéisme, je veux dire au culte exclusif de Jéhovah, à l'exemple des Perses, adorateurs exclusifs d'Ormuzd; le renoncement aux images qui en fut la suite; son dégoût de l'anarchie nomade et sa tendance à la constitution monarchique; la ressemblance du type juif et du type persan; la couleur, fréquemment blonde des cheveux, rosée de la peau : tous ces traits et d'autres me semblent dénoter une origine indo-germanique. Transportée des vallées méridionales du Caucase dans le Canaan, ayant habité tour à tour la montagne d'Ephraïm, la péninsule sinaïque et la terre de Gessen, la race d'Abraham prit la langue, et pendant un temps les mœurs de sa nouvelle patrie; cela se voit rien qu'au nom d'*hébreu* (étranger) qui lui fut donné par les cananéens. Mais elle ne put jamais se faire aux mœurs et à la religion du désert; malgré ses *fornications*, elle ne fut jamais non plus tout à fait subjuguée par les mœurs syriennes; le sang de Japhet, qui coulait dans les veines du Juif, réagissait contre les infamies et les horreurs du culte du Baal, de Moloch, d'Astarté et ce fut sans la moindre peine qu'après le retour de Babylone, le jéhovisme, longtemps négligé, maintenant saturé d'idées ariennes, on pourrait dire nationales, devint pour tout de bon la foi, l'unique foi d'Israël.

Quoi qu'il en soit de l'origine de la nation, il est évident que son premier législateur Moïse (était-il égyptien ou arabe? on ne sait; à coup sûr il n'était pas du sang d'Abraham) ne songea pas à lui donner d'autres idées que celles du désert. C'est la constitution arabe que Moïse applique aux enfants d'Israël : son horizon politique ne va pas au delà.

L'élément de cette société est la tente, *ohel* (Vulgate, *tentorium*), comme nous dirions le feu. C'est l'habitation de l'individu israélite, avec sa femme ou ses femmes, ses enfants, ses esclaves, etc.

Au dessus de la tente vient la maison ou famille, hébreu *beth ab*, c'est à dire maison de père (Vulgate, *domus*, *familia*), correspondant au *douar* algérien.

Tout chef de famille, dit M. le général Daumas, propriétaire de terres, qui réunit autour de sa tente celles de ses enfants, de ses

proches parents ou alliés, de ses fermiers, etc., forme ainsi un *douar*, rond de tentes, dont il est le représentant et le chef naturel, *cheikh*, et qui porte son nom.

Élevons-nous encore d'un degré, et nous trouvons, toujours d'après le livre des Nombres, la parenté (hébreu *mischphachah;* Vulgate, *cognatio*), dont voici la composition :

Divers douars réunis, dit l'auteur des *Mœurs algériennes*, forment un centre de population qui reçoit le nom de *farqa*. Cette réunion a lieu principalement lorsque les chefs de douars reconnaissent une parenté entre eux ; elle prend souvent un nom propre, sous lequel sont désignés tous les individus qui la composent.

Enfin, au dessus de la parenté, ou *farqa*, existe la tribu (hébreu *matteh*, bâton ou sceptre; Vulgate, *tribus*), laquelle est formée de plusieurs parentés, comme la parenté elle-même est formée de plusieurs familles.

La réunion des tribus, parentés, familles, avec leurs esclaves, valets, fermiers, clients, avec les jongleurs, diseurs de bonne aventure, bouchers, barbiers, sacrificateurs, médecins, tout le corps des *lévites*, enfin, qui ne formaient pas, à proprement parler, une tribu, mais étaient éparpillés dans la masse, constituait le corps de la nation ou le peuple (hébreu *àm*). Le genre de ce mot, qui est féminin, explique l'allégorie, si fréquente dans la Bible, du contrat de mariage passé entre le dieu Jéhovah et la *àm* d'Israël, devenue sitôt, et tant de fois adultère. Tacite et Josèphe suivent la même idée, commune d'ailleurs à tous les peuples anciens, quand, parmi les prodiges qui précédèrent la chute de Jérusalem, ils racontent qu'on entendit dans le sanctuaire une voix humaine, plus forte que nature, qui disait : SORTONS; *audita major humanâ vox*, EXCEDERE DEOS. C'était le divorce entre le Dieu et la cité qui s'accomplissait.

Considéré comme société religieuse formée sous l'invocation d'une divinité spéciale, le peuple, *àm*, prend le nom de *àdah* (Vulgate, *congregatio*) : c'est la synagogue des Septante, devenue l'*ecclesia*, l'assemblée, ou mieux encore la *vocation*, c'est à dire la réunion des appelés, *vocati*, plus tard les chrétiens. Toute société nouvelle,

chez les anciens, supposant un dieu nouveau, on peut dire que le dieu et sa *Compagnie*, *àdah*, naissaient en même temps l'un que l'autre : c'est ce qu'exprime ce verset, dont le clergé fait une application si étrange à ses petites congrégations : *Memor esto*, *Domine*, *congregationis tuæ*, *quam possedisti ab initio;* souviens-toi, Jéhovah, de ta Compagnie, que tu possèdes dès le commencement. N'est-ce pas ce que nous avons dit en rapportant la parole de saint Augustin, que Dieu est l'intelligence, et la société qui l'adore le corps qui lui sert d'organe? Or, comme Jéhovah était l'âme du corps hébraïque, de même celui-ci était une âme pour le troupeau de serfs qui le suivait : ce que nous allons voir à l'instant même.

Lorsque les *Beni-Israël*, poussés par Moïse, quittèrent l'Egypte, marchant en ordre de bataille, c'est à dire par tribus, parentés et familles, ils entraînèrent avec eux une multitude immense et mêlée, *èreb rab* (Vulgate, *vulgus promiscuum et innumerabile*); plèbe ignoble, vile multitude, composée de tout ce qui était de sang étranger, ou qui, quoique de race israélite, ne possédant ni richesse ni dignité, était retombé dans la condition servile.

Naturellement, ce n'était pas avec cette plèbe infime que Jéhovah, *Don Jéhovah*, comme dit la Bible, formait alliance : de tout temps l'Eglise fut grande dame, et son dieu, son époux, haut et puissant seigneur. Toutefois, pour engager cette multitude, dont le service, surtout dans le désert, était indispensable à la subsistance des tribus, il fallait bien lui promettre quelques avantages, créer pour elle des garanties et des droits, attendu que, selon les mœurs de l'époque, qui sont encore celles des Arabes modernes, elle ne pouvait avoir part au territoire promis.

De là une série d'ordonnances qui déposent à la fois, et de l'état d'infériorité juridique de cette plèbe, et des avantages particuliers dont elle jouissait, comparativement à ce qui se passait chez les autres nations. En principe, chez les anciens, tout le monde était libre, c'est à dire propriétaire et noble ou esclave : il n'y avait pas de moyen terme. Celui qui ne pouvait justifier par sa propriété de sa noblesse était, *ipso facto*, réputé esclave; l'indigence était le signe de la servitude. La législation du désert créa, en

faveur de la plèbe israélite, une condition mitoyenne, ainsi qu'il résulte des dispositions suivantes :

XIX. — *Exod.*, xx, 2-4, et *Deut.*, xv, 12. — L'esclave hébreu est libre de plein droit après six années de service. Tout ce qu'il aura gagné lui appartiendra, ainsi que sa femme, à moins qu'elle ne lui ait été donnée par le maître, auquel cas elle reste la propriété de ce dernier. — Si, à l'expiration de la sixième année, l'esclave demande à continuer son service, il sera voué aux dieux domestiques, *offeret eum diis* (la religion de la famille n'est pas la même chose que la religion de la nation); son maître lui percera l'oreille, et il servira toute sa vie.

*Exod.*, xx, 20, 21. — Il est défendu de maltraiter l'esclave hébreu : s'il meurt *sous les coups*, le maître sera puni; mais si le battu survit un jour ou deux, le maître ne sera soumis à aucune peine : *c'est son argent.*

*Exod.*, xx, 16 et *Deut.*, xxiv, 7. — Défense, sous peine de mort, à un noble hébreu, d'enlever un plébéien et de le vendre; la chasse à l'esclave n'est autorisée que vis-à-vis des étrangers. Car, dit la loi (*Lévit.*, xxv, 42-45), en principe, l'Israélite de condition inférieure n'est esclave que de Jéhovah : il ne peut être vendu par un homme. — L'histoire de Joseph, *vendu par ses frères*, est un exemple fameux du fait que la loi des esclaves venait abroger.

L'Israélite pauvre a donc des garanties contre les fers; l'allophyle n'en a pas. La congrégation jéhovique est d'un degré moins féroce que celle des nègres du Soudan.

D'après le même principe il est ordonné (*Deut.*, xv, 13; xxiv, 14; *Lévit.*, xix, 13) de payer le salaire des domestiques, manouvriers et esclaves hébreux; le noble n'a pas le droit de retenir leur salaire, ce qui n'a plus lieu à l'égard des autres esclaves, qui ne s'appartiennent pas. Les prophètes sont pleins d'allusions à cette loi, qu'enfreignaient impunément sous la monarchie les riches et les propriétaires, lesquels, dit Jéhovah, dévorent ma plèbe comme une bouchée de pain, *qui devorant plebem meam sicut escam panis.*

*Exod.*, xx, 7-11. — Tout père de famille pauvre a le droit de vendre à un Hébreux sa fille comme esclave; et l'acquéreur jouit, à l'égard de la jeune fille ainsi vendue,

du droit du seigneur. Seulement il est obligé de la garder, de pourvoir à ses besoins, de lui rendre le devoir, alors même qu'il prendrait une épouse; sinon, elle recouvrera *gratis* sa liberté.

*Exod.* XXII, 16. — Si une fille (de la plèbe) est enlevée par un individu (noble), et qu'il couche avec elle, il lui constituera une dot et la gardera pour femme. A l'égard des filles nobles, la séduction était punie de mort.

Ainsi, la mésalliance, imposée comme châtiment à l'Israélite du sang libre, qui pouvant, moyennant pécune, prendre légitimement une plébéienne pour concubine, lui fait violence : voilà la garantie donnée par Moïse à l'honneur des filles pauvres.

Comment l'Eglise, au moyen âge, ne s'est-elle pas souvenue de cette loi?

*Levit.*, XIX, 20. — Défense à tout particulier de jouir d'une servante qui n'est point à lui : le délinquant sera puni de la bastonnade, non pour l'affront fait à la jeune fille, mais pour l'atteinte portée au droit du propriétaire.

A ces priviléges, déjà considérables, en faveur de la plèbe hébraïque ou classe servile, le législateur en ajoute d'autres, non moins précieux, s'ils ne restent pas lettre morte.

L'esclave ordinaire ne pouvait appeler son maître en justice; mais il en était autrement du serf hébreu : pour celui-ci, le juge devra recevoir la plainte, ne faire aucune *acception de personnes*, et traiter les parties selon l'égalité (*Exod.* XXIII, 3).

La plèbe n'ayant ni patrimoine, ni revenu, Jéhovah recommande au riche, propriétaire du sol par privilége, de prêter au pauvre dans son besoin, et sans intérêt (*Exod.*, XXII, 25; *Deut.*, XV, 7-10; XXIII, 19, 20). Tel est le sens de ce fameux précepte : Tu ne prêteras pas à intérêt à ton prochain, mais à l'étranger, *non fœneraberis proximo tuo. sed alieno*, qui a fait débiter aux docteurs tant de sottises. C'est une compensation du privilége territorial accordé aux nobles, qu'il faut mettre sur la même ligne que la recommandation de faire largesse (*Lévit.*, XIX, 20) à propos du glanage et du gaspillage.

Le couronnement de ce système, qui ne laissait pas que d'apporter une modification importante dans les mœurs

orientales, est le repos du septième jour et de la septième année (*Exod.*, xx et xxxi, et *Deut.*, v).

Afin d'assurer un relâche aux travailleurs, Moïse établit sur chaque septième jour et chaque septième année une espèce de *tabou*, il le consacre. " Souviens-toi, dit " Jéhovah, de consacrer le jour du repos. Ce jour-là tu " ne feras œuvre, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton servi- " teur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui ha- " bite avec toi. „ Et pour qu'il n'y ait pas de doute sur le motif de la loi, il a soin de rappeler qu'eux aussi, les nobles, à qui s'adresse particulièrement Jéhovah, ont porté le joug égyptien, et que c'est à la suite de cette servitude que Jéhovah, leur libérateur, a institué le sabbat : *Idcirco præcepit tibi ut observares diem sabbati.*

Les mêmes causes amènent partout les mêmes effets. On voit par un passage des Géorgiques de Virgile que dans l'ancienne Italie il y avait aussi des jours consacrés au chômage ; le poète va jusqu'à observer que la dévotion ne doit cependant pas empêcher de vaquer aux travaux de nécessité publique ;

Quippe etiam festis quædam exercere diebus
Fas et jura sinunt; rivos deducere nulla
Relligio vetuit, segeti prætendere sæpem,
Insidias avibus moliri, incendere vepres,
Balantûmque gregem fluvio mersare salubri :
Sæpe oleo tardi costas agitator aselli
Vilibus aut onerat pomis, lapidemque revertens
Incusum aut atræ massam picis urbe reportat.
(*Georg.*, lib. I, v. 268-275.)

Tout le monde sait qu'en Russie la corvée existe encore : mais on l'a mitigée par une intercalation de jours de fêtes qui, avec les dimanches, font un total de quatre-vingts jours de chômage par année, soit à peu près sept dimanches par mois, ou, si vous aimez mieux, un dimanche, un sabbat tous les quatre jours. Tel est le droit du serf des deux côtés de l'Oural. L'administration impériale ne s'écarte jamais de cette règle ; elle a grand soin d'indiquer dans son calendrier les jours chômés, sorte de *boni* pour les corvéables (Le Play, *les Ouvriers européens.*)

Ici, monseigneur, permettez-moi d'interrompre la discussion pour un fait personnel.

XX. — Je lis dans ma biographie :

Le livre de la *Célébration du dimanche*, envoyé par Pierre-Joseph aux académiciens franc-comtois, fut accueilli par eux assez froidement. Sous la toison de l'agneau (style évangélique !) perçait déjà l'oreille du loup. Proudhon, tout en concluant au repos du septième jour, comme hygiène et comme *devoir* (ce mot est inexact), déclarait que l'égalité des conditions seule pouvait décider les peuples à l'exacte observation de la loi divine. Sans prêcher l'émeute, il invoquait la république, et ce livre était tout simplement la préface du fameux mémoire : *Qu'est-ce que la propriété?*

Le fait est que le rapporteur de l'Académie, M. l'abbé Doney, aujourd'hui évêque de Montauban, dans un rapport longuement motivé, soutint que j'avais prêté à Moïse des vues qui n'avaient point été les siennes, et qu'en conséquence l'Académie ne pouvait, en couronnant mon ouvrage, accepter la responsabilité d'une interprétation qui ne tendait à rien de moins qu'à dénaturer la tradition de l'Eglise et l'esprit d'une institution respectable.

A cette observation du rapporteur je répondais : qu'il s'agissait bien moins aujourd'hui des intentions de Moïse que des besoins de notre époque; que l'Académie, en mettant au concours la question de l'observation du *Dimanche* sous le quadruple aspect de l'*hygiène publique*, de la *morale*, des relations de *famille* et de *cité*, avait eu en vue de faire connaître, non plus le sens judaïque, étroit, du sabbat, mais le caractère d'universalité pratique du dimanche.

C'est ce qui me faisait dire dans ma préface :

Le dimanche, sabbat chrétien, dont le respect semble avoir diminué, revivra dans sa splendeur quand la garantie du travail aura été conquise, avec le bien-être qui en est le prix. Les classes travailleuses seront trop intéressées au maintien de l'institution pour qu'elle périsse jamais. Alors tous célébreront la fête, bien que pas un n'aille à la messe; et le peuple comprendra, par cet exemple, comment il se peut qu'une religion soit fausse, et le contenu de cette religion vrai, etc.

Voilà ce que je disais, et ce que l'Eglise, représentée

alors par M. l'abbé Doney, comme aujourd'hui par messeigneurs Mathieu et Sibour, refusait d'entendre. Au fond, sur quoi portait la divergence? C'est que la Révolution, que j'évoquais sous le nom de Moïse et à propos de la loi d'égoïsme, tend à la Justice; tandis que l'Eglise, attachée au sacrement et à la lettre, reste dans la loi d'amour, dans la charité.

Pouvais-je donc, en bonne logique, traiter la question à un autre point de vue que celui que j'avais adopté, et m'en tenir à la lettre du Pentateuque? Le bel enseignement à proposer à la bourgeoisie contemporaine que de lui dire, d'après Moïse : Qu'il ne lui est pas permis d'assommer le travailleur, ni de le vendre comme esclave; que tout bourgeois a droit de cuissage sur sa bonne, et même sur chaque fille du peuple, pourvu qu'il paie; que le repos du dimanche, ayant été établi par charité, et comme adoucissement à la servitude, n'est obligatoire pour le patron que relativement à ses ouvriers; que la propriété a pour condition compensatoire le glanage dans les champs, le râtelage dans les prés, le grapillage dans les vignes, le prêt d'argent sans intérêt, etc., etc.

C'est alors que l'Académie se serait récriée contre l'impertinence de mes textes, et qu'au lieu de m'accorder, à titre d'estime, la médaille de bronze, elle m'eût dénoncé, comme elle a fait plus tard, à l'indignation des honnêtes gens.

Quittons l'Académie bisontine et mon discours, et revenons à la question.

XXI. — Oh! la question est très simple : elle se réduit à dire qu'après la période d'anthropophagie; les premières lueurs de la morale ayant fait cesser le massacre des gens et la manducation des cadavres, l'expérience ayant aussi révélé le parti qu'on pouvait tirer de la terre par le travail, les plus forts y appliquèrent les faibles, et que la religion consacra cette première servitude, en donnant à la fois, au maître des garanties contre l'esclave, à l'esclave des garanties contre le maître. Telle fut la loi d'égoïsme, par laquelle l'homme, faisant d'un autre homme son serviteur, son organe, s'attribuait d'autorité divine et humaine tout ce que cet homme était capable de produire, ne lui

laissant, comme une bête de somme, que ce qui était indispensable pour subsister.

Dans la religion instituée par Moïse, où la nationalité du Dieu était de dogme, comme partout, il ne paraît pas qu'il y ait eu une divinité particulière pour les esclaves : c'était toujours Jéhovah, mais sous un autre nom, *Schaddaï*.

Schaddaï, c'est à dire le Casseur de mottes, est le Siva hébreu, l'ancien dieu des Israélites, sous la puissance duquel ils avaient vécu en Egypte. Aussi quand Jéhovah envoie Moïse pour délivrer son peuple, il lui dit : Jusqu'à présent ils n'ont connu que Schaddaï, le Casse-mottes, c'est à dire la servitude; maintenant ils connaîtront Jéhovah, ce qui voulait dire la richesse et la liberté. Partout, dans la Bible, Schaddaï est le dieu du malheur, celui qui afflige les hommes, comme des esclaves attachés à la glèbe. Il n'est question que de lui dans Job, le Pleureur, victime innocente de Schaddaï. Il faut voir dans le Deutéronome, chap. 32, avec quel mépris Jéhovah traite les dieux des nations : il les appelle des *Schedim*, pluriel de Schaddaï, c'est à dire des dieux d'esclaves, des *Casse-mottes* des *meurt-de-faim*, des *bausse-terre*, des *bousse-bots*, comme nous disons dans notre patois bisontin pour désigner ceux qui passent leur vie à fouiller la terre, vivant de compagnie avec les crapauds, tels que les vignerons (*bausser*, *rebausser*, remuer, labourer avec le groin ; *bousser*, pousser, chasser; *bot*, crapaud); des *rien du tout*. On retrouve ici l'éternel anthropomorphisme : l'esclave fait son dieu à son image, comme le noble, le marchand, le financier, la femme amoureuse, le poète, le médecin.

La même hiérarchie des dieux subsistait à Rome : il y avait les dieux de la noblesse, *dii magnarum gentium*, et les dieux de la plèbe, *dii minorum gentium*. Quand les mêmes dieux, les mêmes sacrements, furent à l'usage de tout le monde, quand la religion fut devenue commune, alors il y eut confusion dans l'Etat, et ce fut fait de la société. Résultat curieux : le spiritualisme tombant dans le domaine public, la civilisation était à refaire.

Nous allons voir comment cette reconstitution eut lieu, comment la loi d'égoïsme prit fin et fut remplacée par une autre moins rude, qui, sans réaliser la Justice, toujours à l'état d'utopie, lui servit néanmoins d'acheminement.

## CHAPITRE IV

Droit du serf ou salarié, d'après l'Église : loi d'amour.

XXII. — On dispute encore aujourd'hui sur la question ds savoir si c'est au christianisme qu'est due véritablement l'abolition de l'esclavage. M. Moreau-Christophe, M. Wallon et d'autres, protestent contre ce sentiment.

J'avoue, après un dernier et attentif examen, que cette discussion me semble une pure chicane. Sans doute, si nous devions juger le christianisme seulement d'après ses auteurs et prendre l'Eglise par ses Ecritures, il y aurait lieu de concevoir quelque soupçon. Mais, à moins de nier l'évidence et de fausser l'histoire, on ne peut pas limiter le sens du mouvement chrétien aux termes des écrivains ecclésiastiques ; je dis plus, dans les circonstances où fut posée la réforme évangélique, et avec elle la question de l'esclavage, il y a bien plutôt lieu de s'étonner que l'Eglise ait su esquiver la responsabilité périlleuse que cette question faisait peser sur elle, que de se demander quel en est l'auteur.

Les causes qui du premier au sixième siècle de notre ère déterminèrent l'abolition de l'esclavage, causes qui s'associèrent à l'idée messianique, et ne formèrent à la longue qu'un tout avec le christianisme, furent :

1° La réaction des nations vaincues, livrées en pâture à la plèbe romaine et à la domesticité des Césars ;

2° L'unité impériale, qui sur les ruines de l'ancienne constitution patricienne opérait insensiblement la fusion des cultes, des conditions et des castes ;

3° L'admission progressive des provinces au droit de cité, qu'imposaient, avec une nécessité croissante, le manque d'hommes et la pression des événements ;

4° Les bénéfices que les propriétaires d'esclaves avaient fini par trouver dans l'affranchissement. — Aussi bien que les économistes modernes, ils savaient que l'esclave est une propriété chanceuse, de difficile exploitation, et que le meilleur parti à en tirer est de le constituer, en quelque

sorte, fermier de sa propre personne. Dès le temps d'Auguste, cette pratique s'était multipliée au point qu'il crut nécessaire de retenir le torrent des émancipations;

5° L'invasion des Barbares.

Dans tout cela, j'en conviens, il ne paraît ombre de mysticisme. Mais, ainsi que déjà nous l'avons observé, une pareille révolution ne pouvait s'accomplir sans revêtir une forme religieuse, et cette forme religieuse fut le christianisme.

Oui, et c'est en quoi les auteurs que je combats ont raison, avant que la propagande messianique fût commencée, l'extinction des patries ou nationalités, et leur absorption dans une grande et commune patrie qui était l'empire, avaient fait naître dans les esprits l'idée supérieure d'Humanité. Horace, fils d'un affranchi; Virgile, fils d'un colon de la Gaule transpadane; Térence, ancien esclave, originaire de Carthage; Sénèque, Espagnol, si bien placé pour suivre le progrès de l'idée; Epictète, longtemps esclave, comme Térence; toute la légion des philosophes qui remplissaient Rome, l'Italie, la Grèce, le monde entier, enfin, célébrait la fraternité universelle, que le christianisme commençait à peine à balbutier ses mythes. (Consulter sur toute cette matière de l'esclavage, du travail et de la charité chez les païens, les juifs et les chrétiens, le savant ouvrage de M. Moreau-Christophe, *du Problème de la misère*, 3 vol. in-8°, Paris, Guillaumin.) Et certes, le peu que contiennent les Evangiles et les Pères de la primitive Eglise sur le sujet de l'esclavage se trouve avec plus d'ampleur, de philosophie, avec un sentiment plus profond de la Justice, dans les lettres de Sénèque, par exemple.

Mais, et c'est ici que je me sépare des savants critiques, si l'on considère que ces hautes pensées, descendant au cœur des masses, devaient s'y transfigurer, on reconnaîtra que c'est bien moins dans les textes sacrés qu'il faut chercher la solution du problème que dans les dogmes.

Qu'est-ce, après tout, que cette agitation messianique, qui, née au fond de l'Orient, s'étend comme une tempête sur l'Egypte, l'Asie Mineure, la Grèce, et bientôt envahit l'Occident, si ce n'est le révolution des esclaves? Dans le principe, les promoteurs du mouvement sont les Césars; et ce n'est pas sans raison que le juif Josèphe, et bien

d'autres à son exemple, regardèrent l'empereur comme le messie. Mais précisément parce que quelques-uns trouvaient le messie dans César, le messie symbolisait l'idée : qu'importait après cela le choix de la personne?

Ce qui, du reste, assura au judaïsme et à la secte qui s'en détacha la prépondérance dans le nouvel ordre d'idées, ce fut son histoire.

XXIII. — Le judaïsme avait été une religion d'affranchissement. Les livres juifs sont pleins du souvenir de la servitude d'Egypte; dans les institutions tout en parle, tout la rappelle. La servitude de Babylone avait laissé une impression encore plus profonde; et maintenant, après la mort d'Agrippa, dernier du sang des Macchabées, la Judée, réduite en province romaine, gémissait avec le monde entier sous une oppression qui semblait ne pouvoir plus finir.

Il y eut un jour cependant où le monde put se croire libre. Au même moment, les Juifs se révoltent dans la Palestine, les Numides dans l'Atlas, le Bagaudes dans la Belgique ; l'Espagne s'ébranle. Pour comble, trois prétendants à l'empire s'élèvent à la fois ; la guerre civile dévore l'Italie, de vastes incendies consument les villes et les temples, un tremblement de terre fait tomber le Capitole.

Les peuples effrayés crurent à la fin du monde : cet effroi sauvera l'empire. Les traditions étaient perdues. Ni foi, ni patriotisme ; rien que le chagrin de la servitude : c'était trop peu pour la liberté. Partout le bourgeois n'attendait son salut que de la faveur de César ; abandonnée à elle-même, la plèbe restait impuissante. L'insurrection, promptement réprimée dans la Gaule et l'Afrique, fut enfin écrasée dans l'affreuse guerre de Judée. Et ceux qui un moment avaient cru à la fin de l'empire, qui l'avaient souhaité peut-être, durent se résigner à n'attendre de relâche que de l'empire même.

Trois fois domptés, sous les Pharaons, les Nabuchodonosors et les Césars, les Juifs semblaient le mythe vivant de la servitude. Leur histoire, d'un bout à l'autre, devenait une allégorie, un type. L'allusion fut saisie avidement, creusée, développée : l'idée messianique, qui d'ailleurs rencontrait partout des analogues, servit de mot d'ordre.

Le plus respectable et le plus infortuné de tous ces représentants de l'idée messianique, que la politique romaine avait envoyés l'un après l'autre au supplice, un nommé Jésus, nouveau Moïse, nouveau Josué, nouveau David, nouveau Zorobabel, nouveau Macchabée, fut déclaré *Sauveur*, peut-être parce que moins qu'aucun autre il s'était montré hostile aux Romains. Jamais il ne parla d'émanciper les esclaves ni d'affranchir son pays ; et jamais cependant novateur ne fut si bien compris à demi-mot, entouré d'une popularité pareille. Lui mort, ses disciples, fidèles à l'ordre, se dérobent à la persécution des Zélateurs ; la haine que leur portent les Juifs les sauve de l'animadversion des Romains, et le christianisme est fondé sur les ruines de Jérusalem, dans le sang et la graisse d'un million trois cent quarante mille Juifs de tout âge et de tout sexe, dernier holocauste à Jéhovah

XXIV. — Le rôle des chrétieus, pendant la guerre de Titus et celle d'Adrien, ne fut pas le plus héroïque. Un mot les excuse : la liberté ne pouvait plus être revendiquée par les armes ; le combat devait être livré aux institutions. Quand la guerre de nationalité, combinée avec la guerre civile, n'amenait que le désastre, qui pouvait songer à une insurrection des esclaves?

Les apôtres n'eurent garde, par des proclamations intempestives, d'attirer sur eux la colère des empereurs : ils recommandèrent la patience, dissimulèrent leurs espérances, déguisèrent leurs principes, affectèrent une soumission rigoureuse à l'ordre établi, et, ne pouvant attaquer la réforme de front, dans les intérêts, s'enveloppèrent des voiles de la religion. La religion, dans les mœurs de l'époque, c'était le plus pour obtenir le moins. Quelle apparence, en effet, d'aller soutenir contre les Césars, et leurs prétoriens, et leur plèbe, que tout homme vivant dans l'empire devait être reconnu citoyen de l'empire, ce qui emportait l'affranchissement immédiat de tous les esclaves ; de plus, que tout citoyen de l'empire en était, *pro suâ virili*, le souverain, ce qui impliquait le rétablissement de la république? Au lieu de cela, les chrétiens se disaient tous fils de Dieu, frères du Christ, égaux par la grâce ; et pour célébrer cette égalité ils se réunissaient dans des banquets

fraternels, saturnale hebdomadaire, empruntée à la fois aux souvenirs judaïques et aux mœurs de la vieille Rome. N'était-ce pas, en fait comme en droit, abolir l'esclavage?

" Mon royaume n'est pas de ce monde, „ font-ils dire à leur Christ, protestant hautement ainsi que le messianisme, représenté par eux, a cessé d'être le compétiteur de César. Accusé par les Juifs, Paul s'écrie : J'en appelle à César ; ce qui voulait dire : Je reconnais l'empereur, et je proteste contre l'insurrection. Aussi César, — c'était Néron, ne vous déplaise, — ne traita d'abord point mal l'Apôtre ; il l'autorisa à prêcher à Rome et partout contre le messianisme juif, le seul que redoutassent les Romains.

Dans leur prédication, les apôtres ne cessent de recommander aux esclaves la résignation et l'obéissance. " Es-
" claves, dit Pierre, soyez soumis à vos maîtres en toute
" crainte, non seulement aux bons et aux modérés, mais
" même aux mauvais. „ Et pour motif il leur présente l'exemple du Christ, pauvre, persécuté toute sa vie, et à la fin crucifié, quoique innocent. Paul, avec l'hyperbole qui lui est familière, va plus loin encore ; il dit : " Que
" chacun demeure dans la condition où il a été appelé (à
" la foi). As-tu été appelé esclave, ne t'en soucie ; quand
" même tu pourrais recouvrer la liberté, garde plutôt ta
" servitude. „ Et la raison de cet étrange conseil? C'est, remarquons ceci " que le chrétien n'est plus esclave de
" l'homme ; il n'est le serviteur que de Dieu ! „ D'ailleurs, il n'y en a pas pour longtemps : " La crise est imminente, „ dit Paul ; " La fin de toutes choses approche, „ répond Pierre. (Paul, *I Cor.*, VII, 21-26 ; *Ephes.*, VI, 5-8 ; *Tit.*, II, 9 ; *I Petr.*, II, 18 ; IV, 7.)

Le monument le plus curieux à cet égard est l'épître de Paul à Philémon. Elle n'a aucun sens, ou elle montre, avec la dernière évidence, que l'abolition de l'esclavage est si bien le fond du christianisme, que l'Apôtre est forcé d'en faire pour ainsi dire ses excuses.

Je t'implore, dit-il à son ami Philémon, après de grands éloges de sa *charité*, de sa *foi*, de ses *bonnes œuvres*, de sa *sainteté ;* je t'implore pour mon cher fils Onésime, que j'ai engendré dans les fers... Pense que, s'il t'a quitté pour un moment, c'est afin de te rejoindre dans l'éternité, non plus comme esclave, mais comme frère... J'eusse bien voulu faire de lui un ministre de l'Evangile ; j'ai mieux aimé te le ren-

voyer, car je ne veux rien sans ton consentement. Pardonne-lui donc, si tu m'aimes ; et s'il t'a fait quelque tort, impute le moi.

Ainsi tous les liens sont rompus. Dans les passages même où les apôtres recommandent la soumission, affirment de bouche le devoir de la servitude, ils avertissent les esclaves qu'ils ne relèvent que de Dieu, et ils ajournent la délivrance à la *crise finale*, laquelle, assurent-ils, ne saurait tarder. L'idée est dans tous les esprits ; elle y est si bien que les chrétiens entre eux s'en trouvent gênés, qu'un saint Paul n'ose demander à un saint Philémon la liberté d'un saint Onésime, et que la grande affaire vis-à-vis des païens est de ne pas se compromettre.

Plus tard, sous Trajan, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Dèce, Aurélien, l'Eglise persiste dans cette tactique sinueuse, qui fut de tout temps celle des opprimés. Lorsque les proconsuls interrogent les chrétiens et leur demandent ce qu'ils font dans leurs assemblées nocturnes : Nous prions, répondent ceux-ci, pour le salut de César et la prospérité de l'empire, *Domine*, *salvum fac imperatorem...;* ce qui ne les empêche pas d'écrire contre l'empereur et l'empire d'atroces pamphlets, dans le genre de l'Apocalypse. Jamais, certes, on ne leur reprocha d'exciter les esclaves contre les maîtres, de les recéler, de leur procurer des moyens d'évasion et des asiles ; ils faisaient mieux : ils niaient la religion de l'Etat, base de l'empire et de la société ; ils détruisaient dans les âmes la loi d'égoïsme, la remplaçant par celle qu'ils nommaient eux-mêmes la loi d'amour.

En quoi maintenant consistait cette loi ? C'est ce que nous avons à déterminer.

XXV. — Le Christ avait dit : *Aimez-vous les uns les autres*. Belle parole, dont rien n'était, ce semble, plus aisé que de déduire ce corollaire : *Servez-vous les uns les autres*. De la réciprocité d'amour à la réciprocité de service, il n'y avait qu'une analogie. Comment cette analogie n'a-t-elle pas été aperçue ?

Ah ! comment ? c'est que le Christ, messager d'amour et de pénitence, victime expiatoire, ne reconnaissait pas le Droit de l'homme, et que le Droit seul, le respect de la di-

gnité humaine, s'opposant à l'humaine servitude, à l'exploitation des uns par les autres, pouvait avoir raison de l'égoïsme.

Il n'y a que deux lois au monde, dit à ce propos M. Blanc-Saint-Bonnet : la loi de nature, dans laquelle les espèces supérieures mangent les inférieures; et la loi divine, dans laquelle les êtres supérieurs secourent les plus faibles. En dehors du christianisme, l'homme est toujours anthropophage. Si la loi de charité est tarie dans vos cœurs, la loi de l'animalité vous reprendra.

Mais, objectez-vous, il ne s'agit ici ni de charité ni d'assistance; il s'agit de réciprocité. On demande que le salaire soit réglé proportionnellement au produit; que l'oscillation de la valeur soit réglée, limitée par la mercuriale; que la prestation des capitaux et l'escompte du commerce soient organisés en un service public, aux moindres frais possibles; qu'une instruction suffisante soit donnée au travailleur, et qu'elle ne se sépare pas de l'apprentissage; que le fermier ait part à la rente et l'ouvrier au bénéfice, etc...

Le mystique ne nous entend pas. La charité lui corne aux oreilles; il répond, à tort et à travers :

Régler les salaires sur les besoins serait une chose si belle que ce serait toucher le but. Malheureusement les besoins de l'homme dépassent deux ou trois fois son salaire. (*De la Restauration française*, p. 90 et 112.)

Conclusion : puisque le besoin ne saurait être jamais satisfait, que le paupérisme est la loi de la nature, il ne reste qu'une chose à faire, c'est de maintenir les classes laborieuses dans la dépendance, de leur ôter l'ingérance et la propriété, de contenir la concupiscence par la discipline et l'égoïsme par l'amour.

En matière de réforme, ce n'est pas d'ordinaire la notion du but qui fait défaut, pas plus que la bonne intention, c'est le moyen. La Convention put bien un jour décréter l'émancipation des noirs; comme elle ne sut en faire des travailleurs, elle n'en fit pas non plus des hommes libres. Tout de même l'Evangile put bien aussi annoncer la rédemption du genre humain, la liberté des esclaves, l'égalité de tous les hommes devant Dieu; comme il ne sut convertir en proposition de droit ce qui, dans sa pen-

sée, ne devait être que le triomphe de la charité, comme il répugnait même à la pensée évangélique qu'une pareille conversion eût lieu, le christianisme ne réussit pas mieux que la Convention : il n'y eut jamais moins d'égalité que parmi les *frères en Jésus-Christ*.

En principe, le baptême avait tranché la question de l'esclavage quant à ce qui touche la coercition personnelle ; mais restait à vaincre la fatalité du travail, à faire la balance du salaire, à organiser l'atelier : triple problème, que le dogme chrétien, de même que le dogme païen et mosaïque, préjugeait insoluble, ce qui ramenait fatalement la servitude.

Plus on approfondit la situation, plus on découvre que le christianisme, sur cette formidable question du travail comme sur toutes les autres, était condamné à l'impuissance.

Le travail, selon le dogme antique, était réputé afflictif et infamant : le christianisme essaierait-il d'en répartir le fardeau et la honte? C'eût été admettre dans l'homme un droit personnel et propre, supérieur à la rédemption, entraînant dans l'application tout un système de rapports incompatibles avec la discipline épiscopale et l'autocratie de César. C'était impossible. „ Le travail, dit M. Blanc Saint-Bonnet, est non seulement une peine, c'est encore un frein. „ M. Guizot ne l'entend pas non plus autrement. Or, on use du frein proportionnellement à la méchanceté de l'animal : la répartition égalitaire du travail, c'est à dire du frein, des coups, du châtiment, ne peut s'admettre.

Le travail soulevait la question de propriété : le christianisme procéderait-il au partage des terres? ferait-il une loi agraire? C'eût été nier la prédestination, la Providence, la distinction des riches et des pauvres, la propriété, l'autorité, le gouvernement, nier, en un mot, dans son principe, dans ses effets, dans sa raison providentielle, le dogme de la chute. M. Blanc Saint-Bonnet ajoute une autre raison : *La propriété*, c'est à dire la propriété féodale, la grande propriété, *est le réservoir du capital*. Distribuez la propriété, la source des capitaux est tarie. En effet, le capital ne se forme que de deux manières : par l'épargne du rentier, entrepreneur, propriétaire; ou par l'organisation des services, identique et adéquate à l'organisation

des échanges et au développement du travail même. Ce second mode de formation des capitaux étant écarté comme contraire à l'esprit de la religion, restait le premier, la rente, qui, par le partage des terres, deviendrait nulle. Impossible.

Le travail supposait, du patron à l'ouvrier, un rapport de subordination : le christianisme entreprendrait-il de fondre les intérêts, en égalisant profits et salaires. C'eût été renverser la hiérarchie sociale, introduire l'anarchie dans l'Eglise : toutes choses condamnées depuis comme hérétiques et athées. Impossible.

De par sa théologie, il était interdit au christianisme d'entrer dans cette route. Mais alors de quoi servait-il? A quoi se réduisait la rédemption? Qu'est-ce que gagnait l'esclave à l'affranchissement? Fallait-il tant de bruit pour une liberté dont tout le privilége était de pouvoir mourir de faim sans s'exposer à la vengeance du maître?

Ce n'étaient pas là de médiocres difficultés; et j'imagine que plus d'une fois les évêques, embarqués sur cet océan sans fond ni rives, aux prises avec la réalité quotidienne, sentirent refroidir leur zèle. De toutes parts la multitude affamée, demandant la richesse, le repos, les jouissances, arrivait hurlant : la paierait-on toujours de sermons et de promesses? Le temps était venu de commencer la croisade contre les dévorateurs de la terre et de les dévorer à leur tour, suivant la parole du Christ : *Heureux ceux qui ont faim, parce qu'ils seront rassasiés! Malheur à vous qui jouissez!...*

Un moment il y eut de l'hésitation : ce fut quand les sectes gnostiques travaillèrent l'Eglise. Presque toutes avaient pris le christianisme au sens du temporel : c'était fait de la nouvelle religion si cette tendance l'eût emporté. Les empereurs en eussent été quittes pour une nouvelle guerre servile, et le réformateur de Nazareth tiendrait aujourd'hui moins de place dans l'histoire que Spartacus.

La religion, enfin, fit reculer les appétits. La gnose elle-même, c'est à dire la spiritualité, fut le moyen dont se servirent les évêques pour réagir contre les ardeurs gnostiques; la conversion de Constantin, qui se réunit aux conservateurs, porta le dernier coup aux révolutionnaires.

L'esclavage gagna sa cause; mais celle du travail fut ajournée à seize siècles.

XXVI. — Ce que le christianisme, sous le nom d'abolition de l'esclavage a fait pour le travailleur, tout le monde le sait.

Auparavant, sous la loi d'égoïsme, le travailleur, enlevé à la chasse, conquis à la guerre, ou livré par la misère, instrument d'exploitation, meuble, chose, ne comptait pas comme personne, comme âme, dans la famille ni dans la cité. Il ne faisait point partie de la nation; il y était sans intérêt, comme dans la famille il était sans volonté et sans patrimoine.

Sous la loi d'amour, tout cela va changer. Le travailleur fera partie de la famille, il pourra même avoir une famille; il disposera, jusqu'à certain point, de sa personne; sa femme et sa fille seront respectées; il aura un pécule, un domicile, une possession, voire un héritage. Il figurera à sa place dans la nation et dans l'Etat. La religion l'entourera de mêmes grâces que le noble et l'empereur, et devant Dieu le fera son égal. Seulement, par la constitution féodale, par la dîme ecclésiastique, par la mainmorte, la corvée, l'impôt, les maîtrises, l'inégalité plus ou moins grande du salaire et du produit, les choses seront arrangées de telle manière qu'il restera éternellement, et par privilége, voué au labeur, attaché à la glèbe, et que cette triste prérogative deviendra même loi de l'Eglise et de l'empire. En un mot, la classe travailleuse sera toujours la classe sacrifiée, celle que la nature et la Providence, le prince et le prêtre, le philosophe et le spéculateur, d'un consentement unanime, ont condamnée à faire le service de la civilisation dont elle est exclue, et sans autre compensation pour elle que le ciel.

Du reste, la même foi qui faisait du travail un motif de résignation pour la classe la plus nombreuse faisant en même temps de l'aumône une condition de salut pour les riches, les établissements de bienfaisance, servant de palliatifs au paupérisme, ne manqueront pas; il y aura, comme dit M. Moreau-Christophe, un hospice pour chaque espèce de misère. Ajoutez le travail et la vie en commun dans les maisons religieuses, et tous ces essais d'organi-

sation sociale, renouvelés des Grecs, que le dix-neuvième siècle, après les institutions de cénobites, à cru inventer : communisme, saint-simonisme, phalanstérianisme, etc. Le droit seul est écarté, comme il l'a été par les utopistes contemporains, le droit, qui ne laisse rien à faire à la fantaisie, au roman et au mélodrame.

Je dis donc : 1° que le problème du travail ainsi traité demeure entier; que la loi d'amour, pas plus que la loi d'égoïsme, ne l'a résolu. Et ma raison est simple; c'est qu'elles ne font l'une et l'autre que consacrer, sans discussion, le fatalisme du travail, qu'elles le considèrent toutes deux comme une peine afflictive et infamante, ce qui aboutit à cette inévitable conséquence, savoir, la division de l'humanité en deux classes : l'une supérieure qui pense, jouit et commande; l'autre inférieure qui sert et s'abstient.

Mais j'ajoute, 2° que, le problème ainsi posé par les deux grandes phases religieuses, la première fois sous le nom de loi d'égoïsme, la seconde sous le nom de loi d'amour, il est inévitable qu'une dernière hypothèse, celle qui fera droit à l'homme et au travailleur, se produise. Et ma raison est que, les deux phases antérieures étant en progrès, la première ayant reconnu à l'esclavage un droit à la VIE et le protégeant contre les mauvais traitements, mais sans lui accorder de PERSONNALITÉ; la seconde ayant reconnu sa personnalité, mais sans lui accorder de *propriété*, il faut maintenant, et de toute nécessité, que le droit personnel amène le droit réel, que la loi d'amour devienne loi de Justice, à peine d'inconséquence et de rétrogradation.

XXVII. — Considérez en effet que la religion, que nous venons de suivre par deux fois à l'œuvre, et dont nous avons vu l'enfantement, n'a nullement fourni la preuve de l'hypothèse sur laquelle elle repose. La religion, par sa nature, ne discute point; elle n'analyse, ne raisonne, ni ne compare; elle ne vérifie, ne constate, ne démontre quoi que ce soit. Elle ne s'établit juge et interprète d'aucune question. Elle ne fait que redire des problèmes, elle est elle-même un problème. La religion s'empare du préjugé tel qu'il se présente, de la routine telle qu'elle existe; puis

elle en fait des allégories, elle les figure par des rites, dont elle amuse les croyants, comme si elle voulait seulement graisser, huiler et beurrer des ressorts qui grincent, mais qu'elle ne connaît pas.

Voici l'esclavage, établi, par l'effet de la barbarie primitive, dans l'habitude des nations et jusque dans la conscience des esclaves : la religion ne discutera pas l'esclavage; elle l'accepte comme divin, ou, ce qui revient au même, comme d'institution naturelle, fatale. Son spiritualisme n'ira pas plus loin; il lui commande, au contraire, de s'arrêter là. Seulement elle dira au maître de l'esclave, comme chez nous le législateur au maître du cheval : Tu ne le maltraiteras point, tu ne le tueras pas sans motif, et tu le laisseras reposer un jour par semaine. Si sa fille plaît à tes yeux, tu pourras en user, mais à condition de la nourrir, etc.

Avec le laps de temps et les révolutions des empires, l'esclavage a-t-il faibli dans l'opinion et dans les mœurs; sa pratique est-elle devenue incommode, onéreuse, impossible? La religion abdique son vieux dogme, se présente avec d'autres formules, et s'écrie : Plus d'esclaves! Mais elle ne s'est pas pour cela éclairée sur le travail : à cet égard, sa foi n'a pas changé. Et comme elle se dit que le travail est misérable, qu'il ne peut y avoir d'heureux que ceux qui font travailler les autres, qu'il y aura par conséquent toujours des serviteurs et des maîtres, des pauvres et des riches, elle fait en sorte que l'homme de service soit libre, de toute la liberté qui peut s'étendre du centre de la conscience à la périphérie du corps; elle lui dénie toute justice et autorité sur les choses.

Au fond la religion ne change pas : comme le spiritualisme dont elle est l'expression, elle est immuable Mais il y a quelque chose qui, sous elle et en dépit d'elle, progresse et change, c'est l'Humanité. Un jour vient donc où l'Humanité, raisonnant son propre progrès, élève le doute sur l'hypothèse même qui a servi jusque-là de fondement et de motif à sa foi, et se demande :

Qu'est-ce que le travail?

Qu'est-ce que la Justice dans le travail?

Ceux-ci sont-ils moins spirituels qui travaillent, ceux-là le sont-ils plus qui ne travaillent pas?

C'est précisément ce qui arrive à cette heure. Un esprit nouveau agite le monde. Comme autrefois, les peuples aspirent à la liberté; les masses laborieuses réclament des garanties, la fin de l'exploitation égoïste, la Justice dans le travail, comme dans la propriété et dans l'échange. Et comme autrefois aussi reparaissent, pour combattre ces prétentions nouvelles, les priviléges surannés, l'arbitraire des fortunes, les traditions d'école, le mauvais vouloir de l'Etat. Ce n'est plus la tribu hébraïque avec ses deux catégories d'esclaves, ni le patriciat romain avec son système de clientèles, ni la féodalité du moyen âge avec sa savante et théologale hiérarchie. C'est la commandite capitaliste, avec concession du prince et subvention de l'Etat, constituée sur les épaules du travailleur comme l'Etna sur le dos de Typhoé. Ici la révolution n'a plus rien à dire; les formules mystiques sont elles-mêmes mises en question. Rien que la science n'est capable de faire franchir à l'Humanité cette passe décisive. Si une dernière et plus éclatante manifestation de la Justice ne vient éclairer la raison des peuples, le travail succombe, de nouvelles chaînes lui sont forgées pour des siècles, et nul ne peut dire ni quand ni si jamais la liberté paraîtra.

XXVIII. — En présence de ce mouvement nouveau, quelle est l'attitude de l'Eglise?

De toutes parts, en 1846, 1847, 1848, les peuples ont tendu leurs bras vers elle : Soyez avec nous, nous sommes la génération du Christ. Bénissez nos piques, bénissez nos arbres de liberté. — Soyez avec nous, ont répété les purs démocrates, mandataires officieux de la Révolution. Ne maudissez ni 89 ni 93. Voici renaître la Constituante et la Législative; avec elles la Convention, le club des Jacobins, la sainte Montagne, Nos pères ont envoyé les athées à l'échafaud : faites alliance avec la Révolution. — Soyez avec nous, ont crié les fils de Voltaire : que la raison et la foi aient chacune leur domaine. La guerre du libre examen est terminée; la philosophie, devenue conciliante, ne demande qu'à vous élever sur un trône de lumière. — Soyez avec nous, a crié le chœur des socialistes, saint-simoniens, phalanstériens, communautaires. Et nous aussi, nous relevons de la charité. Laisserez-vous sécher cette

fleur qui fait votre gloire, comme elle fit la force du Christ et des prophètes?

Triste méprise, et qui prouve combien l'Europe, en 1848, était au dessous de sa propre pensée. Le travail n'a plus rien à faire avec l'amour : c'est la Justice, c'est la science, qu'il réclame. Or, la science est l'évacuation du dogme, comme dit l'Apôtre.

L'église a répondu :

Si vous êtes enfants du Christ, bas les armes! respect aux princes! Toute autorité est établie d'en haut, et le règne du Christ n'est pas de ce monde.

Si vous reconnaissez un Etre suprême, à genoux devant le Crucifié. Dieu n'est rien s'il ne se révèle; et cette révélation, c'est moi qui en suis l'organe. Révolutionnaires, Dieu vous le dit par ma bouche : faites pénitence du crime de vos pères.

Si vous admettez la légitimité de la foi, produisez-en les actes. A confesse, philosophes; vous raisonnerez ensuite *de omni re scibili*, votre billet d'absolution dans la poche.

Si vous faites profession de charité, que réclamez-vous? Pourquoi ces cris contre ce qu'il vous plaît d'appeler *Exploitation de l'homme par l'homme*, *féodalité mercantile*, *privilége?* Que signifie ce prétendu *Droit au travail?* Socialistes, je ne vous connais pas.

Il faut l'avouer, avec des mandataires qui commençaient par implorer l'ennemi, la cause de la Révolution était perdue d'avance. Quelle idée, à propos du travail, de se réclamer du Christ, d'en appeler à Dieu et à l'Eglise! Comme si l'esclavage, le servage, le salariat, l'exploitation de l'homme par l'homme, n'étaient pas, aussi bien que le gouvenement de l'homme par l'homme, d'institution divine!

C'est au nom du spiritualisme que quelques-uns prétendent aujourd'hui fonder l'égalité : comme si le spiritualisme n'était pas, par lui-même, la déchéance de la chair, de même que le matérialisme, nous l'avons vu par M. Enfantin, est la déchéance de l'esprit; comme si par conséquent la mission de toute religion, de quelque principe qu'elle émane, n'était pas de prêcher la résignation aux subalternes, la clémence aux supérieurs, la foi à tous!

## CHAPITRE V

Droit du travailleur d'après la Révolution. — Charte du Travail : Loi de Justice.

### La Franc-maçonnerie.

XXIX. — Le 8 janvier 1847, je fus reçu franc-maçon au grade d'apprenti, dans la loge de *Sincérité*, *Parfaite Union et Constante Amitié*, Orient de Besançon.

Comme tout néophyte, avant de recevoir la lumière, je dus répondre aux trois questions d'usage :

" Que doit l'homme à ses semblables?

" Que doit-il à son pays?

" Que doit-il à Dieu? "

Sur les deux premières questions, ma réponse fut telle, à peu près, qu'on la pouvait attendre; sur la troisième je répondis par ce mot : la GUERRE.

Justice à tous les hommes,

Dévoûment à son pays,

Guerre à Dieu, c'est à dire à l'Absolu :

Telle fut ma profession de foi.

Je demande pardon à mes respectables frères de la surprise que leur causa cette fière parole, sorte de démenti jeté à la devise maçonnique, que je rappelle ici sans moquerie : A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

Introduit les yeux bandés dans le sanctuaire, je fus invité à m'expliquer devant les frères sur ce que j'entendais par la guerre à la Divinité. Une longue discussion s'ensuivit, que les convenances maçonniques me défendent de rapporter. Ceux qui connaissent mes *Contradictions économiques*, et qui liront ces Etudes, pourront se faire une idée des considérations sérieuses sur lesquelles je fondais alors et affirme encore aujourd'hui mon opinion. L'antithéisme n'est pas l'athéisme : le temps viendra, j'espère, où la connaissance des lois de l'âme humaine, des principes de la Justice et de la raison, justifiera cette distinction, aussi profonde qu'elle paraît puérile.

Dans la séance du 8 janvier 1847, il était impossible que le récipiendaire et les initiés se comprissent.

Ni moi je ne pouvais pénétrer la haute pensée de la franc-maçonnerie, n'en ayant pas vu les emblèmes ; ni mes nouveaux frères ne pouvaient reconnaître leur dogme fondamental sous une expression blasphématoire, qui renversait les habitudes du langage vulgaire et toute la symbolique religieuse.

C'est le sentiment qui resta dans les esprits, et qui fit passer outre à la cérémonie.

Après avoir subi les épreuves, le bandeau tomba enfin de mes yeux, et je me vis entouré de mes frères, revêtus de leurs insignes, tenant leurs épées dirigées sur ma poitrine ; je reconnus les emblèmes sacrés ; on me fit asseoir à mon rang parmi les adeptes, et l'orateur de la loge, le vénérable frère P***, âgé aujourd'hui (mai 1860), de quatre-vingt-quatorze ans, doyen de tous les maçons du globe, prononça le discours de ma réception. Qu'il reçoive ici le témoignage public de ma reconnaissance et de mon respect.

Eh bien, s'écrie le lecteur, qu'avez-vous vu dans cette fameuse maçonnerie, aux mystères si terribles, contre laquelle l'abbé Barruel aboya tant d'injures dans son *Histoire du jacobinisme*, et que l'abbé Proyart et autres accusèrent ensuite d'avoir fait la Révolution ?

Ce que j'y ai vu, je vais vous le dire. Les sociétés maçonniques, placées sous le regard du pouvoir et le patronage des hauts dignitaires, n'ont plus de secrets. Leurs mots de passe, leurs termes cabalistiques, leurs signes et attouchements, tout cela est connu, imprimé, publié, et court les rues. Quant à la doctrine, depuis que la tolérance est devenue par tout le globe un principe de droit public, et le déisme un pied-à-terre provisoire pour tous ceux qui ont renoncé à la religion de leurs pères, on peut dire qu'elle est entrée dans la circulation générale. Le silence recommandé aux frères, jadis de la plus haute importance sous un régime de droit divin, ne porte plus en réalité que sur les affaires d'administration de la société, les recommandations, les œuvres de bienfaisance et les questions personnelles.

Mais, par delà le déisme et la tolérance, que les loges

dissimulaient avec tant de soin il y a soixante-quinze ou quatre-vingts ans, et qui forment encore aujourd'hui la substance de leur enseignement officiel; par delà ce cérémonial qui n'a plus même le mérite d'exciter la curiosité des profanes, il est une philosophie supérieure qui ne se communique point, attendu qu'elle est demeurée lettre close pour tout le monde, que je puis révéler par conséquent sans manquer au serment maçonnique, puisque je n'en dois l'intelligence qu'à moi-même, bien qu'elle constitue selon moi le véritable mystère, le dogme glorieux et fondamental de la franc-maçonnerie.

J'ose espérer que cette exposition sera reçue avec bienveillance, sans approbation ni désapprobation, par toutes les loges de France et de l'étranger. Nos vénérables sauront comprendre qu'autant l'enseignement de pareilles idées, s'il était secret, pourrait avoir de péril pour la société qu'ils représentent, autant il est utile à cette société que le public soit saisi de principes qu'elle sera toujours à temps de désavouer s'ils sont jugés faux, mais dont tout l'honneur lui revient légitimement, si la conscience universelle les réclame.

### Anti-conceptualisme maçonnique. — Idée de Dieu.

XXX. — Toute doctrine religieuse ou se disant telle se caractérise par le concept métaphysique qui lui sert de base.

La plus ancienne théologie reposait sur l'idée de *substance;* elle aboutissait, comme la philosophie de Spinoza, au panthéisme. Or, notons ce point : qu'est-ce que la substance? Ce que l'entendement conçoit comme soutien ou *substratum* des phénomènes, mais qui, échappant aux sens, impénétrable à la connaissance, reste pour la raison comme une simple hypothèse de la logique, une conception.

La théologie juive eut pour domaine la notion de *cause*, force, puissance, virtualité. Son Dieu, *rouach elohim*, souffle divin ou esprit des forces, autrement dit *Jéhovah*, puissance, est un principe différent de la matière, qu'il crée, anime, façonne, par son action souveraine. Mais

qu'est-ce que la cause, ou la force, en soi? Encore une hypothèse de l'entendement, quelque chose d'ultraphénoménal, une conception. Comme pendant du substantialisme de Spinoza, nous avons le dynamisme de Leibniz.

La théologie chrétienne élève sur ces deux concepts, substance et cause, celui d'intelligence ou *Verbe*. De là le gouvernement de la Providence et le règne des âmes, avec l'économie religieuse et sociale qui en découle. Mais qu'est-ce qu'une âme? Quelle est cette entité, que Descartes définit, par une expression contradictoire, *substance immatérielle?* Une fiction de la pensée, c'est à dire toujours une conception.

Le conceptualisme, la négation de toute phénoménalité, en d'autres termes, l'affirmation de l'Absolu, tel est donc le caractère fondamental de toutes les anciennes doctrines religieuses, disons-le tout de suite, la condition *sine quâ non* de toute théologie.

Bien différente est la théologie des francs-maçons, et par suite leur théodicée. Elle sort de conceptions ontologiques et prend pour assise une idée positive, phénoménale, synthétique, hautement intelligible : c'est l'idée de *rapport*. Et comme ce mot de rapport, par sa généralité, semble participer de la nature conceptualiste des notions précédentes, la Raison maçonnique lève tout doute à cet égard en concrétant et définissant son principe sous l'expression d'ÉQUILIBRE.

C'est ce qu'indique à qui veut l'entendre le triple emblème, devenu plus tard celui de la Révolution : *Aplomb*, *Niveau*, *Equerre*.

L'équilibre : voilà une idée qui fait image, qui se voit, qui se comprend, qui s'analyse, qui ne laisse derrière elle aucun mystère. Tout rapport implique deux termes en équation : rapport et équilibre sont donc synonymes, il n'y pas à s'y méprendre.

De l'idée de rapport ou d'équilibre la franc-maçonnerie déduit sa notion de l'être divin.

Le Dieu des maçons n'est ni Substance, ni Cause, ni Ame, ni Monade, ni Créateur, ni Père, ni Verbe, ni Amour, ni Paraclet, ni Rédempteur, ni Satan, ni rien de ce qui correspond à un concept transcendantal : toute métaphysique est ici écartée. C'est la personnification de l'Equi-

libre universel : Dieu est l'*Architecte;* il tient le compas, le niveau, l'équerre, le marteau, tous les instruments de travail et de mesure. Dans l'ordre moral il est la Justice. Voilà toute la théologie maçonnique.

Du reste, point d'autel, point de simulacres, point de sacrifices, point de prière, point de sacrements, point de grâces, point de mystères, point de sacerdoce, point de profession de foi, pont de culte. La société franc-maçonne n'est pas une Eglise: elle ne repose pas sur un dogme et une adoration; elle n'affirme rien que la raison ne puisse clairement comprendre, et ne respecte que l'Humanité. Est capable, en conséquence, d'être reçu franc-maçon, de quelque religion qu'il soit, quiconque aime la vérite, pratique la Justice et sert ses semblables, de quelque religion qu'ils soient eux-mêmes.

Il faudrait être étrangement *pauvre d'esprit*, ce me semble, pour ne pas voir que ce rationalisme tolérant, fondé sur le dédain de toute théologie et sur la substitution au concept métaphysique de l'idée positive, réelle et formelle, est la négation même de l'élément religieux, remplacé dans la conscience du franc-maçon par la Justice.

La théologie de la loge, en un mot, est le contre-pied de la théologie. C'est ce qu'indique l'opposition de la devise maçonnique, *à la Gloire du grand Architecte de l'Univers*, à celle des Jésuites, *ad Majorem Dei gloriam*, pour la plus grande gloire de Dieu, c'est à dire de l'Absolu, c'est à dire de l'absolutisme.

Aussi n'ai-je pas besoin d'insister davantage sur cet anti-conceptualisme de l'enseignement maçonnique pour montrer combien, en déclarant la guerre, suivant mon expression peut-être malheureuse, à tous les dieux substantiels, causatifs, verbaux, justifiants et rédimants, *Elohim*, *Jéhovah*, *Allah*, *Christos*, *Zeus*, *Mithra*, etc., j'étais, sans le savoir, d'accord avec la pensée inconsciente de la franc-maçonnerie.

Et moi aussi, aurais-je pu dire à la respectable assistance, j'affirme, comme idée souveraine et régulatrice dans les âges futurs, le Rapport, l'Equilibre, le Droit. Je regarde comme purs instruments dialectiques, subordonnés à cette idée, les concepts de substance, cause, esprits,

matière, âme, vie; je professe la justice gratuite et sans récompense. Sous le bénéfice de cette explication, et comme je ne veux contrister personne, je consens à rendre gloire avec vous, mes frères, au grand ARCHITECTE, immanent dans l'Humanité, et dont le lumineux triangle, plus précieux pour moi que le nom de Jéhovah, que vous y avez inscrit, m'a révélé toutes ces choses.

Voilà pour la *théologie*, ou philosophie spéculative, des francs-maçons. Elle se résume, comme l'on voit, dans la prépondérance de l'idée sensible et intelligible sur le concept méthaphysique et absolutiste, idée dont la représentation la plus complète est l'équilibre. Elle fait suite aux anciennes théologies, polythéiste, judaïque et chrétienne, de même que l'idée dont elle émane fait suite aux concepts de substance, cause, esprit, qui servirent à fonder ses devancières; et cette suite, qui rappelle la progression historique d'Aug. Comte, théologie, métaphysique, science, nous annonce que nous touchons à la loi de Justice, synthèse de la loi d'égoïsme et de la loi d'amour.

Reste à voir maintenant quelle est la *théodicée* ou philosophie pratique des francs-maçons; ce qui nous ramène à la question que nous nous sommes spécialement proposée dans cette Etude, la victoire de la liberté sur la fatalité dans le travail.

**L'origine de la philosophie et des sciences, découverte dans la spontanéité travailleuse de l'homme. — Alphabet industriel.**

XXXI. — Chose singulière, dont il était impossible de se douter avant que la pression révolutionnaire nous eût mis sur la trace, le problème de l'affranchissement du travail est lié à celui de l'origine des sciences, de telle manière que la solution de l'un est absolument nécessaire à celle de l'autre, et que toutes deux se ramènent à une même théorie, celle de la suprématie de l'ordre industriel sur tous les autres ordres de la connaissance et de l'art.

C'est ce qui résulte de la proportion ci-après, dont la démonstration fera l'objet de ce chapitre :

*L'idée, avec ses catégories, naît de l'action et doit revenir à l'action, à peine de déchéance pour l'agent.*

Cela signifie que toute connaissance, dite *à priori*, y

compris la métaphysique, est sortie du travail et doit servir d'instrument au travail, contrairement à ce qu'enseignent l'orgueil philosophique et le spiritualisme religieux, qui font de l'idée une révélation gratuite, arrivée on ne sait comment, et dont l'industrie n'est plus ensuite qu'une application.

L'initiative de l'idée, et le privilége de la pensée : tel est le double titre que s'arroge le spiritualisme et sur lequel il fonde son dédain du travail et sa prétention au commandement. Mais voilà aussi ce que démentent les emblèmes significatifs de la franc-maçonnerie, devenue presque ridicule depuis que, sa pensée ne marchant plus, elle semble ne plus comprendre ses propres secrets.

Qui ne s'est posé maintes fois cette question : Par où l'homme, s'élevant tout à coup au dessus de l'instinct, est-il entré dans la sphère intellectuelle ? Quel a été le premier pas, en quoi a consisté le premier acte de sa raison ? Ou, pour mieux dire, comment, chez l'homme primitif, l'instinct, suivant sa propre destinée, est-il devenu intelligence ? Car tout le monde est ici d'accord : l'intelligence n'est autre chose que l'instinct lui-même se produisant sous une nouvelle forme ; c'est l'instinct en évolution, qui se reconnaît, se réfléchit, s'analyse, se mesure, et procédant avec une conscience de plus en plus parfaite, se déroule en raisonnement et crée sa dialectique.

Rien de plus attrayant en général que la recherche des origines : mais, parmi tant de choses dont nous aimons à savoir les débuts, il n'en est aucune qui nous intéresse plus vivement que notre raison.

Si nous interrogeons la science sur ses commencements, elle nous répond en nous montrant ses *éléments*, des sons vocaux, des lettres, de chiffres, des figures, en un mot des SIGNES. Sa méthode ne va pas au delà ; ses souvenirs ne remontent pas plus haut.

La logique y ajoute ses conceptions ou catégories, avec ses genres et ses espèces, formules générales de la pensée parlée ; encore des signes.

C'est avec cela que l'homme aborde la phénoménalité extérieure et sa propre essence ; qu'il observe, calcule, ramène tout à des lois de plus en plus générales, et commence l'édifice à jamais inachevé de son savoir.

Mais comment l'homme a-t-il inventé le signe?

Qui dit signe dit déjà abstraction, concept, et nous n'en sommes encore qu'à la sensation. Le signe suppose la préexistence d'une idée générale, qui elle-même suppose la préexistence d'un signe; c'est ainsi du moins que nous sommes forcés d'en juger, nous qui n'apprenons plus rien autrement. De sorte que, comme Rousseau le remarquait de la parole, nous tournons dans un cercle infranchissable : *Si l'œuf est sorti de la poule, ou si la poule est sortie de l'œuf!* Qui débrouillera ce mystère?

Les partisans de la révélation primitive, chrétiens et néo-platoniciens ou éclectiques, ne sont pas embarrassés. L'homme formé du limon par la main du Créateur, a été instruit par les anges, qui lui communiquèrent, avec la parole, les premiers éléments des connaissances. Prisonnier du corps et courbé vers la terre, l'esprit de l'homme ne saurait rien de ses propres lois, s'il n'en eût été informé par un commerce avec les dieux. A tout le moins, s'il n'a pas reçu des dieux de renseignements positifs, ce qu'il est impossible d'affirmer aujourd'hui, il en a reçu tous les moyens de se renseigner lui-même, de développer son intelligence et de pourvoir à son bien-être par son industrie : ces moyens sont les idées, le langage, et selon quelques-uns l'écriture elle-même; en un mot, comme nous le disions tout à l'heure, les signes. C'était la philosophie de M. de Bonald, c'est celle de MM. Jean Reynaud et Lamartine.

Si ce fait était prouvé historiquement, ce serait quelque chose de si énorme que, par respect du Créateur et de la création, la raison se refuserait encore à l'admettre : comment le recevrait-elle quand il ne lui est permis d'y voir qu'une vaine induction de l'ignorance?

Quoi qu'il en soit de cette révélation primitive, et quelque idée que l'on s'en fasse aujourd'hui, les choses n'en ont pas moins été réglées dans tous les temps, relativement au travail et à l'industrie, comme si cette révélation avait été un fait constant. Le philosophe et l'homme d'Etat, aussi bien que le prêtre, l'ont prise pour point départ de leurs considérations, et l'économie sociale a été instituée en conséquence. De même que l'homme était réputé originairement vide de justice, recevant de Dieu la loi, et de sa

grâce la vertu, de même le travailleur fut réputé originairement vide d'idée, et recevant ses premières notions par une communication spéciale du Verbe. On devine quels durent être pour l'homme de labeur les effets de de cette double déchéance. Autant eût valu le déclarer tout de suite une bête de somme, ou, comme Descartes, le fondateur du spiritualisme moderne, disait des animaux, une machine.

C'est ainsi qu'il n'est pas un abus dans la société qui n'ait son principe dans une erreur de la spéculation. On était loin de se douter, au siècle dernier, qu'en agitant la question de l'origine des idées, on soulevât celle de l'esclavage.

XXXII. — Si l'homme pense par lui-même, s'il produit ses idées comme son droit, il est libre ; le salariat est une violation de la dignité humaine, l'inégalité des conditions une anomalie. Allons plus loin : si, comme nous le disions tout à l'heure, la réflexion, et par conséquent l'idée, naît en l'homme de l'action, non l'action de la réflexion, c'est le travail qui doit avoir le pas sur la spéculation, l'homme d'industrie sur la philosophie, ce qui est le renversement du préjugé et de l'état social actuel.

La question des origines nous reporte à ce moment de la civilisation où l'esprit humain, dépourvu des engins scientifiques, agit à la manière de l'esprit latent qui anime la nature ; où l'intelligence, prête à s'élancer, n'a pas dépouillé les formes de l'instinct; où par conséquent le concept métaphysique, sans lequel il n'est pas de raisonnement, reste enveloppé dans l'image; où le rapport enfin, qui, pour être perçu dans sa plénitude, exige que l'intuition qui le fournit soit analysée dans ses concepts, est encore engagé sous l'image.

A cet instant-là, que pouvons-nous attendre de l'homme, qui déjà pense sans nul doute, puisque sentir et voir c'est penser, mais qui, faute de signes, est incapable de dégager ses notions, partant d'analyser sa pensée? — Une seule chose, des actes.

L'activité spontanée, irréfléchie, et qui n'attend pas, dans la certitude intime qu'elle a d'elle-même, les confirmations d'une science professe : voilà à quoi se réduit, pour l'homme

primitif, le mouvement de l'esprit. Les partisans de la révélation nient-ils que les animaux, l'humble insecte comme le quadrupède superbe, agissent, et que dans cette action il y ait de la pensée, une pensée divine si l'on veut, dont l'animal ne se rend pas compte, et que nous appelons son *instinct?* Nous n'en demandons pas pour l'homme davantage. Les premiers actes de son existence sont d'instinct pur; quelques-uns conserveront pendant toute sa vie ce caractère.

Toute la question est maintenant de savoir si cette activité peut donner l'impulsion à la raison philosophique; en autres termes, si les faits que l'homme produit sous la seule instigation de son instinct peuvent devenir des signes pour son propre esprit, de telle manière qu'il soit tout à la fois, de lui-même à lui-même, par l'appel de sa spontanéité et la réponse de son intelligence, initiateur et initié?

Or, on ne doutera pas que les choses ne doivent ainsi se passer, si l'on réfléchit que l'activité, dirigée par l'instinct, pénétrée, saturée d'instinct, si je puis m'exprimer de la sorte, est ce qui ressemble le plus à l'intelligence, à telles enseignes que les enfants ne distinguent pas les actes instinctifs des actes réfléchis, et que c'est pour le sauvage une source permanente ds fétichisme. Dans ces conditions, l'activité apparaît comme la cause première de l'excitation des idées, comme le Verbe primitif qui illumine tout à coup la conscience humaine. Il suffit, pour que le miracle se produise, que cette activité se manifeste, qu'elle étale, je demande grâce pour toutes ces métaphores, dans des actes visibles, les idées invisibles qu'elle contient; en un mot, qu'elle parle.

Une comparaison familière rendra ceci plus clair. Les partisans de la révélation primitive nient-ils qu'un homme ayant reçu l'idée puisse la communiquer à un autre homme? Non, puisque, selon eux, la difficulté n'est pas dans la transmission, mais dans la découverte, aperception ou réception première. Comment s'opère cette transmission! Par signes. C'es ainsi que la nourrice instruit son enfant. Eh bien, le passage de la pensée instinctive à la pensée philosophique consiste en ce que l'homme, par son activité spontanée, se fait signe à lui-même, excite, par les actes de son instinct, la réflexion de son intelligence, et devient son propre Verbe.

Tel est le fait, dans sa simplicité. L'homme, doué tout à la fois de spontanéité et de la faculté de recevoir des idées par une signification adressée à son intelligence, joue ici un double personnage : il est maître, par les faits et gestes que lui fait produire son instinct, et qui sont autant d'expressions de ses idées ; il est disciple, par l'attention qu'il donne à ces actes émanés d'une cause intelligente. La communication ainsi établie de lui à lui, il ne tardera pas à l'établir de lui à son semblable ; il cherchera même à l'établir entre les objets extérieurs, dans les mouvements desquels il sera porté à voir des avertissements, des appels, des signes. C'est ainsi que dans la foudre il verra un signe, *nutum*, de Jupiter, qu'il voudra interpréter.

Ceci renverse de fond en comble la philosophie spiritualiste, et menace de faire du travailleur, serf dégradé de la civilisation, l'auteur et le souverain de la pensée, l'arbitre de la philosophie et de la théologie.

XXXIII. — Je dis maintenant qu'il y a dans les archives de l'esprit humain quelque chose d'antérieur à tous les signes qui, depuis un temps immémorial, servent de véhicules et d'instruments au savoir ; quelque chose dont ces signes ont été imités, si même ils n'en sont pas la simple copie ; quelque chose par conséquent qui, produit de l'instinct, servit de premier thème à l'intelligence et en détermina le mouvement.

Ce sont les premiers engins de l'industrie, que nous pouvons appeler indifféremment *Eléments du savoir* et *Eléments du travail*.

L'homme, l'être le plus élevé de la série animale, est aussi celui qui pour sa subsistance doit demander le plus à la nature : comment va-t-il l'attaquer ?

Tout est pour lui dans ce *comment*. Selon qu'il saura s'y prendre, sa peine sera plus forte ou plus légère, il triomphera de la fatalité du travail ou il y succombera. Que lui enseigne cette lumière organique, l'instinct, qui éclaire tout animal venant au monde, comme la raison doit éclairer un jour tout homme venu à l'intelligence ?

La franc-maçonnerie va nous le dire.

Son Dieu est appelé ARCHITECTE. J'ai fait observer que ce nom impliquait la négation de tout théologisme, et la

substitution aux concepts transcendantaux de substance, cause, vie, esprit, etc., de l'idée scientifique de *rapport*, plus explicitement, d'ÉQUILIBRE.

Mais tout cela signifie aussi que la vision interne à laquelle obéit l'homme primitif dans les actes de sa spontanéité, le rêve qui le mène, comme dit Cuvier, avant qu'il ait appris à jouir, par l'abstraction et l'analyse, de la plénitude de son intelligence, n'est aucune de ces conceptions métaphysiques qui feront un jour le martyre de son entendement; c'est une idée sensible et intelligible, synthétique, par conséquent susceptible d'analyse, telle enfin qu'il la fallait pour la circonstance : rapport des choses entre elles, égalité ou inégalité, groupement, série, cohésion, division, équation, balance, etc., c'est à dire justement ce qui fait la réalité, la phénoménalité, l'intelligibilité et la valeur de l'être.

Ainsi la pensée première de l'homme, celle qui précède en lui toute réflexion et analyse, est la même, mais à l'état d'image, que celle à laquelle le ramène l'élaboration philosophique : il ne se pouvait autrement. Le principe de l'être en donne immédiatement la fin : *Ego sum alpha et omega*, *primus et novissimus*, *principium et finis.*

Comment se produit, dans les faits de l'activité spontanée, cette vue d'équilibre?

De tous les instruments du travail humain, le plus élémentaire, le plus universel par conséquent, celui auquel se ramènent tous les autres, est le *levier*, la barre. C'est le bâton dont se sert, pour s'appuyer et se défendre, l'orang-outang, mais avec cette différence de lui à l'homme, que l'orang ne verra jamais dans son bâton autre chose qu'un bâton; tandis que l'homme, par la puissance évolutive de son instinct, y découvrira l'infini.

Tout ce que l'homme fait, entreprend, imagine, peut se définir, au point de vue industriel, création d'équilibre ou rupture d'équilibre. Le levier dont il se sert remplit indifféremment ce double objet. Selon la manière dont il l'emploie, la matière dont il le fabrique, les modifications qu'il lui fait subir, il s'en fait un instrument à toutes fins :

Instrument de coercition, d'arrêt, d'appui, de barrage, de clôture;

Instrument de préhension;

Instrument de percussion;
Instruction de ponction;
Instrument de division ou section,
Instrument de locomotion;
Instrument de direction, etc.

Naturellement, ces premiers rudiments de l'outillage humain ont été en fort petit nombre et d'une grossièreté digne de l'époque; mais, en si petit nombre qu'ils fussent, l'idée y était, une dans son principe, variable dans ses applications; par elle, ces instruments formaient série et parlaient à l'esprit.

Je n'ai pas la prétention d'en dresser une table exacte : ce serait chose aussi difficile que de déterminer les éléments naturels de l'alphabet ou les catégories de l'entendement.

Mais puisque toute littérature commence par les lettres, toute mathématique par les chiffres, toute musique par la gamme, ne semble-t-il pas que toute éducation professionnelle devrait commencer aussi par un tableau raisonné des instruments les plus rudimentaires du travail, avec leur explication théorique et pratique, leurs rapports d'identité ou de similitude, leurs dérivés et leurs équivalents? Et ne serait-ce pas poser les bases d'une forme nouvelle de philosophie, à l'usage des intelligences sur lesquelles l'enseignement ordinaire, qui commence par l'abstration, n'a pas de prise.

### ALPHABET DU TRAVAILLEUR.

A. Barre ou Levier (*pieu, tige, colonne, pal, piquet*);
B. Croc, barre recourbée (*crochet, agrafe, clef, sergent, valet, ancre, tenon, harpon*);
C. Pince (*tenaille, étau,* combinaison de deux crocs);
D. Lien (consistant originairement en une tige flexible, roulée autour de l'objet; — *fil, corde, chaîne*);
E. Marteau (*massue, maillet, pilon, fléau, meule*);
F. Pointe (*lance, pique, javelot, flèche, dard, aiguille,* etc,);
G. Coin;
H. Hache;
I. Lame (*couteau, ciseau, sabre, épée*);
J. Scie (lime);
K. Pelle (*bêche, houe, truelle, cuiller*);

L. Pic (*pioche*);
M. Fourche (*trident, râteau, peigne;* pointe double, triple, multiple);
N. Rampe ou *plan incliné;*
O. Rouleau, donnant par sa section la *roue,* qui est aussi la *poulie;*
P. Tuyau (*tube, canal, siphon, rigole, cheminée*);
Q. Rame et Gouvernail;
R. Arc ou *ressort;*
S. Règle;
T. Niveau;
U. Equerre;
V. Compas;
X. Pendule ou *fil à plomb;*
Y. Balance;
Z. Cercle (*boucle, nœud*);

XXXIV. — Raisonnons un peu sur cet alphabet, qu'il est loisible à chacun de refaire à sa guise, mais auquel on trouverait peut-être moins à ajouter qu'à réduire.

L'homme ne crée rien, disent avec raison les économistes ; il façonne. — Qu'est-ce que façonner? demandez-vous. Réponse. C'est mouvoir. — Je reprends : Le mouvement seul, imprimé à la matière, ne lui donne pas la forme voulue, ne constitue pas le travail : il faut que ce mouvement soit en *rapport* avec le but à atteindre, en équation avec son idée, en mesure, en équilibre. C'est ce que nous montre à première vue l'alphabet du travailleur.

Que sont après cela tous nos instruments, depuis le char rustique jusqu'à la puissante locomotive, depuis le canot du sauvage jusqu'au navire à trois ponts, depuis la simple poulie jusqu'à l'horloge de Schwilgué, sinon des assemblages de leviers de toute sorte, à crochet, en pointe, en lame, roues, chaînes, ressorts, servant à produire le mouvement, la division, l'approche, la cohésion, etc., tantôt par une production, tantôt par une destruction d'équilibre?

Et les produits de ce travail, que sont-ils à leur tour, sinon des constructions et agencements de matières taillées, forgées, tournées, filées, assemblées, empliées, arc-boutées, engrenées, croisées, tissées, enlacées, etc., toujours d'après la même loi?

Le principe qui régit l'industrie est donc un et identique; il n'a rien au premier abord de métaphysique; il

fait image : c'est le principe, sensible et intelligible, de la mécanique de l'univers.

Or, étant donnée cette idée universelle de l'équilibre dans le rêve de la pensée, et les opérations du travail n'en étant que l'application, nous voyons par là même comment l'homme a passé de l'opération synthétique et spontanée à l'idée réfléchie et abstraite ; comment il a décomposé le produit de son industrie, inventé les signes de la parole et du calcul, créé les mathématiques pures, dégagé, en les nommant, les catégories de son entendement.

C'est que la puissance qui dirige la main de l'ouvrier est la même au fond que celle qui fait réfléchir le cerveau du philosophe, et que, l'intelligence ne pouvant s'éveiller à l'idée, à la vie, que sur un signe de l'intelligence, il fallait de toute nécessité, pour que l'homme entrât dans cette carrière intellectuelle, qu'il y fût porté par une suite d'opérations émanées de lui, et qui, analyse par la multiplicité des termes, synthèse par leur ensemble, fût pour lui comme une manifestation de l'intelligence même. L'homme, en deux mots, ne pouvait avoir d'autre révélateur, d'autre Verbe que lui-même; il ne pouvait recevoir ses idées de la nature, en qui l'esprit dort, et ne se fait apercevoir, du philosophe seulement, que par ses effets, non par des signes ; il fallait à l'homme, à son intelligence rêveuse, l'excitation d'une intelligence en éveil : difficulté infranchissable pour l'ancienne psychologie, dont la religion triomphe au moyen de sa révélation, mais que la seule inspection de l'alphabet industriel, aux caractères à la fois spontanés et significatifs, lève à l'instant.

Expliquons cela d'une manière plus précise encore, si faire se peut.

XXXV. — Le propre de l'instinct, forme première de la pensée, est de contempler les choses synthétiquement; le propre de l'intelligence, de les considérer analytiquement. En autres termes, l'instinct ayant acquis la puissance de se contempler lui-même, de se réfléchir, d'analyser ses intuitions, par conséquent d'évoluer dans ses opérations, constitue l'intelligence. Seul entre les animaux, l'homme paraît jouir de cette prérogative, ce qui veut dire que seul il a la faculté de concevoir l'idée abstraite, dégagée

par l'analyse même. Mais l'intelligence n'est pas donnée d'emblée comme l'instinct : ce n'est d'abord qu'une faculté endormie, qui n'arrive à la possession d'elle-même que par un long exercice, et sur un appel énergique de la spontanéité qui la précède : car l'homme a aussi l'instinct de son intelligence. Pour que l'esprit devienne capable d'analyse, il faut, outre le sentiment secret qui l'y pousse, qu'il soit conduit pas à pas, que sur chacun des termes dont se compose le totalité de l'intuition il soit invité à s'arrêter, qu'il les reconnaisse les uns après les autres, et les nomme. Or, c'est ce qui ne pourra se faire qu'à la condition d'une initiation du dehors, ou d'une circonstance particulière qui en tienne lieu. Quelle sera, pour l'homme primitif, cette circonstance? Je l'ai dit, sa propre industrie. Les doigts agissent, mus par l'instinct; l'intelligence observe, elle ne peut pas ne pas observer, voici pourquoi.

Le castor élève sa maçonnerie, l'oiseau bâtit son nid, l'abeille construit son rayon, l'araignée tend sa toile, tous les animaux exercent leur industrie d'après un type intérieur, dont ils ne s'écartent jamais. Ce qu'ils connaîtront de toute leur vie, ils le savent de naissance; ils n'apprennent rien l'un de l'autre; leur expérience ne s'accumule pas; leur savoir ne peut ni s'accroître ni diminuer, et toutes leurs générations se ressemblent. N'ayant rien à se communiquer, ils n'ont pas besoin de signes; ils n'ont que faire d'analyser leurs opérations, d'exprimer leur analyse par des mots, de former des concepts, de parler, de raisonner, de remonter des effets aux causes, et de chercher la raison des phénomènes.

La même chose a lieu chez l'homme, au commencement, mais avec cette différence : il n'a pas d'industrie prédéterminée, bornée à une construction unique et immuable. Son génie n'est point spécialiste, il est universel. Il agit d'après une intuition simple, unique, mais synthétique, positive, expérimentale et d'une compréhension si vaste, que ses créations ne peuvent avoir rien d'uniforme, rien de traditionnel; que dès lors il cesse de s'entendre avec ses semblables, qu'il ne s'entendrait pas avec lui-même, si, variant à l'infini l'application de son idée intérieure, il n'apprenait en même temps à s'en rendre compte,

en un mot s'il ne l'analysait pas. Or, cette intuition, qui fait le fond du génie humain, qui tout à l'heure fera le fond de sa philosophie, est l'idée même de rapport, convenance, équation, égalité, accord, équilibre; et la variété industrielle qui en résulte est l'aiguillon qui fait sortir l'intelligence de son sommeil, et donne naissance à la philosophie.

Cela se découvre nettement dans le langage, dont un philosophe trop dédaigné, Condillac, a dit qu'il était une *méthode analytique;* surtout dans le langage primitif, où l'on voit l'analyse partir toujours de l'idée première d'égalité, d'accord, d'équilibre, et où, pour dire qu'un homme est incapable de faire une chose, qu'il en a ou n'en a pas la force, le génie, le talent, la science, on dit simplement qu'il est *égal* ou *inégal* à cette chose, *par*, *impar oneri;* qu'il est ou n'est pas de *poids*, *minus habens*, etc. D'après l'intuition fondamentale qui constitue à l'origine tout le génie humain, toute action à laquelle cette intuition donne lieu implique à la fois et nécessairement production d'équilibre et destruction d'équilibre. C'est même sous ce dernier aspect qu'elle se manifeste de préférence, l'action de l'homme, dans l'état de nature, consistant surtout à attaquer et à se défendre.

Il en résulte que les premiers instruments de l'industrie humaine, armes offensives ou défensives, sont des instruments analytiques. Et c'est aussi ce qu'exprime la langue native, pour laquelle détruire (*de-struere*, déconstruire) est la même chose que décomposer, diviser, délier, disjoindre, dissoudre, découdre, séparer, balancer, enlever, ANALYSER, enfin ; de même que créer, ou construire est joindre, lier, unir, égaler, dresser, *in-struere* ou *indu-struere*, d'où *indu-stria*, *indu-strumentum*, organiser, machiner au dedans de soi-même, ἐνδὸν, par une contemplation interne, à la façon de l'abeille, de la fourmi, etc., qui, sans leçon de personne, semblent tirer de leurs fonds leurs idées et leur art. Tous les mots des langues et toutes les compositions de mots, ont été crées d'après ce procédé : là où le procédé a été imparfaitement appliqué, comme chez les peuples Sémites, les termes abstraits manquent, la philosophie est faible, pour ne pas dire qu'elle est nulle.

Un professeur de mathématiques de mes amis enseigne

la géométrie à ses élèves en commençant par la sphère; c'est de la considération empirique de la sphère qu'il part pour arriver à la notion abstraite du plan, de la ligne et du point. Telle est justement la marche qu'a suivie le travail dans la détermination des catégories et la découverte des signes primitifs ou éléments des sciences. Ces concepts transcendantaux de substance, cause, espace, temps, âme, vie, matière, esprit, que nous plaçons comme des divinités au sommet de notre intelligence, sont les produits de l'analyse que nous avons faite de notre intuition mère, des hypothèses ou postulats de notre expérience, ainsi que je l'avançais dès 1842 (*Création de l'Ordre dans l'Humanité*). Ici, j'ose dire que le doute est devenu impossible. La nature est par nous saisie sur le fait : l'idée métaphysique est née pour l'esprit de la décomposition de l'image sensible, opérée par l'activité spontanée, et nous pouvons hardiment poser cet axiome, que toute intelligence commence par la destruction : *Destruam et ædificabo.*

Voilà ce qui explique comment l'écriture, les chiffres, la parole même, requéraient pour leur invention la production préalable de faits et d'organes qui leur servissent de prototypes; comment ces organes, instruments de notre première industrie, ont été fournis par l'activité spontanée; comment l'esprit a été poussé par eux dans la voie de l'analyse; voilà pourquoi les lettres de l'alphabet, les noms de nombre, les figures de géométrie, furent, la plupart, nommés de ces instruments, ainsi que l'étymologie en témoigne; pourquoi les radicaux des langues ont tous un air de famille qui a fait croire longtemps à une langue primitive, tandis qu'ils sont l'expression de la pratique industrielle, partout identique, au sein de laquelle ils ont pris naissance. En deux mots, l'intelligence humaine fait son début dans la spontanéité de son industrie; et c'est en se contemplant elle-même dans son œuvre qu'elle se trouve.

### Encyclopédie ou polytechnie de l'apprentissage

XXXVI. — La première partie de notre proposition est donc établie : *L'idée, avec ses catégories, naît de l'action;*

en autres termes, l'industrie est mère de la philosophie et des sciences.

Il reste à démontrer la seconde : *L'idée doit retourner à l'action;* ce qui veut dire que la philosophie et les sciences doivent rentrer dans l'industrie, à peine de dégradation pour l'humanité. Cette démonstration faite, le problème de l'affranchissement du travail est résolu.

Rappelons d'abord en quels termes ce problème a été posé.

Le travail présente deux aspects contraires, l'un subjectif, l'autre objectif, fatal. Sous le premier aspect, il est spontané et libre, principe de félicité : c'est l'activité dans son exercice légitime, indispensable à la santé de l'âme et du corps. Sous le second aspect, le travail est répugnant et pénible, principe de servitude et d'abrutissement.

Ces deux aspects du travail sont inhérents l'un à l'autre. comme l'âme et le corps : d'où résulte, *à priori*, que toute fatigue et déplaisance, dans le travail, ne saurait tout à fait disparaître. Seulement, tandis que sous le régime des religions la fatalité prime la liberté, et que la répugnance et la peine sont en excès, on demande si, sous le régime inauguré par la Révolution, la liberté primant la fatalité, le dégoût du travail ne peut pas diminuer au point que l'homme le préfère à tous les exercices amusants, inventés comme remèdes à l'ennui et réparation du travail même?

Question de vie ou de mort pour la Révolution, comme toutes les questions que soulève la destinée sociale.

D'homme à homme, la balance doit être tenue toujours égale : ainsi le veut la Justice, nous l'avons quatre fois démontré en traitant des *personnes*, des *biens*, du *gouvernement*, de l'*éducation*.

De l'homme à la nature, ou comme nous disions tout à l'heure, de la liberté à la fatalité, cette égalité ne suffit pas; il faut, à peine de déchéance, que la balance devienne pour la liberté de plus en plus favorable.

Egalité dans la condition des personnes, sauf ces différences légères que la nature a jetées entre les êtres et que la liberté néglige, mais prédominance assurée de l'homme sur les choses, par l'*emport* croissant de son industrie : telle est la double proposition soutenue par la Révolution parlant pour tous les travailleurs, d'une part, contre

l'Eglise protestant au nom de toutes les sectes mystiques et aristocratiques, de l'autre.

Il y va, je le répète, du bien-être de l'humanité, de la gloire de sa raison, de la dignité de son caractère, de la noblesse de ses affections, de la satisfaction de sa Justice. C'est la vie humaine tout entière de nouveau mise en jeu par la nécessité mystérieuse du travail.

XXXVII. — Les ouvriers ont, en général, le sentiment très vif d'une amélioration possible de leur sort, non seulement au point de vue des libertés politiques et de la propriété, mais à celui des conditions mêmes du travail.

Mais ils ne sont pas en mesure de dire ce qui leur manque, et conséquemment de formuler leur pétition.

Ils s'imaginent que tout pourrait être réparé au moyen d'une augmentation de salaire et d'une réduction des heures de travail ; quelques-uns vont jusqu'à balbutier le mot d'*association*. C'est tout ce qu'ils ont compris de la république de 1848, tout ce qu'on a su dire en leur nom au Luxembourg.

De là les remaniements plus ou moins malheureux de tarifs, la guerre faite aux ouvriers tâcherons, les associations communautaires, et cette *ratio ultima* du travailleur mécontent, la grève.

La critique a depuis longtemps fait justice de ces expédients pitoyables.

L'augmentation de salaire, jointe à la réduction du travail, et combinée avec l'emploi des machines et la séparation parcellaire des industries, constitue , dans l'état actuel, une quadruple contradiction.

Plus le travail se divise et les machines se perfectionnent, moins l'ouvrier vaut; conséquemment moins il est payé; partant, plus, pour un même salaire, sa tâche augmente. Cela est d'une logique fatale, dont aucune législation, aucune dictature ne saurait empêcher l'effet. Il y a donc baisse forcée de salaire, en dépit des grèves, des règlements, des tarifs, de l'intervention du pouvoir : l'entrepreneur a mille moyens de se soustraire à cette pression de la violence et de l'autorité.

Quant à l'association ouvrière, elle n'a guère été autre chose jusqu'ici, et sauf de bien rares exceptions , qu'une

imitation de la commandite bourgeoise ou de la communauté morave : pauvre ressource, dont la pratique a eu bientôt démontré l'impuissance.

Il faut donc changer de tactique; il faut, pour relever la condition de l'ouvrier, commencer par relever sa valeur : hors de là point de salut, que les travailleurs se le tiennent pour dit.

Or, indépendamment des conditions de Justice commutative dont les principes ont été posés dans les Etudes précédentes, en ce qui touche les Personnes, les Biens, la Puissance publique et l'Education, il est encore pour le travailleur deux garanties indispensables à réaliser :

De sa personne, une connaissance raisonnée et encyclopédique de l'industrie;

Dans l'atelier, une organisation des fonctions sur le principe de la graduation maçonnique.

XXXVIII. — Tout est absurde dans les conditions actuelles du travail, et semble avoir été combiné pour l'asservissement à perpétuité de l'ouvrier.

Après avoir, dans l'intérêt de la production, divisé et sous-divisé à l'infini le travail, on a fait de chacune de ses parcelles l'objet d'une profession particulière de laquelle le travailleur, enroutiné, hébété, ne s'échappe plus. Politiquement affranchi par la Révolution, il est refait serf de la glèbe, en son corps, en son âme, en sa famille, en toutes ses générations, de par la distribution vicieuse, mais invétérée, du travail.

Ce n'est pas tout : comme si l'exercice d'une fonction ainsi limitée devait épuiser toutes les forces de son intelligence, toutes les aptitudes de sa main, on a limité à l'apprentissage de cette parcelle l'éducation théorique et pratique du travailleur. Et pour cet apprentissage on a exigé du prolétaire, comme première mise de fonds, de longues années de service gratuit, la fleur de sa jeunesse, la crème de sa vigueur. Le plus beau et le meilleur de la vie est prélevé sur l'ouvrier par le patron qui, après cela, ne peut pas même lui garantir de l'emploi.

Du reste, comme tout est établi sur ce pied, les patrons n'en deviennent généralement guère plus riches : la sueur

du mercenaire monte et va alimenter le parasitisme d'en haut, à travers les mille canaux et tuyaux du système.

Ce qu'un esprit ordinaire aurait épuisé en trois jours, souvent en quelques heures, ce qu'une main autrement exercée apprendrait à exécuter en quelques semaines, on y consume des années. Puis, ce ridicule apprentissage fini, qu'a-t-on obtenu?

Je suppose que l'instruction ait été donnée de bonne foi, et que le sujet ait profité des leçons.

On a façonné l'homme à une manœuvre qui, loin de l'initier aux principes généraux et aux secrets de l'industrie humaine, lui ferme la porte à toute autre profession; après avoir mutilé son intelligence, on l'a stéréotypée, pétrifiée; à part *ce qui concerne son état*, qu'il se flatte de connaître, mais dont il n'a qu'une faible idée et une étroite habitude, on a paralysé son âme comme son bras.

Pendant les premières années qui suivent l'apprentissage, l'imagination, soutenue par la jeunesse, fait encore quelques rêves dorés : c'est alors que le travailleur prend femme, et crée pour le système qui le dévore des rejetons que le même système dévorera.

Mais bientôt la monotonie du labeur avec tous ses dégoûts se fait sentir : le prétendu travailleur acquiert la conscience de sa dégradation; il se dit qu'il n'est qu'un rouage au sein de la société; le désespoir s'empare lentement de lui; sa raison, faute d'une science positive, perd l'équilibre; son cœur se déprave, et l'homme finit dans les rêves de l'utopie, les folies de l'illuminisme et les rages de l'impuissance.

On a voulu mécaniser l'ouvrier; on a fait pis, on l'a rendu manchot et méchant.

Sera-ce donc un paradoxe de soutenir qu'il en doit être de l'industrie, mère des sciences, comme des sciences elles-mêmes; que son enseignement doit être donné au complet, suivant une méthode qui en embrasse tout le cercle, de sorte que le choix du métier ou de la spécialité arrive pour l'ouvrier, comme pour le polytechnicien, après l'achèvement du cours complet d'études?

Certes, l'industrie réclame de l'élève plus de temps que la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, la physique même : car l'ouvrier n'a pas seulement à exercer son in-

telligence et à meubler sa mémoire ; il faut qu'il exécute de la main ce que sa tête a compris : c'est une éducation tout à la fois des organes et de l'entendement.

Mais il est clair que l'industrie, non plus que les sciences, ne peut être morcelée, réduite à la routine, sans périr : l'homme dont le génie circonscrit dans une profession ne sait rien des autres, qui de plus est incapable de ramener son métier à des notions élémentaires et d'en donner la théorie, est comme celui qui, ayant appris à signer son nom comme on fait un parafe, ne sait rien du reste de l'alphabet.

Tout par méthode et d'ensemble, ou rien : c'est la loi du travail comme du savoir. L'industrie est la forme concrète de cette philosophie positive qu'il s'agit aujourd'hui de verser dans les âmes à la place des croyances éteintes, philosophie qu'a prophétisée et invoquée, il y a un siècle, le plus vaste génie des temps modernes, le père et l'hiérophante de l'*Encyclopédie*, DIDEROT.

Ici, je le répète, point de milieu : ou nous reviendrons au régime des castes, auquel nous pousse de toutes ses forces un spiritualisme imbécile ; ou la Révolution aura gain de cause sur ce point comme sur les autres. On ne scinde pas l'idée de la Révolution, on n'en élague pas le système, pas plus qu'on ne peut scinder le dogme de l'Eglise, prendre une partie de sa théodicée et rejeter le reste.

XXXIX. — Recueillons notre pensée.

Quelle est l'intuition fondamentale du génie humain ?

L'idée d'équilibre. Tous les instruments rudimentaires du travail sont des variétés du levier ; c'est le point immuable auquel se ramène toute opération industrielle. *Detur mihi punctum, et terram movebo.*

Comment, sous la provocation de la spontanéité, s'est éveillée l'intelligence ?

Par la pratique inévitable de l'analyse. Tous les instruments du travail sont des instruments analytiques ; toute opération industrielle se résout en une production ou une rupture d'équilibre.

L'idée abstraite est sortie de l'analyse forcée du travail : avec elle le signe, la métaphysique, la poésie, la religion,

et finalement la science, qui n'est que le retour de l'esprit à la mécanique industrielle.

Le plan de l'instruction ouvrière, sans préjudice de l'enseignement littéraire qui se donne à part et en même temps, est donc tracé : il consiste, d'un côté, à faire parcourir à l'élève la série entière des exercices industriels, en allant des plus simples aux plus difficiles, sans distinction de spécialité; — de l'autre, à dégager de ces exercices l'idée qui y est contenue, comme autrefois les éléments des sciences furent tirés des premiers engins de l'industrie, et à conduire l'homme, par la tête et par la main, à la philosophie du travail, qui est le triomphe de la liberté. Par cette méthode, l'homme d'industrie, homme d'action et homme d'intelligence tout à la fois, peut se dire savant et philosophe jusqu'au bout des ongles, en quoi il surpasse, de la moitié de sa taille, le savant et le philosophe proprement dits.

La science, en effet, considérée en elle-même, n'est qu'un instrument pour l'industrieux. Cette réduction à de simples signes, à quelques formules abstraites, de tant d'observations, d'expériences, d'entreprises, d'efforts, qui constitue le savoir réfléchi de l'humanité, a pour but de loger dans un cerveau de trois ou quatre décimètres cubes une somme d'idées qui autrement ne tiendraient pas dans une tête grosse comme le globe. A qui donc servirait cette masse de connaissances, si ce n'est à l'homme d'exécution? Nos écoles d'*application*, si sottement imaginées pour faire suite aux écoles de pure théorie, le prouvent du reste.

Eh! ne voyez-vous pas que, si l'homme ne possède aucune industrie native, comme l'abeille, la fourmi, le castor, si la nature s'est bornée à lui souffler pour tout génie l'intuition de l'égalité, de l'équilibre, de l'harmonie, image de la Justice qui possède sa conscience, c'est qu'elle le prédestinait à une industrie universelle, autant élevée au dessus de l'instinct animal que l'univers est au dessus de la monade?

Voilà ce que n'a pas vu, ou dont n'a pas su tenir compte, la phrénologie, mesurant le génie aux dimensions du crâne : elle ne prend pas garde que l'intelligence est essentiellement analytique; que toutes ses conquêtes, elle les fait et les garde au moyen de l'analyse; que par con-

séquent le volume du cerveau n'est nullement en rapport avec la multitude des idées, genres, espèces, groupes, séries, qu'il doit loger : il suffit que la faculté analytique soit bien tranchante ; de même que pour abattre une forêt il n'est pas besoin d'une hache grosse comme une montagne ; il suffit qu'elle coupe.

XL. — Tirons les conséquences.

L'enseignement industriel réformé suivant les principes que nous venons d'établir, je dis que la condition du travailleur change du tout au tout ; que la peine et la répugnance inhérentes au labeur dans l'état actuel s'effacent graduellement devant la délectation qui résulte pour l'esprit et le cœur du travail même, sans parler du bénéfice de la production, garanti d'autre part par la balance économique et sociale.

Avec une corde grosse comme le petit doigt, un enfant, s'il parvient à l'enrouler seulement une fois autour d'un piquet ou d'un arbuste, arrêtera un taureau ; avec une pierre emmanchée au bout d'un bâton, il l'assommera ; avec une flèche, ailée comme sa pensée, il atteindra l'oiseau sur l'arbre d'où celui-ci semble le défier ; avec un levier grand comme son corps, il déracinera un rocher, et le précipitera du haut en bas de la montagne.

Le premier qui en fit l'essai dut éprouver une joie indicible. C'est l'Apollon vainqueur du serpent : toute fatigue a disparu ; le corps du dieu touche à peine la terre, le dédain gonfle ses narines, le génie brille sur son visage. L'univers fuit devant son geste ; mais il le saisit du regard, il le tient au bout de sa flèche ; eût-il perdu ses armes, il les retrouverait dans la paume de sa main.

Le lendemain, le surlendemain, tous les jours, nouvelle invention, nouvelle victoire. Il marche d'enchantement en enchantement, et plus il multiplie ses œuvres, plus il étend son domaine et ajoute à sa félicité.

Les enfantements de l'industrie sont les fêtes de l'humanité. La plus longue vie, en consacrant une heure à la répétition de chaque découverte, n'en épuiserait pas la nomenclature.

Oh ! si la communion sociale, si la solidarité humaine n'est pas un vain mot, que peut être l'éducation du travail-

leur, que sera son labeur quotidien, sa vie tout entière, sinon de refaire incessamment en son particulier, en y ajoutant ce qui lui viendra de son inspiration, ce qu'ont fait ses pères? Ils ont semé dans l'enthousiasme, il recueille dans la félicité.

Je demande donc pourquoi, l'apprentissage devant être la démonstration théorique et pratique du progrès industriel, depuis les éléments les plus simples jusqu'aux constructions les plus compliquées, et le travail de l'ouvrier, compagnon ou maître, n'ayant qu'à continuer, sur une plus vaste échelle, ce qu'aura commencé l'apprentissage, je demande pourquoi la vie entière du travailleur ne serait pas une réjouissance perpétuelle, une procession triomphale?

Ce n'est plus ici cet attrait passionnel qui devait, selon Fourier, jaillir, comme un feu d'artifice, du milieu de *séries de groupes contrastés*, des intrigues de la *cabaliste* et des évolutions de la *papillonne*.

C'est une volupté intime, à laquelle le recueillement de la solitude n'est pas moins favorable que les excitations de l'atelier, et qui résulte, pour l'homme de travail, du plein exercice de ses facultés : force du corps, adresse des mains, prestesse de l'esprit, puissance de l'idée, orgueil de l'âme par le sentiment de la difficulté vaincue, de la nature asservie, de la science acquise, de l'indépendance assurée ; communion avec le genre humain par le souvenir des anciennes luttes, la solidarité de l'œuvre et la participation égale au bien-être.

Le travailleur, dans ces conditions, quelque lien qui le rattache à la création, quels que soient ses rapports avec ses semblables, jouit de la plus haute prérogative dont un être puisse s'enorgueillir : il existe PAR LUI-MÊME. Rien de commun entre lui et la multitude des bêtes, consommant sans produire, *fruges consumere natæ*. Il ne reçoit rien de la nature qu'il ne le métamorphose; en l'exploitant, il la purge, la féconde, l'embellit; il lui rend plus qu'il ne lui emprunte. Fût-il enlevé du milieu de ses frères, transporté avec sa femme et ses enfants dans la solitude, il retrouverait en soi les éléments de toute richesse, et reformerait à l'instant une nouvelle humanité.

Pourquoi, dès lors, le travail, développé et entretenu

selon les principes de la genèse industrielle, remplissant toutes les conditions de variété, de salubrité, d'intelligence, d'art, de dignité, de passion, de légitime bénéfice, qui sont de son essence, ne deviendrait-il pas, même au point de vue du plaisir, préférable à tous les jeux, danses, escrimes, gymnases, divertissements, et autres balançoires que la pauvre Humanité a inventées afin de se remettre, par un léger exercice du corps et de l'âme, de la fatigue et de l'ineptie que la servitude du labeur lui cause ? N'aurions-nous pas alors vaincu la fatalité dans le travail, comme nous l'avons vaincue précédemment dans la politique et l'économie?

### Organisation de l'atelier.

XLI. — On objecte :

La vie du sauvage, quand elle n'est pas tourmentée par la famine, les maladies, la guerre, se passe, il est vrai, dans une allégresse perpétuelle. Il est libre ; dans la mesure de son intelligence il peut se dire le roi de la création, et l'on conçoit que son instinct se refuse à changer d'état.

Les ravissements du civilisé, chaque fois qu'il dérobe à la nature un de ses secrets, ou que par la spontanéité de son industrie il triomphe de l'inertie de la matière, sont plus grands encore. Comparaison faite des avantages et des inconvénients de la vie sauvage et de la vie civilisée, la balance est incontestablement en faveur de la dernière.

L'idée de faire jouir le travailleur, en pleine civilisation, de l'indépendance édénique et des bienfaits du travail, par une éducation simultanée de l'intelligence et des organes, qui, le dotant de la totalité de l'industrie acquise, lui assurerait par là même la plénitude de sa liberté, cette idée est irréprochable assurément comme conception, et d'une portée immense.

Toutes les spécialités du travail humain sont fonctions les unes des autres : ce qui fait de la totalité industrielle un système régulier, et de toutes ces industries divergentes, hétérogènes, sans rapport apparent, de cette multitude innombrable de métiers et de professions, une seule

industrie, un seul métier, une même profession, un même état.

Le travail, un et identique dans son plan, est infini dans ses applications, comme la création elle-même.

Rien n'empêche donc que l'apprentissage de l'ouvrier ne soit dirigé de telle sorte qu'il embrasse la totalité du système industriel, au lieu de n'en saisir qu'un cas parcellaire.

Les conséquences d'une semblable pédagogie seraient incalculables. Abstraction faite du résultat économique, elle modifierait profondément les âmes et changerait la face de l'humanité. Tout vestige de l'antique déchéance s'effacerait, le vampirisme transcendantal serait tué, l'esprit prendrait une physionomie nouvelle, la civilisation monterait d'une sphère. Le travail serait divin, il serait la religion.

Mais quel moyen de réaliser un plan aussi vaste? Comment accorder cette polytechnie de l'apprentissage, dont il s'agit de faire jouir, non plus comme aujourd'hui quelques privilégiés de la jeunesse, mais la masse entière des générations, comment l'accorder avec le service des ateliers et des champs?

Cette objection nous conduit à la seconde partie du problème, l'organisation de l'atelier.

XLII. — La difficulté ne vient pas de l'enseignement en lui-même, auquel il est facile de donner partout le caractère de généralité encyclopédique qui seul peut assurer, dans l'état civilisé, la dignité de l'homme et du citoyen.

Elle ne vient pas non plus des sujets à élever, qu'il sera toujours facile de grouper, selon l'exigence des lieux et avec d'autant moins de frais pour les familles, que l'étude étant mêlée de travail effectif est susceptible de paie.

La difficulté vient de la division du travail, division qui constitue la plupart des industries et semble pour cela incompatible avec la variété d'opérations demandée; qui même paraît d'autant plus précieuse qu'en dispensant le travailleur de toute science, elle semblerait s'accommoder aux inégalités que la nature a mises entre les hommes.

A quoi servirait, en effet, cette instruction générale, si l'apprenti, devenu compagnon, ayant fait choix d'un état, devait passer le reste de sa vie dans les langueurs d'un travail machinal, d'une sous-division industrielle? Elevé pour la gloire, il n'aurait trouvé que le martyre.

Remarquons d'abord que l'objection tombe pour l'agriculteur.

L'agriculture, centre et pivot de toute industrie, suppose autant de variété dans la connaissance qu'elle en requiert et peut en requérir dans le travail; destinée à devenir le premier des arts, elle offre à l'imagination autant d'attraits que l'âme la plus artiste peut en souhaiter.

Ajoutez que, s'exploitant généralement par familles, elle donne la plus haute garantie d'indépendance possible.

Or, la grande majorité des populations appartiennent à l'agriculture. Consultez-les : elles vous diront que ce qu'elles demandent pour être heureuses, c'est, avec l'instruction suffisante, la propriété, le crédit, la balance économique, la liberté communale, la réduction de l'impôt et l'abolition du service militaire.

Les petites industries ne présentent pas plus d'embarras. Elles se cumulent facilement, soit entre elles, soit avec le travail agricole; loin de se montrer réfractaires au grand enseignement, elles l'appellent, afin que l'ouvrier puisse à volonté changer de métier, et circuler dans le système de la production collective, comme la pièce de monnaie sur le marché.

Restent donc les manufactures, fabriques, usines, ateliers et chantiers de construction, tout ce que l'on appelle aujourd'hui la *grande industrie*, et qui n'est autre que le groupe industriel, formé de la combinaison de fonctions parcellaires. Là, l'habileté manuelle étant remplacée par la perfection de l'outillage, les rôles entre l'homme et la matière sont intervertis : l'esprit n'est plus dans l'ouvrier, il a passé dans la machine; ce qui devait faire le mérite du travailleur est devenu pour lui un abêtissement. Le spiritualisme, en démontrant ainsi la séparation de l'âme et du corps, peut se vanter d'avoir produit son chef-d'œuvre.

C'est donc une resurrection qu'il s'agit d'opérer.

XLIII. — L'initiation maçonnique comprend trois degrés : *apprenti*, *compagnon*, *maître*.

Tous sont appelés à la maîtrise, parce que tous sont frères : il n'y a de privilége pour personne. Au banquet maçonnique, renouvelé de l'antique agape, symbole de la fraternité universelle, règne la plus parfaite égalité.

Je compte pour rien les trente degrés supérieurs dont le *Thuileur de l'Ecossisme* (Paris, 1813, Delaunay), donne le détail et les formules. *Vaines spéculations*, dit l'auteur lui-même, imaginées pour le plaisir de quelques riches au cœur étroit, à la cervelle creuse. “ Tous les principes de “ la doctrine maçonnique sont exprimés dans les trois “ premiers grades, „ qui se confèrent indistinctement à tout membre de la société, sous la seule condition de l'*âge* et des *épreuves*.

Transportez ce principe d'égalité progressive des cérémonies de l'initiation maçonnique dans la réalité industrielle, que trouvez-vous?

Ceci, qui est la charte même du travail :

1. Que, l'instruction ouvrière devant être intégralement donnée à tous, tant au point de vue de chaque spécialité industrielle qu'à celui de la collectivité des industries, tout établissement de grande production où les fonctions sont divisées est en même temps, pour les individus en cours d'apprentissage ou non encore associés, un atelier de travail et une école de théorie et d'application;

2. Qu'ainsi tout citoyen voué à l'industrie a le devoir, comme apprenti et compagnon, indépendamment du service public dont il doit fournir sa part, de payer sa dette au travail en exécutant les unes après les autres, pendant un temps déterminé, et moyennant salaire proportionnel, toutes les opérations qui composent la spécialité de l'établissement; et plus tard le droit, comme associé ou maître, de participer à la direction et aux bénéfices;

3. Que, sous le bénéfice de la capacité acquise dans un premier apprentissage et de la rémunération à laquelle elle donne droit, le jeune travailleur a tout intérêt à augmenter ses connaissances et à perfectionner son talent par de nouvelles études dans d'autres genres d'industrie, et qu'il est invité à le faire jusqu'au moment où il pourra se fixer avec honneur et avantage, dans une position définitive.

En deux mots, l'apprentissage polytechnique et l'ascension à tous les grades, voilà en quoi consiste l'émancipation du travailleur. *Apprenti*, COMPAGNON, MAITRE : telle est notre vocation à tous. Hors de là, il n'y a que mensonge et verbiage; vous retombez fatalement, par la servitude du travail parcellaire, répugnant et pénible, dans le prolétariat; vous recréez la caste; vous retournez, par l'insuffisance de l'instruction positive, au rêve mystique; vous détruisez la Justice.

XLIV. — J'ignore si dans ce qui précède il se rencontre une seule idée qui me soit propre : ce que je puis dire, c'est que je crois n'avoir fait autre chose que commenter la pensée de la Révolution et en dégager la philosophie.

Est-ce pour rien que toutes ces confréries de Francs-Maçons, Bons-cousins, Carbonari, Compagnons du Devoir, etc., auraient servi de prélude à la Révolution; et dans cette symbolique, qui leur est commune, n'y avait-il aucun germe?

Est-ce pour rien que l'*Encyclopédie* fut le monument capital du dix-huitième siècle, élevé contre le spiritualisme chrétien et cartésien?

Pour rien, que la Constituante abolit les priviléges industriels au même titre que les priviléges nobiliaires, déclara l'industrie libre, et prononça le mot énigmatique, mais terrible, de *Droit au Travail?*

Pour rien, que la Convention fit des insignes du travail intelligent et libre l'emblème de l'égalité, et qu'elle fonda ces écoles centrales, depuis toujours suspectes, comme la pierre angulaire de lanouvelle organisation industrielle?

Pour rien enfin, quede cette inspiration révolutionnaire ont surgi sous nos yeux les systèmes de Saint-Simon et Fourier, allégories éclatantes d'une science plus positive?

Certes, les révolutions ne s'improvisent pas, nous ne l'éprouvons aujourd'hui que trop. Pour convertir une société, faire d'une multitude asservie de longue main une nation intelligente, libre et juste, c'est peu que des remaniements politiques; l'éducation même ne suffit point : il faut une régénération de la chair et du sang.

J'accorde donc toutes les transitions qu'on voudra.

J'irai même jusqu'à supposer, pour un moment, que

notre espèce, au physique et au moral, est foncièrement incorrigible, et que cette malice d'esprit et de cœur que l'homme apporta en naissant et que la servitude sociale a si bien développée, il la conservera toujours.

Mais puisque enfin nous avons tant fait que de nous donner des gouvernements, une police, des lois; puisque nous ne cessons de parler de Justice, de droit public et civil; puisque la philanthropie du pouvoir va jusqu'à s'occuper de l'enfant de manufacture et des industries insalubres, je demande que l'on pose une bonne fois les principes de l'éducation industrielle et du droit de l'ouvrier. Nous savons ce que pense l'Eglise, soutenue de l'adhésion de toutes les sectes mystiques; et je viens de dire ce que veut la Révolution. Allons, que la question soit portée, dans sa grandeur, au Conseil d'Etat et au Corps législatif, débattue dans les écoles, proposée, par mandement des évêques, dans toutes les chaires. Que du moins, si la misère morale et intellectuelle de l'ouvrier est incurable, la sagesse du législateur soit sans reproche. Car la situation n'est plus tenable; car tout prétexte d'ajournement serait odieux, et je ne sais quelle fureur d'indignation me saisit rien que d'y penser. Contre les exécrables théories du *statu quo* je me sens à bout d'arguments; et si je pouvais oublier devant qui je parle, ce ne seraient plus, monseigneur, des paroles humaines que vous auriez à entendre, ce seraient les rugissements d'une bête féroce.

---

## CHAPITRE VII

### Le Travail s'affranchira-t-il, ou ne s'affranchira-t-il pas?

XLV. — La question de l'affranchissement du travail, à laquelle le vieux monde ne peut plus échapper, crée pour notre époque une situation tout à fait dramatique.

Si la Justice devenait pour tout le monde, non plus une idée en l'air ou un commandement divin, mais la plus grande réalité de l'existence;

Si, conséquemment à ce principe, la balance des services et des valeurs était faite;

Si les forces collectives, aliénées au profit de quelques exploitants, revenaient aux propriétaires légitimes;

Si le pouvoir social, prétexte de tant de bouleversements, achevait de se constituer sur ses bases certaines;

Si l'éducation était égale pour tous, fondée en Justice, non en mysticisme;

Si le travail, enfin, était affranchi par la double loi de l'apprentissage intégral et de l'admission à la maîtrise;

En moins de deux générations tout vestige d'inégalité aurait disparu. On ne saurait plus ce que c'était que noble, bourgeois, prolétaire, magistrat ou prêtre; et l'on se demanderait comment de pareilles distinctions, de semblables ministères, ont pu exister parmi les hommes.

Quel revirement d'idées! et pour les sectateurs de l'ancienne foi, quelle subversion!

Développons ce propos.

L'inégalité n'aurait plus même de prétexte dans la différence des esprits : le travail manuel, dans les conditions que lui ferait le nouveau mode d'apprentissage, assurant à l'ouvrier la supériorité sur l'homme de science pure.

La science, en effet, est essentiellement spéculative, et ne requiert l'exercice d'aucune autre faculté que de l'entendement. L'industrie, au contraire, est à la fois spéculative et plastique : elle suppose dans la main une habileté d'exécution adéquate à l'idée conçue par le cerveau. On peut dire que, sous ce rapport, l'intelligence de l'ouvrier n'est pas seulement dans sa tête; elle est aussi dans sa main. C'est ce *double esprit* de prophétie et de miracle dont Elisée demandait à son maître Élie la survivance. Le savant qui n'est que savant est une intelligence isolée, ou pour mieux dire mutilée, faculté puissante de généralisation et de déduction, si l'on veut, mais sans valeur exécutive; tandis que l'ouvrier dûment instruit représente l'intelligence au complet, l'intelligence servie par des organes, disait M. de Bonald. L'industriel, si longtemps dédaigné, devenu supérieur au savant classique, quel paradoxe!

XLVI. — Ce n'est pas tout.

Le propre des institutions fausses est de rendre les

idées obscures et de poser des problèmes insolubles ; puis, quand le voile qui couvrait toutes ces sottises se déchire, de soulever contre la vérité la calomnie des traditions.

Qu'est-ce que le *droit au travail?* Existe-t-il un *droit au travail?* se demandaient, de la meilleure foi et avec la meilleure volonté du monde, les constituants de 1848. Dans un Etat despotique où toute richesse et toute industrie rélèvent du prince, on conçoit une sorte de pacte entre celui-ci et ses sujets, par lequel il leur garantit à tout le moins travail et salaire. Mais le moyen, dans une démocratie, de décréter que je dois fournir du travail à un particulier dont les services me sont inutiles, et, si je ne puis l'occuper, que je paierai une taxe à l'Etat, qui l'occupera? Un pareil principe est un recours au despotisme, au communisme, la négation de la République.

Et voici que la Révolution leur répond : — Dans la condition économique de l'ancien régime, le droit au travail implique contradiction, cela est vrai ; sous le nouvel ordre de chose, ce n'est plus qu'un non sens. Avec la balance des services et des valeurs, l'équilibre des forces, l'organisation intégrale de l'apprentissage, il y aura toujours plus de travail demandé que de travail offert : la question tombe dans l'absurde. Quelle révélation !

Qu'est-ce encore, disaient ces pauvres gens, que le *droit à l'assistance?* Ceux qu'on ne peut pas même faire travailler, devra-t-on les assister gratuitement? Pourquoi pas aussi le droit au repos, le droit à l'oisiveté ! On comprend l'assurance, ou mutualité du risque provenant de force majeure. Mais l'assistance relève de la charité pure : comment décréter que la charité forme obligation pour l'un, droit pour l'autre?

Absurdité en effet, dit la Révolution, comme l'amour forcé, la Justice indemnisée, la vertu récompensée, ou le travail dû; mais absurdité qui retombe sur vous. Dans la société mutuelliste, toute espèce de risque est couverte par l'assurance, hors celui qui provient de la paresse et de l'inconduite. Plus de paupérisme, l'assistance n'a rien à faire. Quelle honte à l'Evangile ! Quel scandale !

XLVII. — Tout languit, poursuivaient-ils, faute d'une rémunération suffisante, agriculture, industrie, sciences

et arts. Le clergé, la magistrature, l'enseignement, l'administration, l'armée, la police même, il n'est pas une classe de la société qui ne réclame *secours*, *subventions*, *encouragements*. C'est tout le monde qu'il faudrait subventionner avec l'argent de tout le monde : comment sortir de ce cercle ;

Eh ! ne voyez-vous pas que ce cercle est votre œuvre? réplique la Révolution. Le travail n'a pas plus besoin d'être encouragé que garanti ; tout ce qu'il lui faut, c'est la libre circulation des produits, la balance des valeurs et des services, l'abolition du parasitisme agioteur, le crédit réciproque et gratuit, l'éducation intégrale, l'émulation du talent, le juste salaire, le bon marché. Faites cela, et votre agriculture, et votre industrie, seront florissantes au dedans, et elles n'auront pas de concurrence à craindre du dehors. Des encouragements au travail ! C'est aussi ridicule que des encouragements à l'amour.

Quelle flétrissure à la routine !

XLVIII. — On insistait : La chair est faible ; l'esprit a besoin d'être soutenu, tantôt par l'éloge tantôt par l'appât des récompenses. C'est l'objet de nos *académies*, de nos *athénées*, de nos *sociétés d'émulation*, *sociétés de tempérance*, *expositions*, *comices*, *concours*, *prix de vertu*, etc. De tous temps les exhortations de la science comme les munificences du pouvoir, sont venues en aide à l'étude, au travail, à la vertu. Il est vrai, et c'est ce qui décourage jusqu'aux institutions d'encouragement, que les résultats obtenus ne couvrent pas même les dépenses. Les sociétés agricoles n'ont jamais fait produire un kilogramme de pain ni de viande. L'exposition de 1855 a coûté dix fois plus qu'elle n'a rapporté. Les académies semblent des foyers d'hébétude et d'intrigue : à l'Académie française, la contre révolution est en majorité ; l'Académie des beaux-arts est incapable de donner une définition du beau et de l'art ; l'Académie des sciences morales enseigne Malthus. Puis il en est de toutes ces solennités comme des sermons : on a beau prêcher ; le paysan reste routinier, la grisette légère, l'homme de lettres grivois, l'ouvrier flâneur, ivrogne. Que faire? Beaucoup de gens voudraient qu'on supprimât les académies.

Faites mieux, reprend la Révolution : que tout citoyen

à l'avenir exerce, au moins comme électeur, ses droits académiques. Une académie, et tout ce qui y ressemble, est un corps représentatif, la représentation d'une spécialité scientifique, artistique, ou industrielle. Il doit donc exister dans chaque département autant de ces corps que le travail et le savoir y comptent de spécialités ; ce qui revient à dire que tout citoyen fait partie d'un corps électoral qui nomme à une académie, comme il fait partie d'un corps électoral nommant au Corps législatif. Et comme les distributions de prix, mentions honorables, médailles, etc., ne sont autre chose que le compte rendu annuel des travaux de chaque catégorie fonctionnelle, il arrivera alors que ces académies, qui croient donner l'impulsion à la masse, la recevront elles-mêmes de la masse. Ne voyez-vous pas que ce sont vos académiciens qui ont besoin d'avoine et de son? Quelle ironie!

XLIX. — Place au GÉNIE! ce sont toujours nos constituants qui parlent. Aristote excepte formellement le génie du principe d'égalité. La loi, dit-il, n'est pas faite pour lui. Et comme il serait injuste de le proscrire, le seul parti à prendre, de l'avis d'Aristote, est de lui offrir le commandement à perpétuité, en un mot de le faire roi. De nos jours le culte du génie n'est pas moindre, si du moins nous devons en croire et ceux qui y prétendent, et ceux qui le prônent. Un moment, après la journée du 16 avril, l'honorable M. de Lamartine crut emporter ce prix du génie que propose Aristote ; un autre, sans génie, s'en est emparé... — On ne peut pas, direz-vous, satisfaire à tant et de si hautes ambitions. Mais la France tient à ces génies, qui sont ses gloires, et elle entend leur faire à tous une large existence. Qu'est-ce donc que le génie? A quoi se reconnaît l'homme de génie? La chose mérite qu'on l'examine, aujourd'hui surtout que le génie abonde et affecte le gouvernement.

Vous êtes à plaindre! reprend la Révolution. Vous avez trop de génie; vous ne vivrez pas. Il faudrait, pour vous sauver, que vous fussiez convaincus d'une chose : c'est que devant la raison analytique, seule autorité que reconnaisse le travail, le génie n'existe pas. Ce que vous appelez génie n'est autre que l'intuition spontanée, antérieure à la ré-

flexion, que l'antiquité adora sous un nom mystique, *Genius*, démon familier, ange gardien, esprit de divination quelquefois, plus souvent esprit de folie et d'immoralité. Soutenu par l'éducation, la réflexion et le travail, le génie semble acquérir parfois une puissance singulière : c'est qu'alors il réunit à ces attributs propres ceux de la science et du talent, par lesquels seuls il devient appréciable. En général, le génie échappe à l'appréciation ; c'est une quantité incommensurable, qui ne peut pas plus figurer dans un prix de revient que la taille de vos conscrits ou la figure de vos jeunes filles. Pourquoi vous en occuper?

Quant à l'intelligence proprement dite, quant à la science et au talent, comme ils s'acquièrent par l'étude et se développent par le travail, ils se mesurent et se rémunèrent à l'œuvre. Faites donc l'éducation et la science pour tous ; élevez, par la polytechnie de l'apprentissage et l'ascension aux grades, le niveau des capacités ; qu'il n'y ait plus parmi vous d'aveugles : et vous verrez alors, éclairés par l'analyse, purgés de toute fascination aristocratique, spiritualiste et prédestinatienne, vous verrez que le génie vous a été départi à tous dans une égale mesure, et que, sous ce rapport, vous n'avez pas à vous envier les uns les autres.

Ici, je crois entendre le monde des soi-disant génies crier à la profanation, à l'indignité. Eh bien, puisqu'ils se prennent pour des êtres à part, qu'ils vivent à part! Travailleurs, vous pouvez et vous devez vous passer de leur assistance.

L. — A l'extrémité opposée au génie paraît la *domesticité*. Pour celle-ci, nos législateurs avouent qu'elle aurait grand besoin de réforme. L'esprit nouveau l'a corrompue ; il n'y a plus de vrais domestiques ; c'est une race qui se perd, et dont l'extinction compromet l'existence même de la société. Mais comment régénérer la domesticité? Qu'est-ce que le domestique? A-t-il des droits politiques? Dépendant de la volonté d'autrui,, peut-il se dire citoyen? Ame serve, subalternisée, est-il seulement un homme? Le parfait domestique devrait avoir une conscience et pas de moi : le moyen de concilier ces deux termes?

Comme la femme, répond l'oracle, est la plus belle moitié du genre humain, la domesticité est la plus belle moitié

de la famille. Vous n'aurez pas d'autres domestiques que vos mères, vos femmes, vos sœurs, vos filles, votre proche parente, votre protégée ou votre amie, qui désire habiter auprès de vous. Hors de là, souvenez-vous-en, il n'y a pas de domestiques. Il y a des frotteurs, des décrotteurs, des palefreniers, des vachers, des cuisiniers, des balayeurs, en un mots des industriels faisant leur spécialité des fonctions du ménage, avec lesquels vous compterez comme avec votre tailleur, votre cordonnier, votre boulanger, vos fournisseurs.

Quelle leçon pour ces dames !

LI. — Voilà les idées, et j'en omets, que le procès du temps, le travail souterrain de la Révolution ont fait germer dans les têtes, et qui coulent, comme un torrent vomi par l'Etna, du bec de ma plume.

Voilà ce que, tous tant que nous sommes, riches et pauvres, savants et ignorants, croyants et sceptiques, nous sentons venir, ce qui inquiète l'aristocratie et enflamme le prolétariat.

Depuis que le monde existe, le travailleur est damné. Après vingt siècles d'esclavage, la religion n'a eu pour lui qu'une parole de pitié : d'esclave elle l'a fait serf. C'est la loi d'*amour !* Et maintenant elle l'engage plus amoureusement que jamais à servir encore, seul moyen, dit-elle, de libérer son âme pour l'éternité.

Contre le travailleur, le philosophe donne la main au théologue. Du haut de sa spiritualité, il accuse la nouvelle foi économique de matérialisme, de sensualisme, d'utilitarisme. A ses yeux l'homme de labeur est fatalement un être grossier, déplaisant à voir, répugnant à approcher : il pioche, il lime, il ahane, il sue, il pue. M. Jean Reynaud n'en parle qu'avec des soulèvements de cœur. Aussi a-t-il entrepris de refaire l'ENCYCLOPÉDIE, conçue dans un méchant esprit. « Le travailleur s'affranchira », disait Diderot. “ Il ne s'affranchira pas „, répond l'auteur de l'*Encyclopédie nouvelle*, d'accord avec l'*Encyclopédie catholique*.

Oh! monseigneur, cette plèbe travailleuse que je défends, par esprit de famille d'abord, mais surtout par Justice, elle est bien peu avancée dans son éducation, et cha-

cun sait que je n'ai jamais fait un éloge exagéré de ses vertus. C'est la bêtise, l'ingratitude, la violence, tout ce que vous pouvez imaginer de plus casse-cou. Ses conceptions politiques ont porté une rude atteinte à sa considération; ses vertus..., hélas! Depuis six ans on ne peut plus dire que l'impulsion vienne d'en bas, et le peuple suit l'impusion. Et pourtant le sens moral de ce peuple est plus élevé, plus droit, que celui de tous les docteurs.

Vous dites, avec monseigneur Sibour, et la république tempérée, platonique et druidique, répète avec vous, que *le précepte chrétien de la charité remplit le but providentiel de l'inégale répartition, parmi les hommes, des dons de l'intelligence et de la fortune*. Ce qui signifie en bon français que l'égalité est une chimère, et que l'égalité étant chimérique, les choses doivent rester comme elles ont toujours été; que toute tentative de changement aux choses de la société et de l'Etat serait criminelle, et que les promoteurs d'améliorations politiques et sociales, quels qu'ils soient, doivent être envoyés à Cayenne. *Sint ut sunt, aut non sint*, comme disaient les jésuites.

Le peuple, au contraire, est convaincu que sur cette question du travail, qui fait aujourd'hui tout son espoir et tout son avoir, il y a quelque chose de mieux à faire que de rabâcher l'*offre* et la *demande* des économistes, le *laissez faire laissez passer* des robins, la *charité* des prêtres, et puis de donner la chasse aux ouvriers qui se mettent en grève.

Le peuple, d'abord, ne croit point à la réalité de ce que vous appelez *vocation*. Il pense que tout sujet sain d'esprit et de corps, et dûment enseigné, peut et doit être, à quelques exceptions près qui se décèlent toutes seules, propre à tout : tel est, selon lui, le privilége de l'intelligence. Quant au génie, à tout ce qu'on rapporte de l'innéité et de l'écloson des aptitudes, il inclinerait plutôt à y voir un arrêt de la nature que l'indice d'un talent. *Il faut*, dit-il, *que les enfants s'accoutument à manger de tout :* c'est la première leçon que reçoit de ses parents l'enfant du peuple.

Le peuple prétend en outre que le travail serait pour lui une jouissance s'il travaillait pour lui-même, s'il était maître de ses opérations, si la grandeur de l'œuvre et sa

variété en ôtaient le dégoût. — „ Je ne connais pas de plus grand plaisir, me disait un paysan philosophe, que de labourer; quand je vire mes sillons, il me semble que je suis roi. Cultiver la terre est par excellence la fonction de l'homme; de même que soigner le ménage est ce qui sied le mieux à la femme. La chasse, qui a tant d'attraits pour la jeunesse distinguée, est un exercice féroce, qui nous rapproche des carnassiers. „

Le peuple affirme le travail joyeux et demande le droit, sans pouvoir se rendre compte de ce qui produit la joie du travail et en constitue la charte. Il l'a demandée, cette charte, à Louis-Philippe; il l'a demandée à la république; il l'attend de l'empereur : craignez qu'il ne finisse par se la donner lui-même. La transition pourrait être brusque, et, si vous ne voyiez des miracles, vous courriez risque de voir des catastrophes. Je puis vous répondre de ce qui couve sous ces blouses, moi qui ai vécu de leur vie, qui ai partagé leurs préjugés et leurs vices. Ecoutez cette anecdote.

Je n'ai pas été toujours aussi fort qu'aujourd'hui sur la balance économique, la question d'État, la double conscience et l'interprétation des emblèmes; et puisque j'ai mené la vie ouvrière, c'est assez dire que j'ai eu ma période de spontanéité, avant d'atteindre ma période de réflexion. Je me souviens encore avec délices de ce grand jour où mon *composteur* devint pour moi le symbole et l'instrument de ma liberté. Non, vous n'avez pas l'idée de cette volupté immense où nage le cœur d'un homme de vingt ans qui se dit à lui-même : “ J'ai un état! Je puis “ aller partout; je n'ai besoin de personne! „ Combien le christianisme est dépassé par cet enthousiasme du travail, si étrangement méconnu par nos hommes d'Eglise et nos hommes d'Etat! Honneur, amitié, amour, bien-être, indépendance, souveraineté, le travail promet tout à l'ouvrier, lui garantit tout; l'organisation du privilége fait seul mentir la promesse. J'ai passé deux ans de cette existence incomparable dans différentes villes de France et de l'étranger. Plus d'une fois, par amour d'elle, j'ai repoussé la littérature, dont quelques amis m'ouvraient la porte, préférant l'exercice du métier. Pourquoi ce rêve de ma jeunesse n'a-t-il pu durer toujours? Ce n'est pas tout à fait par

vocation littéraire, croyez-m'en, monseigneur, que je suis devenu écrivain.

LII. — C'était en 1832, à l'époque de la première invasion du choléra, entre les funérailles de Casimir Périer et celles du général Lamarque. J'avais quitté la capitale, où sur quatre-vingt-dix imprimeries pas une n'avait pu m'embaucher. La Révolution de juillet avait arrêté la librairie ecclésiastique, qui fournissait à la typographie son principal aliment, et le pouvoir n'avait pas l'esprit d'y suppléer par une librairie philosophique et sociale. Pour subvenir à la détresse du commerce, les chambres avaient voté un crédit de *trente millions!* Le système de la paix à tout prix ne sut pas comprendre que ce n'étaient pas trente millions qu'il fallait, mais trois milliards, et qu'en endettant le pays de cette somme, appliquée à un travail reproductif, il eût fait un excellent placement.

Jugeant que Paris était le séjour des grandes misères comme des grandes fortunes, je résolus de regagner la province. Après quelques semaines de travail à Lyon, puis à Marseille, le *labeur* manquant toujours, je me dirigeai sur Toulon, où j'arrivai avec 3 fr. 50 c., ma dernière ressource. Je n'ai jamais été plus gai, plus confiant, qu'à cet instant critique. Je n'avais pas encore appris à calculer le *doit* et l'*avoir* de la vie; j'étais jeune. A Toulon, point de travail : j'arrivai trop tard, j'avais manqué la *mèche* de vingt-quatre heures. Une idée me vint, véritable inspiration de l'époque : tandis qu'à Paris les ouvriers sans travail attaquaient le gouvernement, je résolus pour ma part d'adresser une sommation à l'autorité.

Je fus à l'hôtel de ville, et demandai à parler à M. le maire. Introduit dans le cabinet du magistrat, je tirai devant lui mon passe-port : — " Voici, monsieur, lui dis-je, un papier qui m'a coûté 2 francs, et qui, après renseignements fournis sur ma personne par le commissaire de police de mon quartier, assisté de deux témoins connus, me promet, enjoint aux autorités civiles et militaires, de m'accorder assistance et protection en cas de besoin. Or, vous saurez, monsieur le maire, que je suis compositeur d'imprimerie, que depuis Paris je cherche du travail sans en trouver, et que je suis au bout de mes épargnes. Le vol

est puni, la mendicité interdite. Reste le travail, dont la garantie me paraît seule pouvoir remplir l'objet de mon passe-port. En conséquence, monsieur le maire, je viens me mettre à votre disposition. „

J'étais de la race de ceux qui, un peu plus tard, prenaient pour devise : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!* qui, en 1848, accordaient *trois mois de misère* à la République; qui, en juin, écrivaient sur leur drapeau : *Du pain ou du plomb!* J'avais tort, je l'avoue aujourd'hui : que mon exemple instruise mes pareils.

Celui à qui je m'adressais était un petit homme, rondelet, grassouillet, satisfait, portant des lunettes à branches d'or, et qui certes n'était pas préparé à cette mise en demeure. J'ai pris note de son nom, j'aime connaître ceux que j'aime. C'était un M. Guieu, dit *Tripette* ou *Tripatte*, ancien avoué, homme nouveau, découvert par la dynastie de juillet, et qui, quoique riche, ne dédaignait pas une bourse de collége pour ses enfants. Il dut me prendre pour un échappé de l'insurrection qui venait d'agiter Paris à l'enterrement du général. — Monsieur, me dit-il en sautillant dans son fauteuil, votre réclamation est insolite, et vous interprétez mal votre passe-port. Il veut dire que, si l'on vous attaque, si l'on vous vole, l'autorité prendra votre défense : voilà tout. — Pardon, monsieur le maire; la loi, en France, protége tout le monde, même les coupables qu'elle réprime. Le gendarme n'a pas le droit de frapper l'assassin qu'il empoigne, hors le cas de légitime défense. Si un homme est mis en prison, le directeur ne peut s'approprier ses effets. Le passe-port, ainsi que le livret, car je suis muni de l'un et de l'autre, implique pour l'ouvrier quelque chose de plus, ou il ne signifie rien. — Monsieur, je vais vous faire délivrer 15 centimes par lieue pour retourner dans votre pays. C'est tout ce que je puis faire pour vous. Mes attributions ne s'étendent pas plus loin. — Ceci, monsieur le maire, est de l'aumône, et je n'en veux pas. Puis, quand je serai au pays, où je viens d'apprendre qu'il n'y a rien à faire, j'irai trouver le maire de ma commune comme je viens aujourd'hui vous trouver; en sorte que mon retour aura coûté 18 francs à l'Etat, sans utilité pour personne. — Monsieur, cela ne rentre pas dans mes attributions... Il ne sortait pas de là.

Repoussé avec perte sur le terrain de la légalité, je voulus essayer d'une autre corde. Peut-être, me dis-je, l'homme vaut-il mieux que le fonctionnaire : air placide, figure chrétienne, moins la mortification; mais les mieux nourris sont encore les meilleurs. — Monsieur, repris-je, puisque vos attributions ne vous permettent pas de faire droit à ma requête, donnez-moi un conseil. Je puis au besoin me rendre utile ailleurs que dans une imprimerie, et je ne répugne à rien. Vous connaissez la localité : que me conseillez-vous? — Monsieur, de vous retirer.

Je toisai le personnage. Le sang du vieux Tournési me montait au cerveau. — C'est bien, monsieur le maire, lui dis-je les dents serrées : je vous promets de me souvenir de cette audience. En quittant l'hôtel de ville, je sortis de Toulon par la porte d'Italie.

LIII. — Je ne puis m'empêcher de réfléchir qu'au moment où je quittais Paris, le sac sur le dos, pour chercher un travail qui fuyait toujours, Hégésippe Moreau y restait, vivant de chambrée avec la misère. Infortuné! Ce n'est pas moi qui lui jetterai la pierre, et qui l'accuserai d'avoir méconnu la loi du travail. J'ai passé comme lui, et plus longtemps que lui, par les tribulations de la vie manouvrière, et je puis rendre au poète calomnié ce témoignage posthume : il n'était pas trempé pour une pareille lutte. Il était trop de son époque; ses vers trahissent une précocité de talent, une finesse d'organisation, une sensibilité de cœur, une puissance d'idéal, un besoin d'élégance et aussi de volupté, qui, dès le ventre de sa mère, la fortune manquant, le vouaient à la mort. Son *Myosotis* est une lamentation funèbre. La poésie le tenait comme un tubercule au poumon : malgré tous ses efforts, et il en fit d'héroïques, il fallait qu'il succombât Il n'y a pas de courage contre la consomption de l'âme, pas plus que contre celle du corps. Si je l'eusse connu alors, j'aurais pu lui dire : " Ami, je suis ton aîné par l'âge, mais par l'esprit tu me passes de dix ans. Crois-moi, pourtant : tu te dépenses trop tôt, trop vite; tu n'es pas dans ta route, tu te perds. Il y a autre chose à faire que de poétiser et bayer à la grisette, et la liberté ne se fondera pas au son des harpes éoliennes. Viens avec moi faire un tour de France, tremper ton âme

dans le Styx, prendre la mesure de cette vieille société dont je ne veux pas plus que toi. Dans dix ans, nous serons de retour : je serai le raisonneur et toi le chantre... „ Qui sait si je n'eusse pas sauvé un grand poète? Il ne lui fallait qu'un ami fort : je l'eusse aimé de passion, et j'aurais eu de la force pour deux. Hégésippe Moreau appartenait à cette démocratie artiste et chevaleresque qui devait avorter en 1848; je suivais dès lors ma ligne d'expérimentateur réaliste, qui devait porter ma pensée au delà de toutes les inventions de l'idéal. J'étais, j'ose le dire, dans le vrai courant de la Révolution.

Que faisais-je à Toulon, en 1832, quand au nom de l'ordre et de la Justice je réclamais du travail, et qu'avec la meilleure volonté du monde et mes vingt-trois ans, avec mon instruction classique et mon métier de typographe, je me trouvais *propre à rien*, et mis pour ainsi dire hors de la société, comme un membre inutile? Interprète du sentiment populaire, je protestais, comme le peuple a protesté lui-même en 1848 et comme il proteste tous les jours; je protestais contre ce régime d'une absurdité sans nom, qui, tout en attribuant aux maîtres le produit net de la brasse ouvrière, ne leur permet pas cependant de garantir un travail qui les enrichit.

Et qui devais-je accuser de cette monstrueuse anomalie? Ce n'était pas ce maire, qui, après tout, ne faisait que se renfermer dans ses attributions et son égoïsme, et qui en avait le droit; ce n'était pas la révolution de 1830, qui n'avait fait aussi que mettre en relief le vice mal guéri du régime antérieur; ce n'était pas non plus la Révolution de 1789, qui, le dévoilant la première, n'avait pas eu le temps d'indiquer le remède.

Ce que je devais accuser, monseigneur, c'était cette manie de spiritualisme et de transcendance qui dans un intérêt d'outre-tombe semble avoir pris à tâche de mettre sur cette terre tout sens dessus dessous; qui a fait du travail en général une malédiction et de chaque métier une incapacité, comme elle a fait de la propriété un privilége, de l'aumône une vertu, de la science un orgueil, de la richesse une tentation, de la servitude un devoir, de la Justice une fiction, de l'égalité un blasphème, et de la liberté une révolte.

Aussi le peuple ne s'y trompe plus, et quoiqu'il lui soit impossible de suivre par le raisonnement la chaîne des idées et des faits, que d'ailleurs la puissance ecclésiastique et féodale soit bien déchue de ce qu'on la vit jadis, son instinct lui dit que la seule chose qui l'empêche d'être heureux et riche par le travail, c'est la théologie, et de cœur il n'est plus chrétien.

Mais le privilége ne s'y trompe pas davantage; et, par une juste interversion des rôles, lui qui se gaudissait dans le libertinage quand le peuple plein de foi vaquait à la prière, maintenant que le voile est tombé devant tous les yeux, il a compris que l'Eglise était sa pierre angulaire; il se fait jésuite, il enveloppe de paroles évangéliques, de fatras philosophiques, économiques, statistiques, ses projets d'exploitation perpétuelle. Il ne veut pas que le travail s'affranchisse, il ne le veut pas.

Ecoutez ce discours, résumé de cinq cents volumes publiés depuis février, et de cent mille articles de journaux. C'est ainsi que la caste exploitante compte *organiser* le travail.

LIV. — " La Révolution, disent les conservateurs, a ébranlé jusqu'à la base l'ordre social. Et comme l'abîme appelle l'abîme, d'une première atteinte portée au principe d'autorité est sortie toute cette légion d'idées folles qui menacent aujourd'hui de nous engloutir. Ce n'est plus assez pour le peuple qu'on l'ait déclaré souverain; voici qu'il prétend à l'égalité des biens, à l'égalité de l'enseignement, à l'égalité du génie! Il veut que du travail on lui fasse une jouissance, et de cette terre, qu'une sagesse éclairée d'en haut a appelée *vallée de larmes*, un PARADIS! —On nous trompe, s'écrie cette multitude furieuse, quand on nous montre l'âge d'or dans le passé : il est devant nous. Marche, marche, empereur!... Marchez, départements; marchez, communes; marchez, compagnies anonymes; marchez, chefs d'industrie! Tirez de la pierre, fondez du fer, construisez des machines, des vaisseaux, des wagons, des ponts, des ports, des routes, des chemins de fer, des palais, des églises, des théâtres, des boulevards! Empruntez, endettez-vous, faites-vous un mobilier d'exploitation, d'habitation et du luxe, qui dépasse

dix fois la proportion de votre revenu et de vos débouchés. Et quand vous serez à fond de caisse, la banqueroute. Mais il faut que nous travaillions et que nous mangions : *Du pain ou du plomb!*

" Que le pouvoir et la bourgeoisie le sachent donc ; que la magistrature et l'Eglise, que l'enseignement et l'armée, que tout ce qui se sent de la valeur et qui a quelque chose à perdre, y songent! Le temps presse, et puisque à tout propos la Révolution parle de science, c'est à la science de nous délivrer d'elle.

" Oui, nous le redirons avec la sagesse des siècles, il faut que la multitude serve, qu'elle travaille en humilité et obéissance, et que sa vie soit réglée en toute chose. Sans cela point de salut pour la civilisation, fondée de toute éternité sur l'inégalité des personnes, et, par suite, des fortunes. Mais il faut aussi que cette multitude vive et qu'elle puisse nourrir ses rejetons. Ces deux principes posés, la nécessité de maintenir la classe privilégiée, et la nécessité d'assurer la subsistance à la classe travailleuse, comment rétablir entre elles cet équilibre que l'esclavage chez les anciens, le servage dans les temps féodaux, avaient jusqu'à certain point réalisé, et dont la Révolution française est venue brusquement changer les conditions?

" Le christianisme avait apporté une chose nouvelle dans le monde, c'était la charité, principe de toutes nos institutions de bienfaisance. Mais la charité a besoin de s'éclairer, surtout de se dissimuler, à peine de s'avilir et de rester impuissante. Faisons donc de la charité une science : ce ne sera pas lui ôter son caractère religieux.

" Combien faut-il, en moyenne, à l'ouvrier pour vivre? De quoi se compose sa subsistance? Quel est l'inventaire de son ménage? A quel taux des salaires devient-il misérable? A quel chiffre peut-il passer pour aisé? Dans quelle mesure la femme, et plus tard l'enfant, contribuent-ils à ce salaire? Trop d'aisance corrompt l'ouvrier, trop de misère le tue. Comment tenir la balance? De quelle part de contribution frapper l'ouvrier solvable? Quel supplément, à titre onéreux ou gratuit, peuvent fournir aux malheureux la commune, la corporation, la paroisse? Il importe de connaître, avec exactitude, cette première partie du bilan des classes laborieuses.

« La constitution de l'être humain, pas plus que celle de l'animal, ne permet d'en exiger, à toutes les époques de sa vie, une somme égale de travail. A quel âge, d'abord, l'individu, mâle ou femelle, peut-il être jugé propre au service? Combien ensuite, suivant l'âge, le sexe, la profession, l'individu voué au salariat peut-il fournir d'heures de travail par jour? Combien par mois et par année? Combien pour une carrière de dix, vingt, trente et cinquante ans? Quelle est l'époque de la plus grande valeur de l'ouvrier? Quand devient-il incapable de labeur? L'homme étant considéré comme instrument de travail, quelle est la manière la plus avantageuse d'utiliser cet instrument? Vaut-il mieux, au point de vue du produit, aggraver la corvée de chaque jour et diminuer le salaire au risque d'abréger la vie du sujet? Ou bien est-il préférable d'alléger le fardeau, afin de prolonger le service? Quelle retenue, enfin, doit être opérée sur le salaire, afin que l'ouvrier invalide ne tombe pas à la charge de la société?

« Trop de bêtise chez le travailleur abrutit, trop de savoir nuit. L'ordre social, la sûreté des maîtres, leur fortune, sont également compromis par l'un et l'autre excès. Sous ce rapport, la division des industries est tout à la fois le plus puissant auxiliaire que la Providence ait ménagé aux chefs d'Etat, et l'écueil où vient échouer leur prudence. Quelle est la mesure et la spécialité de connaissances dont il serait à propos, en chaque partie industrielle, de doter le mercenaire, afin de le rendre aussi intelligent que le requiert son service, et en même temps aussi impénétrable à toute idée d'ambition et de changement que sa position l'exige? La prolongation de l'apprentissage est un moyen d'autant plus précieux de dompter le prolétaire, que l'intérêt des compagnons est d'accord avec celui des maîtres pour retarder la délivrance du livret à l'apprenti : quelle règle suivre à cet égard?

« Le mouvement de la population doit attirer surtout l'attention des hommes d'Etat. A quelles conditions d'âge, de service effectif, d'épargne réalisée, etc., sera-t-il permis aux personnes des deux sexes, dans la classe ouvrière, de contracter mariage? Comment prévenir les générations illégitimes? Quels moyens de réfrigération, physique et morale, pourraient s'employer utilement?

« L'homme, livré aux suggestions du libre arbitre, à toutes les fantaisies de sa personnalité, tend incessamment à sortir de la condition que l'intérêt de la société lui impose. Il a besoin d'être tenu, comme le soldat, par une discipline qui lui rappelle à chaque instant sa dépendance. La religion d'abord : sous prétexte de liberté de penser, sera-t-il permis à l'ouvrier d'en dédaigner les pratiques? Beaucoup de chefs d'industrie et de manufacture exigent de leurs employés et ouvriers l'accomplissement des devoirs religieux : ne serait-il pas à désirer que cet exemple fût partout suivi? Comment la religion opère-t-elle sur la volonté et la raison du prolétaire? Quelle dose lui en faut-il pour qu'il prenne sa destinée en bonne part, et s'y résigne? On a prétendu que la corruption des mœurs était favorable à l'asservissement des classes ouvrières, tandis que la vertu est une provocation incessante à la liberté. Une étude comparative, approfondie, de ces deux systèmes, aurait son prix. Quels seront les spectacles à donner au peuple? Quelles seront ses lectures? Jusqu'à quel point les voyages seront-ils autorisés? Nous ne parlons pas des réunions secrètes, correspondances, journaux, signes de ralliement, mot d'ordre, qu'on ne saurait poursuivre avec trop de sévérité. Quant aux heures des repas, du lever, du coucher, elles sont indiquées par celles du travail même. Quelle serait l'influence de l'uniforme?

« Une enquête bien faite, sur toutes ces questions, et recueillie de tous les points du globe, serait d'une extrême importance : elle formerait la base positive du nouvel ordre de choses. Les auteurs mériteraient les récompenses et encouragements des académies, les bénédictions de l'Eglise, et les distinctions de l'Etat.

« Car il y va du salut de la société, établie depuis le commencement du monde sur les deux grands principes de la condamnation de la multitude au travail et de l'inégalité des facultés et des fortunes. C'est ce dernier surtout, mal défendu jusqu'ici et tenu dans l'ombre par la fausse prudence des législateurs, comme s'ils n'y eussent vu qu'une exception fatale à la Justice; c'est cette loi sacrée de subordination et de hiérarchie, qu'il s'agit d'inculquer aux masses, non plus comme une dérogation au droit commun, mais comme la formule souveraine de

l'économie providentielle et de la nécessité des choses. Et c'est à quoi l'on parviendra, non par des démonstrations scientifiques, que l'intelligence du peuple est et doit rester incapable de suivre, mais par une organisation vigoureuse et une pratique de détail qui lui en fasse un article de foi et un invincible préjugé. „

LV. — Est-ce que je calomnie ou exagère? Qu'est-ce donc qu'enseigne, depuis des siècles, sur ces questions du *travail*, de la *charité*, du *paupérisme*, de la *bienfaisance publique*, de la *misère*, de la *taxe des pauvres*, de la *mendicité*, etc., cette économie politique, chrétienne et malthusienne, dont l'Eglise porte le philanthropique drapeau, et qu'on peut définir une croisade contre le travail et la Justice, au nom de Dieu?

On la suit, cette croisade, dans les gênes administratives imposées au travailleur, *livrets*, *passe-ports*, *actes de naissance*, *certificats*, etc.; dans les rigueurs effroyables déployées contre les coalitions et les grèves; dans l'embauchage des congrégations; dans les règlements de plus en plus draconiens des grandes compagnies, où l'ouvrier, numéroté, soumis à l'uniforme, à l'ordonnance, à la consigne, au silence, à la visite corporelle, au serment, n'ayant pas même la disposition de sa barbe, ne laisse rien à envier au soldat, qui du moins a son hôpital, ses invalides, sa permission de dix heures, et, dans les jours de liesse, le petit verre d'eau-de-vie.

Mes mains sont pleines de détails abominables qui montrent jusqu'à quel point est arrivé, dans certaines compagnies, le mépris de l'homme et du citoyen en la personne de l'ouvrier. Oh! messieurs les administrateurs, soyez sûrs que rien ne se perd : vous êtes marqués pour l'holocauste.

LVI. — Le même esprit de contemption et de haine se retrouve dans les institutions dites de *bienfaisance*. J'ai sous les yeux le *Manuel des commissaires et dames de charité*, avec le *Règlement sur le service intérieur de santé* et le *Traitement à domicile*, précédé de cette invocation, tirée des ampoules de M. de Gérando :

Toi que la vue spéculative des maux de ton semblable porte à accuser

la PROVIDENCE, laisse-toi attendrir! Va consoler, soutiens cet infortuné; que son regard et ton regard se rencontrent, et la Providence est justifiée. Tu ne l'accusais que de ton propre tort : *elle s'était confiée à toi* pour l'accomplissement de ses desseins. L'*intention de la Providence* est manifeste : elle a voulu que le malheur fût placé sous la tutelle, sous le patronage de la prospérité... Ce n'est pas proprement l'aumône, c'est la *charité* qui est le but des desseins de la Providence, la vocation de l'homme aisé, le complément de l'harmonie du monde moral. (*Le Visiteur du pauvre*, couronné par l'Académie de Lyon, Paris, 1820.)

Ce qui fait mal à voir, dans cette organisation de la *Charité providentielle*, c'est cette inquisition continuelle, outrageuse, des *vrais besoins* du pauvre, qui fait fuir tous ceux que la charité n'a pas encore marqués au fer rouge; c'est cette *classification*, cet *enregistrement*, ce *numérotage*, cette police, ces conditions à remplir pour avoir droit à la *marmite des pauvres*, au *passe-port gratuit*, à la *subvention de quinze centimes*, à la *participation aux travaux publics*, à la *permission de brocanter dans les rues*, à la *restitution des effets des parents décédés à l'hôpital*, à l'*inhumation gratuite*, etc. Point de respect pour l'homme dans ce système : la religion de la Providence l'a tué. On me dit qu'il est impossible de faire autrement. Pardieu! je le sais de reste : c'est justement parce que la bienfaisance publique ne se peut exercer sans cette police secrète, que je la maudis. Point de respect, point de charité : votre assistance, c'est le pilori.

LVII. — Et maintenant, ce que fait la police, organe de la société, ce que pratiquent les grandes compagnies industrielles et les établissements de bienfaisance, la science officielle s'est chargée de le justifier par ses maximes.

On a fouillé l'antiquité et le moyen âge; on a dressé le bilan des sociétés modernes; on a entassé les chiffres et les faits, et puis l'on s'en vient dire d'un air de triomphe : « Voyez, ouvrier, nous avons tout compulsé, tout consulté, tout interrogé; jamais pareille enquête, depuis que le monde existe, ne fut entreprise et menée à fin. Il n'y a rien de nouveau dans toutes vos utopies; tous les palliatifs, depuis Salomon, ont été proposés, essayés, remaniés, et finalement rejetés. Le mal est sans remède... »

Voilà ce qu'on nous dit, et parmi tous ces hommes de Dieu, messagers de désespoir, il n'en est pas un qui se pose cette question bien autrement sérieuse et féconde : Qu'est-ce que le travail en lui-même? Quels sont ses rapports avec l'intelligence? Quelles sont ses conditions animiques et morales? Conséquemment, et en un mot, quel est son DROIT?

Le Droit, dis-je, entre l'apprenti et la corporation, représentant pour lui de la société, entre l'ouvrier et le patron, entre le salarié et la compagnie à millions, le Droit, quel est-il? Où est-il? Qui l'a défini? Comment se fait-il que la question de droit, en ce qui concerne le Travail, soit la seule que la philanthropie oublie de poser, comme si elle en avait peur?

M. MOREAU-CHRISTOPHE, remarquable entre tous par ses patientes et consciencieuses études sur la misère chez les peuples anciens et modernes; qui a découvert chez les Romains, les Grecs, les Hébreux, partout, et le droit au travail, et le droit à l'assistance, et le droit à l'oisiveté, ce qui prouve simplement que la question est depuis des siècles à l'ordre du jour; M. Moreau-Christophe, que je louerais volontiers, s'il ne concluait contre l'émancipation du travailleur par une combinaison du travail servile et de la charité, a-t-il seulement abordé cette question : Qu'est-ce que le travail et quel est son *droit?* Non : M. Moreau-Christophe affirme avec l'Evangile l'éternité de la servitude : voilà toute sa philosophie.

Et M. LE PLAY, auteur des *Trente-six Monographies* qui ont obtenu, avec le suffrage de toute la faction catholique, aristocratique et contre-révolutionnaire, l'éloge de l'Académie des sciences morales, ne l'a-t-il pas naïvement avoué : " Ses recherches ont eu pour objet de déterminer " les *maxima* et les *minima* de l'existence de l'ouvrier. „ Quant à la possibilité d'une émancipation, il ne l'admet point; philosophe de la Providence, il parle fort de religion, il ne s'occupe pas du Droit.

Et M. de MARBEAU, le fondateur des crèches, dont la tendresse d'âme propose contre tout mendiant récidiviste la *transportation;*

Et M. de MAGNITOT, qui combine l'assistance avec la répression, comme M. Moreau-Christophe combine le travail servile avec la charité;

Et M. Alexandre Monnier, qui repousse le *droit à l'assistance*, momentanément introduit, après la Révolution, à la place du droit au travail, et qui lui substitue le *devoir de l'assistance*, d'après la philosophie de MM. Oudot et Jules Simon;

Et M. Granier de Cassagnac, qui a découvert, après tous les religionnaires anciens et modernes, que l'esclavage est d'institution antérieure et supérieure à la société, et qui demande en conséquence qu'on *supprime* le socialisme;

Et ce Congrès de la charité, tenu en Belgique, qui, après avoir tourné et retourné la question du paupérisme, adopta par forme de conclusion le *droit à la mendicité;*

Et l'auteur de ce projet d'envoyer en Algérie les enfants trouvés;

Et tant d'autres que je renonce à citer, dont cent pages n'épuiseraient pas la nomenclature; tout ce monde d'économistes anthropophages s'est-il jamais occupé de la physiologie, ou, pour mieux dire, de la psychologie du travail? Sait-il ce que c'est que la balance des services, la mutualité du crédit, la force collective, la polytechnie de l'apprentissage? Soupçonne-t-il, à côté du droit politique, civil, criminel, à côté du droit de la guerre et du droit des gens, soupçonne-t-il l'existence d'un droit économique. A-t-il seulement le sens moral?

LVIII. — Ainsi la société est divisée dans ses couches profondes.

Le travailleur crie, avec la Révolution : Justice, balance, affranchissement.

Le vieux monde répond : Fatalité, nécessité, prédestination, hiérarchie!

Quelle sera l'issue du débat?

Pour moi elle n'est pas douteuse : *Credo in Revolutionnem*. Mais à une question précise il faut une réponse précise, et voici ma conclusion :

Le travailleur n'engagera pas le conflit sur la question personnelle : il sent trop peu encore sa dignité d'homme et de citoyen.

Il ne se révoltera pas pour la balance économique : le *doit* et l'*avoir* sont termes pour lui trop obscurs, et l'agiotage, comme la loterie, lui déplaît médiocrement.

Il ne prendra pas les armes pour sa souveraineté politique : l'indifférence en matière de gouvernement l'a gagné comme toute le monde.

Bien moins encore protestera-t-il contre la mauvaise éducation qu'on lui donne : il implique que le néant proteste contre lui-même. Celui-là seul qui a beaucoup appris est affamé de savoir.

Le travailleur se lèvera pour le travail : cette question pour lui implique toutes les autres.

Car demander que le travail soit affranchi, c'est demander *ipso facto :*

Que la liberté individuelle soit respectée;

Que la balance des services et des valeurs soit faite;

Que la prestation des capitaux devienne réciproque;

Que l'aliénation des forces collectives cesse;

Que le gouvernement, établi sur la démocratisation et la mutualité des groupes industriels, foyers des forces collectives, soit réformé d'après la loi de leur pondération;

Que l'instruction primaire soit ôtée au clergé;

Que l'enseignement professionnel soit organisé;

Que le contrôle public soit assuré;

Toutes choses sans lesquelles l'affranchissement du travail est impossible, mais qui répugnent aux intérêts du privilége, autant qu'à la pensée chrétienne.

Qui pourrait retenir l'insurrection?

Dans les temps féodaux, le travailleur avait la conviction de son infériorité; il croyait à la providentialité de sa condition, il portait en son cœur le respect de la noblesse, l'amour de la royauté, la religion du sacerdoce. Ces sentiments, qui lui faisaient prendre son sort en patience, aujourd'hui n'existent plus. Le travailleur hait ou soupçonne tout ce qu'il accuse de l'*exploiter*, c'est à dire tout ce qui n'est pas comme lui travailleur.

A moins d'une transaction amiable, la bataille est forcée. Et vainqueur ou vaincu, le travail imposera la loi au capital : car ce qui est dans la logique des faits arrive toujours; contre le droit il n'y a rien de plus inutile au monde que la victoire.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

# TABLE DES MATIÈRES

—

## PHILOSOPHIE POPULAIRE

### QUATRIÈME ÉTUDE

#### L'ÉTAT


CHAP. I. Phénomène de l'instabilité des Etats. — Antipathie de la conscience humaine pour le gouvernement. — Origine du droit divin et de son équivalent, la souveraineté du peuple. — Exemple tiré de la nation française. — Position du problème politique . 5

— II. Du gouvernement selon la *Nécessité*. — Comment l'instabilité de l'Etat résulte de l'inégalité des fortunes. — Métaphysique de la raison d'Etat. — Platon, Aristote, Spinoza, Rousseau, Machiavel. . 16

— III. Du gouvernement selon la *Providence*. — Décret de prédestination . règne éternel du Christ; catholicité : théocratie . . . . . 33

— IV. Pratique du gouvernement type, ou gouvernement sacerdotal . . . . . 44

— V. Dépravation de la morale publique par le gouvernement providentiel . . . . . 63

— VI. Initiation révolutionnaire : soulèvement des âmes contre la Providence. . . . . 84

— VII. Du gouvernement selon la *Justice*. — Réalisme du pouvoir; force collective; constitution de la République . . . . . 95


#### PETIT CATÉCHISME POLITIQUE


*Instruction I.* Du pouvoir social, considéré en lui-même. . . 99

— *II.* De l'appropriation des forces collectives et de la corruption du pouvoir social . . . . . 107

— *III.* Des formes du gouvernement et de ses évolutions, pendant la période pagano-chrétienne . 114

— *IV.* Constitution du pouvoir social par la Révolution. 119

— *V.* Questions à l'ordre du jour . . . . . 127

## CINQUIÈME ÉTUDE

### L'ÉDUCATION

A Son Éminence Mgr le cardinal Matthieu, archevêque de Besançon . . . . . 135
CHAP. I. Idée générale de l'éducation ; intervention de l'idée religieuse . . . . . 139
— II. L'homme dans son for intérieur : Symbolique du culte et de la prière. — Double conscience . . . . . 149
— III. L'homme devant la société. — Loi du respect violée par l'éducation ecclésiastique . . . . . 172
— IV. L'homme au sein de la nature . . . . . 194
— V. L'homme en face de la mort . . . . . 215
— VI. L'homme en face de la mort (suite). . . . . 232

## SIXIÈME ÉTUDE

### LE TRAVAIL

Préambule. — A Son Éminence Mgr le cardinal Matthieu, archevêque de Besançon . . . . . 249
CHAP. I. De la dignité du travail. — Conclusions contraires de l'école fataliste ou providentialiste et de l'école révolutionnaire . . . . . 252
— II. Discussion. — Principe de la transcendance : Que le travail est de malédiction divine, et conséquemment la servitude d'institution religieuse. — Théorie spiritualiste . . . . . 266
— III. Droit de l'homme de travail ou de l'esclave, d'après Moïse. — Loi d'égoïsme. . . . . 281
— IV. Droit du serf ou salarié, d'après l'Eglise : loi d'amour. 295
— V. Du travailleur d'après la Révolution. — Charte du travail. — Loi de Justice . . . . . 309
*La franc-maçonnerie.* . . . . . 309
*Anticonceptualisme maçonnique. — Idée de Dieu.* . . 311
*L'origine de la philosophie et des sciences, découverte dans la spontanéité travailleuse de l'homme. Alphabet industriel* . . . . . 314
*Encyclopédie ou polytechnie de l'apprentissage.* . . . 326
*Organisation de l'atelier.* . . . . . 335
— VI. Le travail s'affranchira-t-il, ou ne s'affranchira-t-il pas? . . . . . 340

---

ERRATUM

Page 99, ligne 2, au lieu de INSTRUCTION PRIMAIRE, *lisez* INSTRUCTION PREMIÈRE

2352 306

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

APR AVR 30 2009
UOAVR 29 2009
FEB FEV 25 2010
UOAVR 12 2010

a39003 000646157b

CE HM 0216
.P76 1870 V002
COO PROUDHON, PI DE LA JUSTIC
ACC# 1138840

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 01 07 09 04 05 0